

BRIAN N. MORTON  
DONALD C. SPINELLI

**BEAUMARCHAIS**  
*CORRESPONDANCE*

**TOME IV**  
*(1778)*

EDITIONS A. - G. NIZET  
PARIS  
1978

© 1978, by *Librarie A. -G. Nizet*, Paris

## INTRODUCTION

Rassembler, commenter et éditer une correspondance aussi vaste que celle de Beaumarchais peut parfois devenir une tâche écrasante lorsque l'on est seul à l'assumer ; de là le retard considérable apporté à la publication de ce quatrième volume, retard pour lequel je vous prie de m'excuser. Fort heureusement, j'ai découvert tout récemment un co-éditeur en la personne du Professeur Donald C. Spinelli, et tous deux, nous partageons maintenant l'espoir de poursuivre cette entreprise littéraire plus rapidement que par le passé.

Dans le présent volume de la correspondance de Beaumarchais, on trouvera un certain nombre de lettres inédites et de grand intérêt de la main de Théveneau de Francy, le secrétaire de Beaumarchais. Francy, qui aimait à se définir lui-même comme un « journaliste », a séjourné en Amérique durant l'année 1778 et ses lettres nous permettent d'entrevoir, pour la première fois, divers aspects de l'existence de Beaumarchais dans ce pays. Ces lettres ont été extraites du carnet de correspondance de Francy, seul document que nous ayons eu à notre disposition. Elles ne sont naturellement ni aussi complètes, ni aussi précises que l'auraient été les écrits originaux.

L'une des difficultés que nous avons rencontrées dans l'étude de ces lettres a été la fréquente mention de sommes d'argent, où les sommes sont indiquées mais pas les devises. Il nous a donc été difficile de déterminer avec certitude si ces chiffres renvoyaient aux différentes monnaies locales américaines, aux dollars espagnols, aux livres britanniques, ou aux livres tournois françaises. Pendant la Guerre d'Indépendance, la monnaie américaine variait d'un Etat à l'autre et sa valeur était établie par

rapport à la livre sterling ; c'est ainsi que les livres de Virginie différaient de celles de Pennsylvanie. D'autre part, toutes ces monnaies locales fluctuaient de mois en mois selon leur dépréciation. Dans une lettre pour la France adressée à Vergennes, le ministre Gérard annonce le montant de ses dépenses à Philadelphie en « dolars » (dollars espagnols) convertis ensuite en livres de Pennsylvanie, puis en livres sterling, et enfin en livres tournois. Aussi, lorsqu'une somme, telle que 3 450 jf, figure dans le carnet de Francys, nous la reproduisons simplement sous sa forme numérique.

Nous voudrions insister à nouveau sur le caractère non-exhaustif de notre édition de la correspondance de Beaumarchais. Comme tous les critiques spécialistes de Beaumarchais le savent, il est impossible, à l'heure actuelle, d'offrir l'intégralité de cette correspondance. Nous avons réuni dans notre ouvrage toutes les lettres que nous ayons pu nous procurer, tout en sachant fort bien qu'il en existait vraisemblablement bien d'autres encore. C'est ainsi qu'on a vendu à Paris, le 17 juin 1970, en l'Hôtel George V quelque deux cents lettres adressées ou reçues par Beaumarchais. Il nous a malheureusement été impossible d'obtenir les copies de ces lettres ; en nous référant au catalogue de la vente, nous avons seulement pu apprendre qu'elles couvraient les années 1776 à 1793.

Dans la mesure du possible, nous avons conservé l'orthographe d'origine. Toutefois, il est des cas où nous n'avons pu avoir accès à la lettre originale ; nous avons alors eu recours à une version modernisée de son texte. Toutes ces sources apparaîtront dans notre dernier volume.

## 624. A M. de Vergennes

Paris, ce 1<sup>er</sup> janvier 1778.

Monsieur le Comte,

Je me hâte de vous apprendre qu'un nouvel exprès envoyé par Lord North est arrivé hier a Paris. On ne l'a pas perdu de vue depuis son départ de Londres. Il a ordre d'ebbranler la députation a quelque prix que ce soit<sup>1</sup>. Peut etre mesme est il porteur du sauf conduit du Roi dont je vous ai parlé ! On le croit du moins.

C'est le cas ou jamais de crier *tu dors Brutus*. Mais je suis bien sur que vous ne dormés pas : de votre coté vous voyés que je ne veille pas mal non plus.

Soyés certain aussi que les ministres anglais ne contiennent le ressentiment universel qu'en assurant tous leurs amis, qu'ils travaillent sincérement a la paix de l'Amérique et qu'il vaut autant pour la nation qu'ils la fassent que les Lords Chatam et etc., etc.

1. Il s'agissait de Paul Wentworth, américain, travaillant pour Londres. Le 3 décembre 1777, la consternation régna à Londres avec l'arrivée de la nouvelle de la défaite à Saratoga. Dix jours plus tard, Wentworth était envoyé à Paris pour offrir à la délégation américaine (Franklin, Deane, Lee) de nombreuses concessions. Les Anglais cherchaient à tout prix à empêcher les Américains de signer un accord avec les Français. Franklin savait très bien que Vergennes était au courant de la présence de Wentworth à Paris et il fit attendre Wentworth trois semaines ne consentant à le voir que le 6 janvier 1778. Le vieux docteur n'hésita pas à utiliser les offres de l'Angleterre pour faire pression sur les Français. Voir lettre # 619.

Le roi d'Angleterre a promis au Lord Germaines de sacrifier Burgoine et de le soutenir ; mais le peuple et l'opposition soutiendront ce dernier, et son arrivée et la rentrée décideront tout, si tout n'a pas été décidé avant ce moment<sup>2</sup>.

Ainsi la paix avec l'Amérique paraît absolument résolue voilà ce que l'on m'écrit très expressément et c'est à la suite du nouvel agent d'Angleterre que m'arrivent ces notions.

Quant à moi, l'on m'apprend par la même voie que le ministère de France a fait remettre aux Américains ici des secours en argent par M<sup>rs</sup> Grand<sup>3</sup>. Que les ministres anglais le savent de bon lieu et que je suis éconduit ce qui dit-on ne fâche personne en Angleterre, je le crois.

Donc j'ai perdu le fruit des plus nobles et incroyables travaux par les soins mêmes qui mènent les autres à la gloire.

Je m'en suis douté plus d'une fois aux choses étranges qui m'ont frappé les yeux dans la conduite des Américains avec moi. Misérable prudence humaine ! tu ne peux sauver personne quand l'intrigue s'acharne à nous perdre !

Monsieur le Comte. Vous êtes un des hommes sur l'équité duquel j'ai toujours le plus compté. Vous n'avez pas même refusé quelquefois de l'estime et de la bienveillance à mon zèle actif. Avant que je perisse comme négociant je demande à être pleinement justifié comme agent et négociateur. Je demande à rendre mes comptes afin qu'il soit bien prouvé que nul n'aurait pu faire autant avec aussi peu de moyens et à travers tant de contrariétés.

2. Lord George Germain, secrétaire d'état aux colonies américaines, était accusé par l'opposition parlementaire d'être responsable de la défaite de l'armée anglaise à Saratoga. Cependant le ministre sut convaincre le gouvernement que c'était la faute du commandement lui-même, le Général Burgoyne, laissant toute son armée prisonnière, Burgoyne retourna en Angleterre où sa disgrâce fut confirmée. Il perdit son commandement. Sa requête de comparaître devant un tribunal militaire fut refusée. Plus tard avec le retour au pouvoir de ses amis parlementaires, il reçut le grade de Colonel. « Gentleman Johnny » comme on l'appelait, termina sa vie à Londres, où il connut un certain succès comme écrivain et dramaturge.

3. Effectivement les Américains allaient recevoir trois millions de livres en espèce de Louis XVI. Grand était leur banquier.

Il est certain que cet été M<sup>r</sup> le C<sup>te</sup> de Maurepas me permit d'acheter et d'envoyer des fusils en Amérique et me promit que lorsqu'ils seraient partis, il me les ferait rembourser en argent ou remettre en nature, parcequ'il craignait alors l'indiscretion de ce qui tenait à M<sup>r</sup> de S<sup>t</sup> Germain. Je les ai achetés fait partir et donné en paiement mes effets qui vont écheoir et cependant M<sup>r</sup> le C<sup>te</sup> de Maurepas semble avoir oublié sa promesse. Cet article et l'achat et chargement de mon vaisseau de Rochefort m'arrièrent de plus de 800. m. £.<sup>4</sup>

Par l'incroyable retenue de mon vaisseau dans le port, chacun me regarde comme perdu et tout le monde me demande son argent. Cependant prêt à périr faute de pouvoir partir et payer la teste ne m'échape point encore : Vous en avés pu juger par l'ouvrage froid et raisonné que je vous ai remis samedi. Mais j'avoue que je suis au bout de mon courage et de mes forces, par l'assurance que je reçois d'Angleterre que M<sup>rs</sup> *Grand* se sont emparés d'une confiance que j'avais cru tant méritée.

Cela me flétrit le cœur. J'ai rempli le plus épineux des devoirs ; il faut que je prouve que je l'ai bien rempli ; et c'est en rendant mes comptes que cette vérité doit éclatter.

Après cela s'il faut déposer mon billan aux consuls et m'enfuir que Dieu me conduise ! Il sera bien prouvé alors que le Roi a perdu un bon serviteur, mais les evenemens ni les hommes n'auront eu le pouvoir de me deshonoré.

Mais laissons cela pour aujourd'hui. Un agent arrivé d'Angleterre est bien plus important que la perte ou le soutien d'un particulier comme moi. Je viens d'en prévenir M<sup>r</sup> Le Noir<sup>5</sup>.

Soyés heureux, Monsieur le Comte, et cette année et toutes les autres. Personne ne merite mieux que vous de l'être et personne aussi ne le souhaite aussi véritablement que

BEAUMARCHAIS.

4. Le *Fier Roderigue*.

5. Le Directeur de la Police de Paris.

**625. A M. de Vergennes**

3 janvier 1778.

Monsieur le comte,

Tant que la Dlle D'Eon s'est contentée de vous écrire ou de vous faire dire du mal de moi, relativement aux services que je lui ai rendus en Angleterre ; vous m'avez vu mépriser son ingratitude en silence, et gémir de sa folie sans m'en plaindre. Je dis sa folie, parce qu'en effet rien n'étoit aussi fou que de s'adresser à vous, qui savez avec quelle chaleur j'ai plaidé sa cause, épousé ses intérêts, adouci son infortune, avec quelle douce compassion j'ai dissimulé ses fautes, en les rejetant sur la faiblesse d'un sexe à qui l'on peut tout pardonner<sup>1</sup>. Lorsque vous me prouviez qu'elle me déchiroit dans ses écrits, souvenez-vous, Mr. le comte, que je n'ai cessé de vous importuner, pour qu'il me fut permis d'étendre encore en sa faveur les générosités du Roi, que vous me reprochiez d'avoir déjà portées beaucoup trop loin ; rappelez-vous aussi combien de fois je revins à la charge, en combien de façon je me repliai pour obtenir de vous et de S.M. la condescendance de retrancher le terrible mot de Pardon, du sauf-conduit que je sollicitai pour cet être amphibie ; enfin quelles preuves accablantes je pourrais publier de sa noire ingratitude et de ses folies, si j'ouvrais mon portefeuille.

Aujourd'hui ce n'est plus de loin ni par écrit qu'elle cherche à me nuire, c'est à Paris, dans les plus grandes maisons, où la curiosité la fait admettre un moment ; c'est à table et devant les valets qu'elle a poussé la noirceur jusqu'à m'accuser publiquement d'avoir à mon profit retenu 60 mille livres qui lui appartenoient dans les fonds, que j'étois, dit-elle, chargé de lui remettre, laquelle somme elle va me forcer de lui restituer en me perdant d'honneur.

1. Donc Beaumarchais aussi s'était trompé sur le véritable sexe de Mlle d'Eon.



Quoiqu'en cette affaire, Mr. le Comte, je n'eusse à justifier ma conduite qu'au Roi et à vous, et quoique l'attestation de désintéressement, de zèle, de capacité, que S.M. vous a autorisé à me donner de sa part à ce sujet, ait dû me suffire ; vous savez mieux que personne combien on est avide ici de méchancetés, comme elles sont accueillies par les oisifs, comme elles s'accréditent par le défaut de contradiction, et que c'est du silence même de ceux qui les méprisent, que naissent ces fâcheuses préventions, qui empoisonnent toute la vie d'un homme innocent.

Je vous supplie, Mr le Comte, de vouloir bien mettre aux pieds du Roi mes justes plaintes ; il m'est affreux d'en avoir à porter contre un être à qui j'ai fait et voulu tant de bien ; mais je ne puis plus me taire sans déshonneur. Les personnes les plus qualifiées ont eu la bonté de m'en avertir ; je ne demande point que la Dlle. D'Eon soit punie, je lui pardonne ; mais je vous supplie de permettre au moins que ma justification soit aussi publique que l'offense qui m'est faite <sup>2</sup>. Puisqu'il est enfin prouvé qu'on a jamais pû faire un peu de bien à cette femme, sans qu'il en soit toujours résulté beaucoup de mal pour ceux qui s'y sont intéressés.

2. Toute cette plainte de Beaumarchais était fondée et Vergennes la justifia publiquement par la suite.

## 626. A M. de Vergennes

Paris, le 4 janvier 1778.

Monsieur le comte,

Un moment de votre attention me sera fort nécessaire demain Lundi après votre diner. Un moment tres serieux de celle de Mr Le Cte de Maurepas me parait aussi indispensable : Mais quoique je sois personnellement dans une situation tres violente,

il ne sagit pas de moi ; mais de nouveautés dont il est de mon devoir étroit que vous soyés instruit. J'étais en route hier l'après midi pour vous les aller dire ; le plus sot accident m'a forcé de revenir de chaillot a Paris. aujourdui vous êtes accablé : mais demain vous serés libre et quoi que cela presse un peu j'espere qu'il ny aura encore rien de gâté.

Cela ne s'ecrit point quoi qu'il s'agisse de choses qu'on croit que vous avés écrites.

Je vous renouvelle avec la plus respectueuse effusion les assurances de mon inviolable dévoûment.

### 627. De Michel-Jean Sedaine

Ce 4 Janvier 1778.

Je suis très fâché, mon cher Collègue, de cet ajoutement à leurs signatures, c'est par trop complaisant et s'il est instigué par quelqu'un, c'est lui mettre entre les mains un titre de force pour lui, et de faiblesse pour nous<sup>1</sup>. Pour peu de chose, je vous prierais de garder cet original, de faire recopier cette lettre et de mettre dans le corps d'icelle que vous l'avez fait voir aux commissaires vos confrères et qu'ils pensent ainsi que vous.

J'en signerais autant qu'eux si ce n'était inconséquent. Nous nous sommes engagés à porter un fardeau 50 pas et nous le jettons dès le 10<sup>eme</sup> pas, cela n'est ni ferme ni honnête. Je sens bien qu'ils seraient contents, les méchants (s'ils le sont) de dire, ceux de l'académie n'en veulent plus être, Laharpe la méprise, Dorat, etc. etc. C'est ce que nous devons craindre le plus.

Puisque vous vous êtes chargé, heureusement pour nous, de rédiger les articles, je crois (la chose faite) qu'il serait bien d'en faire

1. Il s'agit toujours de la Société des auteurs dramatiques. L'enthousiasme initial ayant disparu, le désaccord entre les auteurs devenaient de plus en plus évident. Sedaine d'ailleurs, avec Beaumarchais, resterait un des membres le plus fidèle à la Société.

tirer 3 copies à mi-marge, de nous les envoyer, nous ferions nos réflexions sans tomber [toucher ?] en rien sur le texte qui est passé et avoué, mais c'est une dernière main à mettre et cela facilitera notre dernier avis, mais d'ailleurs pressons pressons, je crains bien encor que vous ne soyez forcé, (et presque faut-il le désirer) que vous ayez l'air de finir l'affaire en votre nom.

Adieu mon cher collègue,  
Portez-vous bien, ah les Coquettes !

### 628. A M. Grand

Paris, le 5 janvier 1778.

Monsieur,

J'ai reçu successivement les quatre lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire les 13. 16. 20 et 27 du mois de Décembre, par la dernière j'ai reçu la copie du compte des ventes faites et des primes données, pour lesquels les débours se montent à £ 6980.90, faisant à 52 11/16 £ 15898.109 que vous me dites avoir été tirées sur vous de Amsterdam le 18 Dec. à 3 mois ; pour le cinquième qui me concerne dans cette dernière somme, je vous remets ci-joint mon billet de £ 3179.142 ce qui solde ces objets avec 127. que je vous fais payer en espèces pour ma portion dans les frais de courier expédié à Amsterdam à cette occasion.

Je désire bien sincèrement que votre retour à la santé s'accélère, je n'apprendrai pas assétôt que je le désire votre parfait rétablissement, ménagez vous, Monsieur, et soyez assuré de la haute considération et du sincère attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être Monsieur

Votre très humble.

Je prens la liberté de vous renouveler et mes regrets et mes excuses du mal que je vous ai involontairement causé. Mde Grand

m'a parue si douloureusement affectée qu'elle a ranimé en moi le vif sentiment de chagrin que votre accident m'a causé<sup>1</sup>.

1. Le jeudi 4 décembre 1777, Beaumarchais était chez les Américains à Passy lors de l'arrivée de Jonathan Austin qui apportait les nouvelles de la victoire américaine à Saratoga. En revenant précipitamment à Paris en compagnie du banquier Grand, la voiture de Beaumarchais s'était renversée et les deux hommes avaient été blessés.

### 629. De Des Essarts

Ce 7 Janvier 1778.

Monsieur

J'ay été obligé hier de porter le répertoire à Versailles en place du Sr. Augé, 1er Semainier qui est malade et du Sr. Préville 2e Semainier qui jouait le Bourgeois Gentilhomme cela m'a empêché de me rendre à la parole que vous m'aviez donnée. Aujourd'hui mercredi j'ay répétition à 11 heures de l'aveugle par crédulité pièce nouvelle. Demain voyage à Versailles dès le matin pour nous présenter chez la Reine et jouer le soir. Voilà bien des obstacles d'icy à samedi ou Dimanche matin. Je vous prie donc de me faire l'honneur d'un mot de réponse pour que je me présente chez vous lundi en deux jour à votre choix. Si je n'avois pas besoin d'avoir un moment de conversation avec vous je vous aurois envoyé ce dont il s'agit et je n'abuserai pas de votre tems mais ce moment m'est indispensable et j'espère que vous voudrés bien me l'accorder<sup>1</sup>.

Je suis en attendant l'honneur de la votre avec toute la considération possible Monsieur votre très humble serviteur.

1. Des Essarts, comédien, avait déjà joué le rôle de Barholo dans *Le Barbier de Séville*. Cette lettre témoigne des relations souvent personnelles que Beaumarchais a su entretenir avec les comédiens malgré la dispute entre les auteurs dramatiques et ceux-ci.

**630. A M. le comte de Maurepas**

Paris, ce 9 janvier 1778.

Monsieur Le comte

Si c'est un tort a moi detre inquiet sur le parti que la france va prendre ; ce tort est bien involontaire : Mais parmi les réflexions qui me tourmentent et m'assiégent je tache au moins de trier les plus importantes pour vous les communiquer.

Tout ce que je vois écrire, dire et faire en amerique et en angleterre, me convainc de plus en plus que ces deux nations, qui paraissent si divisées, n'ont jamais été si près de se réunir<sup>1</sup>.

Rappelons nous dabord que cette guerre n'est point une querelle de nation a nation ; qu'il ny a par consequent nul ancien préjugé de haine qui puisse alimenter l'aigreur a l'instant qu'on posera les armes<sup>2</sup>. Remarquons que le débat est uniquement entre l'administration anglaise et les colons américains ; que depuis longtems il regne dans tous les discours anglais un air de fraternité, le ton d'un peuple qui s'irrite de la persécution de ses freres, et plus que jamais ce ton gagne et se fortifie a Londres. Ce sont des anglais, ce sont nos frères, c'est notre sang qui coule dans leurs veines. Il faut nous rapprocher de nos frères etc. D'autre part, n'oublions pas que les américains, au fort de la guerre,

1. En réalité Vergennes avait déjà assuré les Américains que la France allait reconnaître leur Indépendance. Le Traité d'Alliance allait être signé le 6 février 1778.

2. Observation tout à fait correcte mais auparavant Beaumarchais avait prétendu que si les Français aidaient les Américains dans leur guerre, la France, une fois l'indépendance gagnée, remplacerait l'Angleterre dans le commerce avec l'Amérique. Or, même pendant la guerre d'indépendance, certaines maisons de commerce anglaises continuèrent leur commerce avec le nouveau continent. Après Yorktown, 1781, entre les Américains et les Anglais, c'était de nouveau « business as usual ».

ont toujours les plus grands egards pour la personne des anglais ; dès qu'ils peuvent cesser de les regarder comme stipendiaires et gagés de l'administration.

C'est Burgoine qui écrit a ses amis de Londres : que ses officiers ont pleuré d'attendrissement et de reconnaissance aux nobles procédés des américains a leur égard <sup>3</sup>. tout cela reveille l'attention anglaise, attache les esprits, émeut tous les cœurs. Et le Roi D'angleterre qui sait fort bien qu'il peut tout réparer en ayant seulement l'air de laisser désarmer son bras par les larmes et les cris de son peuple est pret a se rendre.

Eh ! coment les américains se refuseront ils a la paix ; quand ils verront que c'est la nation qui entraine enfin son Prince a la proposer ? quand ils sauront que les ennemis qu'ils avaient dans l'administration sont obligés de ceder ou de se retirer ? quand ils verront, de Londres a Philadelphie, chaque anglais ouvrir ses bras et leur dire : Mes freres ! Nous vous avons plaint sans cesse et toujours chéris. Nous n'avons cessé de présenter vos griefs et de les faire valoir ; et nous l'avons fait si souvent et si longtems que nos cris d'un coté, de l'autre votre courage ont enfin entamé le cœur du Roi qui s'était laissé surprendre aux insinuations iniques, a la politique absurde et barbare de quelques ministres. Ne souffrons pas plus longtems de leurs fautes. Mes freres ! nous n'avons point de paix a faire avec vous. Car jamais nous ne fumés en guerre ; et votre liberté, que l'administration n'avait pas assés respectée, grace a votre courage, est aujourdui la sauve garde et le soutien de la notre. qu'une confédération sainte et libre, appuyée sur les principes de la grande charte, ne fasse plus qu'un seul et mesme peuples des deux parties belliqueuses de cet empire ! Nous ne sommes point humiliés d'être vaincus par vous. ce sont aux anglais seuls a vaincre les anglais. ceci ne doit pas mesme être regardé comme une guerre civile entre nous ; ce n'est au plus qu'une insurrection glorieuse contre d'injustes magis-

3. Légère exagération. Les vainqueurs américains ont permis à Burgoine et à ces cinq mille soldats de retourner en Angleterre « upon condition of not serving again in North America in the present campaign ». Le Congrès se doutant, avec raison, que les Anglais remplaceraient leurs troupes, n'ont finalement permis qu'à Burgoine et à deux officiers de retourner à Londres. Voir t. III, 220, n. 3.

trats, qui nous fait mieux connaître nos frères et nous apprend à quel point nous devons compter sur eux pour soutenir la gloire du nom et de l'Empire anglais !

Je m'arrete, Monsieur le comte ; quoi que vivement frappé de cet aspect des choses. Il me suffit de le présenter à de sages ministres, pour être sûr qu'ils en porteront les conséquences aussi loin qu'elles peuvent aller.

Ce que je veux établir seulement ; c'est qu'il est à craindre que vous n'ayez trop compté sur la haine de ces deux nations et que vous en vous reposiez sur elle en disant : Nous aurons toujours le temps, ils sont irréconciliables. Et moi qui vois qu'ils n'ont jamais été si près de se reconcilier. Je reviens à la charge en répétant. Enchaînés promptement les américains par un traité, saisis le dernier moment où ils peuvent dire encore avec un noble orgueil. La France a, la première, honoré nos succès, en traitant avec nous sur le pied de l'égalité. Ce n'est pas l'impuissance de nous vaincre qui l'attache à nous ; c'est l'estime et la générosité.

Ce grand moyen d'échauffer, d'enchaîner les esprits Monsieur le comte ; il est encore dans vos mains. Si vous en usés promptement et dextrement ; les offres anglaises arrivant après coup, auront moins l'air de la bienveillance que de la jalousie. Américains ! leur dirés vous, c'est moins pour se réunir avec vous que pour vous arracher à la France que les anglais vous demandent la paix. Ils se garderaient bien de vous l'offrir ; s'ils ne savaient qu'indépendans et liés d'intérêt et d'amitié avec leurs rivaux, vous ne pouvés plus redouter leurs efforts sous aucun aspect. etc etc

Voilà, Monsieur le comte, ce que je ne puis m'empêcher de vous remettre sous les yeux. Mais peut-être à l'instant de traiter craignés vous que la diversité des opinions la division des esprits de la députation américaine ne nuise au secret nécessaire à cette importante affaire et ne précipite en la divulguant les offres de l'Angleterre à l'Amérique.

Mais si l'un des députés vous est suspect ; je puis faire un tel travail qui le fasse s'absenter au plutôt de Paris<sup>4</sup>. Alors vous pro-

4. Vergennes soupçonnait, à tort, qu'Arthur Lee correspondait avec le gouvernement anglais. L'espion était Edward Bancroft ami de Franklin et de Silas Deane.

fiterés de son éloignement pour conclure une alliance, que toutes vos inquiétudes sur les dispositions du nord ou de l'orient de l'Europe ne doivent point arretter ; parceque rien en Europe ne peut balancer les avantages ou les pertes qu'entraîne a sa suite l'amérique.

Unie par notre faute avec l'angleterre et le nord ; c'est alors seulement que la guerre nous serait funeste. la perte de nos colonies du golphe et la plus forte diversion continentale en Europe serait le moindre des maux quil nous faudrait craindre. Mais que L'amérique soit unie a la maison de Bourbon ; la plus forte guerre que les anglais puissent nous susciter ne peut qu'etre égale ou mesme avantageuse.

Mais si le général clinton est prisonnier avec son armée, et si Newyork est rentré aux américains, comme il y en a deja des nouvelles<sup>5</sup>, et si on le sait a Londres ; ce n'est plus les années, les moins, ni les semaines que nous pouvons compter ; ce sont les jours et les heures qui nous restent pour nous déterminer.

BEAUMARCHAIS.

5. Ces nouvelles étaient fausses.

### 631. A Rochon de Chabannes <sup>1</sup>

Paris, 9 janvier 1778.

Je voudrais beaucoup, Monsieur, que nos amis assemblés crussent devoir autant d'égards à vos observations sur le commissariat qu'ils seront certainement affligés de votre retraite ; mais, indépendamment d'une double décision donnée à cet égard et du

1. Rochon de Chabannes, auteur dramatique, assez connu à l'époque se plaignit de l'inamovibilité des quatre commissaires de la Société des auteurs dramatiques : Sedaine, Marmontel, Saurin et Beaumarchais.



respect que chacun doit à ses engagements, je crois votre vœu de mutabilité fondé sur des motifs si étranges, qu'au besoin d'arguments pour soutenir le plan actuel, je choisirais précisément ceux que vous employez pour l'ébranler.

En effet, Monsieur, je doute que le corps entier des gens de lettres soit d'avis avec vous qu'il doit changer ses commissaires, afin que tous, jouissant successivement du prétendu crédit que ce choix leur donne, chaque auteur, en approchant les gens en place, ait à son tour l'occasion d'appeler la faveur et les moyens de s'avancer personnellement ; ce qui bien compris, sous-entend qu'en cas de débats ces commissaires, plus occupés de leur sort que du nôtre, ne manqueraient pas de glisser politiquement sur les intérêts sacrés qui leur seront confiés.

Pour moi, Monsieur, qui ne puis penser sans rougir qu'on aperçoive, à côté de l'honneur de défendre et de représenter le corps littéraire, quelque avantage d'un autre genre, je déclare bien positivement que, pour échapper à cet indigne soupçon, notre ouvrage actuel une fois consommé je donnerai sur-le-champ ma démission ; mais je déclare aussi que je n'en opinerai pas moins fortement alors pour qu'on nomme à ma place de commissaire perpétuel un homme que la hauteur reconnue de ses principes rende supérieur à ce vague espoir de fortune et d'avancement qui me paraît échauffer trop d'esprits.

Vous voyez, Monsieur, que nous sommes bien loin. Vous cherchez la faveur où je ne vois qu'abnégation et sacrifices. Vous voulez faire passer tout le monde à la filière de la souplesse, lorsque nous demandons quelques hommes assez fermes pour soutenir constamment le poids de la contradiction ; car tel est l'institut du commissariat, et la tâche de nos commissaires étant de maintenir avec fermeté les droits des auteurs sans cesse attaqués par les comédiens, mon sentiment est que ceux qui rempliront bien ce pénible emploi, loin de prétendre à la faveur pour eux-mêmes, n'auront peut-être que trop souvent le chagrin de lutter infructueusement pour nous contre celle des comédiens.

Je ne serais pas même éloigné de conseiller au corps littéraire de regarder les degrés de faveur personnelle qu'obtiendraient ses commissaires comme un thermomètre assez certain du froid ou

du chaud de leur zèle pour ses intérêts, et c'est peut-être alors qu'il faudrait parler d'en changer.

J'espère, Monsieur, que vous ne vous offenserez pas si j'excipe avec franchise de la naïveté de votre avis pour vous exposer librement le mien. Animés du même désir de trouver le mieux, l'un de nous deux se trompe, et voilà tout ; la société jugera.

Quant à l'atteinte à notre liberté, que vous craignez de la présence d'un homme de lettres et de l'intendant des menus aux lectures des ouvrages, je suis loin d'établir en principe un point qui ne doit se décider qu'à la grande majorité des voix dans les assemblées du corps, mais vous m'avouez aussi que se dispenser de venir voler à ces assemblées, comme font plusieurs de nos amis et prétendre après que ceux qui s'y rendent assidûment n'y peuvent rien statuer sans le concours des absens volontaires est une triste façon de raisonner. N'est-ce pas tourner dans le plus vicieux des cercles et proposer une opinion insoutenable. Je vous prie d'y réfléchir.

Mon opinion à moi, Monsieur, est qu'un ouvrage entrepris pour le bien général du corps ne doit pas souffrir de l'absence ou de l'humeur momentanée de quelques-uns de ses membres, quand tous ont été dûment invités, et que nous devons continuer, avec moins de secours, nos travaux, comme si tous ceux qui doivent en recueillir le fruit montraient encore le même désir d'y concourir avec nous ; mais ceci n'étant pas dit pour vous, je me flatte, au nom de la société, que vous renoncerez à votre affligeant projet de retraite, et que, laissant là les questions oiseuses ou prématurées, un moment de saine réflexion nous rendra bientôt un confrère que nous aimons tous, et sur les lumières duquel nous avons infiniment compté pour assurer nos succès.

J'ai l'honneur d'être avec la plus haute considération, Monsieur, etc.

CARON DE BEAUMARCHAIS.  
J. SEDAINÉ, POUR ADHÉSION.

Dès aujourd'hui je propose de me démettre, et je serai toujours d'avis que les commissaires soient inamovibles. Du reste, je ne pense pas qu'une ou deux voix contraires aux délibérations d'un corps doivent les infirmer.

MARMONTEL.

Je pense comme M. de Beaumarchais ; je suis bien loin de tenir à ma place de commissaire, ayant prié l'assemblée de recevoir ma démission et l'en priant encore, vu mon âge et mon peu de santé ; je ne crois pas d'ailleurs que l'avis de M. Rochon doive l'emporter sur la décision générale.

SAURIN.

### 632. De Rochon de Chabannes

Ce 10 janvier 1778.

Entendons nous, Messieurs, si nous pouvons nous entendre avec des principes si différens. J'ai dit, et cela est démontré que les nominations aux places de commissaires étoient des preuves de confiance de la part de la Société, et que chacun de ses membres devoit les ambitionner. J'ai dit que la place donneroit de la considération, et j'ai pensé que ce seroit quand elle seroit bien faite. J'ai dit que Mrs les Commissaires pourroient devenir les amis de Mrs les Gentilhommes de la Chambre, et je n'ai pas cru pour cela qu'il faudroit que les gens de lettres fussent foibles et souples. Un homme en place vraiment estimable ne donne son amitié qu'à un homme honneste, franc et ferme. Voila Messieurs pour votre honneur et le mien dans quel esprit vous deviez lire ma lettre, mais il falloit que j'eusse tort et vous vous êtes cru tout permis pour tacher de le persuader. Si j'étois un homme à intrigues, à manège etc. votre lettre Messieurs m'auroit bien fâché, mais elle ne sauroit m'effleurer moy qui vit solitaire, indépendant, sans projets, sans ambition, content de ma petite fortune et n'aspirant qu'à votre estime que vous ne sauriez me refuser. Discutons, Messieurs, et ne disputons pas. Je pense que nous ne pouvions pas choisir de meilleurs représentans que vous ; mais je ne pense pas que vous deviez estre perpétuellement en place, et je crois que tous les membres de la Société peuvent vous remplacer dignement à leur tour. Je leur crois à tous, *La hauteur de*

*principes reconnue* que Monsieur de Beaumarchais chercheroit s'il se donnoit un successeur. Vous vous prévalés en vain Messieurs d'une première délibération ou l'on n'a songé qu'à donner une forme et une représentation au corps. Il vous a nommé Commissaires, et il a bien fait, j'en conviens encore une fois avec plaisir, mais il a du réfléchir que vous ne deviés pas le représenter éternellement, et c'est mon avis, si par malheur ce n'est pas le sien. Poursuivons. Vous dites, Messieurs, que vous demanderiés l'inamovibilité pour de nouveaux Commissaires, si vous vous demettiés de vos places ; et il faut bien tenir ce propos puisque vous le demandés en les conservant, et que vous etes surs qu'on vous déchirera les habits pour vous retenir je ne vous parle pas sérieusement, Messieurs, de la mesure de sagesse, de la noble fermeté, qu'exigent les fonctions du Commissariat, parce que vous devés suposer ces qualités à tous vos confrères, mais je vous dirai Messieurs qu'après de bons réglemens, toute la besogne ne sera qu'un a. b. c. et non pas le ciel à soutenir.

Il ne me reste plus, Messieurs, qu'un moien pour sauver la liberté expirante de la Société, et si je crois devoir m'en servir j'aurai l'honneur de vous en prévenir. C'est de donner aux quatre gentilhommes de la Chambre et au public, une note sage ferme et sans fiel des motifs de mon opposition à votre inamovibilité. J'y louerai le motif qui nous a rassemblé ; j'y ferai ma profession de foi sur la nécessité de reformer les abus de la Comédie, mais j'y établirai que l'article de l'inamovibilité étant un article de discipline et de règlement pour nous, je crois pouvoir l'attaquer et que je l'attaque parce qu'il blesse la dignité des gens de lettres.

J'ai l'honneur d'être avec la plus haute considération, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

J'envoie le duplicata de celle ci à un membre de la société.  
R.S.V.P.

**633. De M. de Vergennes**

Versailles, le 10 janvier 1778.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 3 de ce mois, et je n'ai pu y voir qu'avec bien de la surprise qu'il vous est revenu que la demoiselle d'Eon vous imputait de vous être approprié à son préjudice des fonds qu'elle supposait lui être destinés, j'ai peine à croire, Monsieur, que cette demoiselle se soit portée à une accusation aussi calomnieuse ; mais, si elle l'a fait, vous ne devez en aucune manière en être inquiet et affecté : vous avez le gage et le garant de votre innocence, dans le compte que vous avez rendu de votre gestion dans la forme la plus probante, fondée sur des titres authentiques, et dans la décharge que je vous ai donnée de l'aveu du roi.

Loin que votre désintéressement puisse être soupçonné, je n'oublie pas, Monsieur, que vous n'avez formé aucune répétition pour vos frais personnels<sup>1</sup>, et que vous ne m'avez jamais laissé apercevoir d'autre intérêt que celui de faciliter à la demoiselle d'Eon les moyens de rentrer dans sa patrie.

Je suis très-parfaitement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

1. Beaumarchais fit publier dans le *Courrier de l'Europe* du 3 février sa lettre à Vergennes du 3 janvier, ainsi que la réponse de Vergennes du 10 janvier. A noter que la phrase de Vergennes « vous n'avez formé aucune répétition pour vos frais personnels... » a été supprimée dans la copie soumise par Beaumarchais.

### 634. Billet circulaire d'invitation

Paris ce 11 Jer 1778.

Vous êtes instamment très instamment prié, Monsieur, de vous trouver Dimanche prochain 18 Janvier 1778 à 10 heures précises du matin à l'assemblée qui se tiendra dans la forme acoutumée chez Mr. de Beaumarchais l'un de nos commissaires.

La nature et la multiplicité des affaires de ce dernier ne lui permettant plus de vaquer aux soins fatigans de commissariat, il importe à toute la société de recevoir promptement ses comptes et ses regrets et de procéder à l'instant à la nomination d'un nouveau commissaire. Vous êtes prevenu Monsieur que nul autre intérêt que celui d'une haine absolue pour le bien de la société qui vous invite, ne peut despenser aucun de ses membres de cy venir en cette important occasion voter à l'assemblée de dimanche 18.

Il serait infiniment douloureux pour la société entière après cette invitation pressante d'être obligé de regarder ceux qui manqueront d'y assister comme les auteurs du désordre et de la division qui se glissent dans ses affaires malgré tous les efforts qu'elle fait pour s'en garantir.

Beacoup de nos amis ont négligé de répondre aux derniers billets d'invitation, de sorte que la société comptant sur eux a retardé ses séances plus de deux heures pour les attendre. C'est une si petite attention que celle d'accuser la réception d'un billet qu'on a peine à concevoir par quel motif on se permet de pareils manques d'égards.

**635. A Rochon de Chabannes**

Paris ce 11 Janvier 1778.

J'ai eu l'honneur Monsieur de vous écrire en ma qualité de commissaire, aujourd'hui j'ai celui de répondre à votre réplique comme un particulier un peu fatigué du commissariat et de toutes les tracasseries qu'il attire. En conséquence, Monsieur, je vous prie très sérieusement s'il n'y a que de la franchise et de la bonhomie dans vos observations comme vous l'assurés, de venir les renouveler a la prochaine assemblée que j'ai l'honneur de convoquer à ce sujet dimanche prochain 18 Janvier 1778 à dix heures précises du matin. La liaison des actrices d'un côté, la division de principes de l'autre et je ne sais quelle prétention, quel sourd mécontentement, quels projets nouveaux et quels intérêts cachés, ne font plus d'une compagnie de gens sensés qu'un corps désuni plein d'animosité de reproches et d'aigreur. Il est tems que cela finisse.

Vous voudrés bien y amener le confrère à qui vous faites part de vos lettres et des notes quand et qui probablement il seroit mesme un de ceux qui se font un mérite de se détacher de l'intérêt commun et de manquer aux assemblées.

Dans celle que j'annonce, Monsieur, mon intention est de rendre un dernier compte à tous mes amis des efforts que j'ai tentés pour le bien des auteurs, de les prier de me dispenser de les continuer plus longtems, comme inutiles désormais, et plus propres à me faire du mal qu'à leur procurer le moindre avantage.

La nature et la multiplicité de mes affaires ne me permettant de me livrer, hors d'elles, qu'à des objets de délassemens et de plaisir, les soins du commissariat sont devenus trop pénibles pour moi.

Nous procéderons dans cette assemblée à la nomination d'un autre commissaire. Ce qui ne m'empêchera pas de former sans

cesse des vœux pour la réussite de l'ouvrage entrepris et conduit à bien par qui il vous plaira, mais dont je ne peux plus me mesler en aucune façon.

J'ai l'honneur d'être avec la plus haute considération Monsieur votre très humble et très obéissant serviteur.

-----

J'ai l'honneur de vous prévenir que pour dernier acte de commissaire je dénoncerai à toute la Société ceux qui manqueront de venir voter à cette importante assemblée comme les auteurs de la division, du désordre qui nous assiege et comme les détracteurs

### 636. De Francy

Boston 11 Janvier 1778.  
reçue par Mr. Pelletier le 3 mars 1778.

Monsieur

Je vous ai écrit deux lettres très détaillées pendant mon séjour ici<sup>1</sup>. Je vous y rends compte des raisons qui m'ont retenu à Boston beaucoup plus longtemps que je ne le croyais, l'une de ces lettres est partie par un vaisseau américain allant à Bordeaux qui vous porte aussi un relevé des 4 cargaisons arrivées au Nord, et le reçu que m'a donné le Coll Langdon<sup>2</sup> du vaisseau Leflamand. Je laisse l'autre à Mr. De Goy<sup>3</sup>, qui se charge de vous la remettre lui-même pour très peu de temps. Il est ici avec tous les Officiers d'Artillerie et de Génie n'attendant qu'une occasion pour repartir. J'ai fait tout ce que j'ai pu pour les retenir. Ils sont piqués au point que tout ce que je leur ai dit a été inutile. Mr. De Goy vous

1. Francy partit de Marseille le 26 septembre 1777 sur le *Flammand* (anciennement *l'Heureux*) et arriva à Portsmouth, N.H. le 1<sup>er</sup> décembre.

2. John Langdon, riche commerçant, futur gouverneur du New Hampshire, échangea une longue correspondance commerciale avec Francy dans les trois années à venir.

3. De Goy, capitaine de l'*Amélie*. Voir lettre # 424.



fera lui-même tous ces détails là. Si votre neveu n'est pas reparti, j'espère que je le déciderai aisément à rester. J'y ai déterminé l'enfant, et j'ai déjà parlé vivement pour lui. Mr. Hancock qui me témoigne la plus grande confiance, et qui m'a comblé d'honnêtetés, m'a promis de faire pour lui tout ce qui serait en son pouvoir<sup>4</sup>. Je ne doute presque pas du succès. J'ai déjà fait réussir des choses plus difficiles, mais je suis bien désolé d'avoir échoué dans l'affaire des Officiers. J'ai représenté vivement la perte que l'on faisait. On l'a sentie, mais il était trop tard. Les Officiers ne veulent plus entendre à aucun accommodement. Je vous écris un mot par *Triplicata*, afin de vous faire parvenir le plutôt possible les relevés de vos cargaisons. Il est si important que les erreurs qui sont dans mes factures soient rectifiées, que je vous en ai adressé six copies différentes, savoir, une dans une lettre très longue que j'ai laissée à Mr. Fassy<sup>5</sup>, une dans la lettre partie d'ici par un vaisseau américain, une dans celle que vous portera De Goy, et trois dans chacun des *triplicata* de cette lettre, que je laisse à un membre du Bureau de la guerre qui les fera partir par les trois premiers vaisseaux qui feront voile pour France. Je n'ai pas le temps d'entrer ici dans aucun détail, je me réfère à une lettre que je vous ai écrite quelques jours après mon arrivée dans le Continent, et qui est partie sur un vaisseau français allant à Marseille et aux trois autres dont je vous parle dans celle-ci, savoir, une laissée à Mr. Fassy à Portsmouth, une partie d'ici sur le vaisseau allant à Bordeaux et la 3<sup>e</sup> que je laisse à Degoy. J'ai tant à écrire outre les visites continuelles que je suis obligé de faire, que je me couche à peine. Si je ne trouve pas à la Virginie quelqu'un pour me seconder, je serai fort embarrassé, car il m'est absolument impossible de suffire seul à toutes les écritures que j'ai à faire<sup>6</sup>.

4. Les contacts déjà établis avec Langdon et Hancock étaient de la plus grande importance. Hancock, patriote, riche négociant, président du Congrès Continental du 24 mai 1775 au 29 octobre 1777. fut le premier gouverneur du Massachusetts. Voir Herbert H. Allen, *John Hancock, Patriot in Purple* (1948).

5. Fassy, premier officier du *Flammand*. Il remplaça le capitaine Pierre Landais, lorsque celui-ci quitta son commandement pour rejoindre la marine américaine.

6. Un jeune Français, Pierre S. Duponceau, fort doué pour les lan-

Je pars enfin demain avec notre cher Baron<sup>7</sup>, que je ne quitterai qu'au Quartier Général. Cette séparation me coûtera infiniment. Je suis si accoutumé à sa société que je me trouverai bien seul lorsque nous ne serons plus ensemble. Il arrive bien à propos pour rendre des services très essentiels aux Américains, ils ont grand besoin de conseils, et je suis assuré qu'ils ne pouvaient mieux rencontrer. Tout ce que je désire est que la jalousie ne s'en mêle point. Les propositions du Baron sont si modestes, que je conçois à peine que rien puisse empêcher l'effet de sa noble et généreuse ambition. Il a voulu voir et parler à tous les Officiers d'Artillerie et de Génie qui sont ici, pour savoir les sujets de mécontentement qu'ils ont, et les retenir si cela eut été possible, mais ils ont été si humiliés et si mal reçus que rien ne peut les ramener. Il est certain qu'on a eu de très grands torts vis-à-vis d'eux et même notre cher Baron avait été aussi mal reçu à son arrivée icy, mais le désir de remplir son objet étant la seule chose qu'il a consulté, il a passé par dessus tout pour aller à son but. Enfin, on lui a rendu les honneurs qui lui sont dûs, et il part pour l'Armée fortement recommandé par Mr. Hancock. J'espère qu'il y sera mieux reçu qu'il ne l'avait été ici.

Je vous ai rappelé dans toutes mes lettres *la Commission* dont le Baron vut bien aussi vous dire un mot dans toutes les siennes, occupez-vous en un moment je vous en supplie.

J'ai l'honneur d'être entièrement tout à vous

Mes respects s.v.p. à Mde W.<sup>8</sup> et mille compliments à l'ami Gudin, Cantini<sup>9</sup>, Durand<sup>10</sup> et toute la société.

gues, qui avait accompagné Francys sur le *Flammand*, deviendra interprète pour le baron von Steuben, et plus tard secrétaire et traducteur pour Francys. Par la suite, Duponceau deviendra citoyen américain et avocat à Philadelphie. Ses mémoires ont été publiées par le Pennsylvania Historical Society.

7. Baron von Steuben. Voir lettre # 672.

8. Mlle Marie-Thérèse de Willer-Mawlaz, d'origine suisse, maîtresse de Beaumarchais et mère de son enfant, Eugénie, née le 5 janvier 1777. Il épousera la mère le 6 mars 1786. A son sujet, voir Bonneville de Marsangy, *Madame de Beaumarchais d'après sa correspondance inédite* (Paris, 1890).

9. Caissier de Beaumarchais.

10. Le beau-frère de Beaumarchais.

**637. Du baron de Steuben<sup>1</sup>**

Boston ce 12 Jer [1778]

Voilà enfin notre départ fixé pour demain, quelle inactivité [...] parmi les habitans de cette partie du monde, les gens en place sont presque plus indolents que certains personnages à Versailles. Je ne conçois point encore comment ils ont fait pour parvenir au point où ils sont, aujourd'hui j'ai touché le premier argent américain, Mr. Hancock m'a envoyé mille écus en papier money, il m'en faut encore autant pour me rendre à l'armée. On ma fournit 4. chevaux de montures et une voiture pour mon bagage. L'argent du Continent est tellement decredité qu'on donne

1. Friedrich Wilhelm von Steuben (1730-1794). Né à Magdebourg, Steuben faisait partie de l'état-major sous Frédéric le Grand pendant la guerre de Sept ans. Arrivé à Paris en mai 1777, il fut désireux d'aller chercher fortune aux Etats-Unis. Franklin refusa d'avancer l'argent de son voyage, mais Beaumarchais qui s'était pris d'amitié pour cette personnalité offrit de lui prêter « cent louis d'or et davantage ». Il partit pour l'Amérique avec Francy sur le *Flammand*. Le 12 décembre il quitta Portsmouth, New Hampshire, pour Boston où il dut attendre les ordres de Washington. Invité à se joindre à l'armée américaine à Valley Forge, il y arriva le 23 février 1778. Il trouva l'armée dans un état lamentable, manquant de vêtements, de vivres, de munitions et de discipline, et ce fut précisément ceci que Steuben apporta à Valley Forge. Il commença avec un détachement modèle de cent hommes, et selon une progression géométrique toute l'armée fut soumise à sa discipline. Les résultats furent bientôt évidents dans les batailles de Barren Hill le 20 mai 1778, et de Monmouth le 28 juin 1778. Selon la recommandation de Washington, Steuben fut promu Major-Général. Il publia son livret toujours célèbre, connu comme le « blue book » *Régulations for the Order and Discipline of the Troops of the United States*. Plus tard, il demandera à Beaumarchais de le mettre en poésie ! Malgré leur amitié, les finances de von Steuben restent mauvaises et sa dette envers Beaumarchais, bien que considérable, ne sera jamais acquittée.

14. à 16 gourdes au dolar pour un Louis en or. Pendant 3 semaines que je suis à Boston j'ai acheté pour 60 Dollars de bois pour chauffer deux petites chambres. Le reste est à proportion.

Mr. De Francis partira avec moy, nous jurons ensemble quand nous voyons que rien ne se finit avec ces bonnes gens. Donnez moy donc bientôt de vos nouvelles je vous en conjure et bien des belles choses de ma part à la petite femme que j'aime de tout mon cœur, ne vous en déplaie.

On nous dit aujourd'hui que l'armé de Mr. de H[owe] a quitté Philadelphie<sup>2</sup>, — je n'en sçais rien, on se persuade ici trop aisément de ce qu'on désire.

Je seray très fâché si votre neveu est parti pour France et m'aurait oté une occasion de vous marquer mon attachement et ma reconnaissance je tacheray de retenir un certain Mr. de Romanay<sup>3</sup> neveu de Mr. de Gribeauval<sup>4</sup> qui est venu avec Mr. Du Coudray et qui a voulu retourner avec les autres officiers pour France.

Je vous ai promis de vous parler dans toutes mes lettres d'un certain brevet de Capitaine, vous voyez que je tiens parole.

2. Le scepticisme de Steuben semble être bien fondé. L'armée anglaise ne quitta Philadelphie que le 18 juin 1778.

3. Romanet, de, François-Adrien (1758-?). Officier d'artillerie, neveu de Gribeauval, il accompagna du Coudray en Amérique en 1777 où il demeura quinze mois. En 1780 il était de retour avec l'armée de Rochambeau et il y resta trois ans.

4. Gribeauval, Jean Baptiste de (1715-1789). En 1752 il fut choisi pour aller étudier l'artillerie prussienne, où on venait d'introduire le système des pièces légères. Nommé inspecteur de l'artillerie par Choiseul, Gribeauval modernisa ensuite l'artillerie française. Beaumarchais envoya certains des anciens modèles en Amérique. Quoique ces canons fussent en général en parfait état, Beaumarchais n'échappa pas aux accusations d'avoir vendu aux Américains les rebuts.

**638. A Mlle d'Eon<sup>1</sup>**

à Paris, ce 13 janvier 1778.

Un autre eût cherché, mademoiselle, à se venger de vos calomnies, de façon à vous ôter pour toujours l'envie de nuire à vos bienfaiteurs ; il me suffit de vous en ôter le crédit en vous faisant bien connaître. Ma lettre à M. le comte de Vergennes et la réponse de ce ministre que je vous envoie, prouveront à chacun que ma justification est le seul objet que j'aie sollicité.

Qu'un ménagement si peu mérité vous fasse rentrer en vous-même, et vous rende au moins plus modérée, puisque mes services accumulés n'ont pu vous inspirer ni justice, ni reconnaissance. Cela est essentiel à votre repos ; croyez-en celui qui vous pardonne, mais qui regretterait infiniment de vous avoir connue, si l'on pouvait se repentir d'avoir obligé l'ingratitude même.

J'ai l'honneur d'être très-parfaitement, mademoiselle, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

1. Lettre probablement partielle.

**639. De Rochon de Chabannes**

Ce 14 janvier 1778.

Messieurs,

Comme la société préoccupée actuellement de ses seuls intérêts vis-à-vis de la Comédie, ne sent pas l'importance de mon opposition à l'immutabilité des places de Commissaire, opposition

cependant que je n'ai pu différer de former : Je demande aujourd'hui pour la tranquilliser qu'on procède aux règlements de la Comédie, et qu'on remette, après la conclusion de cet ouvrage, la décision des articles de discipline qui regardent la Société Dramatique, et notamment la question sur la mutabilité et l'immutabilité des Commissaires, mais qu'il en soit expressément fait mention sur le mémoire à présenter à Mrs. les Gentilhommes de la Chambre, comme d'un article qui n'est pas encor décidé.

M. le Mierre<sup>1</sup>, Messieurs, étoit le confrère que j'avois choisi pour y discuter mon opinion qui est la sienne, mais cette note doit rendre inutiles toutes discussions, et le débarrasser du chagrin de vous contrarier.

Je vois comme vous, Messieurs, que les discussions amènent à l'aigreur, que tout entier à ses principes on n'examine pas assés ceux de son adversaire, pour en justifier au moins l'esprit en en combattant le fond, et cela me fait renoncer pour jamais à toutes espèces de disputes polémiques. Je persiste dans mon projet de retraite qu'on ne sauroit plus interpreter mal d'après la note que j'envoie.

J'ai l'honneur d'être avec la plus haute considération votre très humble et très obéissant serviteur.

1. Lemierre, Antoine-Marin (1723-1793), connut un grand succès au théâtre avec *Guillaume Tell* (1766), *La Veuve de Malabar* (1770).

#### 640. A Mme de Godeville

Mercredi 14 j<sup>er</sup> à 2 h. 1778.

Je suis bien loin, ma chere amie, de rire sottement ou perfidement de toutes les recherches de la sensibilité. Je ne suis pas insensible moi mesme ; mais seulement trop raisonneur pour etre heureux en m'ecartant de ma direction.

J'en suis déjà bien loin par la licence que j'ai prise de donner

ma maison a conduire a une femme qui n'est pas la mienne. La reconnaissance et une foule de qualités qui enchainent les cœurs honnestes m'ont en effet enchainé plus ostensiblement qu'il ne convenait a ma considération personnelle. Ma chere amie, sil y a quelque chose qui puisse me dédomager de ce sacrifice, ce doit etre au moins la paix intérieure de mon ménage, et plus encore la paix avec moi mesme. Tromper deux femmes, n'en rendre heureuse aucune, et ne l'etre pas soi mesme, est ce la la vie d'un homme sensé ? Que dirait on de moi, si l'on pouvait m'accuser d'avoir manqué au public en prenant une femme avec moi, et de manquer ensuite a celle la pour en attraper une seconde.

Il faut au moins pour mon honneur qu'on me croye épris et tres heureux. Ce commerce de coquetterie pardonnable aux jeunes gens sans consistance, serait regardé dans moi comme un délabrement d'idées impardonnable. De sorte qu'il m'est moins permis d'avoir une maitresse, parce que j'ai une ménagere, que si cette ménagere etait ma femme. M'entendés-vous ? Il me serait donc affreux d'exiger, ou d'exciter une tendresse que ma situation ne me permet pas de partager convenablement. Etudiés moi depuis le premier moment ; vous avés toujours vu mes plaisirs troublés par je ne sais quel rayon importun d'honesteté qui les eclairait tristement. L'amour est un culte. Il faut pour en jouir sy livrer sans distraction. Je n'en ai ni le tems ny le pouvoir. Voila tout mon secret. Et c'est pour vous tirer et moi aussi du plus penible état, que j'ai renoncé a de grands plaisirs, tres grands !

L'on vous trompe quand on vous dit que je vais au spectacle, je n'ai le tems d'aller a rien.

Il y a avant hier huit jours qu'allant a Versailles, ma voiture cassa au cours la reine ; je revins a pié a la comédie, pendant qu'on m'en venait chercher une autre. Depuis je n'y ai pa mis le pié. Je voudrais que vous pussiés prendre pour mon génie d'ami ce sentiment qui vous est si cher.

En vérité c'est pour n'y pas nuire que je me prive de vous voir ; et il n'y a pas l'ombre de rouerie a cela : c'est bonhommie et pure honesteté. Je ne veux point de plaisirs achetés au prix de votre tranquillité et de la mienne. Il m'en coute de renoncer a vous plus que je ne veux le dire : mais toujours entendre a l'oreille de son

cœur ces mots désagréables : *ce que tu fais est tres mal !* voila de quoi je cherche a me délivrer.

Quant a vos complimens sur mes prétendus services, c'est la ce que j'appelle des platitudes ! pourquoi en dire ?

#### 641. De Rochon de Chabannes

Ce 15 janvier 1778.

Je ne sçai rien vous refuser, Monsieur, j'irai à l'assemblée. J'y embrasserai de bon cœur nos Commissaires, et vous tout le premier. Je les engageroi de toutes mes forces à conserver leurs places et à nous continuer leurs bons offices, mais je m'opposerai toujours à l'inamovibilité du Commissariat, aux termes de ma note. Je ne vois pas trop de confusion dans mes idées à cet égard. Je vous ai parlé de ma retraite de l'assemblée ; et vous avés pensé sans doute que ma retraite et ma réclamation étoient contradictoires, mais pourquoi Monsieur ; ce n'est qu'en renonçant à la littérature, et non aux assemblées, que je puis cesser d'être homme de lettres. J'ai donc toujours le droit de m'opposer à un arrangement qui blesse la dignité d'un corps dont j'ai l'honneur d'être un des membres. Aucun auteur assistant ou n'assistant pas à nos assemblés ne pourra revenir sans doute contre ce qui aura été réglés vis-à-vis de la Comédie, mais tous et en tout tems pourront demander le changement d'un règlement de discipline intérieure quand ce règlement paroistra avoir des inconvéniens. Voila mes idées et ma logique. Vous voulés le bien surement Monsieur et je le veux aussi, et cependant l'immutabilité ou la mutabilité n'est pas le seul point ou nous soions en contradiction. Il en est encore un que je me proposois d'attaquer dès qu'il seroit mis en délibération. Vous aviés dit Monsieur qu'il faudroit tâcher d'obtenir une pension pour le président de Lecture, eh bien ce n'est pas encore là mon avis. On doit présider le corps pour l'hon-



neur, et si la Société a assés de crédit pour obtenir une pension de mille écus, il ne faut pas la jeter sur un homme qui n'en a pas besoin, il faut demander la permission, d'en faire trois pensions, et de présenter aux Gentilhommes de la Chambre les personnes à qui nous pensons que deux de ces pensions peuvent être nécessaires et réserver la 3ième pour les faux frais du Commissariat ; encore vaut il mieux les demander toutes trois pour trois de nos confrères. Voiés Monsieur comme nous différons d'avis vous et moy respectivement avec les meilleures intentions du monde, mais toutes ces contrariétés n'affoibliront jamais les sentimens distingués que je vous ai voués et avec lesquels j'ai l'honneur d'être avec la plus haute considération Monsieur votre très humble et très obéissant serviteur.

Occupons nous de nos règlements vis-à-vis de la Comédie et laissons en arriéré nos règlemens de discipline intérieure. Nous aurons tout le tems d'y revenir. Nous sommes tous d'ailleurs d'accord sur le 1er point et le reste mérite bien au moins une mure discussion

#### 642. A Mme de Godeville

16 j<sup>er</sup> 1778.

Les voila : mais l'empire ottoman n'y fait œuvre ; je n'ai pas un Louis en or... Je remets le tout au grison du matin, en lui recommandant que de ne rien rendre qu'a vous mesme.

Ma lettre d'avant hier est raisonnable et c'est ainsi qu'on doit écrire a la maitresse de son ami : car si vous ne letes pas, ce qui me paraît impossible, vous le serés bientôt, et je suis forcé de desirer que vous le soyés. Je vous salue en regrettant ce que je ne puis retenir sans injustice. Cest votre cœur que je veux dire.

### 643. Compte rendu de l'Assemblée de la Société des auteurs dramatiques

18 Janvier 1778.

Aujourd'hui dix-huit Janvier mil sept cent soixante dix huit nous étant assemblés en la forme accoutumée chez Mr De Beaumarchais l'un de nos commissaires et représentans perpétuels et nous étant trouvés le nombre compétent pour discuter et décider sur les intérêts de la société, Mr. de Beaumarchais l'un de nos commissaires qui nous avait écrit pour nous prier de venir recevoir sa démission du commissariat, a été si touché de l'honorable confiance que nous lui avons témoignée, qu'il na pas mesme osé présenter cette question à l'assemblée. Et quau lieu de sa démission, il nous a renouvelé les assurances de zèle le plus vif pour nos intérêts avec une sensibilité dont nous avons été touchée nous mesmes. Nous avons ensuite recommencé la lecture du projet de règlement qui nous est présenté par nos commissaires ; mais dépouillé des principes de nos décisions, libellés dans les préambules de chaque section, comme Mr. le Maréchal de Duras avait paru le désirer. Après avoir discuté, étendu, ou diminué enfin arretté tous les articles de ce règlement, nous l'avons tous signé, après avoir réglé que nos commissaires se transporteront par devans Mr. le Maréchal de Duras et lui en remettront une copie signée des quatre commissaires et attestant toutes nos signatures apposées sur la minute qui reste déposée au commissariat.

Mr. De Beaumarchais nous a ensuite exposé qu'une petite fille du grand Racine était dans la plus affreuse misère, notre respect pour la mémoire [de] ce grand homme ne nous a pas permis d'attendre que justice lui fut faite dans la personne de cette infortunée des produits d'Athalie qui n'a été jouée qu'après la mort de son illustre auteur et desquels les héritiers n'ont jamais pu se faire faire raison par la Comédie française. Et nous nous sommes alinstant tous cottisés jusque la somme de 50 Louis que

nous avons chargé Mr. De Beaumarchais notre commissaire de faire remettre à cette infortunée non à titre d'un don qui pourrait offenser sa délicatesse, mais comme un simple prêt dont la Société Littéraire Dramatique espère tôt ou tard se faire faire raison par la Comédie quand on traitera la question qui regarde celle de l'œuvre du grand Racine et ce qui doit équitablement en revenir à ses héritiers et nous avons renouvelé le traité d'union signé par nous tous le 17 aoust 1778 [1777] par lequel nous avons unanimement voté pour l'élévation d'un second théâtre, et chaquun de nous a signé la présente délibération.

Chamfort, Blin de Sainmore, Cailhava, Leblanc, Favart, La Place, Rousseau, Rochon de Chabannes, Bret de Sauvigny, Gudin de la Brenellerie, Barthe, Lemierre, Lefèvre <sup>1</sup>.

1. Pour les identifications voir lettre # 548.

#### 644. De Rochon de Chabannes

Ce 19 janvier 1778.

M. de Chabannes fait bien des complimens à Monsieur de Beaumarchais et luy envoie sa quote part et celle de M. le Mierre : deux louis pour M. le Mierre et quatre pour luy.

M. de Chabannes prévient Monsieur de Beaumarchais qu'il y a erreur de compte dans les entrées. On a bien dit que 2 grandes pièces en 5 et 4 actes, ou trois pièces en 3 actes, ou 4 pièces en 1 ou 2 actes donneroient les entrées à vie. Mais faudra-t'il 2 pièces en 3 actes et une pièce en 4 ou 5 comme il faut 2 petites pièces et une grande pièce pour les avoir ; cela ne me paroît pas juste et ne faudroit il pas mettre à cet article qu'une pièce en 3 actes et une grande pièce mettroient leur auteur en possession de ses entrées à vie. C'est le meilleur parti parce que cela ne dérange rien à la besogne faite, et que c'est même un article de faveur qui

ne touche qu'au bien de la Société, car dans une répartition juste, il faudroit éгалer quatre petites pièces en 1 ou 2 actes ou deux pièces en 3 actes à une pièce en 4 ou 5 actes. mais cet arrangement seroit trop de rigueur. Les réglemens anciens nous donneroient nos entrées à bien meilleur marché, et le but de votre association n'est pas d'empirer notre état.

Ne pourroit on pas dire dans le mémoire (et cela m'est échappé hier) que dans les réglemens que nous sollicitons nous n'entendons nous dépouiller du droit de changer et reformer les disciplines intérieures de notre corps, car je sais bien sur que la Société ne souffrira jamais que ses propres réglemens soient assimilés à ceux qu'elle demande pour les Comédiens.

Ainsi on arrangeroit en deux mots les entrées à vie

Entrées à vie	2 grandes pièces en 4 ou 5.
	4 pièces en 3 actes
2 petites pièces	
répondiroient	6 pièces en 1 ou 2 actes
à 1 pièce en 3	1 pièce en 4 ou 5. et 2 p. en 3.
A. et 2 pièces	1 pièce en 4 ou 5. et 3 p. jouées
en 3 A. et une	2 p. en 3 A. et 2 p. en 1 A.
pièce en 4 ou 5	1 p. en 3 A. et 4 p. en 1 A.

mais encore un coup cet article seroit de rigueur et changeroit ce qui a été arrêté hier au lieu que l'autre est de faveur et ne peut déplaire à personne.

#### 645. De Rochon de Chabannes

Ce 20 janvier 1778.

Encore une petite observation, Monsieur, sur les droits d'entrée à perpétuité, car on ne sauroit user de trop de faveur pour ce droit, un des plus précieux des auteurs. Je fais tout le tableau pour soulager votre mémoire.

## Entrées à perpétuité

2 grandes pièces en 5 ou 4 actes.

\*\* 2 pièces en 3 actes et 1 pièce en 1 A. ou 2.

*car 9 A. me paroissent trop rigoureux et trop inégaux  
avec le droit des petites pièces qu'il faut laisser cependant  
parce que c'est l'ancien droit.*

4 petites pièces.

*plus.*

1 pièce en 5 ou 4 A. avec une pièce en 3 Actes

1 pièce en 5 ou 4 A. et 2 pièces en 1 ou 2 Actes.

\*\* Si l'observation sur les pièces en 3 actes ne vous paroît pas juste, Monsieur, laissés subsister les 3 pièces en 3 actes.

Je vous salue.

**646. A Francy**

20 Janvier 1778 <sup>1</sup>.

Depuis ma lettre écrite Mrs les Députés<sup>2</sup> à qui j'ai porté vivement mes réclamations ont enfin donné l'ordre à Lorient de compter avec moi du modique produit de la vente de ce qu'apporte l'amphitrite cela n'ira pas à 150 m.L.

Mon grand vaisseau <sup>3</sup> n'est pas parti, ce sont de nouveaux fonds considérables arretés. De promesses en espérances j'attens toujours une levé de son embargo. Mais je pérís au milieu de tout

1. Cette letter est un post-scriptum à la letter de Beaumarchais adressée à Francy le 20 décembre 1777.

2. Franklin, Arthur Lee et Silas Deane.

3. Le *Fier Roderigue* à Rochefort.

cela faute de pouvoir acquitter mes engagements qui s'accroissent sans cesse.

Notre ami Montieu a gagné son procès tout d'une voix à Nancy<sup>4</sup>. Sa santé se rétablit assez mais sa chère femme a manqué de mourir cependant elle est hors d'affaires et vient dit-on d'accoucher d'un joli enfant.

31 janvier 1778.

J'apprens dans l'instant par un vaisseau arrivé de Boston en Espagne que vous êtes enfin à bon port à Porstmouth. Dieu soit

4. Peu de choses sont connues sur Jean-Joseph Carrier de Montieu, l'associé de Beaumarchais dans la compagnie Rodrigue Hortalez. Cependant sa comparution devant un tribunal militaire attira l'attention sur lui à Paris en 1773. Montieu était fabricant d'armes aux manufactures Royales à Saint-Etienne. Il possédait de plus un entrepôt à Nantes et il semble qu'il se livrait à des expéditions d'armes à l'étranger, probablement en relation avec la traite des noirs. En 1767 l'armée française fut équipée d'un nouveau fusil léger et bon nombre d'armes anciennes qui furent déclarées en excès devaient être vendues. L'inspecteur responsable du déclassement et de la vente de l'ancien modèle était le colonel de Bellegarde. Entre le premier septembre 1767 et le 15 juin 1770 Montieu acheta plus de 100 000 de ces armes au prix d'un franc pièce. Peu de temps après, les deux hommes furent arrêtés et accusés de manœuvres frauduleuses. Leur procès qui suscita un intérêt considérable, se tint à l'Hôtel Royal des Invalides. Le président du tribunal était le duc de Biran, pair et maréchal de France. Il fut révélé au procès que Montieu et Bellegarde étaient beaux-frères. Le 12 octobre 1773 un jugement du Conseil de Guerre condamna les deux hommes à vingt ans de prison, Montieu étant également condamné à une lourde amende. Montieu fut conduit à la prison de l'Abbaye de Saint-Germain (Vincennes A<sup>1</sup> 3682). Il fut relâché le 7 octobre 1775 après avoir versé une caution de 250 000 livres au gouvernement français. Moins de douze mois plus tard il devint l'associé de Beaumarchais. Dans les derniers mois de 1777, le Parlement de Nancy cassa le jugement sur la base d'un vice de procédure : Montieu, personne civile, n'aurait pas dû comparaître devant un tribunal militaire. Alors que toute l'affaire avait une résonnance politique (rivalité entre officiers d'artillerie au niveau même du haut-commandement), des rapports ultérieurs soumis par les inspecteurs militaires des Arsenaux Royaux suggéreront que les deux hommes étaient néanmoins coupables des délits dont ils avaient été accusés.

loué. J'aurais eu grand plaisir à recevoir de vos nouvelles personnelles. Je suppose que vous ne l'avez pas pu et que vous saisissez toutes les occasions de m'en donner. C'est Mr. Carmikael qui vous porte cette lettre. Il y a plus d'un mois qu'il est à Nantes, ce qui fait que je ne puis conférer avec lui à son départ. Mais il ny a de nouveau ici que la rentrée du parlement d'angleterre qui était en vacance depuis la mi Xbre jusqu'au 20 janvier et les débats les plus furieux entre le royalisme et l'opposition.

Tout le monde chez moi se porte bien. Je vous salue et vous aime.

#### 647. A M. de Vergennes

Paris, ce 22 j<sup>er</sup> 1778.

Monsieur le Comte.

Ce douloureux mémoire <sup>1</sup> qu'en tout autre tems et sur toute autre matière j'aurais fait en deux heures ; il m'a fallu huit jours

1. *Mémoire particulier pour les ministres du roi*

Dans l'état de crize ou sont montés les évènements, dans la certitude ou nous sommes que le peuple anglais demande à grands cris et sans pudeur la guerre contre nous ; qu'il fait à son Roi des offres de toute nature à cet effet ; comme lever à l'instant la milice nationale et d'en faire les fonds ; comme de fournir volontairement par chaque *Shire* ou Comté une certaine quantité de soldats et de matelots pourvu qu'ils soient employés contre l'Espagne et la France. Qus nous reste t'il à faire ?

Trois partis sont encore à notre choix. Le premier ne vaut rien. Le second serait le plus sûr. Le troisième est le plus noble. Mais une juste combinaison du 3<sup>e</sup> et du second parti peut rendre à l'instant le roi de France la première puissance du monde connu.

Le premier parti qui ne vaut rien, absolument rien, est de continuer à faire ce que nous faisons, ou plutôt ce que nous ne faisons pas ; de rester plus longtems passifs auprès de la turbulente activité de nos voisins, de nous obstiner à ne prendre aucun parti, et d'attendre encore

pour l'écrire ; tant ma teste s'est trouvée prise par l'affreux embarras des objets qu'il contient et sur lesquels j'y réclame votre justice en invoquant votre mémoire.

J'ai mesme eu le chagrin pendant quatre jours de croire qu'il

l'événement sans agir : Parceque, d'ici au 2 février prochain, ou le ministère anglais sera changé, et les lords Chatam et Shelburn à qui l'on a proposé, au 1<sup>er</sup>, la place de Lord Germaine, au 2<sup>e</sup> celle de Lord Suffolk, à condition d'abandonner le parti des *Wigts* et qui l'ont refusé, peuvent changer d'avis et feindre un moment de devenir *Torris* pour s'emparer des affaires. Or, si ce mal nous arrive, y a t'il un seul homme instruit qui doute qu'au 1<sup>er</sup> moment ils ne signent d'une main à tout prix, la paix de l'Amérique, et de l'autre l'ordre exprès d'attaquer nos vaisseaux et de tomber sur nos possessions ; ce qui nous mettrait à la fois sur les bras les Anglais et les Américains. Ou bien, malgré les cris de la nation et le trouble des affaires ; malgré l'indignation qui va bientôt résulter contre l'administration des aveux des généraux *Burgoine* et *Howe* *qu'ils n'ont été que les serviles instrumens d'un ministre inexpert et despote*, le ministère actuel se soutiendra. Mais comme tous sentent également la nécessité de faire cesser une guerre aussi funeste à l'Angleterre et que le ministre actuel ne peut plus espérer de donner le change sur ses fautes passées, mais seulement de les couvrir en flattant la nation de l'espoir prochain de réparer ses pertes à nos dépens, il ne faut pas douter que de l'agitation actuelle des esprits, et de tous les grands et petits Conseils qui se tiennent à Londres, il ne résulte au moins une suspension d'armes avec l'Amérique, pour prendre en considération les griefs du continent, et laisser respirer un moment l'Angleterre. Mais ce 1<sup>er</sup> pas vers la paix une fois fait, soyons bien certains qu'il sera trop tard pour la France de se déclarer en faveur de l'Amérique. Peut être mesme alors le chef de la députation américaine sera t'il déjà passé à Londres ; et la guerre avec nous commencée sans nul avis ainsi que la dernière.

Peut être avant que nous ayons pu sauver nos vaisseaux marchands des 1<sup>ers</sup> efforts de la rage anglaise, en aura-t'elle dévoré les cinq sixièmes ! Au moins est il certain que depuis deux mois il est sorti plusieurs vaisseaux de guerre anglais sous prétexte de croiser dans la Manche ; mais avec des ordres et des destinations tellement inconnues que personne en Europe ne sait encore ou ils ont établi leur croisière.

Qui sait mesme si les derniers paquets envoyés par le Gouvernement en Amérique, ne sont pas déjà les porteurs de quelque suspension d'armes et de quelque plan de pacification, dont bien des gens croient qu'on ne verra la déclaration qu'à l'instant ou l'on pourra supputer à Londres que les paquets sont arrivés ? Eh ! si malheureusement on y laissait entrevoir la possibilité de l'indépendance pour 1<sup>re</sup> condition ;



était devenu inutile par le retard, et je l'avais abandonné, pour travailler à mon billan consulaire. Un tour de force m'a remis sur pié pour 12 ou 15 jours. Mais, grand Dieu ! est ce la vivre ?

est il seulement douteux que la seconde ne fut l'engagement formel de se réunir contre nous avec l'Angleterre ? Alors, devenus la risée de l'Europe entière, la guerre la plus funeste et la banqueroute de l'Amérique à tous nos négociants seraient le digne prix de la lenteur que nous aurions eue à nous déclarer.

Le plus mauvais de tous les partis est donc de rester aujourd'hui sans en prendre aucun, de ne rien entamer avec l'Amérique et d'attendre que les Anglais nous en ferment toutes les voies ; ce qui ne peut manquer d'arriver avant très peu de tems.

Le second parti que je regarde comme le plus sûr serait d'accepter publiquement le *traité d'alliance proposé* depuis plus d'un an par l'Amérique ; *avec la franchise de la pêche au grand banc, la garantie mutuelle des possessions des puissances contractantes la promesse positive de secours réciproques ou de diversion en cas d'attaque d'un côté ou de continuation d'hostilités de l'autre ; le tout accompagné d'un plan secret pour s'emparer des Iles anglaises, avec engagement sacré entre les trois puissances Américaine Espagnole et Française de fixer ensuite impérieusement un méridien aux Anglais sur l'Océan entre l'Europe et l'Amérique passé lequel tous leurs vaisseaux seraient déclarés de bonne prise en paix comme en guerre.* Ces turbulens voisins n'ayant plus rien à prétendre au nouveau continent.

Il faut avouer qu'aussitôt que les Anglais apprendront qu'ils n'ont plus d'espoir de traiter avec un pays qui aura traité avec nous, ils nous feront à l'instant la guerre à outrance, en nous déclarant agresseurs contre eux par ce traité mesme. Mais guerre pour guerre, comme elle est inévitable aujourd'hui, les Américains, les Espagnols et les Français réunis sont plus que suffisans pour abaisser les fumées de cette altièrè nation, si elle est assés effrénée pour oser nous attaquer alors.

Une autre objection s'élève ; elle est du plus grand poids, et je dois d'autant moins éluder d'y répondre que M. le C<sup>e</sup> de Maurepas lui mesme est l'objecteur. Il est à craindre, dit ce ministre, que les députés de l'Amérique n'ayent pas des pouvoirs assés étendus, ou assés solides pour qu'on puisse en sureté traiter avec eux une aussi grande affaire ; ou que leurs divers intérêts cachés n'en divulguent le secret avant sa conclusion ; ou que le Congrès (dont les membres peuvent varier à chaque instant) ébranlé par la corruption ou l'intrigue anglaise, ne refuse de ratifier le traité ou s'il le ratifie, que la nation elle mesme entraînée vers l'Angleterre par la conformité de religion, de langage, de constitution et de mœurs et surtout par le secret plaisir de se voir l'égale et de marcher de pair avec l'orgueilleuse marâtre qui affecta si longtemps de la dominer, que cette nation, dis-je ne trouve bientôt

Plus je fais bonne mine et plus mon tourment intérieur s'accroît. Je me suis bien examiné, je n'ai pas le plus léger tort, et en feuilletant mes papiers pour assurer mon état, j'ai été effrayé de

le moyen d'éluder les conditions de ce pacte. Alors il ne resterait au Roi que des alliés équivoques, un traité douteux, balancé par une guerre sanglante et certaine.

A cela je répons : qu'une sagesse aussi consommée, en pèzant les risques et les avantages, n'a certainement pas manqué d'apercevoir que, dans un parti forcé des évènements, il est raisonnable de laisser quelque chose à la fortune, en la captivant de son mieux, par toutes les précautions que la prudence humaine peut employer dans une affaire aussi majeure ; et ces précautions je me réserve de les indiquer, quand j'aurai exposé le 3<sup>e</sup> parti qui me paraît convenir au roi de France en cette conjoncture délicate.

Ce troisième parti, le plus noble de tous, et dont les suites peuvent remplir l'objet du second parti ; mais sans commettre en rien la dignité du Roi ni la foi qu'il croit devoir aux traités subsistans, serait qu'on déclarât aux Anglais dans un bon manifeste, qu'on notifierait aussi à tous les potentats de l'Europe :

Que le Roi de France, après avoir, longtems par délicatesse et par égards pour l'Angleterre, demeuré spectateur passif et tranquille de la guerre existante entre les Anglais et les Américains, au grand dommage et détriment du commerce de France ; instruit autant par les débats du Parlement d'Angleterre que les succès des armes Américaines ; que, malgré les puissans efforts des Anglais pendant trois campagnes successives, la force des évènements arrache en l'Amérique au joug de l'Angleterre ; qu'instruit aussi que les meilleurs esprits de la nation anglaise s'accordent à penser et à dire tout haut dans les deux Chambres, qu'il faut à l'instant reconnaître les Américains indépendans, et traiter avec eux comme avec des amis, sur le pié de l'égalité : que quelques uns mesme ont été jusqu'à rechercher si, dans cette querelle entre deux parties du même empire, l'ancienne Angleterre n'était pas plutôt rebelle à la Constitution commune, que la nouvelle : qu'au milieu de ces débats et par les lumières qu'on acquiert à chaque instant, on est forcé de douter si les préparatifs de la nouvelle campagne sont dirigés de bonne foi contre l'Amérique, ou destinés contre tel autre pays qu'il pourrait convenir à l'Angleterre d'inquiéter.

Que le Roi sachant trop certainement que les Anglais, sous prétexte de visiter les vaisseaux de commerce de France et d'examiner ses relations avec le continent d'Amérique, insultent, vexent, tourmentent les négocians ses sujets, sans nul respect pour le pavillon français ni pour l'azile sacré de l'atterrage des côtes françaises ; qu'ils prennent occasion de leur querelle particulière, pour exercer une douane injuste et véxatoire sur tous les peuples à qui l'Océan était libre : Que

tout ce qu'il m'a fallu vaincre depuis 2 ans pour arriver où je suis. Si je dois être secouru vous ne pouvez trop tôt le faire et trop secrettement : car les lettres de change sont comme la mort

Sa Majesté voit avec peine, en cet état de souffrance et d'anxiété, plus facheux pour ses sujets que la guerre ouverte, les négocians français depuis longtemps victimes de ses ménagemens pour l'Angleterre, et le commerce maritime de ses Etats, languir sous la gêne et les prohibitions politiques, d'une part, et de l'autre sous la très dure inquisition des Anglais contre toutes ses entreprises. Que ces memes égards pour l'Angleterre ayant porté Sa Majesté, malgré son état de puissance neutre jusqu'à inquiéter les armateurs américains sur la nature de leur azile en ses ports, et celle des vaisseaux qu'ils y ont conduits ; cette austérité qui sème la mésintelligence entre des peuples amis a déjà fait naître à quelques corsaires américains le facheux projet de s'emparer de plusieurs vaisseaux français. Que la France a déjà souffert de ces nouvelles entreprises, dont les représailles et les ressentimens accumulés peuvent mettre un tel désordre dans les idées, qu'on ne pourra bientôt plus distinguer les amis des ennemis ; ni savoir quel peuple est en guerre ou en paix avec nous. Que d'ailleurs Sa Majesté peut craindre avec raison que la réunion possible, et présumée prochaine de deux nations aussi belliqueuses, ne tourne contre ses intérêts, parce que les Américains qui n'ont cessé de solliciter ouvertement les secours et l'alliance de la France, outrés de n'avoir pu les obtenir, peuvent unir ce ressentiment à l'inquiétude naturelle des Anglais, de façon qu'il en résulte une guerre commune de ces deux nations, contre la France ; guerre d'autant plus facheuse pour cette dernière que son Roi ne la lui aurait attirée que par ses égards constans pour l'Angleterre et son respect religieux pour les traités subsistans : Que dans cet état d'incertitude et d'agitation Sa Majesté obligée par les circonstances de prendre à l'instant un parti, préférera toujours, au gré de son cœur et de sa dignité, le plus noble et le plus desintéressé de tous.

Qu'ainsi, sans vouloir déclarer la guerre à l'Angleterre, encore moins la lui faire sans la déclarer, comme l'usage s'en est trop odieusement établi dans ce siècle ; sans vouloir mesme entamer aucun traité préjudiciable aux intérêts de la cour de Londres ; mais ayant seulement égard aux souffrances et aux justes représentations de ses fidelles sujets qui font le commerce maritime ; Sa Majesté se contente aujourd'hui, par une suite de la neutralité qu'elle a toujours gardée, de *déclarer qu'elle tient les Américains pour indépendans, et veut désormais les regarder comme tels relativement au commerce d'eux avec la France et de la France avec eux.*

Qu'elle permet indistinctement à tous ses sujets d'aller négotier dans tous les ports de l'Amérique comme ils vont dans ceux de l'Angleterre ; d'y échanger les productions des manufactures françaises contre les

elles n'attendent personne. Surtout M. Neker ne doit pas en être instruit, j'en sais trop la dessus pour ne pas insister sur le secret à son égard<sup>2</sup>. Si je ne dois pas l'être, *amen*. J'ai fait ce que j'ai du et au delà de ce que j'ai pu.

denrées de ces climats, en concurrence avec tous les négocians de l'Europe qui y portent en foule les productions de leurs pays. Car si Sa Majesté croit devoir des égards à ses voisins en guerre ; elle croit aussi sa justice intéressée à ne pas laisser souffrir plus longtems, en pleine paix, des privations et des interdictions à ses sujets, qu'aucun souverain de l'Europe ne paraît imposer aux siens. Qu'en continuant d'ouvrir ses ports aux Américains, comme par le passé, Sa Majesté n'entend pas priver les Anglais du droit de s'y fournir en concurrence de ces memes productions françaises, dont le commerce est libre à toutes les nations qui ne nous font point la guerre. Que par cette conduite modérée envers tout le monde, Sa Majesté croit rendre à chacun ce qu'on a droit d'espérer de sa justice et de sa générosité. Que dans la vue de faire éclater de plus en plus les sentimens désintéressés qui l'animent Sa Majesté propose aux deux nations beligérantes ses bons offices pour accommoder, s'il se peut, leurs différens.

Déclarant au surplus Sa Majesté, qu'elle n'entend gêner l'Angleterre ni l'Amérique sur l'acceptation de ses bons offices ni se tenir offensée des refus de l'une ou de l'autre ; mais que si l'une de ces deux nations, enflée par ses succès, ou aigrie par ses pertes, apporte le moindre obstacle au plus libre commerce avec sa rivale, à la première hostilité, contre ses vaisseaux de guerre ou marchand français Sa Majesté se croira dégagée de tous égards envers cette nation injuste, et contractera sans scrupule avec l'autre à de telles conditions que celle-ci profite exclusivement de tous les avantages de son alliance et de son commerce. Déclare au surplus Sa Majesté qu'elle se mettra sur le champ en devoir de repousser par la force, l'insulte faite à son pavillon.

---

Tel est à peu près le manifeste que je propose au Conseil du Roi. Bien est il vrai que cet écrit, ne faisant qu'étendre les droits de la neutralité française et mettre une égalité parfaite entre les contendans, peut irriter les Anglais sans satisfaire les Américains. S'en tenir à ce point, est peut être laisser encore à l'Angleterre le pouvoir de nous prévenir et d'offrir à l'Amérique cette mesme indépendance au prix d'un traité d'union très offensif contre nous.

Or dans ca cahos d'évènemens, dans ce choc universel de tant d'intérêts qui se croisent, les Américains ne préféreront ils pas ceux qui leur offrent l'indépendance avec un traité d'union, à ceux qui se contenteront d'avouer qu'il ont eu le courage et le succès de se rendre libres ? J'oserais donc en me rangeant de l'avis de M. le C<sup>te</sup> de Vergennes, proposer de réunir, au troisième parti les conditions secrettes du second.

J'apprens par des nouvelles sûres que mes deux vaisseaux de Marseilles sont certainement à Charlestown<sup>3</sup>. Ainsi malgré la France et l'Angleterre, voila encore 66 canons, 22 mortiers, des

C'est-à-dire, qu'a l'instant ou je déclarerais l'Amérique indépendante, j'entamerais secrettement un traité d'alliance avec elle. Et comme c'est ici l'instant de répondre à l'objection de M. le C<sup>te</sup> de Maurepas, et de le guérir de son inquiétude sur la division d'intérêts des députés, ou du peu de consistance de leurs pouvoirs pour me procurer toutes les sûretés dont un pareil évènement est susceptible, je ne concluerais point ce traité en France avec la députation ; mais je ferais partir en secret un agent fidelle qui sous le prétexte d'aller simplement regler les droits de commerce des deux nations, serait spécialement chargé d'accomplir avec le Congrès, les conditions particulières de ce traité qui ne ferait que s'entamer en Europe et seulement pour contenir la députation. J'avoue que pour enchaîner les esprits en Amérique, y bien balancer les efforts de la corruption et de l'intrigue anglaise, y stipuler convenablement les intérêts de la France et consolider au gré de notre administration tous les points capitaux d'un pareil traité, je dois supposer que, laissant de côté tous les motifs de cour, nos ministres se rendront très difficiles sur le choix de leur agent secret. Car il faut que la confiance en son zèle en sa capacité fixe seule les bornes de ses pouvoirs, dans un tel éloignement du cabinet ; et dans des circonstances aussi difficiles.

Mais cet agent bien choisi, ce voyage promptement fait, ces pouvoirs habilement confiés ; si l'on fait donner par écrit aux députés du Congrès en France, leur engagement de ne rien entamer avec les Anglais, jusqu'aux 1<sup>res</sup> nouvelles de l'agent français en Amérique ; on peut compter avoir trouvé le seul topique aux maux que M. de Maurepas appréhende.

A l'instant donc ou je déclarerais l'indépendance, ou je me ferais donner l'engagement de la députation, ou je ferais partir mon agent pour l'Amérique, je commencerais par garnir les côtes de l'Océan de 60 à 80 mille hommes, et je ferais prendre à ma marine l'air et le ton le plus formidable, afin que les Anglais ne pussent pas douter que c'est tout de bon que j'ai pris mon parti.

Pendant ce tems je ferais l'impossible pour arracher le Portugal à l'asservissement des Anglais : quand je devrais l'incorporer au pacte de la maison de Bourbon.

Je ferais exciter en Turquie la guerre avec les Russes, afin d'occuper vers l'Orient ceux que les Anglais voudraient bien attirer à l'Occident. Ou si je ne croyais rien pouvoir sur les Turcs, je ferais flatter secrettement l'empereur et la Russie de ne pas m'opposer au démembrement de la Turquie, sauf quelques dédomagemens vers la Flandre autrichienne. Tous les moyens étant bons, pourvu qu'il en résulte l'isolation des Anglais et l'indifférence des Russes pour leurs intérêts.

bombes et boulets en proportion, 80 milliers de poudre, des draps, des ferblancs, 25 milliers de soufre, *et mes pauvres fusils qui ne me sont pas rentrés* ; tout cela est pourtant en Amérique par mon travail infatigable, et j'ai du tromper tout le monde avec des peines incroyables, pour faire ces envois secrettement.

Ah ! Monsieur le Comte ! c'est mon billan qui montrera quel homme actif vous avés laissé perdre et deshonoré, si vous souffrés que cet affreux malheur s'accomplisse.

Je n'ai pas le courage de vous parler Angleterre ; car en vérité je meurs de chagrin !

Enfin si pour conserver l'air du respect des traités, je ne faisais pas rétablir Dunkerque, dont l'état actuel est la honte éternelle de la France ; je ferais commencer au moins un port sur l'Océan, tel et si près des Anglais qu'ils pussent regarder le projet de les contenir comme un dessein irrévocablement arrêté.

Je cimenterais, sous toutes les formes, ma liaison avec l'Amérique dont la garantie aujourd'hui peut seule nous conserver nos colonies. Et comme les intérêts de ce peuple nouveau ne peuvent jamais croiser les nôtres, je ferais autant de fond sur ses engagements que je me défierais de tout engagement forcé de l'Angleterre, et je ne négligerais plus jamais une seule occasion de tenir dans l'abaissement ce perfide et fougueux voisin qui, après nous avoir tant outragé, fait éclater dans sa rage aujourd'hui plus de haine contre nous, que de ressentimens contre les Américains qui leur ont enlevé les trois quarts de leur empire.

Mais craignons de passer à délibérer le seul instant qui reste pour agir, et qu'à force d'user le tems à toujours dire : *Il est trop tôt*, nous ne soyons obligés de nous écrier bientôt avec douleur : *O ! Ciel ! il est trop tard* \*.

\* Nous avons reproduit ce mémoire ici quoiqu'il ait déjà paru dans le tome précédent. Loménie dans *Beaumarchais et son temps*, II, 559, l'a daté le 26 octobre 1777. Or Doniol dans son *Histoire de la participation à l'établissement des Etats-Unis d'Amérique*, I, 841-847, le date le 22 janvier 1778 qui nous semble correcte.

2. Jacques Necker venait d'être nommé directeur général des finances (1777-1781). Destiné de devenir l'ennemi de Vergennes et de Sartine Necker obtint que le ministre de la marine démissionnât en octobre 1780. Véri constate : « Quoi qu'il soit, de tous les ministres, celui qui voulut le moins de mal à M. Necker, ce sera lui [Sartine] qui sera sa première victime. » *Journal de l'Abbé de Véri*, II, 385.

Il s'agissait du *Hardi* et du *Flammand*. Ce dernier est arrivé à Porstmouth, New Hampshire.

**648. A M. de Vergennes**

Paris, ce 25 J<sup>er</sup> 1778.

Monsieur Le comte

Je ne veux pas être si coupable que de vous laisser ignorer les plus récentes nouvelles de l'amérique. Je vous envoie par un exprès la lettre qui m'arrive à ce sujet avec ordre qu'elle vous soit remise aussitôt vous au conseil du Roi. La nouvelle est trop intéressante pour être un instant retardée.

Je travaille sans relâche depuis hier au soir à vous former un tableau de ma situation à 60 m.L. près. Sur plus de 9 millions que je compare en sortie et rentrée cet aperçu est assez exact. Mon état constant est superbe<sup>1</sup> il n'y a que ma situation instantanée qui soit fâcheuse.

Tirez moi du moment présent et je vous réponds de l'avenir vous aurés mon tableau par votre courrier de demain.

Recevez l'hommage de ma reconnaissance et de mon respect. et faites moi le plaisir de me renvoyer ma lettre de Dunkerque pour que je réponde.

1. Commentaire intéressant. S'agit-il d'un enthousiasme flamboyant et temporaire, ou d'une conclusion solide basée sur les contrats et les retours certains ? Roderigue Hortalez et Cie opère depuis dix-huit mois, or plus tard Beaumarchais prétendra dans tous les milieux que cette affaire, son aide à l'Amérique, était ruineuse.

**649. A M. de Vergennes**[janvier 1778<sup>1</sup>].

Monsieur Le comte

J'allais porter moi mesme a vous et a Mr De Maurepas, les réflexions que l'insomnie de ma derniere nuit a enfantées. J'allais vous rappeler les ordres a donner aux fermiers généraux de ne pas opprimer le règne de cent ans, par celui de 6 ans, en gênant les retours d'amérique.

J'allais vous prier de vous souvenir des offenses publiques et multipliées de la Dlle Déon que j'ai servi comme ma sœur. Enfin j'allais vous dire que, tout en attendant des secours incertains, je suis pret a périr, en ma qualité de négociant : ma foi, pour commencer le branle odieux, je suis assigné aux consuls pour ce soir sur des acceptations. Au tribunal du comerce, on n'elude guerre, au lieu de vous porter moi mesme mes reflexions je vous les envoie donc. Souvenés vous je vous conjure que je vais périr faute de 400 m.L.<sup>2</sup> et que je les ai bien demandés en prouvant que c'est en m'arrettant de toute part que la politique m'a étranglé.

Mais je mourrai au lit d'honneur en travaillant, et prouvant que j'ai raison.

1. Cette lettre sans date, ce qui est rare chez Beaumarchais, se trouvait dans les archives du Ministère des affaires étrangères classée tout de suite après la lettre du 25 janvier. Elle aurait dû être écrite à la fin de janvier.

2. Beaumarchais avait déjà reçu de Vergennes 400 000 livres le 31 mai 1777, 200 000 livres le 16 juin 1777 et 474, 496 livres le 3 juillet 1777. Voir sa lettre du 15 février 1778 et celle du 20 avril 1778.



**650. De Chevallié**

Rochefort le 31 Janvier 1778.

Messieurs

quoique vous teniés avec moi un silence des plus opiniâtres, je me piquerai de la plus grande exactitude à vous rendre les comptes que je vous dois de mes opérations. Je ne vous dissimulerai cependant pas que ma patience est à son terme et que je ne tiens plus si je ne reçois promptement de vos nouvelles.

Les bâtimens qui étoient chargés de vivres, ustensiles et autres objets d'avictualles et d'armemens, ainsi que les 38 caisses venues de Nantes à la Rochelle sont tous déchargés dans le vaisseau<sup>1</sup> à l'exception d'une des deux barques de Nantes qui pendant que l'autre a fait deux voyages d'ici en rade, au lieu d'avoir encor fini son premier, a derradé du port des barques et s'en est alé dans le courant d'Oléron, où elle a éprouvé des avaries dont le Me a fait sa déclaration à l'amirauté de Marennnes. J'ai des preuves qu'il y a eu de la négligence de la part de ce maître, qui au lieu d'avoir été dans son bâtiment pendant 4 jours de beau tems, qu'il a eu avant le coup de vent de Lundi dernier, étoit ici au cabaret où il s'est enyvré avec son Pilote. Je luy ai envoyé trois louis dor à Marennnes ou il étoit avant hier. J'ai lieu d'espérer qu'il aura fait ses efforts pour se rendre hier finir sa décharge à bord du vaisseau, ma première vous instruira des arrangements de toutes choses à bord, j'entens des objets dont étoient chargés ces batiments.

Un de ces batiments est de retour dans le port. Je vais m'en servir pour y mettre dedans tout ce qui me reste ici a envoyer à bord, et comme il ni a pas de quoi le remplir, j'embarquerai bien des ustensiles d'artillerie pour n'avoir a terre que les affuts

1. *Le Fier Roderigue.*

et les canons. Cette barque sera chargée lundi et se rendra tout de suite à bord. J'espère que les cordages et liège pour bastingage que j'ai demandé à Mr. Grignan de Bordeaux m'arriveront avant cette dernière barque à bord et qu'ils y seront renversés de suite ; dans tous les cas, je m'attends qu'il ny aura plus rien à mettre dans le vaisseau, et que tout y sera arrimé à poste, avant que l'artillerie et les affuts puissent être mis et embarqués ici dans des batiments qui devront les rendre à bord du vaisseau en rade, quand bien même les ordres de l'embarquement m'arriveroient ce soir. Comme demain, et à présent tous les jours, je n'ai plus à craindre d'être en retard, que par la seule raison des mauvais tems qui empêcheroient aux batiments d'acabler et de pouvoir se tenir en décharge sur le vaisseau en rade de l'Isle d'Aix.

Si donc, Messieurs, l'express que vous avés retenu jusqu'à présent auprès de vous n'étoit pas parti pour m'apporter vos ordres et dernières dispositions pour le départ, lorsque vous recevrés cette lettre, j'ose croire et m'attendre que vous l'enverrés bien vite, puisque vous alés apprendre que je suis enfin paré à faire exécuter à la lettre ce que je vous ai déjà promis, si je ne suis pas contrarié par le mauvais tems.

Le Second Cap<sup>e</sup> a demandé que la 1<sup>ere</sup> batterie fut mise aux sabords, plutôt que dans la calle, ce qui me fait augurer bien de son chargement puisqu'il trouve places à faire jeu à la batterie du p<sup>er</sup> pont, j'ose vous assurer que cela me fait grand plaisir. Je pense bien que vous en aurés vous même de l'apprendre ; n'oubliez pas l'ordre du Ministre pour des matelots. Si donc également vous voulez venir voir le V<sup>au</sup> tout arméz et arranger en voici le moment arrivé. Ecrivés moi si vous voudrés garder l'incognito, ou non afin que je puisse me conformer à tout ce qu'il vous plaira de me prescrire à cet égard. Je dois vous prévenir que les deux fré gates sont en rade d'avant hier et que si elles y sont encore quand nous irons ensemble que vous ne pourrés guère vous dispenser de voir les deux capitaines, m'ayant consignés tous les deux leur désir d'avoir des ordres pour convoier le fier Roderigue. D'ailleurs je dois vous assurer que tous les officiers de la Marine qui m'ont fait jusqu'à présent que des conjectures à votre égard, désirent vraiment vous voir ici au grand jour.

Les deux vaisseaux l'arthésien et le Saint Michel s'équipent

et doivent descendre la rivière du 10 au 12 du prochain. Il y a à Cadix 17 vaisseaux de ligne prêts à mettre en mer au premier ordre le Saint Julien arrivé dans ce mois de la Veraz Cruz et de La Havanne a apporté pour le compte du Roy d'Espagne 3 millions de piastres fortes.

Je vous salue et suis avec respect et attachement.

### 651. A M. de Vergennes

Paris, ce 2 février 1778.

Monsieur Le comte

L'affaire que je traite si douloureusement dans le mémoire cy joint ne vous etant étrangere ni comme ministre ni comme homme sage, ni comme protection sensible, je prens la liberté de vous l'adresser : persuadé que votre médiation aura la plus grande force en ce moment suprême<sup>1</sup>.

Pendant que je sollicite aussi vivement a Versaille, je fais parler, je suspens, j'écris, je me donne des mouvemens incroyables daillieurs pour tacher de parer ce coup affreux : mais mon navire en fourrière est la mort de tout<sup>2</sup>. J'ai beau faire, lutter, me débattre avec violence ; je sens que je péris. et le desespoir de voir mes travaux payés de cet horrible prix me trouble la raison.

Quand je dis cent fois : rendés moi mon navire qui est le bien de mes créanciers ! remboursés moi mes fusils ! est ce donc une grace que je demande, et la plus rigoureuse justice peut elle se refuser a me rendre des objets qui ne sont soumis a aucun compte

1. Nous n'avons pas trouvé ce mémoire.

2. Il s'agissait du *Fier Roderigue* retenu à Rochefort près d'un an. Il n'a pu partir qu'après le pacte signé le 6 février 1778 entre la France et les États-Unis où il arrivera le 25 mai, au Cap Henry à l'entrée de la baie de Chesapeake. Voir lettre # 590.

a rendre ni calcul a vérifier ; et quelqu'un au inonde concevra til que le minsitère a laissé périr son agent, au risque de tout, faute de me satisfaire sur ces deux points si équitables ?

Que vous refusiés après de me secourir ! C'est une négation de bienfaits dont rigoureusement je ne dois pas me plaindre ; parce que vous en etes le maitre. C'est par des vues supérieures que vous devriés le faire ; mais je n'ai nul droit de vous forcer la main. tamps pour moi si je succombe faute de ces secours. mais me retenir ce qui mon credit et la confiance de tout le monde ! cela est il croyable ? mon Dieu ! cela se soncevra til<sup>3</sup> ?

Pardon Monsieur Le comte. Reellement je ne tiens plus ma teste elle m'echape. Pardon.

3. Jean Meyer dans son étude capitale : *L'Armement Nantais dans la deuxième moitié du dix-huitième siècle* (S.E V.P.E.N.), 1969) a très bien montré que « ... le négoce de l'Ancien Régime repose avant tout sur le crédit des personnes » (p. 113). Ce fut là le drame de Beaumarchais ; son crédit auprès de l'opinion publique fut largement détruit par le spectacle de son bateau, un vaisseau de 900 tonnes comptant 450 hommes d'équipage, un cargo d'un million, immobilisé pendant près d'un an dans le port de Rochefort.

## 652. De Chevallié

Rochefort le 3 février 1778.

Messieurs,

Je vous confirme l'impossibilité à pouvoir embarquer à bord les 30 millions de poudre de guerre venues de dunkerque, et qui sont déposées au vergeron ; et que les deux envois de Bordeaux sont arrimés et à leur place. Je vous ai prévenu par ma dernière de samedi que tout ce qui m'étoit venu du dehors l'étoit également, dans cette semaine je vais faire passer dans une des barques de Nantes tout ce qui nous reste encore ici. En provisions de mer pour la table les coffres de remèdes et linge de pansements,

matelas pour les malades, légumes et généralement les restants de tous articles de vivres et ustensiles, il y aura même beaucoup d'objets qui appartiennent aux batteries du vaisseau afin qu'il ne reste absolument à terre que les affûts et les canons pour être envoyés dès que j'en recevrais l'ordre.

La grande hune que j'ai fait changer est à place, le second capitaine mande que sa garniture et tout l'agrément des mâts en sera de même avant samedi. Il insiste singulièrement à ce que la première batterie soit montée, assurant que tous ses objets de chargemens seront placés de manière à la laisser entièrement libre. Il s'oppose autant qu'il peut pour qu'on ne dérange rien de son arrimage et demande au Capitaine <sup>1</sup> comme grace de laisser toutes choses comme elles ont été disposées dans le principe ce dernier se rendra à l'évidence à ce qu'il m'a assuré, mais il luy faut des hommes pour faire agir et jouer ses canons.

J'ai reçu dimanche dernier facture et connoissement de Bordeaux le liège de bastingages, supplément de cordages, et un canot que j'avais demandé aux sollicitations de M. Montaut à M. Grignan. Tous ces objets vont m'arriver au premier instant je mande ce jour à M. Cantini en avoir tiré le montant sur luy à l'ordre de ce même M. Grignan, le premier de ce mois à trois [?]. Je luy ay aussi donné note de trois autres traites que j'ai faite sur vous ce matin, à l'ordre de Mr. Girardot Haller & Compagnie,

une de 2276 S. payable à [?]

une de 3000 S. idem à 2

et l'autre de 4000 S. Idem à 3.

J'en ai donné crédit à votre compte. Il vous plaira les accepter, si elles vous sont présentées.

Les frégates en rade n'ont encor points leurs instructions de la Cour. Les deux vaisseaux descendront bien surement la rivière le 10. Tous les capitaines m'ont témoigné qu'ils seroient bien aise de convoyer le fier Roderigue, que je m'attens toujours que vous viendrés voir avant son départ.

Je vous salue etc.

1. Montaut. Ce capitaine sera tué à bord du *Fier Roderigue* lors de la bataille de Grenade, le 6 juillet 1779. Trente-cinq membres de l'équipage seront blessés.

## 653. A Mme de Godeville

Mercredi 4 février a 2 h 1/2 1778.

Eh ! vraiment, j'entens bien tout cela ! Je sens fort bien cela ! Mais coment faire ? S'engraisser d'inaction en attendant le desir ; cela est assés triste, assés bête *mêsmement* ! Se le faire faire un coup de plus, pour irriter l'apétit ; j'en ai vu d'aucuns a qui cela réussissait ; d'autres gens a qui cela ne faisait rien !

Dire a son amant, comme Sigismond a Arlequin, *Maraut fais moi...* rire, il arrive souvent qu'on n'en rit pas davantage ! Lui garder un cœur sincère en permettant ou méprisant quelques chiffonnages au bas de la ceinture de tems a autre ; cela peut etre dur pour la vertu ! Cependant plusieurs dames de qualité ne s'en sont pas mal trouvées ! Telles sont a peu près, ma vieille amie, les réflexions que votre etat vraiment lacrimable m'inspire. Mais le remede, me dirés vous, voila *le tuyau tem*, comme dit Biaise. Avés vous essayé dans le plaisir de prononcer ces petits mots jaculatoires qui vous le faisaient si bien faire, en me laissant faire autrefois ? J'ai vu souvent que, *foutre pour l'amour*, a propos prononcé, pendant que votre amant, d'un doigt agile, irritait vos desirs, faisait descendre a gros gros bouillons l'humide volupté du fond de votre teste au lieu que vous savés ! Avés vous épuisé toutes les ressources de la charmante paillardise, avant de vous plaindre d'une entiere nullité ? Je vous ai vue quelquefois renversée amoureusement, dans un désordre a y plonger un eunuque, arriver au plaisir rien qu'en tenant dans votre main l'arc de l'amour et disant ces autres mots jaculatoires en forme d'oraison : *Ah ! comme il bande ! Ah comme il bande !* et le pressant de vos paillards jolis doigts comme pour l'exprimer lui mesme ! Une autre fois vous lui prieniés la teste et la frottant sensuellement sur l'endroit sensible, ce qu'on pourrait apeller vulgairement *se gratter ou il démange*, vous tombiés, et lui aussi,

dans une confusion d'épanchemens amoureux telle, qu'aucun des deux ne pouvant reconaitre son ouvrage, chacun jouissait sans scrupule de celui d'autrui. C'était alors une inondation qui éteignait un embrâzement.

Que Diable voulés vous ? La mémoire ne me fournit pas toutes les ressources dont je vous ai vu tirer si grand parti.

Ma chere ! il faut s'évertuer, s'échauffer la teste, se donner de petits mouvemens, se recœuillir devant quelque chapelle.

En vérité si je pouvais faire comme le baudet du haras, aller tourniller, viroter, tapoter vos joues, claquer vos bonnes fesses, prendre a poignée vos babines, enfin vous emoustriller de façon qu'a l'arrivée de votre amant, il ny eut plus qua se baiser et en rendre, en honneur je le ferais, moi ! car je suis bon Diable ! Mais les conséquences, ma chere ! les consequences ! Vous n'auriés qu'a, par exemple, accomplir l'œuvre de chair, en ne faisant que vous y préparer ! Je n'aurais qu'a me trouver moi mesme hors d'état de lâcher ce qu'on ne maurait mis dans les mains que pour le détiédier en faveur de mon ami ! Tout cela, ma chere, est fort embarrassant. Dailleurs les femmes ont de si droles d'expressions ! Quand elles parlent d'amour, ce n'est souvent que de l'amitié qu'elles sentent ! Quand on leur farfouille au cul, elles disent que c'est la teste qu'on leur échaufe ! Quand elles offrent de l'amitié, c'est souvent du bel et bon plaisir qu'elles desirent ; enfin quand elles se croyent nulles et maigres, elles crevent d'embonpoint et ont les reins chargés a cartouche !

Eh ! bien, ma vieille amie ! ne suis je pas un insolent medecin ? Mais cest quil faut des cris pour l'oreille des sourds, et de grands mouvemens pour les paralitiques. Que l'amour au surplus ait pitié de vous, ou de toi, comme vous voudrés.

## 654. De Chevallié

Rochefort le 7 février 1778.

Messieurs<sup>1</sup>

J'ai l'honneur de vous adresser ci joint les détails par demande et réponse de deux entrevues que j'ai eu Mercredi dernier et hier avec *le Lyon* <sup>2</sup>. S'il est vrai dans tout ce qu'il m'a dit, nous n'avons qu'à nous féliciter sur ces dispenses qui ne peuvent être que favorables s'il faut faire escale à Saint Domingue, car il n'a pas manqué de me faire observer que des troupes à bord en imposeroient toujours au cas de rencontre des anglais ; aussi si je suis enfin obligé d'en prendre je ne manquerai pas de luy demander leur armement en fusils, bayonnettes, cartouches, et sabres qu'il m'accordera vraisemblablement. Attendés vous Messieurs, que je tirerois tout le parti possible des dispositions de l'homme, et pour notre plus grand avantage à tous.

Je viens de renaître à la réception de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 27 janvier et que vient de me remettre à l'instant M. Béchet des fontaines <sup>3</sup>. Je laisse à vous faire juger du plaisir que j'ai ressenti en la lisant elle réchauffe mon ardeur à vous servir <sup>4</sup>. J'en suis vraiment dans l'enchantement,

1. Quelquefois, il s'adresse à Beaumarchais et à son partenaire, Montieu.

2. De la Touche, intendant à Rochefort.

3. Béchet de Rochefontaine, Etienne-Nicolas-Marie (1755-1814). Officier du génie français aurait été breveté ingénieur avec le rang de capitaine dans l'armée américaine le 18 septembre 1778. Promu le 16 novembre 1781 au rang de major. Dans une lettre (6 novembre 1783) Washington le mentionne chaleureusement au Maréchal de Ségur. Un des compagnons de voyage de Chevallié sur le *Fier Roderigue*.

4. Lettre dans laquelle Beaumarchais a dû proposer à Chevallié d'accompagner le *Fier Roderigue* comme subrécargue pour le voyage aux Etats-Unis. Erreur grave de la part de Beaumarchais comme nous le verrons par la suite.



aussi je me fais un si beau tableau en perspective si d'après avoir rempli ma tâche à votre entière satisfaction, que j'envisage l'avenir à vous être attaché pour toute ma vie, oui Messieurs, vous pourrés disposer de moi pour aler au bout du monde, si j'ai le bonheur de vous y être utile et de pouvoir vous y servir fructueusement. Voila mes sentiments justement inspirés par ceux d'amitié dont vous venés de me donner des témoignages nouveaux par cette lettre que je reçois aujourd'huy.

Mr. Montaut est alé hier à bord, voir et finir l'arrangement de toutes choses qui sont hors de la calle, et dans l'entrepont. Il doit revenir aujourd'huy ou demain, il me dira qu'elles auront été les dispositions. Je vous confirme que nous voila parés à agir et prendre de suite l'artillerie afin de mettre de même dehors.

Il m'est encor arrivé hier une charrette du Mans avec des balles d'envoi de M. Le Mis de Saint Aignan de Caen. Ils s'embarqueront mais j'ignore l'endroit où on les mettra à bord.

Je me flatte l'idée de vous avoir ici avant le départ que vous pourés à présent calculer de votre cabine, comme moi ici. Venes vous serés d'autant mieux reçu que vous êtes bien désiré.

Je vous salue et suis dans toute la joye de mon cœur Messieurs,  
Votre très humble et Très obéissant serviteur.

### 655. A M. de Vergennes

Paris ce 7 fev<sup>er</sup> 1778.

Monsieur Le comte

On m'apprit hier matin que Mr forth <sup>1</sup> était arrivé pendant la nuit et quil s'était enfermé sur le champ avec le Lord Stormont <sup>2</sup> on me dit aujourdui quil ne l'a presque pas quitté depuis.

1. Agent anglais, Nathaniel Parker Forth, était déjà venu voir le comte de Maurepas, le 22 août 1777 de la part de son gouvernement pour demander que l'accès aux ports français soit défendu au capitaine

J'étais si malade hier que je ne pus vous le mander aussitôt. Depuis son arrivée le nommé Rançonnet officier français revenu de Londres avec la Dlle Déon est parti secrettement pour l'Angleterre porteur de paquets secrets du dit Forth et de la Dlle Déon. tout cela peut n'être que du tripotage, mais encore est-il bon que vous le sachiez. Il n'y a rien de petit en ce moment.

On m'apporte à l'instant une lettre écrite à vous Monsieur Le comte par la Dlle Demille et qu'elle répond par la ville. l'usage que j'en ferai sera de la tirer à mi marge et d'y joindre les observations qui pourront guider votre réponse ; en cas, toute fois, que cette lettre vous ait été réellement écrite et envoyée.

À travers bien des bêtises et des sotises indignes d'attention, il y a deux faits articulés très graves et qui la rendent bien coupable. C'est d'écrire que j'ai abusé de sa procuration pour lui faire faire sa rente par les affaires étrangères ; et d'assurer qu'elle et son ami le Lord ferers n'ont arraché de moi que 61.714 # 6 S sur 318,477 # 16 S que la cour lui devait.

Vous savez que par les demandes les plus outrées de cette folle faites à Mr Le Duc de Choiseul<sup>3</sup> et que vous m'avez remises, il ne pouvait lui être légitimement du seulement 60000 #.

Vous savez que par les quittances et lettres du Lord ferers il est prouvé qu'ils ont reçu de moi 5 m.L.Sterl. et non pas 61, 714 #, 6 S et voilà bien qu'elle vous déclare ou feint de vous déclarer à vous même que je lui ai retenu 60,000 #. tout cela joint au bruit qu'on lui a dit de faire la dessus, finira par aller plus loin qu'il ne convient, si l'on n'y met ordre de bonne heure.

Comme elle est aussi folle que méchante elle dit son secret sans s'en douter. l'autre jour on lui demandait si elle renoncé aux exercices virils ? Elle répondit en public (diraije imprudemment ou impudemment) : *Je ne monte plus à cheval ; mais je suis maintenant à la chasse des ministres.* Elle fut vivement relevée. Mais, si j'en crois à mes notions, elle va renouveler tous les trains qu'elle a faits pour en venir à établir que vous lui retenez ce qui lui est dû et que j'ai volé 60000 # sur l'acompte qu'on lui a fait

américain Wickes et à son bateau *The Reprisal*. Maurepas accéda à cette demande.

2. Ambassadeur anglais.

3. Ancien ministre des Affaires étrangères.

donner. Permettés moi de vous faire passer mes observations sur sa lettre des que ma teste pourra soutenir ce travail, et ne méprisés point trop ce chat aux jambes. En vérité ses propos et sa conduite sont le comble de l'horreur et Mr Le Cte de Maurepas vous dit l'autre soir devant moi le vrai mot de tout ce remûment. on intrigue, on agit sourdement et on lâche dans le public cette extravagante créature qui parle a tort a travers surtout, et avec une licence bien plus qu'anglaise.

Je n'ai pas de nouvelles de Versailles pas encore de hollande. Ma négociation de l'autre soir n'est qu'effleurée. Je suis aux abois.

Si vous n'avez pas reçu la lettre de Dlle je vous l'enverrai moi mesme telle qu'elle se répand.

recevés lhommage de mon tres respectueux dévoûment. Mais je suis aux abois, Monsieur Le comte et ma plus grande douleur est de penser quil faut qu'on me croye coupable de quelque crime contre l'honneur puisqu'on se fait un jeu barbare de me laisser périr.

### 656. De Chevallié

Rochefort le 14 février 1778.

Messieurs

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'annoncer par ma lettre de mardi, j'ai remis le lendemain un paquet à M. Arnoux à l'adresse de M. Cantini qui contient l'état des vivres embarqués et à embarquer pour le compte à 200 hommes de traversée pendant 2 mois et de 300 d'équipage pendant 6 mois. Les manquants à ces états sont remplis et embarqués à bord d'une des gabarres de Nantes qui s'en ira en rade lundi.

Aujourd'hui et ce matin M. Montaut est au Bureau des Arme-ments pour payer les avances à 50 matelots que M. L'Intendant a ordonné hier qu'on me destinat. Lundy, j'espère en obtenir

50 autres que je vais faire filer de suite à bord dans cette gabarre et ainsi et successivement jusqu'aux 200 qu'il m'a promis et qu'il est vraiment dans l'intention de me donner.

Les deux vaisseaux ont leur compte, sont passés en revue, leur artillerie est embarquée, ils doivent mettre à la voile lundy <sup>1</sup>. le Patron m'a assuré hier qu'ils aloient joindre la division de M. de la Mote Piquet à Quiberon pour ensuite venir prendre à l'entrée de la rivière de Nantes 5 navires marchands à même expédition que la nôtre, mais que s'ils ne rencontroient pas à Quiberon M. de la Mote Piquet, qu'ils avoient ordre de se rendre à Brest, il m'ajouta qu'il avoit donné des ordres pour préparer et tenir prêt les affuts et canons en font de nos deux batteries, que la seconde étoit prête et qu'on luy promettoit la première sans retard, d'où peuvent donc naître de pareilles dispositions, le Lyon m'a avoué que je n'aurois rien de décisif avant mercredy prochain, mais avec l'assurance que toutes ses dispositions particulières auroient leur effet, je le soupçonne avoir des alentours directs avec M. de M. comment se peut-il cependant qu'un me dit assurance de convoy pour les 5 navires de Nantes, sans doute pour aler en droiture, tandis que l'autre nous mène à St D[ominique] et nous fait rester à l'Isle d'Aix sans secours après le départ de ceux qui en vont portés à d'autres navires. Je vous avoue que je n'y comprends rien, à moins qu'il ny ait assurance donnée à vous même et indication d'un rendez vous. Je suis comme vous le savés parez à faire exécuter tout ce que vous me prescirés. J'attens.

Je travaille à force et sans relache à ma facture de la cargaison dans laquelle j'y fais entrer tous les objets de mes achats, pour ne laisser à moi seul que 22 caisses de vin de bourgogne que j'envoie au hazard d'être pour être tout à fait passé au lieu de l'arrivée du vaisseau, aussi ne pouvant lui donner de valeur il ne peut

1. Ces indications étaient tout à fait exactes. Le *Saint-Michel* et l'*Artésien* appareillèrent de Rochefort le 22 février pour un rendez-vous avec la flotte de la Motte-Picquet qui allait escorter pendant 900 kilomètres un convoi vers l'Amérique. Ayant manqué le rendez-vous, les deux navires se rendirent à Brest où ils arrivèrent le 23 mars. A ce sujet voir l'excellente étude de Jonathan R. Dull, *The French Navy and American Independance* (Princeton University Press, 1975).

et ne doit vraiment être qu'à mon compte, et risque, j'ose espérer que vous ne le trouverez pas mauvais.

Vous avez ci joint copie de la lettre que m'a écrite M. Aimé de la Rochelle, qui me fait voir qu'il sçait que vous devés venir yci, je m'en félicite de bien bon cœur. En attendant le plaisir de vous voir, recevés de nouveau l'assurance de mon bien sincère attachement.

### 657. A M. de Vergennes

Paris ce 15 février 1778.

Monsieur le Comte.

Vous avez paru prendre un intérêt trop obligeant a mon affreuse situation pour que je vous laisse ignorer un moment la joie excessive que je ressens depuis hier.

Hier matin les dents serrées de fureur d'être sans nouvelles j'attendais le moment de fermer ma caisse en refusant de faire mon fort paiement du 15 qui tombant aujourd'hui dimanche était exigible hier 14.

Lisés, Monsieur le Comte, lisés je vous en supplie ce que j'ai reçu a deux heures, ce que j'ai répondu ce matin, voyés toute ma joie elle est excessive. Je ne suis plus exposé au deshonneur d'une faillite que malgré tous mes efforts je n'aurais jamais pu justifier sans une indiscretion involontaire et funeste. M<sup>r</sup> le Comte de Maurepas me reçut lundi comme un corsaire anglais qui aurait manqué de respect a notre pavillon <sup>1</sup>. Je ne dis mot, j'aurais eu trop

1. Beaumarchais n'était pas encore au courant des dénonciations qu'envoyait le comte de Lauraguais au comte de Maurepas, dénonciations dont voici un exemple :

De M. de Lauraguais au comte de Maurepas

Monsieur le Comte

Comme je ne veux pas vendre ni soulliers, ni canons, aux améri-

a dire. Je me retirerai la mort dans le cœur. Non que je crusse les intérêts de l'Amérique abandonnés ; je sais trop bien qu'ils ne le sont pas ! le secret profond que je me suis imposé depuis deux mois, depuis le départ du frère de M<sup>r</sup> Deane, embarqué secrette-

cains, ainsi que M. Beaumarchais, je n'ai pas cherché non plus comme luy à parvenir par des moyens quelconques à recevoir des ordres du roi. Il est vrai que je ne porterais pas non plus ainsi que M. Beaumarchais, la lettre que le roi me ferait l'honneur de m'écrire, enfermée dans une boîte d'or attachée à mon col, comme un sachet. Il est encore vrai que je ne prévoierais pas que cette boîte m'empêcherait d'être assassiné, et me donnerait le seul moyen de divulguer le secret de cette confiance, sans pour être accusé de la trahir. Le roi est assurément bien le maître d'écrire à qui bon lui semble, et de recevoir des lettres de qui lui plait et sa confiance me serait aussi flatteuse et aussi honorable qu'à qui que ce soit, quoique la justice que je me rends et qu'on serait forcé de me rendre, empêchat d'en être étonné.

Ayant contracté en Angleterre beaucoup plus de liaisons importantes qu'aucun français, je fus le premier français qui put avertir le ministre du roi des événements qui allaient probablement arriver en Amérique. Le général Lee m'avait proposé d'y passer avec lui. Depuis, j'eus l'honneur de mander à M. de Vergennes des choses assez graves pour qu'il crût de son devoir de les communiquer au roi, ce qui a fait. Enfin ma liaison intime avec Mr. Lée l'agent de l'Amérique, et qui a deux de ses frères dans le Congrès, m'a forcé quelques fois à donner des avis de la dernière importance. Mais plus les circonstances m'occupaient d'affaires, et plus mes principes m'ont éloigné de toute espèce d'intrigue. Enfin pour en éviter même le soupçon, je n'ai point paru à Versailles ou l'on croit difficilement que ceux auxquels on accorde quelques talens, y font leurs projets. J'en avais un assurément, mais en informant les ministres du roi des choses qui me paraissaient utiles à son service, cet objet était rempli. Enfin ce n'est pas ma faute si la confiance de M. Franklin et de M. Lée m'ont forcée de vous importuner. Depuis que je vous approche Monsieur le Comte, j'ai senti que les charmes de votre esprit devaient vous donner un grand crédit, et vos lumières un grand pouvoir, et je suis infiniment flatté de penser que vous m'eussiez préféré comme instrument à un autre, si vous en eussiez été le maître, j'en suis infiniment reconnaissant, mais comme il serait trop fâcheux de déplaire, en ne prenant que les moyens de servir. Les bornes qui sont imposées à votre confiance en moi, en mettront aussi Monsieur le Comte aux effets de mon zèle.

J'ai pris des prétextes pour ne pas voir hier Mr. Lee. Vous seriez plus surpris si je vous disais que j'ai su par le confident de *Mr. Forth* qu'il doit venir à Paris pour un moment, et qu'il veut me voir. J'ai refusé toute communication, et j'ai dit que je n'avais eu l'honneur de

ment a Bordeaux et porteur...<sup>2</sup> Mais ceci sera la matière d'une autre lettre. Il est juste que M<sup>r</sup> le comte de Maurepas soit instruit par moi même que si la crainte du plus affreux malheur m'a rendu solliciteur pressant, je ne suis pas un homme sans vertu, ce sera la plus forte preuve que je puisse offrir de la résignation avec la quelle je sais supporter l'éloignement et le mépris de ceux qui m'ont protégé... Ah ! Dieux ! Mais je suis encore une fois sauvé. Je vous rends un million de graces de tous les efforts que vous avés faits en ma faveur.

Je n'ai pas cru avoir besoin d'attendre la réponse ni de M<sup>r</sup> de Sartines ni de M<sup>r</sup> de Maurepas sur mon vaisseau ni sur mon remboursement des fusils pour répondre comme je viens de le faire a mon agent en Hollande.

Si vous ne désapprouvés pas trop le style de ma réponse Monsieur le Comte, renvoyés la moi avec la lettre de mon agent après les avoir lues, afin que je fasse partir mon courrier.

Pendant mes embarras, je me suis bien gardé de vous faire l'aveu que je savais tout, que j'avais tout vu, tout lu, et que l'ignorance ou l'on me croyait n'était pas le seul garant d'une discrétion et d'une fidélité faites pour vous plaire puisqu'elles portent

vous approcher quelques fois depuis 6 semaines, que pour des affaires de famille qui nous étaient connues. Je partirai à l'instant de Paris, mais ma fille M<sup>d</sup> La Princesse d'aremburg vient d'y arriver, mais Mr Le Marquis de brancas sait que j'y suis venu, et que j'y suis pour des affaires très réelles, et très indispensables. Voilà Monsieur le Comte qu'elle est ma conduite, et vous n'en nestes pas ettonné, permettés moi aussi de croire, que vous empecherés pas votre important témoignage, le Roi, de penser qu'elle est diferente. Je ne prétends point aux graces que M. de Guignes a obtenues, mais je prétends à l'honneur de mériter votre confiance monsieur le Comte, et vos bontés.

M. Le Cte de Maurepas par un exprès

ce 3 février 1778 à 9 h. du matin.

2. Simeon Deane partit de Bordeaux le 6 janvier 1778 à bord de la *Belle Poule*, en compagnie de M. Holker, pour porter les nouvelles d'un éventuel traité entre les deux pays et empêcher une réconciliation entre l'Amérique et l'Angleterre. Le mauvais temps força leur bateau à relâcher à Lorient le 16 janvier. Deane revint à Paris et partit de nouveau le 1<sup>er</sup> mars pour Brest, cette fois-ci avec les copies signées du traité. Il arriva à Boston le 19 avril.

sur les bases les plus solides dont un honeste homme puisse s'honorer.

Jamais je n'oublierai les efforts genereux que vous avés tenté pour me sauver de ma perte.

### 658. A M. de Vergennes

Paris ce 18 février 1778.

Monsieur Le comte

Si vous m'avés entendu, je vous ai parfaitement compris ; mais le mot de *Jactance*, dont vous caractériserés un aveu plus détaillé, ne rend pas tout a fait la pureté de mon intention. la pureté de la votre et votre bon cœur se montrent dans tout ce que vous dites. recevés mes actions de graces. Je voudrais connaitre plus de moyens de prouver a Mr Le Cte de Maurepas ma discretion ; et rien ne la prouve mieux que la vertu de tout dévorer jusqu'a sa perte, sans manquer a cette discretion, mesme sur les objets dont on ne doit rien a la confiance de personne. Voila tout ce que je voulais dire. Au reste Monsieur Le comte je m'en tiens a votre conseil et je me tais<sup>1</sup>. Dans ce moment de presse comme une eponge a l'or, j'en attire a moi de tous les cotés : c'est l'excuse que je vous fais d'avoir fait charger a Marseilles votre courrier de Lingots d'or pour environ 30,000 #.

Mr Durival<sup>2</sup> m'écrit pour simplifier la comptabilité d'un aréage de 2000 #. dont le capital est remboursé a Londres. La forme seule exige des ménagemens ; car il ny a rien de mieux que

1. Malgré tout ce qui sépare ces deux hommes, ils vont rester en correspondance jusqu'à la mort de Vergennes en 1787. Au sujet de leurs relations voir l'article « Beaumarchais et Vergennes », *Europe*, avril, 1973.

2. Voir tome II, 272, n. 1.



d'eteindre ; je vais lui ecrire ce que je pense a cet égard. C'est un petit embarras dont je serais bien aise d'etre délivré.

J'ai déjà mon vaisseau ; c'est beaucoup, et Mr Le Cte de Maurepas, en me le rendant, fait un acte de justice bien méritoire a mes yeux. Sil a la bonté de joindre a cette grace un remboursement auquel tient mon existence, je ne me souviendrai davoit tant souffert que pour rendre graces a Mr De Maurepas de ce que je ne souffre plus.

Mon respectueux dévouement est inaltérable.

### 659. De M. Durival

le 19 février 1778.

M. le Cte de Vergennes s'est fait représenter, M, la copie que vous me fites l'honneur de m'adresser au mois de mars de l'année d[erniè]re, de l'acte par lequel vous etes devenu cessionnaire de la moitié de l'annuité de 4.000 # constituée à la charge du Roi au profit du S. Morande <sup>1</sup>. Cette cession substituée au remboursement[en]t que vous avez été chargé de faire de la partie d'annuité dont il s'agit vous mettant dans le cas d'en faire entrer annuellement les arrerages à la caisse des aff. estrang. le Ministre a observé avec raison que ce circuit de formes compliquées sans necessité jettoit de l'embarras dans la comptabilité ; il a jugé qu'il est necessaire de s'occuper des moyens d'y remedier soit par la retrocession que vous aviez proposée et qu'il croit

1. Il s'agit de Théveneau de Morande, libelliste, auteur des *Mémoires secrets d'une fille publique*. Nous savons que Beaumarchais l'avait rencontré à Londres en mars, 1774 à la demande de Sartine, chef de la police. Selon Paul Robiquet dans son *Théveneau de Morande*, p. 45, « il fut convenu entre l'envoyé de Louis XV et le libelliste que ce dernier supprimerait toute l'édition, moyennant une somme de 32000 livres et une pension de 4 000 livres ». Le frère cadet de Morande, Francy, devint le secrétaire de Beaumarchais.

impraticable, jusqu'à ce que vous en ayez communiqué le profit, soit en faisant annuler le titre de votre cession et fournir par le S. Morande, au bas de l'acte de constitution de son annuité, une décharge en forme de 20 m. # que ce d[ernie]r a reçu en capital pour l'extinction de la moitié cédée ; cette d[erniè]re forme paraît a M. le Cte de Vergennes la plus simple et la plus régulière ; je vous prie M. de vouloir bien me faire part ou au ministre directement, de vos dispositions tant sur cet objet que sur la remise que vous avez à faire à la caisse du departem[en]t, des arrages de telle moitié d'annuité pour l'année le 29 janv[ie]r d[ernie]r.

J'ai l'honneur etc.

### 660. A M. de Vergennes

Paris ce 23 fevrier 1778.

Monsieur Le comte

Je vous envoie ouvert ce que j'écris a Mr Le Cte de Maurepas ; moins pour ma lettre que pour l'extrait qui l'accompagne. faites moi la grace, apres avoir lu le tout, de mettre un peu de cire sous l'enveloppe afin que le paquet arrive cacheté, et daignés y ajouter celle de le faire parvenir a son adresse comme arrivé sous la votre.

Je vous reitère, et toujours avec une nouvelle sensibilité, les assurances de ma tres respectueuse reconnaissance.

Avés vous vu une mauvaise diatribe en 40 ou 50 mauvais vers, intitulée conversation entre Mr De Maurepas et Mr de Vergennes ? En verité cela est si mauvais qu'on ne peut pas mesme dire que cela soit méchant.

**661. A M. de Vergennes**

Paris ce 28 février 1778.

Monsieur le comte

Avant hier au soir, après avoir quitté Mr le C<sup>te</sup> de Maurepas, je sortis si tard de chez Mr de Sartines que je me serais fait conscience d'aller troubler le seul instant de repos que vous ayés dans la journée.

Votre réponse aussi sage que philosophique sur la mauvaise diatribe dont je vous écrivis l'autre jour deux mots, est une superbe leçon pour moi qui m'irrite souvent comme un enfant contre l'injustice et mesme contre les injures. Vous etes plus avancé que moi dans la carriere de la patience, Monsieur le comte, et je dois vous choisir pour mon modèle. Quant a cette diatribe, elle est, comme je vous le disais, trop mauvaise pour etre méchante : moi j'ignorais en vous écrivant ce que j'ai appris depuis, c'est quil en court dans la mesme forme sur tout le monde

conversations

entre Mr De Maurepas et Mr De Vergennes  
entre Mr de Maurepas et Mr Neker <sup>1</sup>

1. Conversation de M. le comte de Maurepas avec M. Necker :

- |                                |  |
|--------------------------------|--|
| — Eh bien, maître Simon.       | — Eh bien, Monsieur le Comte,              |
| — Nous en tirerons-nous ?      | — Si nous bravons la honte.                |
| — Les impôts sont bien lourds. | — Je les augmenterai.                      |
| — Notre dette est immense.     | — Eh bien, j'emprunterai.                  |
| — La Cour veut de l'argent.    | — Monsieur, j'en fournirai.                |
| — En avez-vous beaucoup ?      | — Non, mais j'en trouverai.                |
| — Je crains le Parlement.      | — Bon, je l'exilerai.                      |
| — Le peuple.                   | — Avec des mots je le consolerais.         |
| — Le Roi !                     | — Pour le tromper nous avons des<br>Pezay. |

*On m'a dit autrefois que vous aimiez la gloire...  
Monsieur, j'aime ma place et, quant à ma mémoire,  
L'eloquent Châtelus, La Harpe et Marmntel,  
Grâce à mon cuisinier, me rendront immortel !*

Source : *Journal de l'abbé de Veri* (Paris, 1930), II, 80.

entre la reine et Mr le C<sup>te</sup> d'Artois  
entre Monsieur et Madame  
entre Me de Voltaire et Mr de Villette <sup>2</sup>  
enfin entre Mlle D'Eon et moi

La Belle chute !

cela ne finit plus ; mais ne vaut pas la peine qu'on en mette son bonnet de travers. Et s'en occuper serait donner de l'importance à des méchancetés aussi plates que reprehensibles.

Je portais avant hier à Mr Le C<sup>te</sup> de Maurepas mon portefeuille plein de papiers sur mes douloureux travaux. J'ai pu juger par l'ambiguïté de ses réponses ce que je savais déjà. Le règne des soupçons est arrivé — tant mieux ce sera celui des justifications. La taupe qu'on nomme méchanceté recommence à travailler en dessous. Mais il y a dans ces rapports d'iniquités des choses si absurdes qu'il est bien étonnant qu'un homme aussi éclairé que Mr Le C<sup>te</sup> de Maurepas s'en laisse affecter. Je veux si le tranquilliser sur ma conduite, que je l'ai prié de me permettre d'en rendre le compte le plus détaillé, au plutôt.

Serais ce trop vous fatiguer, Monsieur Le Comte, que de vous supplier de le recevoir vous même ? En deux heures de travail, vous aurés tout vu. Car ce n'est pas seulement comme négociant que je veux compter, c'est comme bon français ; et il faut que je puisse parler librement à celui qui fera ce travail avec moi. Rendés moi ce signalé service. Au moins je serai sur de n'être pas jugé par l'inimitié, et le peu que j'ai fait de bien sera méconnu ni dissimulé.

Je vous envoie ci joint l'extrait d'une lettre de Londres qui mérite bien qu'on s'en occupe.

J'y joins aussi l'instruction que je crois vous devoir sur une sottise qui se fait dans ce pays cy et que vous n'approuverés sûrement pas plus que moi, dans les termes ou sont les choses.

Un homme s'avisa de lever des recrues de soldats pour faire

2. Villette, Charles, marquis de (1736-1793).

Sa mère avait été fort liée avec Voltaire. Villette se disait l'enfant naturel du patriarche de Ferney. Il rendit souvent visite à Voltaire qui lui adressait des cajoleries dans des épîtres en vers et en prose fort tendre. Il se maria à Ferney avec Mlle de Vauricourt et hérita du château de Ferney. Villette s'occupa de littérature et baptisa son fils (1792), Voltaire-Villette.

passer en géorgie ou en virginie. On a désiré que je leur donasse passage sur l'un de mes vaisseaux. Cette corvée n'est d'aucune utilité a l'amérique et n'est bonne tout au plus par le bruit que cela fera qu'a vous donner un air d'alliance ouverte avec l'amérique et de faire jeter les hauts cris aux anglais. Si vous pensés comme moi a cet egard, Monsieur le comte, renvoyés moi la liste de tous ces bandits engagés ; je vous dirai alors ce qu'on peut faire pour arretter tout ce train inutile et l'arreter sans bruit.

Me Le C<sup>te</sup> de Maurepas m'avait promis pour toute récompense de mes travaux de ne jamais me juger sans m'avoir entendu. Il ne me tient pas parole. Moi je lui ai promis d'etre toujours un bon et fidele travailleur et je lui tiendrai parole, malgré tout ce qu'on fait pour me dégouter de mes travaux. Je n'ai pas besoin de sortir de mon cabinet pour savoir quels sont les gens qui parlent, ce qu'ils disent, ce qu'on en croit, les mesures qu'on prend pour s'en assurer. Tout cela fletrit le cœur, mais ne détruira ni mon courage, ni mon zele, ni ma fidelité.

Je vous présente toujours ma tres respectueusement recconnaissance.

Du 24 février 1778.

#### Extrait d'une lettre de Londres

Un exprès de la Jamaïque est arrivé a Londres apportant au Roi la nouvelle que deux fregattes anglaises poursuivant un navire américain près de St. Domingues il s'est jetté pres terre sous le canon du fortin... (le nom est si mal écrit que je ne l'ai pu lire) le fort a mis son pavillon et la assuré d'un coup de canon a poudre. Cela n'a pas arreté les fregates qui sont venues apres le navire jusque dans les eaux du fort. Il a tiré deux coups a boulets mais seulement dans les voilures pour avertir encore alors les frégattes se sont embossées tres près du fort l'ont batu, détruit, ont encloué les canons en descendant a terre, et ont fini par mettre le feu au navire américain. Cette nouvelle, qui fait craindre que la france ne prenne un parti violent, précipite l'ins-

tant de la crise pour le ministère. Dans huit jours il y a grande apparence que le Lord chatam sera chargé des affaires et Lord North éconduit. on attend le moment ou il présentera son bill pour frapper le coup. Ce Lord chatam qu'on croyait si faible de teste, travaille avec une force d'esprit et d'intrigue a supplanter tous les ministres, qu'on n'aurait pas attendu de lui. Ses amis ne doutent pas qu'il ne réussisse. Tout l'opposition attend ce moment avec impatience, et il y a grande apparence que Lord North qui a donné dans le panneau qu'on lui tendait, n'aura ni le courage ni les moyens de s'en tirer. Il se demettra volontairement ou on le forcera de se démettre. croyés que tout ceci est bien certain.

\*  
\* \*

Voila monsieur le comte l'extrait fidellement copié. J'ai cru vous devoir cette courte instruction dont vous ferés l'usage qui vous conviendra le mieux.

Quel moment ! On a beau faire ; il me parait qu'il ny a plus a reculer.

### 662. De M. Eyriès

Au havre le 5 mars 1778.

Le navire l'Amélie ne paroissant pas encore, il y a tout à craindre que les anglois ne se soient permis de l'arreter comme ils ont fait en dernier lieu à un batiment de Diepe destiné pour Dunkerque qu'ils ont conduit à Newyork et renvoyé après en avoir retiré le tabac et le ris qu'il avoit pris à la Martinique. Mr. de Vergenes étant muni de cette affaire il ne vous sera peut être pas impossible de sçavoir la tournure qu'elle prend pour vous servir de règle au cas ou l'Amélie auroit un pareil soit, si elle étoit relachée dans quelqu'un de nos ports nous vous réiterons nos conseils pour l'y retenir ce qui évitera toute chicanne de la

part de nos ennemis naturels, qui graces au ciel paroissent un peu humiliés ; puissent-ils recevoir pour dernière pillule [...?..] dans le général howe le même sort qu'ils ont éprouvé dans le Gal Burgoyne et ensuite recevoir une petite leçon de la france et de l'Espagne car il faut cela pour rendre complete la satisfaction de tout bon françois. Nous avons trop bonne opinion de notre Ministère pour croire à la paix tant que nous verrons les anglois insulter notre pavillon comme ils le font, en arretant tous les navires qui leur paroissent suspects, nous sommes en trop bonne posture pour le souffrir.

### 663. A M. de Vergennes

Paris ce mardi 10 mars 1778.

Monsieur le comte,

Après avoir murement réfléchi, sil me convenait, dans ces momens austères, de garder le silence ou de le rompre sur des objets tres importans a la chose publiques, tout balancé, je crois de mon devoir étroit de faire une abnégation parfaite de ce qui me touche, pour ne m'occuper en ce moment que de ce qui interesse la grande affaire de l'etat<sup>1</sup>. Je fus hier a Versailles : Mon intention était de prévenir Mr Le C<sup>te</sup> de Maurepas que sur les demandes actuelles de Mr Deane, il est de la plus haute importance que vous soyés instruits d'une foule de choses que vous ignorés surement avant de lui donner une réponse positive. Il doit aller ce soir a Versailles. Si vous ne me regardés pas comme un insensé, daignés suspendre votre réponse ou celle que

1. Il s'agit du rappel de Silas Deane. Le 21 novembre 1777 le Congrès avait résolu de remplacer Deane par John Adams et de lui demander de retourner en Amérique pour répondre aux accusations du frère d'Arthur Lee, lui-même membre du Congrès. Deane reçut l'ordre au début du mois de mars.

Mr Gérard doit lui faire jusqu'à ce que vous et Mr Le C<sup>te</sup> de Maurepas m'ayés bien entendu. J'envoie un exprès avec cette lettre, il m'apportera l'ordre du jour et de l'heure ou je devrai me rendre à Versailles. Vous pouvés juger, Monsieur le comte, que si ces instructions ne me semblaient pas majeures il me conviendrait mieux de toute façon de rester chez moi à travailler à ma justification.

Vous connaissés mon tres respectueux dévoûment.

#### 664. De Mme de Montansier <sup>1</sup>

A Versailles ce 12 mars 1778.

Messieurs,

Un privilège exclusif accordé par Louis quinze, et ratifié par Louis Seize, lors de son sacre, des lettres patentes enregistrées au parlement, l'autenticité de ces titres qui assurent les propriétés des cytoïens, m'ont portée à acheter un terrain sur lequel j'ai fait bâtir une salle de spectacle, dont le goust mérite et obtient le suffrage des artistes. Je ne vous expose Messieurs la solidité de mon établissement, que pour vous engager à seconder mon zèle en favorisant une entreprise qui peut vous ouvrir un nouveau sentier à la gloire ; le seul moien de conserver au théâtre National, la supériorité sur tous les autres, est d'exciter l'émulation de Messieurs les auteurs dramatiques. C'est aux productions nouvelles que les acteurs doivent souvent le développement de leurs talents et le mérite d'être créateurs. Je vous invite donc, Messieurs, à faire jouer vos ouvrages sur un théâtre, honoré quelques

1. Montansier, Marguerite Brunet de (1730-1820). Directrice de théâtre. Elle obtint en 1755 le privilège exclusif des spectacles et des bals de Versailles. Elle fit bâtir dans cette ville la salle de la rue des Réservoirs qui fut ouverte en 1777. Voir le compte rendu des auteurs dramatiques, 9 avril 1778, # 677.



fois de la présence de la cour la plus auguste ; quel motif nouveau de terminer à m'accorder vos secours.

Les bons auteurs deviennent de jour en jour plus rares, les appointements les plus dispendieux ont cessé de me le parroître. Je sçais quel est souvent la distance du zèle au succès, mais je n'épargnerai rien pour les acteurs, je ne négligerai rien pour que les pièces soient données avec la plus grande exactitude et toute la pompe qu'elles seront dans le cas d'exiger.

Ces avantages réunis, Messieurs, m'ont paru dignes de mériter votre confiance et pour vous prouver celle que vous m'inspirée, je vous prie de vouloir bien faire vous mêmes les règlements particuliers au théâtre de Versailles.

J'ai l'honneur d'être Monsieur

Votre très humble et très  
obéissante servante

Je crois devoir vous prévenir Messieurs que je vais donner incessamment une tragédie du grand Corneille au profit de sa petite nièce. J'auray l'honneur de vous prévenir du jour.

### 665. A M. de Vergennes

Paris ce 13 mars 1778.

Monsieur le comte

Je vous envoie mon travail et mes vues sur la disgrâce de Mr. Deane. Mon plus doux succès sera d'avoir votre approbation, parce que vous voyés juste et sans cette chaleur qui fascine quelquefois les yeux.

J'y joins l'état des finances anglaises dont j'ai repassé les calculs, il y avait quelques fautes dans les additions, mais la différence entre les résultats partiels de 1777 et ceux de 1776 qui

donnent une plus forte somme en 1776, vient de ce que n'ayant pas eu sous les yeux les extraordinaires pour la guerre et pour la marine en 1777 on n'a pu que les approximer et par comparaison la quantité d'hommes de terre et de matelots qui ont été ajoutés cette année au service de 1776. La remarque en est faite par moi après coup. Et les comptes sont très exacts.

Je vous présente les assurances du plus respectueux attachement.

D'Après le relevé cy joint qui est le plus exact possible l'Angleterre, en tems de paix, aurait dépensé, année commune, pour sa marine et entretien de terre 3.731.000 L. St. ce qui aurait fait pour les 4 années

1775. 76. 77 et 1778 en tout la somme de 13.484.000 L. St. qui font monnoie de france celle de environ ..... 310 millions tournois

A la fin de 1778 elle aura dépensé 46 millions Sterl. qui font monnoie de france environ 1 milliard tournois don il suit que la guerre d'amerique a couté en extraordinaire a l'Angleterre près de 800 millions tourn.

Les possesseurs des fonds de la banque etc. ont perdu depuis 2 ans au delà de 25 %. une annonce de guerre avec la france les ferait tomber au dessous de 40 % ce qui avec les pertes cy dessus de la guerre d'amerique les dépenses necessaires pour la continuer eleveront en cette année 1778 les pertes reelles de l'Angleterre au moins a un milliard tournois.

Tel est l'effet de tout ce qui a propagé la guerre entre l'Angleterre et l'amerique et cest sur ces pertes qu'il faut calculer nos gains.

**666. Mémoire secret pour les ministres du Roi, seuls**

Envoyé a M. le C<sup>te</sup> de Vergennes, le 13 Mars 1778.

Par caractère et par ambition, M<sup>r</sup> Arthur Lée fut d'abord jaloux de M<sup>r</sup> Deane ; Il a fini par devenir son ennemi, ce qui arrive toujours aux petites ames plus occupées a Supplanter leurs rivaux qu'a les Surpasser en mérite<sup>1</sup>.

Les Liaisons de M<sup>r</sup> Lee en angleterre et deux frères qu'il a dans le congrès en ont fait depuis, un homme important et dangereux <sup>2</sup>. Son plan ayant toujours été de préférer, entre la France et l'angleterre, la puissance qui le menerait plus surement a la fortune ; l'angleterre a pour lui des avantages reconnus : Il S'en Souvent expliqué dans les soupers libertins.

Mais pour y réussir, Il fallait d'abord écarter un collègue aussi redoutable par les lumieres et Son patriotisme que M<sup>r</sup> Deane : Il y est parvenu, en le rendant Suspect au congrès, Sous plusieurs aspects. Ayant appris que l'armée américaine voyait avec déplaisir des officiers étrangers venir postuler des grades militaires, Il a envenimé le zèle de Son confrère qui les avait envoyés : et la conduite de quelques français échappés de nos Iles justifiant peut-être l'éloignement qu'on avait pour nos officiers en amerique, M. Lée a profité de ces dispositions pour affirmer au

1.Arthur Lee avait été le premier à avoir des contacts commerciaux et politiques avec Beaumarchais à Londres en 1775. Venu à Paris en octobre 1776, Lee était furieux de trouver qu'il avait été remplacé dans ses fonctions par Silas Deane. Jaloux, soupçonneux, Lee dénonça Deane au Congrès l'accusant d'avoir aidé Beaumarchais à vendre des armes et des munitions aux Etats-Unis, alors que d'après Lee, ces armes étaient un don du roi de France. Il écrit même à son frère, Richard Henry Lee : « I am more and more satisfied that the old doctor is concerned in the plunder and that in time we shall have the proofs. » Lee n'aura jamais ces preuves contre Franklin, mais Deane sera ruiné du fait de ces accusations.

2.Francis Lightfoot Lee, membre du Congrès de 1775-1779.

congrès que M. Deane avait fait de Son chef et malgré de bons avis, cet envoy d'officiers, aussi dispendieux qu'inutile à la république.

Et comme les 1<sup>ers</sup> pouvoirs de M. Deane ne portaient que sur des objets de commerce, on a saisi cette ouverture pour désavouer tout ce qu'il avait fait à cet égard, et c'est une de causes de Son rapel aujourd'hui.

Un Second motif de ce rapel, est le soin officieux que M. Lée a eu Sans cesse d'écrire au congrès ; que tout ce que la maison Hortalez avait expédié de marchandises et de munitions d'Europe était un présent que la France faisait à l'Amérique : qu'il en avait été instruit par M. Hortalez lui même, de sorte qu'on n'a pu voir que de tres mauvais œil, au congrès, arriver des factures, des demandes et des marchés qu'on doit accomplir, munis de l'attestation et Signature de M. Deane ; comme ayant été faits par une maison commerçante et sous la condition rigoureuse des retours les plus prochains.

Rien n'a donc été Si aisé au Politique Lee que d'envenimer la conduite de M. Deane, en la donnant pour l'effet de menées Secrettes et tendantes à favoriser des demandes d'argent dont il partagerait ensuite le profit, et tout cela explique fort bien le Silence plus qu'etonnant que le congrès a gardé Sur plus de dix lettres de moi tres détaillées : ce silence est ce qui m'a déterminé à faire partir un homme intelligent et discret qui put éclaircir le fond de toute cette intrigue.

Aujourd'hui M. Deane, au comble de l'affliction Se voit rapelé brusquement et durement. Il lui est enjoint d'aller rendre compte de sa conduite et se justifier de plusieurs fautes qu'on ne désigne pas.

Dans son ressentiment, Il avait résolu de ne point partir que le congrès ne lui eut envoyé les charges et griefs qu'on lui impute, ne voulant pas, disait-il, s'aller livrer aux mains de ses ennemis personnels sans emporter avec lui des justifications capables de les confondre, mais je l'ai fait changer d'avis.

Pour bien concerver l'importance de ce rapel de M. Deane en un moment aussi critique, il faut, en me permettant de parler à cœur ouvert, qu'on le persuade avec moi que l'Angleterre est pour beaucoup dans les menées de M. Lée. Il faut savoir qu'il a fait

venir Son frère l'Aldermen, de Londres <sup>3</sup> ; que c'est par son moyen qu'il tient ses correspondances Secrettes, et qu'après que J'ai eu débattu bien des Soupçons accumulés, sur les moyens que l'Angleterre employe pour être instruite à point nommé de tout ce qui se fait en France de relatif à l'Amérique ; Je me suis d'autant plus fortement arrêté à l'idée que M. Lee est une lame à deux tranchants <sup>4</sup>, que, depuis quatre Jours que les lettres de rapel de M. Deane et qui nomment M. Jones Adams <sup>5</sup> à sa place sont arrivées, M. Lee a envoyé très Secrettement Son valet de chambre à Londres. Il est parti avant hier au soir. A quelle fin ce mystérieux message ? comment Sait on Toujours Si juste à Londres ce qui passe à Versailles ? comment a ton été instruit Sur le champ qu'il existait un plan de traite entre l'Amérique et la France ? Et comment a ton fait de si grands efforts pour me corrompre et me faire parler à prix d'or, Sinon pour parvenir, par des avis insidieux, à m'envelopper dans la disgrâce de M. Deane et me perdre à Versailles pendant qu'on le perdait en Amérique ? Ce valet, envoyé à Londres à l'arrivée du rapel de M. Deane, est la clef de tout <sup>6</sup>.

Ainsi donc il est prouvé pour moi que pendant que l'Angleterre envoie des commissaires en Amérique, et que les parents et amis de M. Lee s'apprêtent à favoriser dans le congrès la réconciliation des deux peuples ; on cherche à ruiner en même temps par des calomnies, l'influence ou le crédit des deux hommes qu'on sait être le plus attachés au plan d'alliance entre la France et l'Amérique, M. Deane et moi.

Cet honnête Américain qui jusqu'à Son arrivée en France n'avait

3. William Lee était le seul Américain à avoir été un Alderman de Londres. En mai 1777 il fut nommé représentant des Etats-Unis en Prusse et en Autriche, mais étant donné que ces deux pays refusaient de reconnaître les Etats-Unis, Lee resta à Paris jusqu'en juin 1779, date à laquelle le Congrès lui retira sa commission.

4. Vergennes partageait depuis longtemps cette crainte, à tel point qu'il demanda à l'ambassadeur espagnol d'accepter Arthur Lee comme représentant américain en Espagne afin de l'éloigner de Paris.

5. John Adams.

6. Mais Arthur Lee n'était pas à l'origine des renseignements précis que recevait Londres. L'espion était Dr. Edward Bancroft, l'ami et le secrétaire de Deane lui-même.

jamais éprouvé les noirceurs dont les politiques ne se font qu'un jeu, Se trouble, il perd, la teste, et loin d'aller en amérique affronter l'orage, armé de son innocence ; il voulait rester en france pour y attendre les griefs et S'en Justifier.

Pendant que cette intrigue a Son Succès en amérique, M. Lee ayant besoin en france de quelqu'un qui put Servir sa double vue de perdre en mesme tems, S'il pouvait, M. Deane et moi, a trouvé Justement dans le comte de Lauragai l'homme dont il pouvait assés aiguiser le ressentiment contre moi, pour le porter a me nuire.

Il ne lui a fallu, pour alliéner entièrement mon ami que lui montrer mes lettres chiffrées, par les quelles Je recommandais a lui, Lée, de Se bien garder de politiquer avec M. de L——, parceque cela m'était expressement déffendu.

Non qu'on dut Se méfier du cœur francais de M. de Lauragais ; mais parceque tout homme Sensé doit redouter l'indiscrétion, le tatillonage politique, et qu'en affaire grave ce qui est inutile est toujours de trop.

Armé de tous les Secrêts de M. Lee, M. de Laur[agais] a cru posséder plus de titres qu'il n'en falait pour venir me tater et surtout m'emprunter cent mille francs dont il avait grand besoin. Sur le refus de Jaser et l'impossibilité de pretter M. De L—— m'a quitté brusquement, et depuis cet instant les deux politiques ont agi de façon que M. De Lauragais qui, comme les enfants, triomphe toujours trop tot, a repandu Sourdement dans Paris que J'étais perdu, qu'on ne me disait plus rien a Versailles, que J'étais mesme Suspecté de trahison, et qu'on avait mis des Espions a mes trousses <sup>7</sup>. De Son coté M. Lee n'a pas manqué

7. De Lauraguais au comte de Maurepas

12 mars 1778

Monsieur le Comte,

M. Arthur Lee est venu ce matin chez moi, et à repondu à la nouvelle du rapel de M. Deane, que le Dr. franklin et lui n'en étant informés que par des avis particuliers, qui leur aprenaient qu'il en allait être instruits par le Congrès, et que c'était le frère de Mr. Adam qui devait remplacer Mr. Deane : ils avaient attendu pour en parler, les lettres du Congrès qui leur étaient annoncées, mais que Mr. Deane en ayant été vraisemblablement instruit de son côté, n'en n'avait pas

d'instruire Ses amis d'angleterre que l'amant de l'amerique, c'est ainsi qu'ils m'appellent, était disgracié, et qu'on n'avait plus rien a craindre de ma part.

Voila l'historique fidèle de l'intrigue qui a produit la disgrace de M. Deane, a préparé ce qu'on nomme la mienne, et nous a conduit Jusqu'au moment ou J'ecris cet aperçu.

Le bout du fil une fois trouvé, le reste est bien facile a dévider.

A la vérité tout cela parait bien misérable : mais comme ce Sont presque toujours les misères qui nuisent aux grandes affaires, on est obligé de S'en occuper ; ne fus ce que pour S'en garantir.

Aussi, loin de regarder la désgrace imprévue de M. Deane comme un mal, et loin de fortifier le dessein qu'il a de rester en france jusqu'a l'arrivée des griefs ; J'envisage le projet de le faire partir comme un coup de la fortune, et Je pense qu'on ne peut employer trop de force pour y réussir.

« Votre justification entière », lui ais je dit, « est dans mon portefeuille. Lée vous accuse d'avoir, de votre chef, envoyé des officiers en amérique et J'ai dans les mains une lettre chiffrée de Politique Lée qui me presse avec instance d'envoyer des ingénieurs et des officiers au Secours de l'amérique ; et cette lettre est écrite avant votre arivée en france. M. Lée prétend avoir reçu de moi l'assurance que tous mes envois au continent étaient des présens de la france et que tout le reste est un jeu de votre cupidité, mais, dans ce mesme portefeuille ou je puise, J'ai le commerce chiffré de Lée et de moi, qui prouve que mes correspondances ont été établies par ce Lée mesme, Sous la forme et sur le ton d'un commerce actif et réciproque et non autrement <sup>8</sup>.

Donc vous n'avez pas imaginé de votre chef que l'amérique avait besoin d'officiers : Donc, Suivant, a votre arrivée en france, les

attendu la confirmation pour s'en plaindre, ny Beaumarchais pour en parler à son protecteur M. de Vergennes.

Je vous répons Monsieur le Comte que quoique M. franklin, et M. Lée sachent depuis longtems le plaisir avec lequel les ministres du Roi parlent de votre autorité comme d'un centre nécessaire, ils aiment lui et l'autre à la considérer comme le sommet et la pyramide. Dès qu'il y aura des nouvelles vous les aurès directement.

8. Deane a suivi ce plan à la lettre. Voir *The Deane Papers* (Connecticut Historical Society) III, 296-299.

erremens pris avec M. Lée, vous ne pouvés etre coupable aux yeux du congrès pour avoir regardé comme un commerce honorable ce qui fut établi Sous cette forme, et n'a pris un autre nom dans la bouche de votre perfide accusateur, que pour vous nuire : Et c'est ce que Je vous promèts d'Etablir Sans réplique. »

C'est avec de pareilles armes, avec de tels argumens que Je Suis parvenu a rendre le courage a mon ami dézolé. Je l'ai déterminé a braver cet ouragan d'un jour, et Je lui ai promis un mémoire pour le congrès, ou J'Etablirais Sa conduite active, honête et patriotique avec tant de clarté, les pièces a l'apuy, que Ses ennemis pourraient bien Se repentir de leur imprudence.

Mais le prompt départ de cet agent américain me parait aussi instant qu'essentiel : car le porteur de nos conventions ayant été forcée de relacher a Brest quinze jours après etre parti de Bordeaux, a perdu plus de deux mois <sup>9</sup>. Les commissaires de l'Angleterre arrivés avant lui, auront divisé, Seduit ou gagné le congrès <sup>10</sup>. Si un homme habile et vigoureux n'est pas la pour balancer la puissance de l'intrigue anglaise, par l'avantage de nos offres ! Eh, quel homme est plus propre a cet ouvrage que M. Deane ?

Convaincu qu'il doit Sa disgrace aux Ennemis de la France, Il Soutiendra ce qu'elle desire avec d'autant plus de bonne foi, que c'est d'elle Seule aujourdui qu'il va tenir Sa justification et Sa considération en Amérique.

J'oserais donc proposer, pendant que J'Etablis solidement la première, qu'une attestation honorable de Sagesse et de bonne conduite accordée par le ministère assurât la Seconde.

Je desirerais mesme que quelque faveur particulière, comme un portrait du Roi ou tel autre présent de marque, assurât a Ses compatriotes que non Seulemment il fut agent honorable et fidèle ; mais que Sa personne, Sa prudence et Ses travaux ont toujours été agréables au ministère de France <sup>11</sup>.

9. Voir note 1 de la lettre # 657.

10. Effectivement les commissaires anglais arrivèrent à New York City le 6 juin 1778, mais le Congrès avait déjà reçu le traité signé par la France et les représentants anglais ne furent jamais invités à Philadelphie.

11. Avant de partir, Deane reçut de Louis XVI un coffret à tabac à priser incrusté de diamants avec le portrait du Roi.



M. Deane croit (et c'est Sa ferme opinion), que la france ne doit plus perdre un Seul instant pour Se montrer avec éclat en faveur de l'Amérique. En conséquence S'il Se determine a partir, Il ne croit pas faire une demande extraordinaire en Souhaitant et proposant qu'une flotte du Roi le conduise a Boston, afin que cet effort public de la france l'aide efficacement a renverser le projet de pacification de l'angleterre, et rendre vaines les Séductions de Ses commissaires et l'intrigue des amis de M. Lée.

Sans cet effort, Il croit que tout est perdu pour notre alliance. Je pense comme lui que cet Eclat renverserait tous les obstacles au traité : mais comme beaucoup de choses peuvent Suspendre encore la résolution d'une démarche publique de la france, quelques Soient la dessus les dispositions du gouvernement ; Je pense qu'on ne doit pas hésiter de profiter du rapel de M. Deane, pour Se presser d'envoyer en amérique et chargé d'honneurs personels un homme utile a nos intérêts.

Une fois justifié dans l'esprit du congrès, Son opinion devient d'un poids immense et d'un autorité respectable. Il entraînera tous les Suffrages, et l'on résistera d'autant moins a la force de Ses représentations, que Ses ennemis fraîchement confondus, Seront encore dans le trouble, étourdis et honteux de leur mauvais Succès.

Si le ministère ne lui accorde pas la flotte qu'il désire ; Il lui faut au moins une frégate du Roi : M. de Sartines y pourvoira <sup>12</sup>. Il lui faut un bon mémoire apologétique et justificatif, et de cela son ami Beaumarchais S'en charge avec plaisir. Il lui faut une attestation honorable Sur Sa gestion ; et cette pièce importante est l'ouvrage de M. le C<sup>te</sup> de Vergennes. Enfin Je crois qu'il lui fait une faveur distinctive qui prouve le contentement qu'on a su de Sa personne, Et cette faveur me paraît devoir émaner de la main mesme de M. Le C<sup>te</sup> de Maurepas, au nom du Roi.

Mais il ny a pas un moment a perdre. Les anglais n'ont parlé de pacification que depuis qu'ils ont été convaincus, par des avis Secrèts, que la france envoyait un traité en amérique. Depuis la nouvelle du Rapel de M. Deane pourquoi ce valet de chambre de

12. Le gouvernement français avait décidé d'envoyer Gérard comme ministre à Philadelphie.

Lée, qui court à Londres ? Si ce n'est pour presser le départ des commissaires, afin qu'ils ayent fini leur affaire, avant que la notre Soit entamée ?

Il me paraît donc important que M. Deane armé de toutes pièces, mais avec l'air et le ton d'un homme affligé qui Subit Sa disgrâce et part Sans consolation S'embarque pour l'amérique. Il faut que tout ce qui ranime Son courage Soit un Secret pour tout autre ; afin que Ses Ennemis et les notres Se croyant Surs de leur triomphe, S'endorment Sur les précautions. Je me propose mesme de quitter Paris, Si l'on veut dans le mesme tems, comme un homme persécuté qui abandonne tout. Mon procès d'aix m'y Servira a Merveilles. Mais Je propose aussi qu'un homme Sur, parte avec M. Deane, pour rapporter par la mesme frégatte chargée de l'attendre, l'Effet du travail de M. Deane Sur le Congrès <sup>13</sup>.

Alors la ruse de nos adversaires retombant Sur eux mesme, leurs efforts pour nuire a nos desseins Seront précisément ce qui en aura haté le Succès.

Si ces vues paraissent Sensées et Sont approuvées, aussitot que J'en aurai l'assurance, Je quitte tout et ne prends aucun repos que la justification de M. Deane ne Soit par moi Solidement établie.

13. Vergennes, pour montrer au Congrès l'estime qu'avait la France pour Deane, invita celui-ci à voyager avec Gérard. Partis de Paris séparément, les deux hommes se sont retrouvés à Toulon où, le 13 avril, ils se sont embarqués sur le porte-pavillon de l'amiral d'Estaing. Ils sont arrivés à Philadelphie le 12 juillet 1778.

**667. A Chevallé<sup>1</sup>**

14 Mars 1778.

Dans la facture générale que vous m'enverrez de la livraison entière<sup>2</sup>, aux articles qui regardent le marquis de Saint-Aignan et le marquis de l'Aubespine, au lieu de mettre leurs noms en toutes lettres, ne les désignez que par des initiales ; ils peuvent désirer un jour que leurs noms ne soient pas cités dans une affaire de commerce ; et pourvu que nous nous y reconnaissons eux et moi, cela suffit quant à présent.

1. Lettre partielle citée par Loménie, *Beaumarchais et son temps*, II, 145.

2. Il s'agit du *Fier Roderigue*.

**668. A Mme de Godeville**

14 mars 1778.

Je suis dans l'eau jusqu'au cou, cela nest pas commode pour écrire. Dailleurs sil faut que je fasse comme vous, *vieux amie*, que je reponde toujours a ce quon ne me demande point, cela ne laisse pas que de faire un commerce assés coupé fort bien languetté ? Pourquoi des justifications éternelles ? On sent bien sans le dire que l'usurier doit tout absorber chez quelqu'un qui ne craint jamais assés d'user de cette terrible recette. Ce nest pas dans ma poche que je voudrais vous voir de l'argent, cest dans la votre. Mais le moyen ? Les gages et la lotterie sont deux sources de ruine intarissables. Voila tout ce que vous aurés de moi pour

vos belles excuses. Quant a la fin de votre lettre plus gaie que le commencement

*Un homme sur ce point  
S'explique assés en ne s'expliquant point*

Je voudrais pouvoir sortir, j'irais jaser. Mais je suis malade, puisque je me baigne ; et puisque ce nest pas avec vous, vous sentés bien que ce nest pas dans le plaisir.

Bonjour. J'ai la crampe au bras et mon papier se mouille a mesure que j'écris.  
Tachés de dechiffrer  
ce barbouillage indéchiffrable.

### 669. A M. de Vergennes

Ce lundi 16 mars 1778.

Monsieur le comte

Vous avés eu tant de fois la bonté de me faire remettre les paquets d'or qui m'arrivaient, et qu'il est bien juste une seule fois, que je vous remette a mon tour un paquet de mesme espece qui me parait vous etre personnellement destiné. Il contient des louis, moi je ne tire que des pièces étrangères. Dailleurs vous me dites la derniere fois que vous attendiés un paquet pour vous mesme. Je suis bien trompé, si ce n'est pas celui cy. Je l'ai fait tirer de sa boiëtte ou l'or etait mis avec si peu de soin que tout a balloté en route et etait couvert en arrivant d'une poussière jaune faite aux dépens de votre somme, mais comme la monnoie se compte et ne se pèze pas, ce qui me nuirait beaucoup a moi sur des matières a fondre, ne vous fait a vous aucun tort. La boëtte etait toute cassée, j'ai fait mettre la somme dans un sac que j'ai l'honneur de vous envoyer cacheté. Il y a mesme un

appoint en argent. Je joins ici le bordereaux. Comme je n'ai nul avis de cet envoi, et qu'il était simplement a votre adresse, suivant la carte atachée a la toile cirée que j'envoie aussi pour joindre tous les renseignemens ; si par hazard il ne vous concernait pas je vous prie de vouloir bien le faire serrer chez vous jusqu'à nouvel avis qui m'instruira mieux.

Il y a aujourdui 8 jours que la maison Girardot et Haller recurent dans la soirée trois courriers de Mr Necker. Sur le champ tous les bureaux travailleront jusqu'a 3 heures du matin, et ils dépècheront dans la mesme nuit des courriers en hollande en angleterre. Ils ecrivirent dans tous les ports de france pour faire acheter tout ce qui est a vendre, comme le font tous ceux qui savent a tems que l'on va faire la guerre, et leurs commis ont dit sourdement a leurs amis, nous serons en pleine guerre avant huit jours : ces menées la déplaisent fort aux négocians, je vous assure. ainsi chacun croit la dessus a la guerre certaine. cette confidence Monsieur le comte est pour vous seul.

Vous avés surement reçu la nouvelle que l'emprunt de Lord North s'était rempli sous 24 heures. Mais que cela ne vous trompe pas, il sest rempli en papiers précédens, parce que les anciens prêteurs trouvent aujourdui la condition meilleure, le pret est a 5 3/4 au moins. Ainsi l'etat des finances n'en est pas meilleur pour cela. ce n'est quun mouvement [?] que la désolation est dans le ministère, et que malgré une lettre que Lord North a écrite a Mr De Maurepas, ils ne comptent plus du tout nous en imposer. Je vous assure Monsieur le comte, que si vous ne profités pas de ce moment de crize pour vous déclarer, jamais vous n'en trouverés un semblable. Mais la déclaralion de l'indépendance et mesme d'un traité, ne sera peut etre pas encore suffisante pour déterminer l'angleterre a vous faire la guerre, tant ils sont humiliés aujourdui : alors si vous ne la faites pas vous mesme, il leur restera la ressource encore d'avoir les devants sur vous pour gagner l'amérique : car leurs propositions ne fussent elles qu'egales aux votre, vaudront toujours mieux, parce *quen offrant ils cedent tout, et que vous ne faites que reconaitre*. voila leur avantage dans ce cas la. Ainsi Mr Girardot et Haller pourraient bien etre trompés, sils font jouer à la guerre, dans la connaissance quils

ont que vous allés peut être déclarer l'indépendance : mais si cette déclaration ne force pas les anglais a vous déclarer la guerre et si vous ne la faites pas vous mesme a l'instant, les joueurs sont ruinés. O ! quil est bien désirable que nous sentions vivement le magnifique avantage de notre position ! Soyés sur, Monsieur le comte, que si la guerre ne se fait pas sous dix jours, on ne peut trop se presser de faire partir Mr. Deane avec un agent de la france aussi instruit de nos affaires qu'éclairé sur nos intérêts. vous m'avez permis de vous parler librement. Si j'use de cette liberté dans les tems pressants jamais je n'en abuserai. Je vous suis trop inviolablement attaché pour que vous deviés le craindre.

### 670. A M. de Vergennes

Paris, ce 21 mars 1778.

Monsieur le comte

J'ai déjà reçu la plus digne récompense de mes travaux. Voila le premier pas franchi avec l'angleterre, et l'amérique est publiquement l'alliée de la france. Quoique je ne croye pas encore le Ministère anglais assés abandonné de Dieu pour nous déclarer la guerre, j'en attens la nouvelle a chaque instant. Tout le monde a fait son plan de campagne, et moi je crois en avoir calculé un qui serait aussi certain que sans danger : il y entre autant de besogne politique que martiale. L'esquisse en est déjà sur le papier, et je me propose de vous l'offrir aussitot que je pourai le mettre au net. En attendant j'ai l'honneur de vous donner comme une chose certaine, quil y a 14 corsaires anglais, armés depuis 16 jusqu'a 30 canons, dans les iles de Jersey et Grenezey, prêts a courre sur nos vaisseaux au 1<sup>er</sup> coup de sifflet.

Il est a propos que ce repaire de pirates soit bien connu de vous, avant quilz entreprennent rien contre nos vaisseaux mar-

chands ; car depuis trois mois j'apprens quil en est parti 44 tous français des ports de l'amérique septent. que la prise de 5 est bien constatée en sortant de la Baye de chezapeak, qu'il en est seulement arrivé deux et qu'on ignore encore le sort des 37 autres.

Ils viennent de prendre deux vaisseaux américains l'un destiné p[ou]r Nantes, l'autre relâchant p[ou]r aller ensuite a Bordeaux ; ayant les pilotes français abord pour entrer. Voila ce que portent mes avis de Nantes et St. Malo.

J'ai l'honneur de vous envoyer une lettre que je reçus hier de mon agent en amérique <sup>1</sup>. Vous y verrés que les idées de ce garçon, plein d'esprit et de lumieres, sur le rappel de Mr. Deane, sont absolument les mesmes que j'ai constatées par mon dernier travail. Vous voudrés bien me la renvoyer.

Je prens la liberté de vous offrir mon hommage bien respectueux.

1. Francy. Il s'agit probablement de la lettre du 11 janvier.

## 671. A Messieurs Les Honorables Membres du Congrès Général

Paris, ce 23 Mars, 1778.

Messieurs, — Après avoir felicité mon pays et le Votre sur l'utile et noble alliance que la france vient de contractée avec l'amerique, Je dois à la verité, é l'honneur de M<sup>r</sup> Deane et au mien, la declaration suivante dont je le prie d'etre le porteur auprès de Vous.

Quoique je ne sois connu de vous, Messieurs, que sous le nom de Rodriguez Hortales, qui est la Signature adoptie par moi pour voiler jusqu'a ce moment mes operations de Commerce avec vous, mon nom est Caron de Beaumarchais, Long tems avant que M<sup>r</sup> Deane arrivât en france, J'avais formé le projet d'élever une maison de Commerce puissante et assez zelée pour braver les risques de la mer et de la guerre et vous porter, les munitions,

et marchandises pour l'habillement de vos troupes, dont J'apprenois que vous aviez le plus grand besoin.

Je parlai de ce plan à Londres a M<sup>r</sup> Arthur Lee et, non seulement je lui demandai, s'il avait quelque moyen d'établir ce Commerce entre vous et moi ; mais Je lui écrivis de France que s'il pouvait me faire donner l'assurance que de retours en denrées de votre Continent viendraient promptement acquitter mes envois et me fournir de nouveaux moyens de vous servir encore ; je pourrais peut-être échauffer le zèle de quelques amis fort riches et les réunir à moi pour fonder ce Commerce avec vous.

M<sup>r</sup> Lée me répondit, que les retours en Tabac métraiant bien de la lenteur dans les Operations, si je les exigeais promptement, mais qu'il me conjurait d'envoyer toujours, en attendant, mes munitions et marchandises. Je lui repliquai que m'étant adressé, même aux puissances, pour obtenir qu'on entrât secrètement dans me vues par des Avances considerables et n'ayant pu l'obtenir, je venois tout simplement de former une Compagnie Commercante, qui se joindrait à moi, pour ces envois, aux Conditions des retours, le plus prochains de la part de l'amérique. M<sup>r</sup> Lée n'ayant plus répondu à cette Lettre, je travaillais seul, Messieurs, à la formation de cette Compagnie, lorsque Mr. Deane est venu en France. Du moment de son arrivée, je n'eus plus de Correspondance avec aucun autre. J'entrai en conference serieuse avec lui seul et c'est d'après les soins qu'il se donna conjointement avec moi, les pouvoirs de vous qu'il me communiquait, les détails qu'il m'a fourni les demandes expresses qu'il me fit de marchandise et de munitions de guerre, et ses promesses reiterées que pour vous payeriez nos envoys par des retours très prompts, que j'ai enfin déterminé mes amis à me confier des fonds suffisans pour les premier mises-hors.

C'est donc avec lui seul, Messieurs, que j'ai traité de vos Intérêts, c'est lui seul qui agissant en vôtre nom à fait tous les travaux propres a lever les difficultés, qui s'élevraient de toutes partes et sans la Confiance que nous avons eu en ses promesses, peut-être n'aurois je jamais reussi a donner l'existence a cette Enterprize, qui n'était avant son arrivée qu'un projet, encore douteux et de chancelant.



Quoique les retours auxquels, il s'étoit engagé en vôtre nom ne soient pas arrivés dans le temps promis, et que cela nous ait mis dans d'assez grands embarras, nous ne lui en avons jamais fait des Reproches, parceque nous l'en avons vu plus affligé que nous mêmes. Mais J'ose vous assurer, Messieurs, que sans les peines continuelles qu'il a prises pour soutenir nôtre Confiance contre la lenture de vos retours, J'aurais peutêtre eu la douleur de me voir forcé par mes amis d'abandonner une entreprize qui ne presentait que des dangers, sans presque aucun espoir de benefice.

Lorsqu'il m'entretins de l'Etat des forces de l'Amérique, je me rappelai que M<sup>r</sup> Arthur Lée dans ses Lettres avait insisté à ce que je fisse les derniers efforts pour envoyer des Officiers des ingenieurs et des Vaisseaux. Je conseillai donc à M. Deane, qui n'osa pas le prendre sur lui, de former un choix d'Officiers de Genie et de les faire partir sur mes premiers Vaisseaux de Commerce. Quelques Jours apres ayant trouvé moyen d'acheter pour vous de l'Artillerie dans les nombres excedans du Service de nos arcenaux, je lui conseiller encore de joindre aux ingenieurs des Officiers d'Artillerie, qui accompagneraient celle que j'allais vous envoyer. Je le faisais avec d'autant plus d'assurance, que j'avais sous les yeux, la lettre de M<sup>r</sup> Lee, qui portait cette phrases Comment voulez-vous que l'Amérique resiste à l'Angleterre si vous ne lui envoyer pas de ingenieurs et des Vaisseaux de Guerre. Ce dernier Article n'étant pas au pouvoir d'une Compagnie commercante, je me contentai travailler à lui procurer les autres. Voila, Messieurs, les vrais motifs qui nous ont déterminé, lui et moi, a vous envoyer des Officiers. Comme je n'ai jamais connu que lui seul, que ma maison n'a jamais eu affaire à aucune autre personne en france et même que les Autres deputes m'ont souvent refusé jusqu'aux Egards de la plus simple politesse. Je certifie que si mon zele, mes avances d'argent et mes envois de munitions et marchandises ont été agréable au noble Congrès, il en doit de la Gratitude aux soins infatigables que M<sup>r</sup> Deane s'est donné pour toute cette affaire de Commerce.

J'espère que l'honorable Congrès, rejetant toute insinuation par le quelle d'autres personnes voudraient se faire honneur du

Succès de nos Affaires, il voudrai bien s'en tenir à la present déclaration de l'homme, le plus en Etat de l'instruire et qui se signe avec respect, Messieurs,

Votres humble et tres obeissant Serviteur pour lui et sa Compagnie,

CARON DE BEAUMARCHAIS,  
Secrétaire du Roi<sup>1</sup>, Lieutenant General de ses  
Chasses, connu en Amérique sous la maison  
de Commerce de Rodriquez Hortalez et Comp.

1. Beaumarchais cherche évidemment à impressionner ses lecteurs qui, eux, ne pouvaient pas savoir qu'il y avait 900 postes de secrétaires du roi à l'époque.

## 672. Au baron de Steuben

Rochefort, ce 29 mars 1778.

J'ai reçu, mon cher Baron, de vos nouvelles de Portsmouth avec tout l'intérêt que vos succès et vos peines m'inspireront toujours. Je ne m'attendais guère que vous rencontreriez en Amérique les difficultés que vous ont retenu si longtemps à Boston ou Portsmouth. Je désire bien que la connaissance de vos talents finisse par vous attacher tous les grands personnages de ce pays, comme l'espoir que nous avons fondé dessus pour leur avantage nous a fait prendre à tous un fort attachement pour votre personne.

En mon particulier, je me félicite, malgré vos dégoûts passés, de vous avoir encouragé dans vos vues honorables. Conservés-moi votre amitié, cher Baron. Un peu de bienveillance pour mon petit soldat de neveu si vous en trouvez l'occasion ; et comptés qu'en tout tems personne ne prendra plus de part à tout ce qui vous arrivera que

Votre ami BEAUMARCHAIS.

Le traité de commerce entre la France et l'Amérique a été enfin dénoncé à la cour de Londres. Grand bruit, comme vous pensés. L'ambassadeur a été rapellé sur-le-champ. Mais pas encore de déclaration de guerre. Cependant, comme ils ont refusé de rendre un vaisseau allant en Amérique et appartenant à un Français, l'on vient de faire arretter tous les vaisseaux anglais qui se sont trouvés dans nos ports. Ainsi la rupture ouverte est probablement encore l'affaire de quelques jours. M<sup>rs</sup> Franklin et Deane ont été présentés publiquement au Roi, à la grande joie de toute la cour. M<sup>r</sup> de Saint-Germain est mort.

Le roi de Prusse est entré en Bohême avec 60,000 hommes. Il a déjà enlevé deux régimens et pris un château. Tout cela sous le prétexte de son opposition au démembrement de la Bavière, sur laquelle, après la mort de l'Electeur, l'Empereur vient de former quelques prétentions, soutenues de troupes.

Ainsi, pendant que l'on se bat franchement où vous êtes, on commence à battre le tambour et le briquet en Europe. Les Russes sont engagés de nouveau dans la guerre avec les Turcs. Bravo ! Vous voyés que les doigts démangent à tout le monde dans ses quatre parties.

Je vous salue et vous aime. Je vous ai déjà mandé que votre première lettre de change sur Strasbourg n'a pas été payée, faute, a-t-on dit, d'avoir des fonds. J'ai retiré l'effet sans frais et je le garde. Il sera joint aux subséquens que moi ou Francy avons de vous.

Adieu, mon cher Baron, encore une fois adieu. Aimés un peu un homme qui vous aime beaucoup.

Je travaille à la commission pour Francy, que vous et lui m'avés demandée.

**673. De Silas Deane**

Passy, March 29<sup>th</sup>, 1778.

SIR, — I find since you left Paris that it is impossible for me to wait for your Return from Rochfort, before I set out on my Journey. The Letter you gave me for the Congress, with the Correspondence between you and M<sup>r</sup> Lee when in London, will help to throw Light on some Transactions, which by the Envy of some and the Wickedness of others, have been most strangely misrepresented. It is unhappy that the short time allowed me to prepare for my voyage will not admit of our making at least a general settlement of your accounts ; but the absolute necessity of my setting out immediately, obliges me to leave my other Transactions in the same unsettled state. As the Letters and Treaty sent out some weeks since will fully inform Congress of the state of their affairs in Europe, to know which appears to have been the principal motive of my being sent for, I hope to return to France early in the Fall, immediately after which it shall be my first Business to adjust and settle with you the accounts of your several Expeditions and disbursements for Congress whilst in America. I shall be able to do you that Justice with Congress and my Countrymen in general which you so eminently merit ; and, I flatter myself, be able to remove any ill impressions that may have been made by designing Persons. I doubt not, indeed, but that M<sup>r</sup> De Francy will have already succeeded in a great measure in this, and hope that he will procure you a large Remittance, and that Congress will no longer delay to do Justice to your early and important services in the Cause of American Liberty. After the perplexing and embarrassing Scenes you have had to pass thro', it must give you the most sensible Joy to find the object of your Labors obtained, and to see an Armament going out which will convince America and the World of the sincere Friendship of France, and their Resolution

to protect their Liberties and Independance. I again congratulate you on this great and Glorious Event, to which you have contributed more than any other Person<sup>1</sup>. I have requested D<sup>r</sup> Bancroft to wait on you, and to inform you particularly of the Necessity I am under of setting out before you return. It shall improve every Opportunity of writing to you, and rely on being honored with a continuation of your Correspondence and Friendship. Wishing you may ever be fortunate and happy, I am, with the utmost respect & Gratitude, &c.,

Sir, yours, &c.,

1. Beaumarchais a été suffisamment naïf pour montrer cette lettre à Vergennes. La phrase « to which you have contributed more than any other person » a blessé la vanité du ministre. Beaumarchais l'a tout de suite senti, mais c'était trop tard.

#### 674. A Silas Deane

à bord du fier Roderigue.  
le 30 Mars, 1778.

Monsieur et cher ami, — Dans l'inquiétude ou je suis que vous ne soyés déjà parti pour l'Amérique a mon arrivée à Paris, je vous écris a bord du fier Roderigue a la rade de Rochefort pour vous recommandes mes intérêts auprès du comité du commerce et auprès du Congrès général. Personne ne sait mieux que vous avec quel zèle pour les intérêts a l'amérique j'ai avancé et sacrifier ma fortune et celle de mes amis.

La nécessité de ravoir promptement des fonds dont j'ai tant de besoin m'a fait prendre le parti de mettre la cargaison du fier Roderigue a la consignation de M. Chevallié negotiant de Rochefort et mon subrécargue en cette partie, pour etre vendue a son arrivée au continent, au lieu de l'envoyer en droiture au Congrès, comme mes autres cargaisons. J'ai néanmoins recco-

mandé a M. Chevallié d'offrir le préférence au comité du Commerce des objets de cette cargaison qui pourront lui paraître nécessaire a la république mais, soit que le comité prenne quelque chose ou laisse vendre en entiere ma cargaison, je vous demande de servir et M. Chevallié et M. de Francy et mon capitaine et tout ce que tient a mes affaires comme j'ai servi les vôtres et celles du Congrès en Europe.

Si quelque obstacle imprévu avait retardé la compte de 50 mille livres Sterling que j'ai chargé M. de Francy de recevoir du Congrès, pour m'acheter des tabacs, j'attens de votre reconnaissance et de votre amitié que vous ne négligerés rien pour faire terminer tout de suite un objet aussi important. M. Chevallié, porteur de la présente a reçu de moi l'ordre exprès de solliciter vos bons offices pour tous les objects ou il croira que vous pouvés lui etre utiles et je ne doute pas que vous ne vous fassies un plaisir d'obliger de tout votre pouvoir celui qui ne cessera d'être avec tout l'attachement possible,

Monsieur et ami,

Votre Très humble et très obéissant Serviteur,

CARON DE BEAUMARCHAIS.

Endorsed. — Dear Brother : You'l please to excuse my opening the annex'd letter before I knew anything of your intended or expected return. The letter came to me at Petersburg, and I opened it three weeks since.

Yrs.,

SIMEON DEANE.

W<sup>m</sup>burg, 19 July, 1778.

**675. A M. le maréchal de Duras**

5 avril 1778.

Monsieur le Maréchal,

Vous aviez eu la bonté de nous promettre de vous occuper efficacement et promptement de la réforme de la Comédie et du règlement qui touche les auteurs. Cependant neuf mois sont écoulés depuis qu'on y travaille, et nous n'avancions pas. Mes amis se plaignent à moi de toutes ces lenteurs ; et peu s'en faut qu'ils ne se plaignent de moi, qui ne puis pourtant que vous représenter sans cesse, monsieur le maréchal, que ce règlement ainsi retardé laisse une foule de prétentions indécises, et d'intérêts en souffrants.

Voici la quinzaine de Pâques ; c'est le temps ou jamais de terminer cette affaire. Je vous supplie donc, monsieur le maréchal, de vouloir bien accorder aux quatre commissaires une conférence définitive sur cet objet, s'il est possible, avant mercredi, parce que les gens de lettres nous demandent une assemblée pour jeudi prochain, dans laquelle ils exigent que nous leur rendions un compte exact de notre gestion jusqu'à ce jour. Les quatre commissaires se rendront à votre hôtel, scrupuleusement à l'heure que vous voudrez bien leur indiquer.

J'ai l'honneur de vous renvoyer les observations conciliatoires que vous nous avez fait remettre par M. des Entelles : nous y avons répondu, et nous espérons que vous ne désapprouverez pas que nous insistions sur plusieurs articles essentiels au bien commun des auteurs et des comédiens ; car nous savons que c'est dans ce même esprit que vous avez dicté ces observations.

J'attendrai votre réponse pour la communiquer à mes collègues, et vous aller assurer de nouveau du très-profond respect avec lequel je suis,

Monsieur le maréchal,

CARON DE BEAUMARCHAIS,  
pour les 4 commissaires.

**676. De M. le maréchal de Duras**

6 avril 1778.

Ce n'est en vérité pas ma faute, Monsieur, si nous ne sommes pas plus avancés. Je vous ai communiqué les réponses que je crois que les comédiens feraient à plusieurs articles du projet que vous m'avez communiqué. Je serais très aise d'en conférer avec vous et avec MM. vos acolytes ; mais je ne pourrai vous donner d'autre heure que mardi ou mercredi à onze heures du matin, ayant un tribunal demain, et une assemblée des pairs mardi l'après-midi.

Je doute fort que nous puissions concilier tous les intérêts, et terminer une besogne qui vous intéresse.

Je suis très parfaitement...

**677. Compte rendu de l'Assemblée de la Société  
des auteurs dramatiques**

9 avril 1778.

Aujourd'hui Jeudi neuf avril Mil sept cent soixante dix huit, nous étant assemblés en la forme accoutumée chez M. De Beaumarchais l'un de nos Commissaires et représentans perpétuels et nous étant trouvés le nombre compétant pour discuter et décider sur les intérêts de la Société, nous avons délibéré et arreté que M. De Beaumarchais voudrait bien se charger de faire savoir à M. Mercier, la réponse satisfaisante de M. le Maréchal de Duras aux représentations qui lui ont été faites par M.M. les Commissaires de la Société Dramatiques ; au sujet des entrées de M. Mer-



cier, savoir que les Comédiens se sont faussement autorisés d'un ordre de M.M. les Gentilshommes de la Chambre, pour refuser les entrées à M. Mercier, et que justice lui aurait été fait à ce sujet, si dans le moment même il en avait porté ses plaintes au Supérieur de la Comédie Française. Délibéré de même que sur la lettre qui a été présentée et lue à l'assemblée par M. De Sauvigny, contenant des propositions faites par Mad<sup>e</sup> Montensier au corps des Gens de Lettres, et relatives à son théâtre de Versailles, M. de Beaumarchais voudra bien lui répondre, et luy faire part des remerciemens de la Société Dramatique de la bonne volonté qu'elle montre ; qu'à l'égard du règlement qu'elle propose aux auteurs comme ils sont occupés d'un projet de nouveau règlement relatif à la Comédie française, la Société remet à délibérer sur le règlement qui regarde le Théâtre de Versailles, après la confection totale de celui du Théâtre Français. Délibéré de plus qu'il soit remis à M. Le Maréchal de Duras par M.M. les Commissaires, une copie extraite du projet de règlement signé par toute la Société, contenant simplement et sans aucune réflexion les articles des propositions que la Société Dramatique d'accord avec M.M. les 1<sup>ers</sup> Gentilshommes de la Chambre fait sur ses intérêts, relativement aux Comédiens, réservant et séparant de cet extrait les articles qui ne regardent que l'administration intérieure de la Société avec elle même, lequel extrait contiendra les modifications dont M.M. les Commissaires sont convenus avec M. Le Maréchal de Duras, et dont la Société a pris connaissance dans l'assemblée de ce jour. M. de Beaumarchais ayant instruit la Société, que la souscription qu'elle avait formé en faveur de la petite fille du Grand Racine, n'a point été acceptée quoiqu'on ait eu la plus vive reconnaissance de ses offres, il nous a prié de vouloir bien reprendre l'argent que nous avons déposé en ses mains pour cette souscription ce qui a été fait à l'instant. Délibéré et arrêté ensuite que les Auteurs Dramatiques qui ont de l'argent à recevoir de la Comédie pour des pièces jouées depuis quelques tems pourront recevoir les sommes dont ils auront besoin pourvu qu'il ne donnent qu'une quittance à compte, et n'accéderont à aucune autre proposition des Comédiens de quelque genre quelles soient, sans en avoir déferé au corps entier des Gens de Lettres.

[Addendum de la main de Beaumarchais] Et le 12 avril M. De

Beaumarchais ayant invité Mr Mercier de passer chez lui, lui a fait part de l'article de la délibération du 9 qui le touche à quoi il a paru fort sensible et a promis ses réponses par écrit.

BARTHES, DE LA PLACE, BLIN, DESAINMORE,  
CAILHAVA, GUDIN DE LA BRENELLERIE,  
SAUVIGNY, MARMONTEL, CARON DE BEAU-  
MARCHAIS.

### 678. De Swinton

De Paris le 10 avril 1778.

Monsieur

Je viens d'apprendre que les Lords commissaires de la tresorerie de la grande Bretagne ont deffendu la sortie de toute espece de marchandises, à moins qu'elles ne soient accompagnées d'une permission expresse de leur part, en conséquence Le Courier de l'Europe a été arrêtté à la douane de douvres et renvoyé ensuite à celle de Londres <sup>1</sup>.

1. Le *Courrier de l'Europe* paraît pour la première fois le 28 juin 1776. Rédigé en français et publié à Londres deux fois par semaine, le journal connaît un succès immédiat passant de trois mille lecteurs à près de six mille en 1780. Beaumarchais restera pendant vingt ans l'ami de son propriétaire, Samuel Swinton, un écossais, et sera même parrain de Charlotte Swinton, sa fille. Nous savons que Beaumarchais était un des collaborateurs, rédigeant souvent des articles anonymes. Le 5 décembre 1777, ayant appris la reddition du général Burgoyne à Saratoga, Beaumarchais écrit à Vergennes : « Quoique vous avez reçu hier la *Gazette de Boston*, je vous envoie l'extrait des nouvelles que j'ai fait moi-même et que je veux faire passer sur-le-champ au *Courrier de l'Europe*. » Il reste à faire une étude qui pourrait être très fructueuse, celle du rôle de Beaumarchais dans le *Courrier de l'Europe*. A ce sujet voir Proschwitz, « Beaumarchais et l'Angleterre », *R.H.L.F.*, 1968, p. 501-511.

Comme je soupçonne que cette défense ne sera pas levée de longtems, je me hate de vous consulter, Monsieur, pour savoir s'il ne conviendrait pas que je fisse réimprimer Le Courier de l'Europe à Paris et si je dois me presser de prendre l'ordre du Ministre à ce sujet. Ce parti offre des inconvéniens 1° il donnerait lieu aux personnes qui n'ont jamais voulu croire que le Courier s'imprime à Londres de rester constamment attachées à cette idée. 2° Deux, six, et peut être dix feuilles étant réimprimées, pourquoi, dirait-on, la correspondance entière ne le serait-elle pas ? alors quel cas peut on faire d'une feuille revue, corrigée, châtrée par les Censeurs de Paris ? tels seraient certainement, Monsieur, les propos qu'on ne manquerait pas de tenir à cette occasion, et alors le Courier de l'Europe ne serait plus regardé que comme une feuille ordinaire, dépouillée de cette originalité, de cette énergie, de cette vivacité qui ont fait jusqu'ici sa réputation.

D'un autre coté le Public commence à se lasser du long retard que cette correspondance éprouve, les souscripteurs murmurent, ceux qui auraient souscrit n'ont garde de se présenter. Les rédacteurs des autres feuilles périodiques commencent à sonner des bruits désavantageux dont il serait important de prévenir les effets.

Veillez donc, Monsieur, m'indiquer le parti que vous croiez le plus convenable à prendre dans une circonstance aussi critique. L'étendue de vos connaissances et de votre esprit, vous suggérera, j'espère, des moyens qui s'accorderont avec l'intention du gouvernement dont je me ferai toujours un devoir d'accomplir les ordres<sup>2</sup>.

Je suis avec la considération la plus distinguée etc.

2. *Le Courier* sera réimprimé à Boulogne-sur-Mer avec Brissot de Warville comme rédacteur.

**679. A Mme de Godeville**

Samedi 11 avril à 4 h. 1778.

Mille, mille personnes chez moi, et pas un moment de libre. J'ai remis hier la platitude au petit coquin. Je trouve mes amis plus fous que la Déon nest bête de vouloir arretter de pareilles cochoneries. Eh ! tant mieux ! ma chère tant mieux. Au reste desirés vous autre chose de moi ; le grison attend depuis huit heures du matin. J'ai encore la une lettre de vous non decachetée. Je la lirai ce soir. Voila toujours signe de vie, de vie bien accablée mais nullement affligée des betises de cette femme la.

Si je suis jeudi a Paris nous verrons. Mais y serai-je? Adieu, mon amie.

**680. A M. le maréchal de Duras**

Remis à M. le Mal De Duras ce 11 Avril 1778.

Un amant du bien public, un amateur du Théâtre Français plus affligé que surpris de voir depuis 12 ans la Salle des Comédiens abatue, plusieurs hôtels détruits pour essayer d'en élever une nouvelle, beaucoup de plans formés, adoptés, rejettés, recommencés, toujours contredits et rien de fait pour la Salle à construire, a pensé que personne n'ayant jamais pris un véritable intérêt à cet objet, les obstacles seuls avaient toujours prévalus, car le pouvoir d'empêcher lui paraît appartenir à tout le monde et celui de faire à presque personne.

En voyageant la vue de plusieurs belles salles de spectacle, et surtout l'examen réfléchi du superbe édifice élevé par l'architecte

Louis à Bordeaux, a excité en lui un peu de jalousie pour la capitale<sup>1</sup>.

Il s'est dit : Le véhicule qui m'anime en peut enflamer bien d'autres, et tels qui n'auraient jamais songé qu'il est ridicule que le théâtre de Paris n'ait point de salle piqués d'en savoir une aussi belle à Bordeaux se joindront peut être à moi pour empêcher qu'une autre ville ait cet avantage sur la capitale, enfin l'adoption de quelques plans de réforme sur la partie morale du théâtre, et la réunion de plusieurs opinions importantes en faveur de cet objet, lui ont fait concevoir l'idée de former une compagnie laquelle sous certaines conditions ou espérances se chargerait de construire à Paris une magnifique salle de spectacle, et ce n'est point une vaine spéculation qu'on propose ici.

Dès qu'il y aura moyen de s'assurer en quel endroit le Roi, le Ministère, la Cour et la ville se réunissent pour désirer que cette salle s'élève, sitôt qu'il sera possible d'apprendre en quoi le gouvernement veut y contribuer, ce que les administrateurs du spectacle, et de la ville de Paris entendent s'y réserver, et surtout si cet objet d'utilité publique arrêté pour tel endroit, ny choque aucun intérêt particulier, car c'est par là que tout manque en ce pays. Il aura l'honneur de présenter une compagnie qui se formant sur ces données soumettra les plans magnifiques de cet édifice aux observations de tous les connaisseurs et ne demander à d'autre encouragement que le droit de choisir ses architectes, ses constructeurs, et de bâtir par économie, non pour travailler, comme on dit, cette affaire en finance, car la cupidité que ce mot renferme est encore la ruine de tout mais pour placer seulement des fonds à un taux modéré, pour contribuer à donner enfin à Paris une salle de spectacle digne du siècle où on le construit, de la nation qui la désire, et de la capitale où l'on est honteux de la voir manquer depuis si longtems<sup>2</sup>.

1. Voir la lettre # 721.

2. Il s'agit de l'Odéon qui ouvrira ses portes à Pâques, 1782.

## 681. De Mercier

A Paris, le 12 Avril 1778.

Pour répondre au désir de Messieurs les Auteurs Dramatiques, mes confrères, qui me demandent pourquoi je n'ai point porté directement mes plaintes à Messieurs les premiers Gentilshommes de la chambre du Roy, le jour que l'on m'a refusé mes entrées au spectacle, j'aurai l'honneur de leur faire observer ce qui suit, en prenant le soin d'isoler le fait, afin de traiter d'une manière plus précise la question dont il s'agit. Je les prie de bien remarquer les époques. Je dirai donc,

1° Que le refus de mes entrées m'ayant été fait le 28 may 1775, au nom de Messieurs les premiers Gentilshommes, avec un éclat et une indécence qu'on a peine à imaginer, le semainier, le S. D'alainval, dit positivement au Commissaire Delaubépie, *qu'il avait des ordres, lesquels il ne voulait pas montrer au plaignant* ; ce qui est constaté juridiquement dans la plainte faite le même jour chez led. Commissaire Delaubépie et signé de lui. Je demeurai donc très convaincu, ainsi que les assistans que le spectacle m'était fermé par l'ordre de Messieurs les premiers gentilshommes ; ce qui ne me disposait pas à me présenter devant eux, les croyant prévenus, et craignant une mauvaise réception.

2° Qu'il était notoire avant le refus de mes entrées que Messieurs les premiers Gentilshommes allaient se rendre mes adversaires, puisqu'on avait lû au foyer de la Comédie, des lambeaux de leur requête ; et plusieurs de mes confrères peuvent aisément se souvenir qu'on savait le cont de la requête, bien avant sa signification.

3° Que mon premier Mémoire signé *Henry on de Pansey*, ne parut dans le public que le 9 Juin 1775, c'est-à-dire après l'offense publique qui m'avait été faite, et que ce Mémoire conséquemment n'avait pu autoriser une insulte précédente. Que dans ce Mémoire, je passai sous silence l'affront que j'avais reçu des comédiens,

uniquement, parce que j'étais persuadé que l'ordre était émané de Messieurs les premiers Gentilshommes ; sans cette considération j'aurais appuyé certainement sur un fait qui ajoutait beaucoup à l'intérêt et à la justice de ma cause.

4° Que le 28 juin 1775, Messieurs les premiers Gentilshommes se sont rendus volontairement mes adversaires dans une requête présentée au Roi, où tout le tort paraissait être de mon côté et la justice et la raison du côté des comédiens ; ce qui achevait de dévoiler manifestement à mes yeux une protection exclusive accordée aux comédiens et une approbation tacite de leur conduite envers moi ; car Messieurs les Gentilshommes pouvaient exercer le pouvoir reprimant qu'ils ont sur les comédiens, lorsque ceux-ci s'écartent des règles de la bienséance.

5° Que ma requête au Roi signée *Henryon* est du 8 7bre 1775, qu'elle n'est conséquemment qu'une défense naturelle et une réponse légitime aux accusations et poursuites de Messieurs les premiers Gentilshommes qui avaient voulu se rendre mes adverses parties, le 28 juin 1775.

6° Que le refus de ma rentrée, sans avertissement, sans signification préalable, était un affront nouveau qui m'exposait, si je n'eusse étouffé le premier mouvement d'indignation, à des suites très graves et très fâcheuses. Je crus avoir le droit alors d'assigner les comédiens au Chatelet de Paris, pour réparation de cet outrage personnel ; ce que je ne fis néanmoins que le 13 août 1776. Ce qui prouve que je ne mettais aucune précipitation dans mes démarches, le délit était du 28 mai 1775.

7° Que sur la sentence intervenue au Chatelet de Paris, le 20 août 1776, qui, me rendant mes entrées, ne vangeait que ma personne offensée, et n'attaquait en rien les droits et les prérogatives de Messieurs les premiers Gentilshommes ; ceux-ci n'en furent pas moins ardents à évoquer cet incident particulier au Conseil de Sa Majesté, ce qui me fut signifié le 27 août 1776. Cette nouvelle attaque me priva du provisoire qui m'était au moins dû ; car tout homme ayant pour lui un jugement, obtient de droit le provisoire cependant par un renversement de tous les principes, je n'en ai point joui.

8° Que depuis cette époque, les assemblées de Messieurs les Auteurs Dramatiques, mes Confrères, ayant pour but la réforme

des abus introduits au Théâtre français, j'ai suspendu alors, et de mon propre mouvement, les justes plaintes que j'ai à porter aux pieds du Trône, sur les efforts réitérés qu'on a fait pour annéantir illégalement mon existence littéraire.

9° Qu'avant la publication de tous Mémoires, requêtes, etc. n'étant pas encore en justice réglée, mon amour pour la concorde m'avait fait prêter l'oreille aux voyes de conciliation qui m'était offerte par l'entremise et la médiation de M. de Beaumarchais, lequel voudra bien rendre hommage à la vérité, en attestant que ce n'est pas moi qui me suis refusé aux accomodemens alors projetés.

10° Et puisque Messieurs les Auteurs dramatiques, mes Confrères, veulent bien veiller à ce que la Carrière du Théâtre ne me soit pas fermée à jamais, comme je n'en suis que trop menacé, je reçois l'appui fraternel qu'ils me prêtent, avec beaucoup de reconnaissance, et je les prie de ne point discontinuer leurs réclamations légitimes et fondées, qui, en m'honorant, les honnorent aussi.

### 682. A M. de Vergennes

Paris ce 19 avril 1778.

Monsieur le comte

Les apprêts de mon voyage m'ont seuls empêché d'aller encore invoquer votre bienveillance hier matin en quittant Mr le comte de Maurepas. Ce ministre autant éloigné que moi de faire entrer Mr Necker dans les objets qui me sont personnellement relatifs, après y avoir révé, a imaginé de lui demander les 15 mille Louis de mon remboursement comme sils etaient pour vous Monsieur le comte et destinés aux emplois secrets que vous connaissés. Si vous avés la bonté d'adopter ce moyen de me rembourser une somme aussi necessaire a mon repos je vous suplie de vouloir



bien me le mander en réponse. Je prendrai sur le champ mes mesures avant de partir pour en appliquer l'argent a des paiements exigibles et sacrés. Mr. le Cte de Maurepas retourne demain a Versailles. Il ne faut qu'un mot entre vous et lui pour consommer cet accord. Vous savés Monsieur le comte dans quelles souffrances je vis depuis huit mois par le retard de ce remboursement. Il dépend de votre complaisance de les faire cesser a l'instant.

Je vous en conjure donc, Monsieur le comte. J'ai remis a Mr le Cte de Maurepas mon reçu de cette somme. Et puisse un refus plus long plus douloureux, des examens plus humilians, des chagrins plus dévorans que ceux cy me punir de mon indiscretion si jamais je n'y expose par la suite.

La bonté d'accélérer ce remboursement sans lequel je ne puis partir, Monsieur le comte, aura plus que doublé la faveur du service que je vous demande. Il y a trois semaines que je devrais etre parti.

Ma reconnaissance égalera mon tres profond respect.

### 683. A M. de Vergennes

Paris ce 20 avril 1778.

Monsieur le comte

A Dieu ne plaise que je veuille augmenter vos embarras par la surcharge des miens. Si jamais un ministre a mérité, par sa sagesse, d'avoir les coudées franches sur les fonds qu'il employe, je suis bien certain que c'est vous. Dans la crainte que je n'aye mal expliqué hier la nature du service que je vous demande. J'ai l'honneur de vous assurer quil ne s'agit point de retrancher la moindre chose aux fonds dont vous disposés, pour m'en obliger a vos dépens : mais seulement de preter votre nom, pour qu'une demande extraordinaire de 15 m. Louis soit faite a Mr Neker par

Mr. le Cte de Maurepas, sans que le premier se doute que ces 15 m. Louis me sont destinés. Cela ne retranche rien comme vous voyés aux fonds de vos opérations, et, sans bourse délier, vous me rendés le plus grand service possible : car, au defaut de votre complaisance aujourd'hui, j'ignore en vérité, comment je pourrais faire pour sortir d'embarras. N'oubliez pas je vous supplie, que j'ai donné quittance de ces 15 m. Louis a Mr De Maurepas comme si je les avais recus. ce qui est essentiel a rapeller.

Il est impossible de rien ajouter a la respectueuse et tendre vénération que je conserverai toute ma vie pour vous Monsieur le comte.

#### 684. De Mme de Saint-Vincent <sup>1</sup>

Je vous vois d'ici tailler votre plume, cette plume charmante qui n'aurait dû être employée que pour louer les Grâces et faire admirer les Muses ; cependant, Monsieur, vous allez vous en servir contre moi, et, quand vous sortirez de cette carrière, sous quel laurier comptez-vous vous reposer ? dans quel Jourdain purifierez-vous cette plume souillée du sang innocent ? Tous les cordons bleus, tous les maréchaux de France ne vous justifieront pas ; je n'ai qu'une espérance, c'est que le Saint-Esprit, qui souffle où il veut, ne voudra pas vous inspirer la moindre pensée, ni la moindre petite phrase ; vous serez obligé d'avoir recours au diable, et,

1. Mme de Saint-Vence, arrière petite-fille, était accusée par le duc de Richelieu d'avoir négocié sous son nom 240 000 francs de billets faux. La dame accusait le duc, avec qui elle avait eu une liaison, de lui avoir donné lui-même ces billets, tout en sachant bien qu'ils étaient faux. Richelieu fit emprisonner Mme de Saint-Vence à la Conciergerie, où elle apprit par son avocat que Beaumarchais rendait des visites au duc de Richelieu. Persuadée que Beaumarchais, pour être agréable au duc, allait écrire en son nom un mémoire contre elle, elle lui envoya la lettre suivante. En réalité, Beaumarchais rendait visite au duc en vue de régler à l'amiable la dispute entre les auteurs dramatiques et les Comédiens de la Comédie française. Le procès de Mme de Saint-Vence dura trois ans. Le Parlement la trouva innocente et le duc fut condamné à lui payer des dommages-intérêts considérables.

dans ce cas-là, vous vous ressouvenez assez de votre catéchisme pour savoir qu'avec un signe de croix nous ferons disparaître votre mémoire. Vous en avez commencé un contre M. de Vedel<sup>2</sup>, je le sais, et vous aurez beau répondre non. Je connais le style de l'avocat du maréchal ; s'il paraît un mémoire, que je ne bâille pas dès la première page, si je ne dors pas à la seconde, si je ne finis pas par le jeter par la fenêtre, je dirai : c'est M. de Beaumarchais qui l'a écrit, composé et fait imprimer. Alors je taillerai aussi ma plume, et ce sera moi qui vous répondrai, Monsieur.

En attendant, comme vous êtes encore pour moi un homme aimable, un homme avec qui je ne refuserais pas d'être confrontée, quand il m'en coûterait bien d'être M<sup>me</sup> Goëzman, j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et très-obéissante servante.

VENCE DE SAINT-VINCENT <sup>3</sup>.

« A la Conciergerie, samedi. »

2. Selon Loménie, c'était une des personnes compromises avec Mme de Saint-Vincent dans l'accusation de faux. L'assertion de la dame était absolument inexacte.

3. Cette lettre, citée par Loménie, ainsi que la suivante, sont probablement partielles.

### 685. A Mme de Saint-Vincent

On vous a mal instruite, Madame ; quelques affaires de comédie m'ont attiré chez M. le maréchal de Richelieu, d'où M. Blondel a beaucoup trop légèrement conclu qu'il s'agissait de mémoires de ma part. Je ne suis point avocat, et, dans une affaire aussi grave, M. le maréchal doit plus rechercher un homme de loi qui dise des choses qu'un homme de lettres qui fasse des phrases.

De ma part, Madame, je suis encore en reste avec M. le comte de La Blache d'un épais mémoire qu'il vient de publier à Aix, où nous sommes renvoyés ; j'ai sur mon bureau les matériaux d'une requête à la cour des pairs contre la cour sans pairs qui m'a blâmé d'avoir eu raison, et M. Blondel veut que j'aille m'immiscer

dans les tracas d'autrui, lorsque tout mon temps ne peut suffire aux miens : cela n'est ni probable ni vrai.

Non, Madame, je n'ai point commencé de mémoire contre M. de Vedel ; je n'en ferai point contre vous, et je n'ai reçu de M. le maréchal ni de personne aucune demande à ce sujet. Pour l'univers entier, je ne voudrais me servir de ma plume pour un ressentiment étranger, et comme vous le dites très-bien, Madame, une inspiration de reflet ne me fournirait ni pensée ni expression ; ce n'est même qu'avec le plus vif regret que j'ai quelquefois été forcé d'employer ma plume contre mes ennemis personnels. D'ailleurs un procès d'une aussi sombre gravité que le vôtre exige un ton dont je désire sincèrement n'être jamais dans le cas d'user contre personne. Voilà ma profession de foi. Je suis on ne peut plus sensible à tout ce que vous me dites d'honnête et d'obligeant ; mais, quoique j'estime infiniment la force d'esprit qui soutient les malheureux dans l'oppression, ce n'est pas sans quelque douleur que j'ai vu tant d'esprit, de grâces et de gaieté briller au milieu d'une aussi grande infortune et s'échapper du triste lieu que vous habitez.

Ce sentiment qui conduit ma plume vous prouvera mieux que tout l'enjouement du monde combien je suis éloigné de m'en servir contre vous, dont j'ai l'honneur d'être avec respect, Madame,

### 686. A M. de Vergennes

Paris ce 24 avril 1778.

Monsieur le comte

Il était indispensable que je passe lundi prochain à Aix jour de la rentrée du Parlement<sup>1</sup> ; depuis 15 jours mes malles sont

1. Il s'agit de son procès contre le comte de la Blache qui sera jugé à Aix-en-Provence. En réalité, Beaumarchais est allé d'abord à Marseille et ensuite à Aix au début de juillet 1778.

sur ma voiture de poste et je serais actuellement en provence si j'avais pu laisser en arriere a Paris une affaire aussi essentielle que celle de mon remboursement de 15 m. Louis. Il est impossible de dire en combien de manieres j'ai souffert depuis 8 mois a cette occasion, pertes de tems, d'argent, de repos !

Cependant j'ignore aujourd'hui ce qui l'arrête encore ni si je dois faire de nouvelles démarches auprès de Mr le Cte de Maurepas, renoncer a mon voyage et faire détacher mes valises. cet état d'anxiété me paraît toujours le pire de tous.

Si je ne suis pas assés puni, que doisje éprouver encore ? Pressé de toute part également, je ne sais que faire, et pendant que j'attens a Paris avec une mortelle impatience, on travaille a aix contre moi.

Je voudrais etre la, et ne puis quitter d'ou je suis. Ah ! Ah ! Monsieur le comte ayés compassion de moi je vous en conjure. Il ne faut qu'un mot pour me tirer de peine. Une fois d'accord sur le fond, comment la forme use-t-elle un tems si considérable et si précieux ? Les heures, les jours, les semaines s'écoulent et je reste suspendu a ce fatal événement.

Mr Necker a envoyé hier matin 15 cent m. L. a la caisse d'es-compte produit de la recette de la lotterie royale. La caisse lui a fourni pour pareille somme de lettres de change a courts jours. qui empêcherait donc quil vous envoyat de ces lettres pour 15m. Louis ? tout serait terminé d'un mot et je m'enfuirais courant jour et nuit sans m'arretter.

Par pitié Monsieur le comte un peu de bienveillance en cette occasion pressée et ma vive reconaissance égallera mon tres respectueux dévouément.

**687. A M. de Vergermes**

Paris ce 26 avril 1778.

Monsieur le comte

Je ne sais bientôt plus comment justifier a vos yeux mon importunité. Il faut que la nécessité qui me poignarde soit bien impérieuse pour me faire ainsi sortir des bornes de la discrétion. Mais je suis jugé par forclusion a aix, si je ne pars pas sur le champ pour y faire valoir mon droit, telle est la lettre que je recois de mon procureur. D'autre coté si je pars sans avoir assuré mon paiement du 30 et du 10 prochain ma maison de Paris reste aux abois par mon absence. tel est le suplice auquel je suis en proie.

Votre ami que je présume, Monsieur le comte, être Mr D'harvelay, est d'hier a Paris. Ma dévorante inquiétude me fait regarder a tout. Il doit y rester jusqu'au 7.

Oserai je partir sur le foi de vos bontés ? Car je n'en ai aucune a esperer que de vous. Mais comment aller instruire des gens de loi d'une affaire épineuse quand j'aurai la teste troublée du tableau de ma maison prête a périr d'un coté, pendant que je vais déffendre mes propriétés attaquées de l'autre ?

Non il y a des momens dans la vie ou l'existence devient un fardeau insupportable et celui ci est un des plus douloureux que j'aye éprouvé.

Je sais bien supporter des embarras des contradictions : mais ne pouvoir me déterminer sur le parti que je dois prendre me tient comme un imbécile depuis 8 jours.

Si vous le pouvés, Monsieur le comte, tirés une ame du purgatoire. Jamais vous n'aurés fait une si bonne action et il est impossible que vous obligiés quelquun qui en soit plus respectueusement reconnaissant.

**688. A M. de Vergennes**

Paris ce 30 avril 1778.

Monsieur le comte

A mon départ je prens la liberté de rappeler a votre souvenir l'estime que vous avés conçue pour les travaux et la personne de Mr Genée de Brochot Procureur Gal des Requêtes de l'hotel <sup>1</sup>. Je l'ai assuré que toutes les fois que je vous en avais parlé vous m'aviés paru dans les mesmes dispositions a son egard. Il a désiré que je vous demandasse pour lui la permission de vous voir dans le cas ou quelque changement dans l'administration des finances paraitrait rouvrir la porte aux plans lumineux quil a formés pour leurs rétablissement : je l'ai fait avec autant plus de plaisir, monsieur le comte, que je sais que c'est vous faire ma cour que de vous mettre a portée de concourir au plus grand bien des affaires du Roi. Je sais qu'il n'aurait nul besoin de cette lettre pour lui servir de passeport auprès de vous. Mais il exige modestement que j'aye lhonneur de vous en ecrire. Je le fais en vous réitérant les assurances du tres respectueux attachement et dévoûment avec lequel je suis

1. Avocat et ami de Beaumarchais et de Gudin.

**689. A M. de Vergennes**

Marseille ce 19 may 1778.

Monsieur le comte

Il m'est doux de saisir toutes les occasions de vous assurer de mon tres respectueux dévouëment. L'auteur du courrier de l'europe Mr Swinton m'ecrit de Boulogne, pour me prier de solliciter auprès de vous un passeport qui puisse lui servir constamment pour sortir et rentrer d'un royaume a l'autre, sans avoir besoin a chaque incident de venir en solliciter un nouveau a Versailles. Son courrier en effet peut exiger de lui des courses précipitées. Si vous ne trouvés point d'inconvénient a lui accorder cette faveur vous pouries, Monsieur le comte, le lui faire adresser a *Mr. Swinton chez Mr. Chalmers négociant a Boulogne.*

Soit que le vent arrette la politique, soit que la politique arrête le vent, il est toujours bon que vous sachiés que :

Le capitaine *frugiere*, venant d'almajaron, a rencontré le 7 may, a 9 heures du soir, l'escadre de Mr D'Estaing<sup>1</sup> a 7 lieues d'alicante, faisant route a l'ouëst, par un petit vent frais qui lui ferait faire une lieue par heure, il a parlé au cap<sup>e</sup> de la fregatte *L'Engageante*. J'ai lu sa declaration a l'amirauté de Marseille hier au soir.

Le cap<sup>e</sup> Bileirose, venant d'almajaron, a vu le 10 may la mesme

1. D'Estaing avançait lentement, n'ayant parcouru que 450 milles marins (environ 800 kilomètres) en vingt-six jours. Les Anglais, au courant de son départ de Toulon, avaient la possibilité de l'attaquer au détroit de Gibraltar, mais ils voulaient surtout savoir sa destination. La flotte passa Gibraltar le 17 mai. Trois jours après, la frégate anglaise *Prosperine* qui surveillait toujours l'escadre, ayant deviné cette destination, retourna précipitamment en Angleterre où elle arriva le 2 juin. Une semaine plus tard, l'amiral anglais, John Byron, se lança avec sa flotte à la poursuite d'Estaing en direction de l'Amérique.



escadre sur le cap Palos, faisant route a l'ouest par un petit vent frais. Il l'a perdue de vue deux heures après.

Si M<sup>r</sup> D'Estaing est contrarié dans sa marche, il faut avouer qu'on ne peut l'être davantage : s'il a des raisons pour courir la méditerranée, on ne peut pas mieux s'en acquiter.

On travaille avec soin a remettre en etat toutes les redoutes et batteries de la côte de france, et le commerce incertain du sort qui l'attend, n'ose avancer aucune spéculation, ce flottement dans les idées est pire que la guerre ouverte ; mais comme ce n'est la faute de personne, il faut bien s'en consoler et s'y soumettre.

Je vous réitère mes actions de graces et en me recommandant a votre bienveillance je vous prie d'agrèer de nouveau les assurances de mon très respectueux dévouement.

### 690. De Francy

York Town Le 11 Juin 1778.

On vient de me renvoyer à l'instant de Portsmouth ma lettre du 5 may qui devoit être emportée par le Capitaine du flammand et qui est la 11<sup>me</sup> énoncée dans l'extrait de toute ma correspondance avec vous que je vous ai déjà fait passer par 3<sup>ta</sup> sans compter le supplément à cette lettre du 5 may que j'avois envoyée à Portsmouth pour y être jointe sous la même envelope. Je ne vous renvoie pas cette lettre parce qu'elle se trouve a peu près toute entière dans cet extrait de ma correspondance du 16 May dont 3 copies sont déjà parties, l'une par le paquebot qui a porté en France le paquet A (aussitôt que. le traité apporté par Mr. Deane a été ratifié, on a donné ordre dans différents ports d'expédier des paquebots pour porter la ratification ; on en expédiera 6 dont les paquets seront numérotés depuis A jusques à F inclusive-ment) ; la seconde par New London sur le paquebot C à ce que je crois et la 3<sup>me</sup> a été envoyée à Boston par un homme dont je suis très sûr et qui la fera certainement partir par la meilleure

occasion possible. Dans ces 3 paquets sont une copie du contract que j'ai fait avec le Comité de Commerce, un memorandum de la nouvelle facture demandée et deux resolvets du Congrès concernant cette affaire-cy, en outre le supplément à ma lettre du 5 may qui vous parviendra sans la lettre par le paquebot B qui partira de portsmouth. Ce paquet contient aussi toutes les pièces cy-dessus énoncées. Je remettrai à Mr. Chevallié, dont j'ai appris avant-hier l'arrivée avec la plus grande joye, une copie de ma longue lettre et celle des pièces contenues dans les differents doubles qui sont déjà partis.

J'étois encore à York en Pensilvanie, siège du Congrès<sup>1</sup>, attendant de vos nouvelles avec la plus vive impatience et ne voulant pas en partir de peur que l'endroit où j'irais ne m'éloignât de celui où le fier rodrigue arriverait, lorsque enfin j'ay appris avant-hier 9 courant l'heureuse arrivée de ce vaisseau ; il a jeté l'encre le 25 may sous le Cap henry, à l'entrée de la Baye de Chesapeake<sup>2</sup> et Mr. Chevallié m'a écrit de Wiliamsburg du 30 qu'il se rendait à bord pour faire entrer le vaisseau dans la rivièrè d'York. Il est bien heureux qu'il ne soit pas arrivé plus tôt ayant cette destination parce que tout l'hyver il y a eu 3 vaisseaux de ligne et 4 fregattes tant mouillés à l'entrée de la Baye que croisant dans l'intérieur, depuis la nouvelle de notre traité avec la France, ces vaisseaux craignant d'être bloqués à leur tour se sont retirés et c'est environ 15 jours après que le fier Rodrigue est arrivé. Jusques alors il n'y avoit pas eu 6 v<sup>aux</sup> de tous ceux qui avoient été expédiés pour la Baye qui n'eussent été pris en y entrant ou en sortant, ce qui m'a infiniment inquiété depuis 4 mois que je suis yci. Enfin il est arrivé et je vais m'empresser d'aller joindre Mr. Chevallié pour me concerter avec luy sur la vente de la cargaison. J'ay été bien enchanté d'apprendre que nous nous étions si bien rencontrés sur la manière dont il falloit disposer de la cargaison de ce V<sup>au</sup>. Au moment où j'avois abordé sur le conti-

1. Le Congrès avait dû quitter la ville de Philadelphie qui était tombée aux mains des Anglais. Il siégea à York du 30 septembre 1777 au 27 juin 1778 et ensuite à Philadelphie du 2 juillet 1778 au 21 juin 1783.

2. Donc une traversée est-ouest en cinquante et un jours, ce qui était excellent.

ment, j'avois senti la faute de vous aviez faite d'adresser toutes vos cargaisons au public sans les faire accompagner de leurs factures (ce qui a été un des grands arguments avec lequel on a toujours combattu mes prétentions) et 12 Jours après mon arrivée à portsmouth, je vous écrivis d'arrêter vos envoys ; combien j'ai eu lieu de me féliciter depuis de ce conseil et que je suis charmé que vous ayez pensé comme moy ! Incertain encore de ce que vous aviez fait pour le *fier rodrigue*, j'ay toujours été décidé de saisir la cargaison entre les mains du Cap<sup>ne</sup> qui les commanderoit, j'en avois prévenu le President du Congrès<sup>3</sup> et tous les membres honnêtes de ce corps representant de la Nation, qui avoient approuvé mon projet, et en conséquence depuis plus de 2 mois j'écrivais au Cap<sup>ne</sup> sur tous les ports de mer la lettre dont vous avez cy-joint une copie sous le No 1 et je restai icy afin d'être prévenu, au moins aussitôt que le Congrès, de l'arrivée de ce V<sup>au</sup> afin d'être à même d'exécuter une chose si importante pour vos intérêts ; si vous aviez adressé ce V<sup>au</sup> au Congrès, quelques puissent être vos ressources, c'eut été le vray moyen d'achever votre ruine : car depuis 4 mois que je suis icy à solliciter des retours, l'on se contente de me répondre qu'il est impossible d'en faire sans s'exposer et l'on s'en tient là ; j'ai beau dire que si vous aviez fait la même réponse à leurs agents, lorsqu'ils vous pressaient de faire partir vos vaisseaux dans un temps où les risques étoient encore plus considérables et où vous auriez eu seul à soutenir une perte immense en cas d'un malheureux événement, on est presque toujours prêt à me rire au nez lorsque j'appuye aussi vivement sur les dangers auxquels vous vous êtes exposé, pour être plus tôt quitte de la reconnoissance envers vous et n'être pas inquiet sur les retours qui doivent vous être faits. L'on a l'air d'être persuadé que vous n'avez jamais rien risqué vous-même, que si vos vaisseaux eussent été pris et l'Amerique subjuguée, le gouvernement de France aurait tout pris sur son compte, etc. etc. Il est vrai que leurs agents les ont si mal informés que joint à beaucoup de mauvaise volonté qu'on m'a toujours temoigné pour payer, il n'est pas fort étonnant qu'on ne

3. Henry Laurens (1724-1794) de la Caroline du Sud fut Président du Congrès du 1<sup>er</sup> novembre 1777 au 10 décembre 1778.

fasse point d'efforts. Vous me dites dans la 1<sup>re</sup> lettre que j'ay reçue de vous, qui est du 16 février, que vous devez vous réunir ce même jour avec votre bon ami Mr. Deane pour prendre des arrangements relatifs à vos affaires. Vous paraissez dans cette même lettre avoir la confiance la plus aveugle en luy et vous négligez vos propres intérêts pour les siens puisque vous avez différé de régler vos comptes, pour ne pas mettre sous les yeux de son collègue les dépenses faites pour les officiers, délai qui fait icy un très mauvais effet ; et bien ce même jour 16 f<sup>ier</sup> où Mr Deane avoit passé la matinée avec vous, il avoit écrit au Congrès (on m'a fait voir l'original signé des 3 agents) que vous vous étiez emparé de la cargaison de l'amphitrite contre leur attente et qu'ils ne s'y étoient point apposés parce que leur situation politique ne leur avoit pas permis d'avoir avec vous aucune explication ; il ajoute qu'on les avoit informés que vous aviez envoyé un agent près du Congrès pour solliciter le payement d'une dette considérable, mais qu'il ne fallait rien terminer avec cet agent, que l'objet de commerce dont il s'agissait était une affaire mêlée, qu'il étoit nécessaire de débrouiller avant d'arrêter aucun compte, qu'ils allaient désormais s'en occuper et qu'il valait beaucoup mieux leur laisser cette affaire pour la terminer eux mêmes avec vous. Le frère de Mr. Deane étoit porteur luy même du quadruplicata de cette lettre qui est bien signée par Mr. Deane luy même. Je ne ferai là dessus aucune réflexion, je dirai seulement qu'il me paroît bien extraordinaire et même d'une faiblesse incroyable que Mr. Deane ait pu se prêter à signer ce qu'il a plu à ses collègues d'écrire dans le moment même où vous aviez la générosité de tout sacrifier pour luy et il le savait...<sup>4</sup> Je vous ferai passer par le fier rodrigue un extrait de toute la

4. Francy semble avoir reconnu la duplicité de Deane. Mais soit que Beaumarchais eût une grande amitié pour Deane, soit qu'ils fussent très liés par des contrats ou accords personnels — la première hypothèse n'excluant pas la seconde —, Beaumarchais se fera à tout moment le défenseur de l'agent américain. L'enquête menée devant le Congrès entraînera la ruine de Deane. Celui-ci se réfugia en Europe où il essaya de s'établir dans le négoce. Deux ans plus tard (le 2 décembre 1780) Beaumarchais écrira à Vergennes : « Le pauvre M. Deane... j'ose proposer à votre sagesse un millier de Louis offert à ce malheureux ex-négotiateur. » Vergennes lui accordera cinq cents.

correspondance de la triple agence. Vous sentez bien qu'à de pareilles nouvelles les doutes se sont renforcés, les objections se sont multipliées, etc. etc. Je ne m'en suis pas très occupé, j'ai toujours renvoyé toute explication au temps où Mr. Carmichael qui est depuis plus de six semaines sur le continent serait arrivé à York, il n'y est pas encore et je suis forcé d'en partir pour aller joindre Mr. Chevallié, mais mon projet est d'y revenir avec luy dès que nous aurons vendu la cargaison ou plutôt après l'avoir emmagasinée ; mon intention étant de ne commencer à vendre qu'après le départ du bâtiment, précaution qui empêchera les tabacs de hausser de prix et qui me mettra à même de tirer un party beaucoup plus avantageux de votre cargaison, ne voulant vendre les differents articles qui la composent qu'à mesure du besoin qu'on en aura comme les couvertures, les draperies sur la fin de l'automne. Bien loin d'avoir pris de l'ombrage de ce que vous l'avez envoyé icy, je vous en fais les plus sincères remerciements, car outre qu'il m'aidera de ses conseils, il me paraît très important qu'un homme qui vous reverra bientôt, et en qui vous avez confiance, soit à même de vous faire sur ce pays-cy beaucoup de détails qu'il seroit presque impossible de vous rendre ; il verra tout par luy même et ce n'est qu'en voyant qu'on peut croire tout ce qui est à dire sur beaucoup d'objets qui vous sont relatifs. Je n'ai pas reçu l'acompte que vous m'aviez chargé de demander, et je n'ay même pas voulu en parler. On avoit lu votre lettre et celle de Mr. Deane où cette demande étoit faite. Comment après cette lettre qu'il m'avoit remise a-t-il pu écrire celle du 16<sup>f</sup> cela lui fera certainement tort, mais l'on n'a pas paru y faire attention et j'aurois craint de me compromettre en faisant cette demande ; il est très probable qu'on ne me l'eut point accordée puisque on m'a fait attendre 3 semaines pour quelques avances que j'ay demandées et dont je vous ferai passer le compte par le fier rodrigue. D'ailleurs comme ils ont accepté la première de vos 2 propositions qui est de payer sur le prix des factures avec charges etc... au quel cas ils doivent tout payer à Paris, dette, intérêt, commission etc. et comme la somme qui m'eut été remise icy aurait été déduite de la dette totale et qu'elle eut été considérée comme payée à paris, puisque c'eut été pour spéculer que je l'eusse demandée, l'avantage de la vente du tabac en France

sur le prix auquel il se vend maintenant à la Virginie c.à.d. de 50 a 70 £ le quint. (aujourd'hui de 70 a 90 £ le quintal) ne pouvait pas être comparé avec tous les risques et les frais que j'aurois pris sur mon compte ; le fret seule, au cas que quelques-uns de vos vaisseaux ne fussent pas venus pour se charger dans l'endroit où ce tabac eut été emmagasiné, auroit consommé beaucoup plus que m'auroit rendu le bénéfice, sans compter tous les risques, tant d'une descente que les Anglais pouvaient faire tous les jours, que ceux de la mer qui dans le temps étaient très effrayants parce qu'on n'entendoit parler que de V<sup>aux</sup> pris ; ainsy j'aurois pu avoir cette avance que je ne l'aurois pas demandée avant d'avoir entendu parler de l'arrivée du grand vaisseau<sup>5</sup>, de crainte de tout perdre, mais il est certain qu'elle n'eut été refusée. Je me suis contenté de solliciter des retours ; j'ai continuellement assiégé le Comité qui m'a toujours assuré qu'il étoit absolument impossible de mettre aucun vaisseau à la mer sans qu'il fut pris. Effectivement leurs Cap<sup>es</sup> sont si mal instruits que s'ils ne sont pas pris, ils font rarement deux voyages sans se perdre<sup>6</sup>. La frégate la Virginie de 32 canons qui est le seul vaisseau appartenant à la République qui ait essayé de sortir de la Baye a été prise entre les capes après s'être échouée en sortant. Elle avait quelques boudauds de tabac à bord qu'elle avoit ordre de remettre à votre correspondant en France dans quelque port qu'elle eu relâché après une croisière de 2 mois qu'elle devait faire. Jugez par là de la difficulté de faire des retours sans avoir des vaisseaux de France. Je vais faire tous mes efforts pour que le fier Rodrigue vous soit expédié sur le champ. Je suis très fâché que vous ayiez écrit au Congrès pour lui offrir la préférence de la cargaison, elle eut été vendue bien plus avantageusement à des particuliers en la gardant en magasin quelques instants. Quoiqu'il en soit je ne livrerai au continent que les objets qui sont de longue défaite et

5. Le *Fier Roderigue*.

6. La marine américaine était plus faible mais non pas incompétente, ayant capturé ou détruit plus de deux cents bateaux anglais pendant la guerre. Mais, pour les Anglais, le vrai danger venait des corsaires américains (*privateers*) qui, eux, se battaient uniquement pour capturer les vaisseaux afin de les vendre, prenant ainsi plus de six cents bâtiments anglais.

je vous réponds de vous tirer un très grand party du reste pour ne pas retarder le V<sup>au</sup> ni lui faire manquer le quart de la cargaison en frais de relache ; je vais tacher d'obtenir sur l'ancienne dette une quantité de tabac suffisante pour le charger ; alors le fret en retour vous sera payé, ce qui sera un objet très considérable et tous les risques de la cargaison seront sur le compte de la République ; le produit de la vente de ce tabac payera une partie de l'ancienne dette et tous les fonds de cette cargaison qui doit être vendue à un bénéfice immense pourront alors être employés à des spéculations. J'essayerai de retenir Mr. Chevallié icy, pour qu'il s'occupe lui-même des détails de cette vente dans laquelle je suis très à même de le diriger par la connaissance que j'ay des prix des marchandises et des besoins qu'on en a ; je le mettrai au fait de tout ce qui vous regarde et je terminerai de concert avec luy tous vos comptes avec le Congrès aidés par Mr. Deane et Carmichael. Le fier Rodrigue aura le temps de revenir avec une cargaison de très peu de valeur pour reprendre une partie des fonds que produira la vente de celle-cy. De cette manière vous aurés fait l'affaire de commerce la plus avantageuse possible dans les circonstances présentes ; je vais m'empresse de rejoindre Mr. Chevallié pour conférer avec luy sur les moyens d'exécuter ce plan. J'espère que j'emporterai avec moy l'ordre du Congrès pour leurs agents de commerce dans la Virginie de me délivrer autant de tabac que le fier Rodrigue pourra en charger. Ce qui sera imputé sur l'ancien compte ou sur le prix de la partie de la cargaison dont nous traiterons avec le Congrès. Si j'y réussis, je redoublerai mes efforts pour persuader Mr. Chevallié de rester avec moy jusques au retour du V<sup>au</sup> que nous vous prierons de nous renvoyer sans delay. Je répondrai en détail a tous les articles de votre lettre des 18 et 28 mars par le Gros vaisseau et il est vraisemblable que la lettre qu'il vous portera vous arrivera avant celle-cy ; elle sera emportée par un petit bâtiment français qui va partir de Baltimore pour nos côtes. Je réponds par la même occasion à notre bon ami Mr. Gudin<sup>7</sup> dont je n'ay reçu qu'une lettre, celle apportée par le fier Rodrigue, il m'en annonce

7. Gudin de la Brenellerie, écrivain, ami fidèle et secrétaire de Beaumarchais.

une autre écrite de Marseille qui ne m'est pas parvenue ; votre neveu fait toujours des merveilles, le Baron de Steuben avec qui il est depuis 2 mois en est très content. J'ay écrit fort longuement à Madame sa Mère par un des paquebots du Nord, j'aurai l'honneur de lui écrire encore de la Virginie par le fier Rodrigue.

Je n'ai point encore entendu parler de l'arrivée de L'estarjette <sup>8</sup>, je luy ferai passer votre lettre le moment que je saurai où la luy adresser. Il est bien heureux pour luy qu'il ne se soit pas rencontré sur le Batiment qui le porta dans son dernier voyage ; il a été poursuivi par une fregatte sur le Cap de Sable et s'est échoué, vaisseau et cargaison tout est perdu ; l'équipage est en prison à Halifax. Quelle perte pour notre ami Mr. Demonthieu. Je crains bien que vous n'y ayez le même intérêt que l'année dernière. On m'assure que le flammand a été pris et conduit à New York en s'en retournant sur son lest, cela ne me paroît pas croyable puisque à l'époque où il est parti, la guerre n'était pas encore déclarée. Je ne m'arrêterai plus yci que le temps qu'il faudra pour obtenir du Congrès la permission de prendre des tabacs partout où j'en aurai besoin et je me rendrai où est votre V<sup>au</sup> aussi vite qu'il est possible d'aller, lorsque on voyage avec les mesmes chevaux dans des chaleurs presque insupportables. J'espère cependant malgré tous ces obstacles que je serai rendu à York où est le fier Rodrigue à un mois du jour de son arrivée que je n'ay su que le 15<sup>me</sup>.

Je vous prie d'assurer Mesdames vos Sœurs de mon respect et Madame de W. mille compliments A Mrs. Durrand Cantigni et le Veigneux, je suis bien étonné que le fier Rodrigue ne m'ait pas apporté un signe de vie d'aucun d'eux, etc.

8. Estarjette.



**691. De Chevallé**

A York en Virginie ce 15 Juin 1778.

Monsieur

J'ay l'honneur de vous annoncer l'arrivée dans cette rivière et devant la ville à portée de fusil, de terre, du fier roderigue depuis le 11 de ce mois. Qu'il y est mouillé ayant fait le trajet de portsmouth jusqu'ici sans le moindre accident, ce qui nous met à portée de toutes les commodités possibles tant pour la décharge de la cargaison, chargement des tabacs, que pour les secours dont nous avons besoin pour l'équipage. Déjà il a été débarqué dans une barque du continent avant hier 36 balles de draperies, aujourd'huy il y en a trois autres sur bord qui seront charger ce soir, ces barques se rendent par la rivière dans un crique qui est à un mile de Wiliamsbourg, et là des chariots transportent par terre, jusques dans les magasins du gouvernement qui sont dans la ville, et comme je suis instruit que les 36 balles de la première barque y sont déjà rendues, je me propose d'y aler demain pour la vérification. Ces dispositions vous mettront au fait du courant de mes opérations et vous assureront que le 11 de 7bre est le jour de l'échéance des trois mois qu'a pris le gouvernement pour m'expédier.

M. Smith<sup>1</sup> l'agent qui a été commis pour remplir les clauses de mon marché relativement à la décharge et au chargement des tabacs m'est venu trouver avant hier et m'a promis qu'il ferait tous ses efforts pour m'expédier avant le terme prescrit. On m'a assuré qu'il étoit exact et vigilant, ce qui me fait le plus grand plaisir. Je le suivrai de près pour qu'il ne nous fasse pas perdre de tems.

M. de francis<sup>2</sup> n'a encore point paru. Je l'attends dans le cou-

1. Il s'agit peut-être de Samuel et John Smith, marchands à Baltimore.

2. Francy.

rant de cette semaine. Quand nous serons ensemble je lui dirai bien des choses, et comme il verra par luy même toutes les indignités qu'on m'a faites j'espère qu'il vous en rendra un fidel compte et vous rendra témoignage de l'Inconduite de M. le Capitaine et de son second à mon égard <sup>3</sup>. La mèche est enfin découverte par une explication que nous avons eu ensemble M. Montaut et moi ; le plus puissant motif de son égarement, vint de la déclaration qu'a faite le S. Girau <sup>4</sup> sur son traitement dont il a prétendu que vous m'aviés commis le maître, ce qui l'a porté à me dire que je l'avais trompé et que j'avois pris sur ce qui devoit luy être accordé pour me faire à moi même de plus grands avantages, avec menace que nous n'étions pas sortis d'ensemble et qu'il s'en vengeroit d'une manière ou d'une autre, et qu'il ne vouloit attendre pour cella que la fin de mes opérations.

Ma réponse a été, puisqu'enfin vous me forcé de découvrir ce que j'avois l'intention de faire, apprenez, Monsieur, luy ai je dit, que M. de Beaumarchais ne vouloit vous passer qu'un pour cent de commission sur la vente de la cargaison, et que c'est à mes pressantes sollicitations que j'ai faites en présence de M. de Monthieu, qu'il s'est décidé à vous accorder la demie en sus, et que j'avois même l'ordre quand je m'en suis retourné de Paris de ne vous ne pas donner d'avantage, et vous laisser libre d'abandonner votre commandement si vous ne vouliés pas vous en contenter. J'ajoutai que s'il vouloit cet aveu par écrit, pour vous être adresser et vérifier le fait, que j'étois prêt à luy donner ; il n'en voulut pas.

Je lui représentai ensuite que je ne pouvois concevoir que d'après la vente avantageuse que j'avois faite et qui donneroit près de 80.000 #, il n'étoit pas satisfait d'un tel sort, tandis que je savois qu'il s'étoit laissé à M. Lafond de Bordeaux pour 15000 # à faire un pareil voyage et que ce dernier ne luy en avoit voulu donner que 10 M. #, et qu'ayant embarqué dans le V<sup>au</sup> entre luy, son frère et 2 autres de ses officiers une pacotille de 18500 # dont on luy offroit 1200 p%, je ne savois ce que je devois penser sur ses prétentions ; au surplus luy ai je dit, quand vous avés accepté

3. Voir le post-scriptum de la lettre # 707.

4. Giraud. Un employé de bureau envoyé en Amérique par Beaumarchais.

mes conditions et les avantages que je vous fesois avant le départ de france, vous étiez libre de les refuser et de prendre votre parti. Sur ses menaces je lui ai répliqué qu'il avoit été prudent de me les faire dans sa chambre où nous n'étions que nous deux, mais que s'il y avoit eu des témoins que cella ne se passeroit pas sous la cheminée, la veille son second capitaine le S. Duval m'en avoit fait de pareilles, quoiqu'il en soit luy ai-je répliqué, d'homme à homme je ne me suis jamais reculé si vous venés à m'insulter, falut-il être le plastron de tout l'état-major, on me verra. Il vint ensuite à me dire qu'il préféroit 30000 # une fois payés la france que tout ce qui luy reviendrait. Je voulu le prendre au mot et luy offri une lettre de change à vu ou de vue et mesme à six mois après l'arrivée du vaisseau ; sur le champ il se refusa. Alors je ne pus m'empêcher de luy opposer qu'il étoit aussi variable que je le trouvai peu conséquent et d'accord avec luy même.

De cet entretien il est résulté que notre homme a paru faire un retour sur luy même en se montrant avec moins d'humeur. C'est avant hier matin que s'est passé cette scène nouvelle à bord, où j'avois été pour établir l'ordre du déchargement et de la livraison de la cargaison.

Nous causames ensuite des achats de navires. Je luy fis voir qu'on m'en avoit offert trois, et lui dis que s'il vouloit les aller visiter que je luy donnerai mon interprete et luy ferai avoir une voiture pour le voyage, ce qu'il accepta. Descendu à terre sur les 4 heures après midy, avant de monter dans sa chaise, je luy dis que je comptois qu'il feroit comme si j'y étois, et que je l'autorisois en conséquence à conclure marché pour l'achat des navires qu'il aloit voir. Il me remercia et vint m'embrasser. Jugés combien de changement dans un jour.

Notre biscuit est en partie moisi dans la soute. Nous alons le faire mettre à terre pour être trier sur le plancher et ensuite passé au four. J'en vais faire construire un à cet effet et pour du pain frais à l'équipage que je me propose de donner avec viande fraiche pendant quatre jours de chaque semaine et des herbages dans la chaudière tous les jours. Quand on gagne gros, il ne faut pas regarder de si près, aussi j'espère que vous approuverés ma conduite avec d'autant plus de raison, que les officiers ne trouveront pas à modre sur moi à ce sujet.

Toujours avec moi même, rien ne sera capable de changer mes premières intentions qui sont de tout souffrir avec patience. Le bien de ma mission l'exige, mais aussy j'ay l'espoir que vous m'en vangerés quand il en sera tems. Vous voyés que j'ay affaire à des monstres d'ingratitude.

Je vous salue et suis avec les sentiments du plus sincère attachement Monsieur votre très humble et très obéissant serviteur. M. de rochefontaine qui est en bonne santé me charge de vous faire ses compliments. Il se propose de partir ces jours ci pour l'armée. C'est de la qu'il vous adressera ses remerciements.

### 692. De Mme Charlot Chevallié

Rochefort le 30 Juin 1778.

Monsieur

J'ai l'honneur de vous confirmer ma dernière du 11 de ce mois. J'ai reçu le 24 du courant une lettre de Mrs. l'Eyrier le Coureur et C. du Havre qui me fait part qu'ils alloient m'envoyer un navire qui vous appartient pour charger de sel. Qu'il auroit besoin de 10 à 12 barriques de vin d'équipage, quelques moutons et autres petites provisions. J'ai pourvu alors ces objets qui se trouveront prêts à embarquer à son arrivée. Ils me demandent aussy deux canons de 34 chaque avec leurs affuts que j'ai obtenu de suite de M. le Commandant. Il leur manque encor deux matelots pour complétter leur équipage. Ils sont très rares et difficiles à obtenir dans ce moment. Je vais tacher de les trouver et je les demanderai ensuite à l'Intendant qui j'espère ne me les refusera pas. Je me précautionneray également selon les autres articles que je jugerai être nécessaire à ce navire pour l'équiper le plus promptement possible.

Mrs. Eyrier le Coureur et Comp<sup>e</sup> me marquent que vous me ferés passer vos ordres pour cette expédition. Je les attends pour

les suivre de point en point. Je pense qu'elles me prescrivent la conduite que je devrais tenir au sujet des marchandises de Mrs de St. Aignan et Laubépine que j'ai en magasin, afin que dans le cas où je devrais les charger sur ce navire, je puisse être paré à le faire au premier instant qui l'exigera. J'ai à l'avance fait conditionner les caisses et paniers qui en avoient, pour éviter le moindre retard, il a fallu faire corder le tout pour le rendre plus solide. Il y avoit nombre de planches des caisses qui étoient déclouées et cassées par le bout qu'il a été nécessaire de changer et raccommoder.

J'ay en magasin d'excellent vin de Bordeaux de différents crus que j'ai vendu jusqu'à ce jour 150 # et 160 # la barrique, mais que je vous passeray a 125, si vous voulés en faire mettre quelques tonneaux sur votre navire. Les eau de vie qui étoient à 210 # et 215 # la barrique sont tombées à 195 #. S'il en falloit une petite partie je pourrai lui fournir sans que cela occasionne le moindre retard : vous sçavés aussi que je suis à proximité des grosses étoffes du poitou, en différentes qualités, ainsi que pour les bas bonnets souliers etc. tous ces objets peuvent s'obtenir en peu de tems.

J'ai vu avec bien de la mortification, Monsieur, que M. Cantiny ayé laissé protester mes deux dernières traittes de 7000 # et 13000 #. Je commençais à être un peu tranquille, mes engagements à la veille de n'être que succinct et relatifs au peu d'affaires que je ferai d'icy au retour de mon mary, mais je ne l'ai été qu'en apparence bien tôt de nouvelles peines sont venues troubler un repos dont je ne jouissais pas encore. Voila 20000 # d'effets que j'avois à payer chez Mrs Girardot, et sur lesquels je n'avois pas le moindre doute, qui vont me retourner a prôtet dont je m'inquietteroy peu si j'avois de quoy les rembourser a fur et mesure qu'ils me seront présentés, mais je vois l'impossibilité de le faire. Jugés donc, Monsieur, combien ma position va être embarrassante. Je m'étois toujours flattée d'après toutes les bontés que vous m'aviés témoignées de trouver en vous les ressources que l'absence de mon mary ma privé. Mais quelque raison dans laquelle je ne puis pénétrer semblent m'en ôter l'espoir. Cependant je vous avoueray de bonne foy que j'ai encore toute la confiance possible dans ce que vous ferés pour moy dans cette occurrence, aurai-je dans l'idée que vous aurés marqué à M. Cantiny d'accepter mes

traittes puisque M. Girardot se refusent de payer mes engagements à leur domicile sans cette formalité remplie. Cela vous donneroit à penser qu'ils n'ont pas grande confiance en moi, malgré que j'ay pourtant été assés exact à faire honneur à mes engagements chez eux depuis que j'ai commancé à y faire des affaires. Si le terme que j'ai donné à toutes mes traittes pour le solde du Roderigue qui est à 3. 4. et 5. mois n'est pas assés éloigné, il est possible de trouver un moyen pour le prolonger d'avantage. Remettez moi de vos effets pour la même somme serait-il même à un an, je les négocieray et je vous en feray le retour en papier cour sur paris et cela reviendra toujours au même. Je ne vous prendray aucune commission pour cela. De grace, Monsieur, ne me refusez pas. L'acceptation que vous avez bien voulu me promettre en crédit, j'aurai la plus grande exactitude pour vous remettre à l'échéance de mes traittes.

Le Cape f. Le Maistre du havre m'a écrit le 8 de ce mois qu'il avoit rencontré le 6 du passé à midy le V<sup>au</sup> fier Roderigue de compagnie avec le clairvoyant et une frégatte à la hauteur de 29 degrés 10. m. de l'attitude et 55 degrés 30. M. de longitude méridien de Paris, qu'il avoit alors les vents ouest qui le contrarioient, mais qu'ils ont tombé le lendemain au S.O. et au Sud qui leur servoit à faire leur route. Suivant le rapport que m'ont fait plusieurs Capitaines de navire à Paris qu'il dirigeoit sa marche à Charlestown et qu'il en étoit alors près. J'espère que je ne tarderay à avoir des nouvelles directes de son arrivée.

J'ay l'honneur d'être avec les sentiments les plus respectueux Monsieur votre très humble et très obéissant serviteur.

Par procuration de mon mary

*[signé]* CHARLOT CHEVALLIÉ.

**693. De Franc y**

Williamsburg le 22 juillet 1778.

Par la lettre que j'ay eu l'honneur de vous écrire d'York Town le 11 Juin et dont vous trouverez cy-joint le duplicata, vous avez vu qu'au moment où j'avois appris l'arrivée du Fier Rodrigue, je m'étois occupé des moyens de vous l'expédier sans aucun retard en demandant au Congrès une quantité suffisante de tabac pour le charger et je me préparai sur le champ à aller rejoindre Mr Chevallié dont l'arrivée ne pouvoit que me flatter. Je sentais l'importance de me concerter avec luy sur les differens moyens de tirer le party le plus avantageux de la cargaison de votre vaisseau ; je voyais dans cette cargaison précieuse des moyens assurés de vous dédomager d'une partie des peines que vous vous êtes donné pour servir une cause qui est si belle dans la perspective ; qu'il est bien dur pour un homme qui l'a épousée avec autant d'enthousiasme que vous l'avez fait d'avoir a s'en repentir. Combien j'étois charmé de voir naître l'occasion de vous arracher à toutes les angoisses et les inquiétudes auxquelles je sens avec douleur que vous devez être en proye ! et que l'idée que j'allais y coopérer était flatteuse pour moi ! les connaissances que j'avois acquises des besoins et des ressources du Pays par l'habitude déprouver pour ainsy dire moy-même les uns et de calculer les autres et surtout la familiarité du langage, la connaissance des mœurs que j'avois étudié et des hommes que j'avois fréquenté m'avoit mis dans le cas de former un plan qui devait vous assurer des bénéfices considérables, si son exécution, qu'alors je croyais possible, eut répondu à mes désirs. Vous avez ce plan détaillé dans ma lettre du 11 juin conformément à vos intentions et d'après l'offre que vous faisiez au Congrès ne lui donner la préférence sur tous les objets qui pourraient lui convenir. Je promis de faire remettre ces objets aux agens du commerce à la Virginie au prix que je pourrais avoir en les vendant à des par-

ticuliers ; selon vos intentions que je me ferai toujours un devoir de suivre, je devais me consulter avec Mr. Chevallié avant tout, ainsy je ne voulus rien terminer définitivement avec le Congrès. Ce qui par l'événement a été, on ne peut pas plus heureux ; il est cruel d'être obligé de manquer à ses promesses, mais comment manquer à un engagement formel, c'eut été le cas où je me serai trouvé si je m'étais pressé de faire usage du droit que j'avois incontestablement d'après votre lettre de disposer d'une partie de vos marchandises en faveur du Congrès sur la simple promesse de faire remettre ces objets à leurs agens de commerce dans la Virginie. J'avois obtenu de cet aréopage un ordre pour me faire remettre tous les tabacs dont je pouvais avoir besoin tant pour le chargement du Fier Rodrigue que pour celui de tout autre bâtiment que j'aurais occasion d'expédier pour France <sup>1</sup> ; en outre on m'avoit promis de faire partir sous le convoy du fier Rodrigue, et à votre consignation, 3 ou 4 bâtiments appartenant à la république et chargés de tabac depuis 15 à 18 mois dans les différentes rivières de la baie <sup>2</sup>. Tous ces retours eussent été appliqués tant à la charge d'une partie et l'ancienne dette qu'un payement de la partie de la cargaison du fier Rodrigue que le Congrès eut acheté et dans tous les cas cela vous remettait des fonds. Ce qui est le point important, je commençai déjà à jouir du succès de mes négociations, lorsque par une fatalité trop commune dans les choses qui vous regardent, le jour même où l'ordre de me faire délivrer des tabacs et de tenir prêts à mettre à la voile les bâtiments de la République, alloit m'être remis, le courrier de la Virginie a apporté la nouvelle au Congrès qu'une personne embarquée sur le fier Rodrigue, en conséquence de ses pouvoirs, venoit de vendre la cargaison entière à l'Etat de Virginie. Deux membres du Congrès avec qui je suis très particulièrement lié et qui m'ont

1. Pour le commerce du tabac entre la France et la Virginie et la baie du Chesapeake voir Jacob M. Price, *France and the Chesapeake, a History of the French Tobacco Monopoly, 1574-1791 and Its Relationship to the British and American Tobacco Trades* 2 vols. (University of Michigan Press, Ann Arbor, 1973).

2. Les bateaux étaient le *Speedwell*, le *Snow*, le *Governor Johnson*, le *Braxton*. Ils avaient été bloqués dans la baie de Chesapeake par les corsaires anglais.



toujours servi dans toutes mes affaires <sup>3</sup>, vinrent sur le champ m'annoncer cette nouvelle en me représentant que cette vente ainsy consommée après l'offre qui avoit été faite au Congrès tant par vous que par moy de la préférence de tous les objets qui lui conviendroient, produiraient nécessairement un très mauvais effet, surtout dans l'esprit de ceux des membres qui par des raisons particulières ou par préjugés m'ont toujours été opposés, je niai d'abord cette vente. Je fis lire une lettre de Mr Chevallié du 30 may dans laquelle il me disoit qu'il ne feroit rien sans s'être consulté avec moy ; vos instructions m'annoncoient que vous lui aviés particulièrement recommandé de me voir avant tout, si cela étoit possible. Il avoit su le lieu de ma résidence le surlendemain de son arrivée, je n'étois qu'à 300 milles de luy, il devoit savoir que c'étoit au plus l'affaire de 3 semaines de le joindre<sup>4</sup>, comment après cela aurois-je pu imaginer qu'effectivement cette vente étoit faite. Il ne fallut pas moins que la lettre du Gouverneur de la Virginie que l'on me fit voir pour me convaincre... Je vous avoue que je fus singulièrement humilié, voyant par cette vente que tout ce que j'avois avancé sur la vraie propriété de ce navire étoit pleinement contredit et que votre lettre au Congrès avoit l'air d'un jeu. Mr. Chevallié luy-même avoit aussi écrit, en envoyant votre lettre, que l'intention de sa compagnie étoit de donner la préférence de sa cargaison au continent (ce qui m'a le plus affligé est que votre nom n'a pas été prononcé ni dans la lettre écrite par Mr. Chevallié au Congrès ni dans le contrat qu'il a fait avec l'Etat de la Virginie, ce qui cependant n'étoit pas d'une petite considération pour vos affaires).

Je crois bien qu'en ne vous nommant pas Mr. Chevallié n'en a pas senti l'importance. Je crois qu'en vendant à la Virginie, il a cru vendre à la République. Je n'aime pas à supposer des torts, mais il pouvait s'informer et tout le monde lui auroit appris que les 13 Etats sont absolument indépendans les uns des autres, que chacun d'eux fait ses achats particuliers, qu'il y a des états dans les miliciens sont infiniment mieux entretenus, l'artillerie

3. Probablement James Lovell et John Banister.

4. La lenteur du voyage n'était pas due simplement au mauvais état des routes, ou à l'absence de celles-ci, mais surtout à la difficulté de traverser les rivières.

en meilleur ordre, les magasins mieux fournis que ceux du continent<sup>5</sup>. Le patriotisme n'a encore jeté que de bien faibles racines parmi ce peuple mixte que l'intérêt personnel seul animera jusques à ce que le Gouvernement ait pris de la consistance, que des lois justes le fasse respecter et que le corps représentant de la nation soit réellement le choix de cette Nation ; ce changement me paraît devoir être au moins l'ouvrage d'une génération<sup>6</sup>. Si à ces connoissances qu'il eut très aisément acquises, Mr. Chevallié avait joint l'étude des changes des différens Etats entr'eux et de chacun de ces Etats particuliers avec l'Europe, (je vous ay fait passer une note de ces changes par 3<sup>ua</sup>, le fier Rodrigue vous en portera encore une copie), s'il se fut occupé avant de commencer à faire sa vente des moyens de connaître par luy-même le prix de toutes les marchandises qu'il avoit, ainsy que les prix et qualités des tabacs qui sont les seuls retours qu'on puisse faire à la Virginie, si pour ne pas perdre de temps, il eut toujours fait décharger le bâtiment en m'attendant, alors sa conduite mériterait les plus grands éloges, votre vaisseau n'eut été retenu à la planche que le temps nécessaire pour le charger, la plus grande partie de vos marchandises eut certainement été vendue le double de ce que en a retiré Mr. Chevallié et toutes l'eussent été plus avantageusement, le sel et le thé sont donnés étant vendus au prix des autres marchandises, le vin et une partie de l'eau de vie sont a peu près vendus à la moitié de leur valeur et tous les autres objets au dessous, à l'exception des toiles crues et des couvertures. Depuis mon arrivée dans le continent je ne m'étais pour ainsy dire occupé que des moyens de vous tirer de la cargaison de ce bâtiment le party le plus avantageux possible, qu'il m'a été dur de voir tous mes projets détruits d'un seul coup ! à la première nouvelle que j'en ai eu, présumant que vous aviés eu des raisons particulières de ne pas me confier cette cargaison et ne pouvant

5. Il fallait distinguer entre les miliciens, les réguliers de chacun des treize Etats et les « Continentals » de l'armée nationale du Congrès, avec à sa tête le général Washington. Pour la guerre on a estimé l'effectif de la militia à 145 000 hommes et de l'armée nationale à 230 000, c'est-à-dire les hommes qui ont fait une campagne ou qui ont servi tout un été ou tout un hiver. Voir Mark Boatner, *Encyclopedia, of the American Revolution*, (New York, 1969), p. 705-707.

6. Observation particulièrement pénétrante.

m'expliquer à moy-même comment Mr. Chevallié auroit pu vendre s'il avoit eu l'ordre de ne rien faire sans se concerter avec moy, j'ay été sur le point de déterminer sur le champ mon départ pour la France et de renoncer pour jamais à me mêler d'aucune affaire. Je suis si peu content de ce que j'ay fait pour vous malgré toutes les peines que je me suis donné, j'ay tant à me plaindre des gens avec qui j'ay à vivre et à traiter, je suis si dégoûté des puérides difficultés qu'on me suscite continuellement que j'aurai saisi avec bien de l'empressement une occasion de renoncer à toute spéculation, et tout projet de fortune dans ce pays-cy ; je vous donne ma parole qu'aucun avantage pécuniaire ne pourrait me déterminer à y rester (vous pouvez la-dessus consulter tous ceux qui ont vu ce pays) si joint à tous les désagrémens que j'éprouve j'avois pu imaginer que quelque défiance en moy ou quelque mécontentement dans mes opérations (ce dont vous ne m'entendriés pas me plaindre si cela arrivait) vous eut décidé à envoyer Mr. Chevallié yci, je vous donne ma parole que je lui aurai cédé la partie de bien bon cœur et que j'aurois quitté avec bien du plaisir un séjour où il ne règne que de la mauvaise foy, des mœurs dures et sauvages, une ignorance parfaite et un orgueil insoutenable. Mais après lui avoir parlé, j'ay vu que cette vente précipitée qui m'avait allarmé sur vos sentimens, n'était que l'effet de l'empressement de Mr. Chevallié à faire une prompte expedition. J'aime à croire que votre avantage est le seul motif qui l'a guidé, c'est à vous seul qu'il appartient d'examiner et de juger. Je luy ai dit en présence de Mr. Montaud et Duval<sup>7</sup> tout ce que je pensais de sa vente. Je l'ai prévenu devant eux que je vous rendrai le compte le plus exact de ce qu'il a fait et de ce qu'il aurait pu et du faire, ne considérant et ne connaissant que vous seul dans toute cette affaire-cy et ne pouvant dans mes principes me faire de considération pour personne en pareil cas. J'ai ajouté que je n'en vivrai pas moins bien avec luy pour cela, qu'il était trop important que vos intérêts (qui m'occuperont essentiellement et entièrement jusques à ce que je vous aye arraché du labyrinthe où vous vous trouvés engagé), que nous nous concilions du moins sur le reste des opérations pour que je ne fasse pas taire toute animosité et tout intérêt personnel. Dans le cours de cette conversation lorsque

7. Le premier et le deuxième capitaines.

je luy ay reproché de s'être chargé de cette affaire vu le peu de connaissance qu'il avoit du pays et le peu d'inclination qu'il avoit témoignée depuis qu'il est yci pour les acquérir, il m'a répondu que vous lui aviez fait les plus vives instances pour le déterminer et qu'il avoit résisté plusieurs jours. Je lui ai dit à cela que cette défiance apparente de votre part dans ce que j'aurois pu faire à son défaut m'était infiniment sensible. Il m'a assuré que votre confiance en moy était sans bornes mais que vous luy aviez dit que comme je n'étais pas negotiant, vous craigniez que je ne tirasse pas de votre cargaison le party le plus avantageux.

Si Mr. Chevallié avoit eu les premières notions de commerce luy-même, aurait-il vendu toute la cargaison précieuse qui lui étoit confiée sans seulement s'informer dans le pays du prix des marchandises qu'il avoit à vendre ? lorsque on lui a fait ce reproche il ne peut rien répondre et cela seul est une faute impardonnable. Je n'ay autre chose à répondre à cela que de vous mettre sous les yeux le tableau fidèle de ce qui a été fait et de ce que j'aurois pu faire. Il est très vrai que je ne suis pas un ancien négociant, mais depuis deux ans et surtout depuis que je suis à l'Amérique, je me suis entièrement livré à cette partie et je crois pouvoir répondre que j'ay acquis des connaissances suffisantes pour diriger la vente d'une cargaison surtout dans un pays que je connais bien. Votre bâtiment étoit précisément arrivé à l'endroit du continent le plus favorable pour vendre parce que la baye de Chesapeake ayant été bloquée pendant deux ans, la Virginie manquait de tout. Quand au mois de Décembre, je vous avois conseillé le Nord pour vos envoys, c'étoit parce qu'aucun vaisseau ne pouvoit entrer dans la Baye et qu'il n'y avait de ressource dans tout le Continent pour la vente des marchandises qu'à Boston. Il est très heureux que votre vaisseau n'y soit pas arrivé, ça été la destination de tous ceux qui sont partis de France dans l'hyver et de toutes les prises faites sur les anglais, ce qui a mis l'abondance dans cette ville et les prix des marchandises du moment où j'y suis arrivé à celui où le fier Rodrigue y seroit arrivé, avoit differé de moitié. L'endroit le plus convenable possible tant pour faire une vente très avantageuse que pour être très promptement chargé étoit donc la rivière de Chesapeake dans la rivière de James ou D'York ; cette seule situation valait

un million de plus qu'un autre quelconque à choix. Ayant traversé 10 provinces et m'étant particulièrement attaché à connaître les besoins du peuple et leurs inclinations, je savois à quel instant il fallait successivement commencer la vente des differens objets composant la cargaison, (car n'imaginés pas que les américains achèteront des draps et des couvertures lorsqu'il fera chaud ni des toiles légères lorsqu'il fera froid ; ce sont en général des êtres parfaitement indolens et pratiques qui vivent d'un jour à l'autre sans s'embarrasser du lendemain, qui l'hyver coupent du bois le matin pour se chauffer jusques au soir seulement, qui cuisent du pain pour un repas et qui végètent dans une insouciance et dans une paresse extrême). Cela bien connu, vouloir leur vendre des couvertures au mois de juin est prévoir pour eux un besoin dont ils n'ont pas d'idée lorsqu'ils ne l'éprouvent pas et il en est de même pour les autres articles, ces connaissances locales auroient ce me semble, suppléé à l'inexpérience que je peux avoir dans le commerce. Pardonnés si je pèse tant la dessus, c'est un peu par humeur de m'avoir vu enlever les moyens que j'avois de vous venger de l'ingratitude des américains en vous dedommageant avec la seule cargaison du fier Rodrigue des peines et des soins que vous vous êtes donné depuis trois ans. J'ay très bien vécu avec Mr. Chevallié depuis cette explication parce que je n'aime pas à vivre mal avec personne, nous nous concertons maintenant sur tout, mais le grand mal est sans remède. Comme il étoit obligé de traiter tout par interprète, j'ai pris sur moy le soin des affaires majeures et il vous dira certainement luy-même que le bâtiment aura été expédié au moins six semaines plus tôt que Mr. De Montaud et luy ne s'y attendoient par les soins que je me suis donné pour me procurer du tabac de tout côté et louer tous les bateaux qu'il a été possible de se procurer dans la Baye pour transporter le tabac à bord. Avant un mois du jour de mon arrivée qui fut le 27 juin je crois pouvoir vous répondre que le bâtiment sera chargé et j'espère qu'il mettra à la voile avant le 15 aoust. Mr. Chevallié m'a dit vous avoir envoyé plusieurs copies du contrat qui a fait avec l'Etat de la Virginie, en le lisant vous serez vraisemblablement étonné, comme je l'ay été, qu'une pièce aussi importante soit traitée si laconiquement et exprimée en des termes si généraux ; la négligence de ne pas spécifier la qualité

du tabac peut être cause qu'on nous livrera du mauvais tabac ou ou moins de mauvaise qualité sans que nous ayons le droit de nous plaindre \*\*, les 5 à 6 premiers jours que j'ay été ici j'ay sans cesse assiégué le Conseil pour réparer les oublis et les négligences dont le contrat est plein et comme le marché est infiniment avantageux pour l'Etat de la Virginie, on ne m'a rien contesté. Une fois cependant j'ay été au moment de le voir rompre ; lorsque les marchandises ont été ammenées a Williamsburg et qu'on a eu ouvert quelques ballots, on a prétendu que la facture étoit considérablement surchargée et en conséquence de cette prétention on vouloit nommer des experts pour examiner les marchandises et établir de nouveaux prix. Je suis heureusement arrivé à temps pour empêcher l'effet de cette décision injurieuse, j'ay été au Conseil pour dire au Gouverneur et aux Conseillers que je ne souffrirai jamais qu'une maison qui avoit donné dans tous les temps des preuves bien convaincantes de son désintéressement à la cause de l'Amérique pour tous les secours qu'elle s'étoit empressé de luy fournir, qu'une Maison que j'avois l'honneur de représenter ici fut injurieusesement soupçonnée d'avoir surchargé une facture. Je demanday a cet effet l'anéantissement du marché et j'offris de payer toutes les dépenses et tous les frais faits jusques à ce jour, mais on se garda bien de me prendre au mot et le Gouverneur<sup>8</sup> m'écrivit la lettre dont vous avés ci-joint copie

\*\* J'ai la preuve aujourd'hui 15 aoust de ce que je craignois lorsque je vous écrivis cette lettre ; l'état prétend que puisque Mr. Chevallier a demandé 2000 Boucauds de tabac sans rien spécifier, je n'ay rien à exiger lorsque ce nombre quelqu'en soit la qualité m'aura été livré ainsy que deux ou trois autres qui ne pourront pas être terminés avant le départ du vaisseau.

8. Patrick Henry. Voici sa lettre qui est du 1<sup>er</sup> juillet, 1778 :

Sir,

I beg leave to mention to you that the goods purchased from Mr. Chevallier are overcharged in some instances. In order to obtain the most fair and friendly explanation of this matter, I think it will be well to get one or two gentlemen of known judgement and integrity to inspect the articles complained of. 'Tis necessary to have some thing done today as a ship of force is waiting to take them away for the army which is suffering for them. Mr. Armistead will be glad to confer on the subject with you and do every thing necessary on behalf of the state. I have the honor to be Sir your most obedient servant.

sous le No 1. Ainsi le Conseil se départit par une civilité obligeante de l'appréciation arbitraire qu'il avoit imaginé devoir faire subir à la cargaison \*\*\*. Cette difficulté levée, il s'en forma une autre faute encore par Mr. Chevallié ou son interprète d'avoir rédigé son acte avec soin et d'y avoir fait entrer tous les objets de son traité ; il avoit demandé que tous les fraix d'emballage, de voiture, commissions etc. et autres fussent payés au même prix des marchandises, c'est-à-dire à cinq pour un ; cette clause n'ayant point été insérée dans le contrat, le conseil a prétendu n'y avoir pas adhéré et se refusait d'y acquiescer. J'ay encore été obligé de plaider pour cet objet qui devenait fort important et ce n'a été qu'avec beaucoup de peine que je suis parvenu à ramener le Conseil sur ce point. Il y a dans ce marché une circonstance qui prouve bien de quelle importance il eut été pour vous que Mr. Chevallié se fut instruit des changes avant de signer son contrat. Sa première demande à l'état de la Virginie fut 6 pour 1 pour la vente de votre cargaison au prix de sa facture. Après quelques jours de débat, le Conseil fit offrir 6 Sh. argent de la Virginie pour 20 solde notre monnoie <sup>9</sup>. On dit à Mr. Chevallié que 6 Sh. étoient le pair de 6 £ et sans d'autre examen il a adhéré à la proposition lorsque la plus simple question pouvoit le détromper. S'il s'étoit seulement informé combien il y avoit de Sh. dans la gourde, il auroit su qu'il y en avoit 6, que la gourde ne vaut que 5 £ tournois et alors rien ne lui eut été plus aisé que de voir qu'on lui donnoit 16 <sup>s</sup> 9 <sup>p</sup> de notre argent pour 20 <sup>s</sup> ce qui fait précisément la différence d'un sixième sur le prix total de la vente. Il

\*\*\* Je ne crains pas d'assurer que Mr. Chevallié ne seroit jamais sorti de cette difficulté là dans la persuasion inconcevable où il étoit qu'il avoit fait le marché le plus avantageux possible ; il auroit plutôt consenti à une diminution dans les prix que de reprendre. Ce marché tel qu'il est vous fait perdre au moins [?]. quoique dans le commencement ce grand négociant ait prétendu avoir fait votre fortune, pour avoir voulu faire tout à lui seul il n'a fait que des sottises, je l'ai forcé dix fois d'en convenir devant plusieurs personnes.

9. Chaque Etat émettait sa propre monnaie en valeurs anglaises. Etant donné que la valeur de cette monnaie variait d'Etat en Etat, les opérations de change étoient complexes. En même temps, le Congrès Continental imprimait sa propre monnaie qui perdoit rapidement de sa valeur, d'où l'expression « Not worth a Continental ».

y a encore une négligence dans le contrat qui n'est pas d'une petite considération, l'Etat de la Virginie, qui devait fournir 2 000 boucauds de tabac rendus à bord du fier Rodrigue à 4 Pounds *Virginia Currency* le quintal à la conclusion du marché en glissant une nouvelle clause qui réduit la quantité qui devra être fournie le long du bord à 1500 boucauds et les autres 500 seront fournis à Alexandrie dans la rivière de Potowmak où les tabacs sont d'une qualité beaucoup inférieure et où il faudra payer 10 Pounds par boucaud pour le faire venir dans York River, ce qui fait une perte de 5000 Pounds ou 80/m<sup>s</sup>. Ce contrat comparé avec celui qu'il a fait avec vous pour son traitement particulier et dont il m'a donné copie, offre un contraste bien frappant. Dans l'un tout est stipulé avec soin et prévu avec la plus grande prudence, dans l'autre rien n'est énoncé que généralement... Me permettez-vous, Monsieur, au sujet de ce contrat particulier de vous dire que j'ay du être un peu étonné de ce que le traitement que vous luy avés fait est si avantageux comparé au mien, il sera payé en France où il aura encore des commissions sur les ventes, il a des prêts permis etc... \*\*\*\* Je suis bien assurré que son seul voyage fait en 5 à 6 mois très à son aize sur un vaisseau presque imprenable lui sera plus lucratif que le mien et s'il fallait avoir son témoignage pour vous attester que la vente de votre cargaison seulement et les suites de cette affaire m'ont couté et me coutteront certainement beaucoup plus de peine qu'à luy, il ne pourroit me le refuser, encore a-t-il une seconde commission de 2 % à prouver sur les retours en France. Mais je vous le répète, l'intérêt pécuniaire a été et sera toujours d'une très petite considération pour moy, c'est votre confiance qui m'honore et qui seule serait ma récompense si je perdais tout le reste. Je n'oublierai jamais la leçon que vous me donnés dans votre lettre du 20 Xbre que j'ay reçu par Mr. Carmichael et Lestarjette ; elle sera a jamais gravée dans mon cœur et le titre d'ami que vous me prodigués dans cette même

\*\*\*\* C'est en verité bien payer des sottises, encore tout en convenant qu'il n'a fait que cela depuis qu'il est icy, il ajoute que s'il étoit à recommencer, il fairoit de même, cela ne doit pas vous encourager à lui confier de nouvelles opérations puisqu'il a l'entêtement de ne pas même vouloir mettre à profit une expérience que vous avez payée si chèrement.



lettre ainsy que dans deux autres, les seules que j'ay reçu de vous, l'une du 16 février et celle du 28 Mars par le Gros vaisseau est la seule chose qui soit faite pour me toucher sensiblement... Je mériterai ce titre précieux, je vous le promets, je vous servirai bien, j'aurai la conscience nette et tranquille, vous m'aimerez et vous m'estimerés. Que me faut-il de plus ? Mr. Chevallié et le capitaine ont eu quelques petite difficultés dont les lettres de Mr. Chevallié vous ont instruit, les torts de part et d'autre sont bien peu de chose, ce sont des petites tracasseries, des déférences exigées et dont il était fort inutile de vous instruire, les objections faites dans le principe par le Capitaine pour ne pas venir dans la rivière d'York étoient très bien fondées ; il est peut-être plus à portée d'un chargement où il est aujourd'hui, mais l'ancre une fois jeté dans un port, il est dût d'être obligé d'en aller chercher un autre et sa proposition de débarquer une partie de sa cargaison pour mettre la mise dehors à couvert étoit très raisonnable, peut-être eut-il été plus prudent de le faire mais l'événement a heureusement secondé les vues de Mr. Chevallié. Je les ai prié l'un et l'autre de faire succéder la bonne intelligence à toutes ces petites querelles qui ne sont pas faites pour des hommes. Je leur ai représenté qu'il seroit bien plus agréable pour eux et pour moy de nous concerter sur ce qu'il y auroit de plus avantageux à faire pour vos intérêts et que c'étoit la seule chose qui devait nous occuper tous. Ils me paraissent maintenant assés bien ensemble. L'union la plus parfaite règne entre tous les officiers du bord ; l'équipage est très bon et bien disposé à tout et je ne doute nullement qu'en cas de malencontre en s'en retournant, votre vaisseau ne soit très bien défendu. Je regarde son retour près de vous comme assuré, mais il est bien malheureux qu'il ne soit pas construit pour porter<sup>10</sup>. Aujourd'hui qu'il est à moitié chargé, nous avons la triste certitude qu'il n'emportera pas à beaucoup près ce qu'on vous avoit fait espérer. Le Second m'assura hier qu'il prendrait à peine 800 boucauds et cela me désespère, n'ayant surtout pas pu me procurer à aucun prix des vaisseaux pour mettre sous son convoy. Je vous ai dit au commencement de cette lettre que j'allais avoir l'ordre pour m'en faire délivrer 3 ou 4 appartenant à la République, lorsqu'on apprit la vente de la

10. Le *Fier Roderigue* était un ancien vaisseau de guerre.

cargaison du fier rodrigue ce qui aliéna singulièrement les dispositions où l'on était et m'empêcha d'être aussi pressant que je l'aurois été sans cette malheureuse nouvelle. Cependant j'expliquai comme je pus cette vente ; je glissai légèrement sur les choses dont je ne pouvais me rendre compte à moy-même et je parvins à obtenir l'ordre de me faire délivrer autant de tabac que je pourrais en avoir besoin pour le chargement du fier Rodrigue, vous avez ci-joint une copie de cet ordre No. 2. \*\*\*\*\* La quantité que j'en prendrai sera à fret à 1/2. L'on m'avoit aussi laissé l'espoir lorsque je quittai York que 3 ou 4 vaisseaux appartenant à la république et qui sont prêts à faire voile vous seroient adressés, mais depuis que je suis ici, les ordres donnés par le Comité pour expédier 2 de ses vaisseaux portent de les adresser aux agents de Paris <sup>11</sup>. J'ai sur le champ écrit au Congrès, au Comité <sup>12</sup>, à ceux des membres du Congrès qui ont toujours appuyé

\*\*\*\*\* Il y a au bas une note que je vous prie de lire avec un peu d'attention surtout ce que je vous rends de la vente qui a été faite.

11. C'est-à-dire les commissaires américains à Passy.

12. Lettre de Francy aux membres du comité de commerce :

15 July 1778

Gentlemen

The day before I left York, Colonel Lewis the Chairman of the honorable Committee of commerce, told me that orders were to be immediately sent to the different agents of Congress in Virginia, to fit out directly the vessels belonging to the public, which they should have under their care ready for sea. I understood that those vessels were to be ordered at first for York river, along side of the vessel *Le fier Roderigue* who was to convoy them to France, and there the cargoes were to be sold Mr. Debeaumarchais or his assigns and the net proceeds to be applied to the discharge of the debt owed by the 13 united states to the house of Roderigue Hortales and comp. otherwise Mr. DeBeaumarchais. At my arrival here my first care has been to inquire about those vessels in order to inform you of their situation and ask the proper orders from you that I may direct myself the captains. But I never was so much astonished than to find when I applied to your agent, that their orders were directly opposed to the promise made to me. Mr. Braxton one of these agents had received a letter from Colonel Lewis himself valid 22 of june (4 days after he had spoken to me) by which he is ordered to dispatch directly a ship called Virginia. With 353 hogsheads on board, and a brig called *Braxton* with 120 hogshead of public tobacco which he has under his care, and to direct them to the commissioners in France. Mr. Harrison

mes prétentions, à Mr. Carmikael, à Mr. Deane arrivé depuis 8 jours à Philadelphie... Je me plains amèrement de ce manque de parole et du traitement inouï que j'éprouve. J'ai envoyé, il

another agent of yours, has received order from Mr. Robert Morris to dispatch a snow belonging to him but having on board 142 hhs of public tobacco and to direct vessel and cargo to Mr. Ross at Nantes. Mr. Norton agent, too, for the States has the order from Mr. Morris to consign a brig called *Governor Johnson* having four hundred and ninety five hhs of public tobacco on board, to Mr. Ross at Nantes or to Mr. Delap at Bordeaux... I cannot but feel exceedingly such a treatment and I must observe you gentlemen, that after the contract which I have had the honour to make with you. I could never have thought that you would not have made use of the first good opportunity which you have to make remittance to Mr. De Beaumarchais. The bay has been clear these two months past, you have five or six vessels ready landed and fit to go to sea, we may convoy any one which you may intend to direct to Mr. De Beaumarchais, I have been repeatedly promised the whole winter last, that any good and favorable opportunity should be siezed to make remittances. The honorable Chairman of your committee told me the same the 18th of the last month, you are bound by your contract to do it... give me leave gentlemen, to ask frome you why then all your vessels are directed to different merchants in France to whom Congress owes nothing or at least whose debt can't be so ancient as this which I claim, when our house is very likely in a great distress now for want of remittances. Where shall I apply to complain myself of the treatment which I experience in this circumstance. I cannot have recourse to nobody but to yourself, convinced of your integrity gentlemen, and supported by the truth and the right of my demands, I hope to obtain justice, but what is important for Mr. De Beaumarchais is to have that point determined without any further delay or the 13 United States owe nothing to him and in that case I am an impostor, the contract which you have made with me must not be binding nor obligatory, and I am treated as I deserve, or the debt is most justly claimed, and then you are bound by your contract, you cannot loose any good opportunity to make remittances for the goods which Mr. De Beaumarchais has advanced to the States, and I have every right of complaining for the treatment I did meet with in this country. In the first case if some suspicions still remain, you have now with you, gentlemen, a man of honour one of your countrymen Mr. Carmichael who was an eye witness of all the exertions of Mr. DeBeaumarchais. I invoke his testimony : before I left Yorktown, I begged of Mr. Lewis to enquire from him about the different objects which might not be quite clear yet in his mind, you may remember gentlemen that I did always desire to bring the whole

y a 2 jours, un exprès à Philadelphie porter ces lettres ; je vous ferai part des réponses que j'aurai reçu... J'attends aussi de vos nouvelles par Mr. Deane qu'il est peut-être très important que je

matter in the greatest light ! I have always been very ready to answer all the objections ; some anonymous letters have they produced more effect that the real service of Mr. DeBeaumarchais, those who pretend that he is not the man to whom you are indebted for the whole, do they assign anybody else who has made those advances for you ? Is it not rather proved that the French ministers have never had any concern in it, that even they were not acquainted with what was done... but even in supposing that it is a mixed matter (as it is called) the consequence should always be that the States owe to Mr. Debeaumarchais the most part of the goods sent, and then he is to be paid for them. The express purpose of my coming here, is to solicit and procure him some remittances. I did not press you much before now, because the danger was very great, but today the *fier Roderigue* may convoy safely any of your vessels which you will order for York river, therefore gentlemen I have honour to demand from you or from the honorable the Congress that some of your vessels be immediately filled to come and join *le fier Roderigue*. As I am to answer of my conduct here to Mr. De Beaumarchais, I must take every care that the delay of remittances may not be attributed to me, I send accordingly my servant to you not to lose a moment, the *fier Roderigue* shall be ready loaded for the 1st of August, and I beg of you most earnestly gentlemen to answer me immediately. I must write very particularly to Mr. De Beaumarchais by his large vessel, I must inform him what he is to expect from a country which he has served with so much zeal and for which he has exposed all his fortune ; it is most necessary for him to know what he is to do with the contract of which I have already sent to him four copies, as well as copies of the new invoice for goods demanded, if he does not receive some remittances upon such an immense debt as this which he claims now, may it be expected that he will continue the supplying of the 13 States, should he be able to do it if he would ? Shall he be able to pay the bills which are to be drawn upon him ? Your Congress, when the whole matter shall be as clear as they may wish to have it, if in expectation of the remittances promised to him so long ago, he has ruined entirely his credit... upon the whole, gentlemen, give me leave to ask you if the contract made between the honorable the commercial comittee and me is binding both parties, or not... I beg most earnestly you will be pleased to send me a positive and a final answer upon all that, it is absolutely necessary that Mr. De Beaumarchais be informed without anymore delay of all what he has to do for the future.

I have the honour to be with a very great respect, gentlemen, your most humble and most obedient servant.

reçoive avant le départ de votre vaisseau. J'ignore comment vous êtes avec Mr. G[érard]<sup>13</sup> qui est aussi arrivé à Philadelphie avec Mr. Deane, comme on le dit bon politique, il y a tout à parier que s'il se mêle de vos affaires, ce ne sera que pour dire la vérité, et par conséquent vous servir<sup>14</sup>. Je vous remercie de m'avoir envoyé Mr. Giraud ; j'avois grand besoin d'être un peu aidé, il vous est fort attaché ; c'est une puissante raison pour que je lui rende auprès de moy la vie aussi agréable que je le pourrai ; il a d'excellentes qualités de cœur et l'esprit qui me font désirer de le voir heureux, j'aurai voulu que vous eussiez réglé son sort à Paris. Je le consulterai et par le Grand vaisseau je vous dirai ce que je croirai raisonnable de faire pour lui. J'aurois encore beaucoup de choses à vous dire relativement à vos affaires, à la vente de votre cargaison, à quelques ventes particulières faites par Mr. Chevallié, J'aurois voulu vous entretenir de quelques objets que j'ai trouvé non vendus et dont j'ai empêché la vente, mais je reçois à l'instant une lettre de Mr. Chevallié d'York qui m'annonce pour cette nuit le départ de 2 petits bâtiments par lesquels je me promettois de vous écrire par Dup.<sup>15</sup>. Il me sera impossible d'exécuter mon projet s'ils partent réellement l'un et l'autre cette nuit, mais j'espère que le fier Rodrigue vous postera bientôt tous les détails qu'il me sera possible de vous donner et que je croirai pouvoir vous intéresser.

Des assurances de respect, je vous prie, à Mesdames vos sœurs et à Mad<sup>e</sup> De W. Mille compliments à tous nos amis, Mr. de Mon-

13. Conrad Alexandre Gérard, ministre plénipotentiaire, arriva à Philadelphie accompagné de Silas Deane le 12 juillet 1778 après une traversée de quatre-vingt-onze jours. Voir l'étude magistrale de John J. Meng, *Despatches and Instructions of Conrad Alexandre Gérard, 1778-1780* (Baltimore, 1939).

14. Avant de quitter Paris, Gérard avait soumis à Vergennes, une liste de sept questions écrites entre le 28 mars et le 9 avril 1778. Voici la question numéro trois : « Quel est le langage et la conduite qu'il aura à tenir au Congrès relativement à ses affaires avec M. de Beaumarchais ? » Voici la réponse écrite de la main de Vergennes : « nous ignorons ici Le Commerce de M. de Beaumarchais ; quant aux objets de guerre, co<sup>e</sup> canons, boulets affuts, et armes il Lui en a ete fourni Les arsenaux quil s'est chargé de remplacement on peut n en point presser le payement, en dernière analise on en donneroit quittance si on le désiroit bien fort. » (Meng, p. 132.)

thieu ne m'a pas encore écrit un mot quoique vous m'annonciés des lettres de luy dans toutes les vôtres. J'ay envoyé votre lettre à Lestarjette. Ce qu'on vous a dit du Sieur Galvan est en très grande partie vrai<sup>15</sup>. C'est un très mauvais sujet, je vous donnerai mes preuves lorsque j'aurai un peu plus de tems.

A suivre.

Continuation de la lettre ci-dessus  
sous la date du 9 août 1778  
Williamsbourg

Un petit bateau américain allant à Bordeaux a emporté, il y a 15 jours, la lettre ci-dessus, la promptitude de son départ m'empêcha de continuer les détails que j'avois commencé, je les reprends aujourd'hui et je vais dans ce supplément-ci répondre à vos différentes lettres.

Je vous ai promis de vous rendre compte de tout et je vous tiendrait parole, c'est au moins une satisfaction qui vous est bien due afin que vous agissiés en conséquence et si de mon côté je mets au plus grand jour la conduite de tous ceux avec qui j'aurai à travailler, si je le fais après les en avoir prévenu, je dois m'attendre à être bien examiné à mon tour et à ce que vous soyés exactement informé de tout ce que je fais aussi, c'est le seul moyen que je connaisse pour vous bien instruire de tout ce qui peut vous intéresser. Mr. Chevallié et le Cap<sup>ne</sup> ont eu la connaissance la plus exacte de toutes mes opérations successives. Interrogés-les et même pour être plus sûr, n'interrogés Mr. Chevallié qu'après lui avoir fait lire cette lettre-ci, la bonne intelligence dans laquelle nous avons vécu depuis que je l'ai rejoint lui a peut-être fait oublier que je l'ai bien assurré de vous rendre le compte le plus circonstancié ou du moins lui a fait croire que je n'appuyeraï pas tant sur les défauts de sa vente etc. mais je n'ai qu'un mot en affaires, cela ne m'a pas empêché d'être le meilleur ami qu'il ait eu tant dans ce pays-ci qu'à bord et quoique tout le monde lui reproche d'avoir un caractère dur et peu liant, je

15. Voir la lettre # 723.

lui serais resté sincèrement attaché si, outre la vente faite sans moy, je ne m'étais pas très clairement aperçu, que ses intérêts l'occupent beaucoup plus que les vôtres. Il veut être *amalgamé* à toutes vos affaires par la suite, a raison de l'intérêt qu'il dit avoir acquis aujourd'hui dans le produit de la vente ; j'avois toujours cru que sa commisison seroit payable en France a mesure que les retours arriveroient, mais point du tout. Mr. Chevallié est aujourd'hui votre associé pour des cent mille livres... ainsi voilà la grande raison pour laquelle il a tout vendu sans m'attendre, car si j'avois fait cette vente moi-même comme j'ai fait à peu près toutes les démarches pour le chargement retour du bâtiment, comme j'ai traité tous les objets relatifs à ce contrat, moi-même depuis l'instant où je suis arrivé et comme tous les fonds me restent entre les mains pour en faire successivement les retours, ce qui entrainera des détails infiniment laborieux et des soins continuels, il est clair que si le contrat de vente n'avoit pas été fait au moment où je l'ai joint, j'aurai encore traité seul cet objet (puisqu'il a été obligé de le faire par interprète et alors il n'auroit peut-être pas osé demander une commission de 3 pour % sur une vente aussi immense pour un déplacement de 6 mois et pour s'être occupé des détails de la relâche depuis qu'il est ici. Il a si bien senti cela que depuis que nous sommes ensemble, il n'a cessé de me dire que je devais certainement avoir le même traitement que lui, qu'il vous le dirait et qu'il vous déciderait, j'espère n'avoir jamais besoin de sa recommandation près de vous... on m'a assuré que dans les premiers instants qui suivent cette magnifique vente, tout enthousiasmé du bénéfice immense que le travail d'une demi-journée (son contrat avec l'Etat de la Virginie) lui assuroit, il écrivit à notre ami de la Rue Neuve St. Paul qu'il venait de faire votre fortune et que par une généreuse réciprocité vous aviez fait la sienne, remerciés-le s'il vous persuade cette assertion qu'il n'a pas longtems soutenue devant moi. Une demie heure après que je l'eus rejoint il n'auroit pas écrit cette lettre. S'il s'étoit conformé au plan que j'avois formé depuis que j'étais sur le continent et que de concert avec moi il se fut occupé de vendre la cargaison en détail, alors son bénéfice eut été plus considérable parce que votre capital l'auroit été infiniment d'avantage, mais dans ce cas c'eut été un bien très légitime-

mement acquis, mais tout vendre à la fois sans aucune espèce de peine que des détails dont encore un interprète s'est occupé pour luy, en vérité c'est trop payé... et encore deux pour cent de commision sur la vente des retours... A propos de cet interprète, il me semble bien que ce n'est pas à vous à le payer, il est certain que s'il m'avoit attendu, il n'en auroit pas eu besoin et sa précipitation vous coûte déjà trop cher pour la payer encore. Pour avoir voulu faire tout à lui seul, il en est résulté qu'il n'a pour ainsi dire rien fait du moins de ce qui étoit essentiel. Je lui dois la justice de dire qu'il s'est occupé de mettre ses comptes en règles, qu'il me paraît très exact dans cette partie là et ajouterai même que vos intérêts m'ont paru lui être chers, mais où sont les preuves ? On m'a dit que vous avies été singulièrement étonné de son compte d'armement ; vous ne l'avez pas signé, ainsi faites-le vérifier avec la plus grande exactitude. Mr. Giraud vous donne là-dessus des éclaircissemens qui pourront vous conduire à la vérité. Mr. Duval se propose d'aller vous trouver en arrivant à Paris pour vous donner tous les détails qu'il est possible que vous puissiés désirer, si d'après une recherche exacte, vous obtenés la preuve que vous n'avez pas été trompé, alors Mr. Chevallié ne sera qu'un homme faible qui a été ébloui par un bénéfice immense qu'il faisoit lui-même et qui n'a pas calculé la différence qu'il y avoit entre vous qui avies tout avancé et tout payé et luy qui sacrifiait six mois à cette affaire. Si au contraire il vous étoit prouvé que vous aves été trompé, (ce qui au fait ne me paroît guère probable après la confiance aveugle que vous avies en luy il seroit trop coupable) alors vous avés bien des moyens de contester à Mr. Chevallié l'avantage considérable que vous lui avés fait, car il a vendu non seulement sans moy, mais sans consulter Mr. De Montaud avec lequel ses instructions particulières lui prescrivent de se concilier. Il m'a répondu à cela que c'étoit lui-même qui avoit fait ses instructions (c'est ce que je n'aye pu lui contester quoique je ne le croye pas). Il a résulté de là que Mr. Chevallié ayant fait une vente particulière de vin et d'eau de vie sous le dedit de deux mille pounds et n'ayant pu faire sa livraison parce que Mr. De Montaud a prétendu qu'il ne lui resterait pas suffisamment de vin pour son équipage, il a donné pour ne pas payer le dedit, l'eau de vie a 25 Sh. le galon, ce qui fait une diffé-



rence dans votre vente de 32 ou 33 mille livres que vous ne devés certainement pas perdre, car cette même eau de vie donnée à 25 Sh. le Gallon, il veut me la passer à 35 à moy même, ainsi, vous devés lui demander compte de 10 Sh par Gallon sur celle donnée à 25 et de 5 Sh. sur celle donnée à 30. Il prétend que le Cap<sup>ne</sup> doit payer les deux mille pounds. Le Cap<sup>ne</sup> de son côté assure être dans tout son droit, ce sera à vous à démêler la vérité mais dans tous les cas ne soyés pas la dupe de cette somme. Le Cap<sup>ne</sup> m'a paru un très brave homme, mais singulièrement attaché à ses propres intérêts, il fera aussi un voyage d'or en se plaignant toutefois beaucoup. Mr. Giraud qui a tout vu, qui a suivi une partie de l'armement, qui a vu les fournitures, qui a passé 5 mois de suite avec Mr. Chevallié m'a fait lire les comptes qu'il vous rend de toutes ses observations, dont plusieurs à payées de pièces authentiques ou dont la preuve peut être très facilement obtenue, vous conduiront aisément à découvrir la vérité. Le peu d'intérêt personnel que M. Giraud a dans ses détails me les a fait lire avec beaucoup d'attention, il y a des objets graves et en général l'homme est bien dépeint, d'après tout ce qui m'en a été dit par les officiers du Bord, mais comme il est singulièrement impérieux et d'un caractère dur, il se pourroit qu'il ait blessé l'amour propre de tout le monde et qu'alors on l'ait jugé sur les apparences, vous l'aurez bientôt démasqué s'il est en effet tel qu'il est représenté à mon arrivée, il a cherché à me donner de la défiance sur Mr. Giraud, il m'a dit que je ne pouvois et ne devois pas compter sur luy, qu'il avoit indignement trahi votre correspondance, qu'il s'étoit très mal comporté etc. etc. Il m'étoit très important de vérifier de pareilles imputations pour ne pas demander ses preuves ; j'étois bien assuré que connaissant les hommes comme vous faites et ayant Mr. Giraud sous vos yeux 18 mois vous ne me l'auriés pas envoyé si vous n'aviés pas été sûr de lui. Je l'avois en outre toujours connu moy-même infiniment honnête et bien digne de la confiance que vous avés en luy par l'attachement personnel qu'il vous porte et par toutes ses autres qualités ; néanmoins j'ai voulu voir s'il y avoit au moins matière à défiance de ma part dans les accusations de Mr. Chevallié, il me les a fait lire dans sa correspondance avec vous ; long tems avant que vous ne lisiés cette lettre-ci vous aurés jugé de leur futilité. Il appelle

trahison infâme d'avoir dit à Mr. De Montaud que s'il n'étoit pas mieux traité c'étoit la faute de Chevallié... qui vous avoit écrit de tenir ferme et qu'il avoit lu la lettre. Il auroit sans doute mieux fait de ne pas le dire, mais cette indiscretion fut l'effet d'un mouvement d'impatience occasionné par les propos de Chevallié... qui dans ce moment-là prétendait qu'il avoit fait tous ses efforts près de vous pour obtenir un traitement plus avantageux au Capitaine mais que vous n'aviés pas voulu vous relâcher de rien. Il vouloit ménager la bonne intelligence entre lui et le Capitaine qui faisoit continuellement des réflexions sur la différence de son traitement à celui de Chevallié... et sous ce point de vue la petite indiscretion de Giraud me paraît fort excusable. Pour ce qui est de sa conduite, je n'ai qu'à m'en louer depuis que je suis à Williambourg. Il aime le travail et il travaille bien, ainsi je suis très aise de l'avoir avec moy. Je ne pouvois absolument pas suffire à mes écritures (et cependant je faisois tout moi seul sans interprète ni commis). Aujourdhuy que mes occupations se sont encore multipliées par les détails qu'entraînera la suite de la vente qui vient d'être faite, il me faut nécessairement prendre au moins un commis qui parle anglais et français, car ma correspondance anglaise seule me prendroit bientôt tout mon tems, c'est une chose bien difficile dans ce pays-ci, car j'en veux un qui soit honnête... Je n'ai fait aucun arrangement avec Mr. Giraud pour son traitement ; il demeurera partout où je serai, avec moy, je payerai toutes ses dépenses, à l'exception de son entretien, mais le discrédit du papier et la cherté excessive de tout m'empêchent de rien fixer pour ses appointements. Il vous propose un moyen qui m'a paru très propre à trancher cette difficulté. C'est de luy faire passer en marchandises le montant des appointements qu'il avoit chez vous. La différence d'avoir la table avec moy me parait devoir lui être allouée en considération du voyage qu'il a fait et des risques qu'il a couru. Je me permettrai même de vous demander d'ajouter une gratification à ses appointements lorsque nous aurons fait quelques affaires qui devront vous rendre un bénéfice considérable.

Je reprends mes détails. J'entretenais d'York Town une correspondance suivie avec des Négociants des différents ports relativement aux vaisseaux qui pourraient arriver à ma consignment.

J'avais à Williambourg Mrs. Norton et Beall <sup>16</sup> qui sont les plus riches Negociants de toute la Virginie et qui m'avaient été recommandés par Mr. Deane, je leur avais écrit plusieurs fois au sujet de *l'hyppopotame*<sup>17</sup>, les priant en cas que ce vaisseau abordât à la virginie, d'annoncer au Capitaine le lieu de ma demeure et de lui avancer tout ce dont il pouvait avoir besoin jusques à mon arrivée. Mr. Beal ayant appris que le fier Roderigue était le même vaisseau que je leur avais annoncé depuis 6 mois, fit les démarches dont je l'avais prié. Vous verrés par la copie de sa déclaration, dont je conserve l'original sur laquelle je vous laisserai à faire toutes les réflexions... apres l'assertion de Mr. Chevallié, imaginés de quel œil j'ai dû être regardé en arrivant ici, mais j'ai eu bientôt remis les choses à leur place, malheureusement le grand mal ne pouvoit se remédier, au moins a-t-il été bonifié dans plusieurs points très essentiels. Si je n'avais pas eu à faire à un Etat, j'aurai fait tous mes efforts pour rompre ce marché, mais à qui recourir dans le cas où je me trouvais ; Mr. Chevallié étant en outre suffisamment autorisé par vous pour vendre, un excès de précaution dans cet armement-ci a, comme vous voyés, considérablement diminué l'avantage que vous deviez retirer d'une pareille cargaison.

Je n'ai encore dans ce moment-ci aucune connaissance des frais de relâche, ils doivent être immenses au prix où les objets comestibles surtout se vendent dans cette province, ce qui rend d'une nécessité indispensable d'armer les bâtimens de manière qu'ils n'ayent besoin de rien car malgré la cherté de celui du fier Rodrigue on a été obligé de se pourvoir ici de chandelles à 7 shellings la livre et du sucre brut à 6 ou 8 Sh. le blanc contre 3 piastres acheté en gros. Cela doit vous donner une idée juste du prix auquel on doit vendre les marchandises pour couvrir les dépenses qu'on est obligé de faire. Il m'est resté des objets que Mr. Chevallié s'était réservé et dont je me suis chargé. Lorsque j'aurai arrêté le compte avec luy je vous le ferai passer avec quelques petites observations, car dans cette affaire-cy tout en mérite.

16. Samuel Beall et John Hartley Norton étaient associés dans une compagnie avec Robert Morris. Leur représentant à Bordeaux était Delap.

17. C'est-à-dire le *Fier Roderigue*.

Je viens de remplir une cruelle tâche en me trouvant dans la dure mais indispensable nécessité de vous dire beaucoup de choses qui vous affecteront à coup sûr... Je ne veux pas me permettre de rien prononcer sur la conduite de cet homme que je vous ai représenté tel que je l'ai vu ; mais si vous m'en croyés vous retirerez de votre engagement vis-à-vis de lui ce mot *amalgamer* qui le lie si étroitement à vos affaires. Selon lui vous ne pouvés envoyer aucun vaisseau pour chercher les retours du fier Rodrigue qu'il n'en fasse l'armement ou du moins qu'il n'en soit instruit, qu'il ne voie les comptes, etc. Sans vous en douter, vous vous êtes donné un associé qui pourra peut-être vous faire répentir de votre trop grande confiance. Dans tous les cas mettez-vous bien en règle avec lui et surtout rédigez l'article 3 de son traité particulier avec vous dans lequel il est dit « sur le montant du produit total de la vente des dites marchandises composant la cargaison et de tous autres objets dépendants du vaisseau qui seraient en supplément et hors des besoins pour le retour en France susceptibles d'être vendues effectivement, il sera alloué au dit sieur Chevallié 3 pour % de commission au total pour ses peines et soins tant à la vente qu'à l'achat des retours de la ditte cargaison à fur et mesure etc ». Mr. Chevallié à qui j'ai demandé s'il avoit 6 pour % de commission puisqu'il est dit 3 tant à la vente qu'à l'achat, m'a répondu en hésitant et après avoir relu l'article « cela devoit être comme cela, mon contrat le porte, mais je ne m'en prévaudrai pas, ce n'est que 3 que je demande etc ». Comme ses prétentions peuvent très bien changer et son appétit croître, vous ne pouvés mieux faire que de commencer par rédiger cet article. En voilà bien assés sur le compte de ce Monsieur là ; laissons le reposer jusques à ce que vous le revoyez et passons à autre chose.

Le 17 May je reçus à York Town où j'étois à attendre de vos nouvelles depuis le mois de février une lettre de vous qui me fit éprouver le premier moment de plaisir que j'ai goûté depuis que je suis à l'Amerique. Elle est en date du 16 février ; vous ne me faites aucun détail dans cette lettre, vous vous référés à celles qui m'ont été apportées depuis par Mrs. Carmikael et Lestar-Jette. . . . Le 8 juin étant encore à York je reçus votre paquet apporté par le fier Rodrigue, je vous écrivis le 11 pour vous témoigner ma joie et vous faire part des dispositions que je me pré-

parais à faire relativement à cette précieuse cargaison (voyés le triplicatta de cette lettre dans mon paquet AB). Je répondrai de suite aux différents articles de cette lettre en date du 18 mars de Paris.

Si j'ai insisté vivement sur cette commission de capitaine, ce n'est que parce qu'il m'a semblé que long tems après être convenu avec vous que je viendrai en Amérique chargé d'y régler vos comptes avec le Congrès et d'y gérer vos affaires, vous m'en avés reparlé vous-même deux ou 3 fois et comme il y a tout à parier que la guerre se déclarera au cas que je fus pris en m'en retournant, je courerais le risque d'être prisonier toute la guerre et d'être fort mal traité, au lieu qu'étant commissionné et ayant un appuy comme vous, je serai échangé bien promptement, en outre ce titre me flatteroit, mais s'il est incompatible avec le commerce et que vous rencontriés la moindre difficulté à l'obtenir, qu'il n'en soit plus question. Relativement à la commission que vous m'avez accordée, je vous demanderai quels sont les moyens que j'ai de faire passer en nature en France les retours des montants de cette commission, mais nous ne sommes jamais convenus de rien en fait de ports permis, et j'ai long tems hésité si je chargerai 12 boucauds sur le fier Rodrigue. La permission que vous aviés donné à Mr. Chevallié et Montaud dont la commission est payable en France de charger 12 boucauds chacun m'a décidé d'en charger autant pour mon propre compte, mais vous êtes bien le Maitre d'en disposer comme vous jugerés à propos. Seulement je serai bien aise de m'acquitter vis-à-vis de Mr. De Monthieu qui a à moi deux effets, l'un de 2700 d'un billet fait à Marseille, l'autre de 2800 d'une lettre de change tirée sur lui d'yci. D'un autre coté il me doit plus de sept mille gourdes de la relâche de son vaisseau, je lui écris par ce courrier-ci pour la dixième fois au moins sans recevoir de réponse afin de savoir quel party il veut prendre. En outre de ces deux sommes que vraisemblablement Mr. De Monthieu n'exigera pas, il vous arrivera une lettre de change à 2 mois de vue pour la somme de 4000 £ à l'ordre D'Ennery fils à qui je dois à peu près cette somme pour une petite société que nous avons faite ensemble lors de mon séjour à Dunkerke et pour laquelle il a avancé tous les fonds. Le surplus du produit de la vente de ces 12 boucauds vous restera et servira à

payer le montant d'une lettre de change que j'ai tiré sur vous de Marseille à l'ordre de Mr. De Monthieu. Elle est de 7889 # 17.6. mais il y a 972 # 16 pour le compte du Baron de Stuben, 600 # pour mes dépenses particulières, dont je vous ai rendu compte dans la lettre que vous porta Mr. De Monthieu de Marseille et plusieurs objets fournis dans le mémoire qui a dû vous être remis des articles que j'avois chargé à bord du flammand pour mon compte qui étant pour la consommation du voyage pour mon usage particulier doivent être retirés du montant de la lettre de change ; vous trouverez ce détail dans ma lettre EF. Vous aurés en outre à vous payer sur ce produit de 12 boucauds des 300 fusils que j'ai pris pour mon compte à Portsmouth, c'est-à-dire vous voudrés bien faire établir ce petit compte, m'en faire passer copie et lorsque cela sera terminé et que vous m'aurés fait part de vos intentions au sujet du port permis, je vous prierai de m'associer à vos affaires du montant total de tout ce que je pourrai vous faire passer succesivement. J'ai fait lire à plusieurs membres du Congrès votre correspondance avec Mary Johnston<sup>18</sup>, elle servira certainement beaucoup à la justification de Mr. Deane, j'ay reçu de lui une lettre bien amicale avant hier. Il me dit qu'ayant quitté l'Europe depuis fort long tems il ne m'a apporté aucunes nouvelles, mais qu'il a la plus grande impatience de me voir et qu'il attendra à Philadelphie. Il me paraît par sa lettre que vous n'avés rien fini avec luy ; j'en suis bien fâché : un autre membre du Congrès m'écrit qu'il va retourner en France mais ce ne sera plus avec un caractère public à ce que j'imagine. 7 à 8 sénateurs ont formé une société dont Mr. Deane paraît devoir être le chef à Lorient de concert avec un fort honnête homme le Colonel Bannister <sup>19</sup>. Je vous ferai passer sur cette société tous les détails qui pourront vous intéresser. La lettre de Mr. Morris à Mr. Carabasse <sup>20</sup> a bien étonné ceux à qui je l'ai montrée. Il igno-rait tout quand je suis arrivé au mois de février 1778 et le 22 février 1778 il écrivait comme un homme très instruit de toutes

18. Nom désignant Arthur Lee dans le code secret employé en 1776 par Beaumarchais.

19. Colonel John Banister, membre du Congrès en 1778 pour la Virginie.

20. Carabasse, l'agent de Beaumarchais à Saint-Domingue.

vos affaires, que ce trait vous apprenne à juger les américains, 3 mois plus tôt cette lettre m'eut été d'un grand secours. En cas de nouvelle difficulté je vous promets d'en faire un bon usage.

Je ferai le redressement des erreurs qui se trouvent dans vos factures lorsque je serai près de Mr. Deane, mais comme je vous le dis dans ma Lettre AB, je doute qu'il soit possible de faire avec les pièces que j'ay l'arrêté général, surtout si Mr. Deane ne m'a apporté aucun titre relativement aux assurances. Cet objet et celui de la commission me nécessiteront inmanquablement à attendre de vos nouvelles, alors n'oubliez pas je vous prie la facture du flammand.

Je désirerois bien que vous eussiez réussi à établir cette loterie dont vous me parlez en papier du Congrès, mais au nom de Dieu ne vous occupés pas tant du profit des Etats-Unis qui ne se sont jamais occupés des vôtres ; si elle a lieu et que cela donne un crédit de 25 à 30 millions par an au Congrès en France, cela vous conduit tout naturellement à ratifier l'article 7<sup>me</sup> de mon contrat, mais au moins que les difficultés innombrables qui m'ont été suscitées vous éclairent sur la manière dont il faut traiter désormais avec les republicains.

Le double des cargaisons expédiées par Mr. De Carabasse me sera inutile puisque le Congrès accepte votre première proposition de prendre toutes vos marchandises au prix courant. Vous me dites que la Thérèse est venue elle même yci apportant les restes de sa cargaison et de celle de l'Amélie à la consignation de Mr. Dorsier agent du Congrès à Charlestown<sup>21</sup>. Je sais qu'effectivement la Thérèse est venue à Charlestown, mais je ne sais pas si elle avoit aucune de vos marchandises à bord. Vous avés cy-joint sous le No. 4 la copie de la lettre de Mr. De Carabasse au Comité Secret de Charlestown dans laquelle vous verrez qu'il est effectivement question de marchandises assorties mais la facture envoyée au Congrès par Mr. Dorsier ne parle que du sel chargé par Mr. De Carabasse sous son nom et non pour celui de sa maison. Il en résulte nécessairement que les bâtimens de la maison de ce Mr. doivent faire ses retours, ainsy en voilà encore un qui me parait s'occuper plutôt de ses affaires que des vôtres. Je vous

21. John Dorsius, agent du Congrès à Charlestown.

ai temoigné souvent mes craintes à ce sujet, si Mr. Degoy<sup>22</sup> a heureusement repassé en France, il vous aura fait part de quelques observations asses importantes. Comme je n'ay aucun ordre de vous à cet egard, je lui ai écrit la lettre que vous avés ici sous le No. 5 afin de savoir de lui même les détails de ses opérations et pouvoir vous en rendre compte. J'ay également écrit à Mr. Dorsier, il y a 6 ou 7 semaines il ne m'a pas encore repondu. J'ay écrit à Lestarjette le 29 juin et lui ay fait passer votre lettre en le priant de veiller de près le Sieur Galvan qui est un très mauvais sujet. Outre toutes les mauvaises affaires qu'il s'est faites autrefois dans les Antilles, il s'est comporté infiniment mal dans celle qu'il a traitée avec vous et je suis réellement inquiet sur le sort de cette cargaison dont la vente dans tous les cas a 100 % de bénéfice comme vous l'avés faite en prenant tous les risques sur votre compte ne peut que tourner à votre perte, fussiés-vous aussi heureux que vous pouvés désirer dans les retours. Car il vous faudrait au moins 2 ou 3 bâtiments pour remporter le produit de cette cargaison en riz, et si l'on remportait de l'indigo vous perdrés plus de 150 % mais ce n'est pas tout, le Sieur Galvan en arrivant à Charlestown dit au conseil et au Gouverneur que cette cargaison lui appartenait et d'abord il demandait mille pour cent de bénéfice ; le Conseil lui représenta qu'il n'avoit pas le droit de disposer d'une cargaison qu'il s'était engagé par un traité de ramener et on s'en emparut, en lui adjugeant à peu près 30 ou 40/m # tournois pour sa récompense. Alors il demanda le payement de sa cargaison et comme il n'y avoit aucune lettre de vous ni de personne qui annonçat que cette cargaison ne lui appartenait pas, on lui paya la moitié du montant de la somme totale et on m'a assurré qu'il avoit expédié son capitaine pour la Martinique entièrement pour son compte. Il parait que M. Varage<sup>23</sup> est entré dans tous les complots de cet indigne agent de la Caroline. Jamais il n'a été question de vous ni de votre nom dans toute cette affaire. Il y a eu surement aussi quelques manœuvres dans l'histoire des fusils, 4 ou 5 délégués de la Caroline du Sud <sup>24</sup> que

22. De Goy, capitaine de l'*Amélie*.

23. Varage, capitaine du *Hardi*.

24. Probablement William H. Drayton, Henry Laurens, John Rutledge.



j'ai connu au Congrès m'ont assuré que le 1/3 au moins des fusils apportés par Galvan ont crevés après quelques décharges. Je suis bien assuré que ceux qui vous avoient été vendus par Mr. De Monthieu étoient bons, car ceux exportés sur le flamand qui étoient tirés des memes magasins sont des fusils superbes mais vraisemblablement ils auront été vendus et remplacés par des fusils de la traite des nègres. D'après le portrait qu'on m'a fait du Sieur Galvan on peut aisément le soupçonner capable de tout. Je me suis amèrement plaint aux Delegués de la Caroline de ce qu'on avoit chargé un homme de cette espèce d'une mission honorable qui vous avoit induit en erreur. Ils m'ont répondu qu'on ne le connaissait que très légèrement alors et qu'il leur avoit paru très honnête. Comme Mr. Rutledge n'est plus président, j'ai prié un des Délégués d'écrire au President Achiel la vérité de tout et d'empêcher qu'on ne remit à Mr. Galvan le montant, je dis le reste du montant, de la cargaison. J'ai prévenu Lestarjette de deux lettres que je lui ai écrites succesivement et auxquelles je n'ai pas encore reçu réponse, de prendre des notions exactes sur le tout et de m'en faire part. Je me propose d'aller moy-même à la Caroline si les affaires que j'ay à finir à Philadelphie ne m'y retiennent pas trop longtems car je veux être yci toutes mes courses finies avant le 1er Xbre, tems auquel j'attends le fier Rodrigue.

La 3<sup>me</sup> lettre que j'ay reçu de vous est celle du 20 Xbre apportée par Mr. Carmichael et qui ne m'est parvenue que le 15 Juin ; dès le lendemain matin j'en pris copie ainsy que des autres papiers contenus dans votre paquet, et je remis tout au Président du Congrès<sup>25</sup> pour que cela fut lu dans l'assemblée, selon vos desirs. Comme je partis le jour suivant pour venir yci je n'ai pas su quel effet cela a produit.

Il est fort heureux que cette lettre ne soit pas arrivée dans son tems car si j'avois sollicité et obtenu qu'on envoyât des corsaires comme vous me le recommandés, cela eut occasionné des frais qu'il eut fallu rembourser, le fier Rodrigue n'étant pas venu à l'adresse du Congrès.

Le 29 Juin j'ay reçu de Williamsbourg le Duplicatta de cette

25. Henry Laurens.

lettre apporté par Lestarjettc, la copie de l'ordre donné par l'Agence de vous remettre la cargaison de l'Amphitrîte étoit joint à ce second paquet. Je le communiquerai au Congrès dès que j'y seroi retourné. Le 28 Juin j'ay aussi reçu les deux lettres que vous aviés chargé Mr. Giraud de me remettre, l'une particulière concernant Mr. D[eane] en date du 28 Mars et l'autre du 29 dans laquelle vous m'envoyiés la note de tous les papiers que vous m'avés fait passer par le fier Rodrigue ; je les ay tous reçu en très bon état. J'ay répondu très en détail à ce que vous me dites au sujet de Mr. Deane dans ma lettre AB (Page 10).

Le 29 Juillet j'ay reçu votre lettre du 17 9bre de Marseille<sup>26</sup> où vous avoit appellé votre procès La Blache. J'espère que dès qu'il sera jugé, vous saisiés la première occasion pour m'en annoncer le succès, il est bien tems que justice soit faite. J'ay été bien fâché d'apprendre par cette lettre la perte que vous avés faite sur la barre de la Tamise de cet article levé à Birmingham, cela vous eut rendu un bénéfice immense<sup>27</sup>. Je vous envoie cy-joint sous le No. 6 une note des différents objets qu'il faut expédier dans ce moment-cy tant de la Méditerranée que de la Manche et de la Baye de Biscaye. Des petites expéditions comme celles-là sont réellement les seules sur lesquelles il soit possible de réaliser du bénéfice dans un voyage, des cargaisons aussi riches que celles que vous avés envoyées jusques à présent ne peuvent qu'être ruineuses par les frais immenses qu'il faut faire pour se procurer les retours et en outre les marchandises que nous avons envoyées jusques à present sont mal choisies et la plus grande partie ne convient aucunement à ce pays-ci, par exemple il y a dans la cargaison du fier Rodrigue de la brayette en quantité, de la toile écrue très grossière et des bonnets de laine qui ne sont absolument pas vendables et en outre le prix m'a paru être fort cher ; informés-en je vous prie, car tout en soutenant au Conseil que la facture n'étoit pas enflée, je ne pouvois m'empêcher de convenir intérieurement que ces 3 articles ci-dessus et les couvertures étoient vraisemblablement portées à un trop haut prix. Cela decré-

26. Voir la lettre # 733.

27. De quoi s'agissait-il ? Nous savons qu'en Angleterre Beaumarchais travaillait avec, entre autres, le financier Sir Van Neck (dans ses lettres, Beaumarchais épelait son nom Vanek ou Vannek).

diteroit entièrement notre commerce si cela étoit prouvé, ainsy n'employés donc pour vous servir que des gens sûrs. Si la cargaison n'avoit pas été vendue à un prix tel qu'on pouvoit encore faire un bénéfice considérable, il est certain qu'on auroit insisté à fixer d'autres prix et on eut pris pour règle d'autres factures françaises. On m'en a montré 2 ou 3 sur lesquelles les mêmes couvertures portées sur le fier Rodrigue, je dis sur la facture du fier Rodrigue, à 13 et a 15 # le sont a 9 et a 10 #. Informés-vous je vous en supplie d'où peut provenir une différence aussi considérable. Désormais n'envoyés plus dans vos expéditions particulières des marchandises grossières comme grosse draperie etc. quoique le soldat soit nu, il y a actuellement assés de drap sur le continent pour habiller une armée de 200 mille hommes, et d'ailleurs comme il faut nécessairement s'adresser à un etat pour se défaire de pareilles marchandises, cela ne peut jamais être aussi avantageux que si c'étoit des objets qu'on vendit à des particuliers. Les souliers sont aussi extrêmement chers et il me paroît bien important pour vous de faire examiner avec soin tous les comptes de Morris.

On m'a assurré qu'on plaçait aisément en France les billets de loan office. Ce seroit un moyen de vous faire très promptement payer si cela étoit vray car je pourrois vous envoyer pour quelle somme vous voudriés. Si vous faites une loterie, mon avis seroit que les lots fussent des billets de *Loan office*, portant intérêt à 6 % et dont le capital seroit remboursé au bout de 3 ou 6 ans. Il faudroit en outre que vous eussiés chez vous une certaine quantité de ces billets dont vous disposeriés en faveur du Congrès vis-à-vis de bons capitalistes qui ne sachant que faire de leur argent seroient sans doute charmés de le placer à 6 % et vous employeriés les sommes que cela vous rendrait à faire les différentes fournitures qui vous seraient demandées pour le compte de la République. Si l'établissement que va faire Mr. Deane en France ne porte pas sur cet objet, je les solliciterai à mon retour au Congrès. Il ne peut qu'être avantageux pour l'Amérique et cela le seroit infiniment pour vous.

Mon exprès est revenu de Philadelphie sans m'apporter de réponse décisive du Congrès relativement à mes demandes, mais vous verrés par l'extrait des lettres que j'ay reçues tant du Prési-

dent que des différents membres que je vous fais passer cy-inclus sous le No. 7 combien on paroît favorablement disposé à m'accorder ce que je demande. J'attends à chaque minute un courrier du Congrès. Je finirai cette lettre dès qu'il sera arrivé.

#### 694. De Francy

Williamsburg<sup>1</sup> le 31 Juillet 1778.

J'ai eu l'honneur de vous faire passer un extrait fort détaillé de toute ma correspondance depuis que je suis sur le continent, trois copies en date des 16, 17, 26 May sont parties 2 par Boston et l'autre par le Connecticut ; elles ont dû être emportées par les paquebots du Congrès qui ont porté la ratification du traité. Vous avez en outre dû recevoir un supplément à une lettre du 5 may qui devoit être emportée de Portsmouth par le Capitaine du flammand. Cette lettre m'avoit été renvoyée avant qu'on eut reçu le supplément que l'on m'a marqué être party par un des Paquebots du Congrès. Dans chacun de mes paquets vous avez trouvé la copie du contrat que j'ay fait et quelques autres papiers que je vous envoie tous cy joint, je recapitule icy cet extrait de ma correspondance en y faisant les changements relatifs aux lettres que j'ay reçues de vous et y joignant le détail abrégé de toutes mes opérations relatives à vos affaires. Je n'ai manqué aucune occasion de vous donner de mes nouvelles. Je vous ay écrit 11 fois antérieurement à la date du 16 May : Le fier Rodrigue vous porte des doubles à peu près de tout ce que je vous ay écrit depuis cette époque, ainsy je vous donnerai seulement icy l'extrait de mes 11 premières lettres dont certainement plusieurs

1. C'est dans la ville de Williamsburg, fondée en 1632, qu'eurent lieu les plus célèbres rencontres de l'indépendance américaine avec, en 1775, des orateurs tels que Patrick Henry « Give me liberty or give me death ». Mais en 1779, la capitale de Virginie fut transférée à Richmond, et Williamsburg perdit de son importance.

ne vous sont pas parvenues. Si le flammand n'a pas été pris, on m'a assuré qu'il l'étoit, malgré toute mon exactitude à vous écrire, le retour de ce vaisseau sans lettres de moy, joint à ce qu'il n'a remporté que du lest vous aura sans doute donné des inquiétudes très bien fondées sur mes opérations, et effectivement cette première expédition qui a l'air d'être mon ouvrage, puisque je fus après de 600 milles de l'endroit où elle s'est faite est si malheureuse que malgré la genereuse confiance que vous avez en moy, il est presque impossible que vous n'ayez été alarmé en voyant arriver ce vaisseau sans une seule lettre qui vous expliquat au moins cette étonnante opération et qui excuzat mes torts apparents. J'espère aujourd'huy vous convaincre par tous les détails que vous porte le fier Rodrigue que jamais mon zèle et mon parfait attachement pour vous ne se sont rallentis un seul instant, qu'animé de tous les sentiments que vous inspireres toujours à ceux qui seront asses heureux pour vous bien connaitre, pénétré en outre de la plus vive reconnoissance et entièrement dévoué à vos intérêts, je m'occuperai uniquement des moyens de répondre à l'opinion flatteuse que vous aves conçue de moy. Je sens qu'elle méleve et me rendra capable de tout entreprendre de tout exécuter pour vous. C'est déjà elle qui m'a fait dévorer tous les dégouts que j'ai éprouvé depuis que je suis icy, surmonter tous les obstacles qu'on m'a opposé, résoudre toutes les objections qui m'ont été faites... Vous verrés dans les mémoires de Ducoudray <sup>2</sup> dont

2. Tronçon du Coudray, officier français. Ce mémoire, long de vingt-sept pages, constitua une attaque sévère contre Beaumarchais. Adressé aux membres du Congrès, il fut écrit au cours de l'été 1777. Du Coudray prétend que c'était lui-même qui allait fournir gratuitement les armes aux Américains ; voici comment il décrit l'auteur du *Barbier de Séville* :

*Connu jusque là seulement par quelques comédies, par un talent pour la harpe ; par la protection de quelques-uns de nos princes, et de nos riches financiers, à l'amusement desquels cette espèce de talent l'avait rendu utile ; par un procès criminel dans lequel il avait su intéresser le public, au moyen du ridicule comique dont il avait su couvrir ses adversaires, le Sieur de Beaumarchais instruit par la fâcheuse indiscretion de M. Du Bourg avec le Comte de Lauraguais de ce qui se passait entre notre ministre et moi à votre sujet, il se hâta de se jeter dans une affaire qui lui paraissait, et qui est réellement propre à lui faire une fortune pécuniaire considérable. Les secours d'Artillerie*

je me suis procuré une copie que vous trouveres cy joint sous le *No. 1* l'idée que l'on avoit du concevoir de vous dans ce pays cy, la manière dont vous y éties connu et d'où il m'a fallu ramener des gens parvenus, interessés à croire tout ce qui leur avoit été dit et à ne pas m'écouter. L'extrait de la correspondance des agents depuis l'arrivée de Mr. De Franklin en France jusqu'au 4 May 1777 <sup>3</sup> sous le *No. 2* vous fera voir qu'il n'étoit jamais ques-

*rie que le Gouvernement vous donnait devant être le premier gage de la liaison que préparait évidemment l'intérêt mutuel des deux nations, ces secours paraissent ne pouvoir devenir une affaire de marchands... c'est cependant sous cette face que M. de Beaumarchais a cherché à les faire envisager, en les confondant avec les achats de draps, de couvertures et d'autres objets mercantiles, qui ne pouvaient être fournis par les Arsenaux du Roy devaient être tirés des magasins de nos fabricants... Il a trouvé le moyen de faire agréer son plan par lequel toutes les commandes à former à l'avenir pour vous, Messieurs, dans les arsenaux et dans les bureaux du Ministère de la Guerre (se feront) au nom du Roderigue Hortalez, compagnie de Negotians imaginaires.*

Ce rapport, quoique entièrement faux, venant d'un colonel de l'armée française, n'était pas destiné à inspirer au Congrès confiance dans son fournisseur. Etant donné que le gouvernement français prêtait de l'argent et même en donnait à la jeune nation, une question se posait : les armements que Beaumarchais envoyait si librement représentaient-ils un don de la France, mais déguisé, afin de tromper les Anglais, ou simplement une affaire de commerce ? Il va sans dire que les Américains espéraient que l'avant-dernière hypothèse était la bonne. Vente ou cadeau ? Il faut dire que Beaumarchais a beaucoup aidé à entretenir la confusion. Dans une lettre à Vergennes, du 16 août 1776, il parle du « plan du commerce actif, réciproque et perpétuel de la maison Hortalez avec le Congrès », plan selon lequel « tous les vaisseaux venant d'Amérique dans nos ports seront adressés à la maison Hortalez, et que les cargaisons demandées par cette maison seront préférées à toute autre ». C'était assez clair. Il envoyait des armements et, en échange, le Congrès allait lui envoyer, en manière de paiement, des cargaisons de riz, de tabac, etc. De plus, il espérait avoir le monopole de ces envois. Mais plus tard dans la même lettre il prédit que « cette affaire politico-commerçante va devenir immense », contradiction dans les termes qui trahit l'ambiguïté de son rôle. Or Beaumarchais est commerçant ou il ne l'est pas.

3. Que Francy, un étranger, ait pu se procurer les copies des lettres confidentielles envoyées par Franklin au Comité secret montre le peu d'intégrité ou d'efficacité qui régnait au sein du gouvernement américain de l'époque. Ce qui paraît plus étonnant encore c'est que plus

tion de vous dans aucune de leurs lettres, quelques unes écrites par Mr. Deane avant l'arrivée du vieux Docteur vous représentent comme un des plus zélés partisans de la cause de la liberté, comme un des meilleurs amis des Américains en France, mais les impudentes assertions et les viles insinuations de Ducoudray, le silence profond qui a été gardé sur votre compte, dès que le Docteur Franklin a été arrivé, les lettres de Lee. . . . Tout en un mot avoit porté à croire que Mr. Deane s'était trompé sur votre compte, et que ne voulant pas se retracter ouvertement, il se contentait d'acquiescer par son silence à l'opinion de ses collègues, d'après ce que vous faisiez tous les jours pour luy étoit-il moins coupable que les autres ? vous verrez bientôt qu'il leur a enfin prêté le colier et qu'il a signé tout ce qu'on a voulu : homme respectable et trop confiant, c'est à peu près ainsi que je vous ay vu traité par tous ceux que vous avez essentiellement obligé depuis que j'ay l'honneur de vous connaître, que je serai heureux si je peux vous venger et vous prouver que si je vous ay de grandes obligations, je les ressens vivement et que ma reconnaissance égale votre générosité.

Je n'ai pu me procurer la lecture des lettres de Lee<sup>4</sup>. Ses frères membres du congrès<sup>5</sup> tenaient précisément la correspondance étrangère l'année passée et ils ont soustrait toutes ses lettres depuis qu'elles ne tournent contre luy : mais je ne puis douter que vous n'y fussiez peint des couleurs les plus noires, je sais au moins qu'il y a eu des lettres anonymes écrites contre vous, remplies de mensonges, d'injures et d'étrécités et ce qui est d'une fatalité marquée, c'est que votre trop grand zèle pour les Américains a été la baze des mensonges de Lee et celle de tous les doutes que l'on a eu à votre sujet, vous vous rappelez sans doute qu'au commencement de 1776 vous promîtes, étant à Londres, à ce petit Docteur humble et suppliant alors, que si les Américains étoient bien décidés à ne jamais se réunir à l'Angleterre, vous leur feriez passer sous le nom de R.H. et C. tous les secours dont ils auraient besoin et l'enthousiasme qui vous animait dès lors vous

tard dans cette même lettre Franc y révèle la source de cette fuite, James Lovell, membre du Congrès.

4. Sur la famille Lee voir notes 1-3, lettre # 666.

5. Richard Henry Lee et Francis Lightfoot Lee.

fit donner une très grande extension à vos promesses, au moins ce Docteur l'écrivit-il et comme il fallait du poids à ce qu'il disait, il fit de vous un ambassadeur et au lieu de vous nommer, il marqua que ces promesses lui avoient été faites par l'ambassadeur... etc. voilà à peu près l'origine de son élévation, ses deux frères ont fortement appuyé ses hautes connections et il a été nommé agent : il fallait soutenir ce qu'il avoit écrit, mais craignant sans doute que la réserve des Ministres vis à vis l'Agence ne fit soupçonner le Congrès que l'Ambassadeur de France n'avoit jamais pu lui avoir parlé en Angleterre... il a abandonné cette première assertion qui avoit produit tout l'effet qu'il pouvoit en attendre pour son avancement et il a écrit alors que c'étoit vous qui étiez venu chez lui à Londres lui faire les plus belles promesses de la part du Ministère de France (ce qui est appuyé par l'attestation du Cte de Lauraguais que vous lirez à la suite du No. 2)<sup>6</sup> les

6. Attestation du Comte de Lauraguais :

Paris, 15 Février 1778.

J'étais dans la Chambre de M. Arthur Lee dans le Temple à Londres vers le printemps 1776, lorsque Mr. Caron de Beaumarchais offrit à M. Lee d'envoyer par les isles Françaises aux Américains, des secours, en argent ou munitions pour la valeur de deux cents mille Louis d'or, disant qu'il étoit autorisé pour faire ces offres par la Cour de France.

Cette attestation étoit accompagnée de la lettre suivante d'Arthur Lee :

To the Honorable Members of Congress.

18 February 1778

Gentlemen

I have before written to you the reason I had to conceive that Mr. De Beaumarchais' demands of payment for the supplies furnished in the Amphitrite, Mercure and Flammand, are unjust. The above Testimonial from Count Lauragais will collaborate what I informed you relative to his having himself proposed the supplies to me as subsidy from the Court. Mr. Wilkes knows it more accurately, but his situation prevents him from giving it under his hand. Yet still Mr. Beaumarchais with the perseverance of such adventurers persists in his demand. He alleges some promise or agreement made with Mr. Deane. I should suppose Mr. Deane would have apprized you of it, if any such exists. But certainly Doct. Franklin and myself are kept so much in the dark about the existence of such agreement, as to expose us to much unnecessary plague from this Mr. Beaumarchais, who I cannot think has any right to make the demand in question.



memoires de DuC. . . .attestant d'une autre côté que le Ministere vous a mis en avant pour pouvoir vous desavouer quand il le voudrait. Le Congres s'est tres aisément laissé persuader que tout ce qui arrivoit sur vos V<sup>aux</sup> étoit un présent ou du moins un pret du Gouvernement qu'il aquitterait a volonté et lorsque apres mon arrivée a York, j'ai eu annoncé mes prétentions et la reclamation que je venais faire, il ne s'est pour ainsi dire pas trouvé un seul membre du Congress disposé à croire que c'était un particulier qui avoit rendu des services aussi essentiels a l'Amerique et qu'il falloit le payer comme dans tout le continent il seroit impossible de trouver un homme qui ait seulement tenté pour la liberté de son pays la centieme partie de ce que vous avez fait vous meme, il ne s'en trouve pas un non plus qui puisse croire que vous ayez poussé le zele aussi loin que je m'efforce de le prouver ; la comparaison seroit trop humiliante pour eux. les vrais Americains sont infiniment plus rares yci qu'à Paris et je suis bien persuadé qu'il n'y en a pas un dont le zele approche du votre, tel est à peu pres l'Etat dont j'ay trouvé vos affaires en arrivant à York Town, mon voyage en Amerique avoit été annoncé tant par DuC... que par Lee<sup>7</sup> et l'on étoit fort peu disposé a m'écouter puis qu'au premier abord l'accueil que j'ay reçu ne devait pas me faire craindre d'éprouver autant de difficultés. Je n'aurai jamais fini cette lettre si j'entreprenai de vous rendre un compte detaillé de toutes les pauvres et futiles objections qui

A copy of the above Declaration has been given to Count Maurepas, but I have not heard his sentiments upon it.

I have the honor to be Gentlemen your most obedient and humble servant.

7. En réalité, son voyage et son but avaient été annoncés par Lee, Franklin et Deane. Que Deane ait consenti à signer une lettre pareille (voir lettre # 611) prouve la duplicité de Deane vis-à-vis de Beaumarchais qui à ce moment même faisait tout pour l'aider. Voici le début de la lettre envoyée au Congrès par les trois commissaires américains :

Passy Feb 16, 1778

We have, to avoid disputes at a particular time, delivered up the cargo brought by the Amphitrite to M. Beaumarchais. We hear that he has sent over a person [Francy] to demand a great sum of you, on acc[ount] of arms, ammunition, etc. We think it will be best for you to leave that demand to be settled by us here, as there is a mixture in it of publick and private concern, which you cannot so well develop.

m'ont été faites et de tout ce que j'ay été obligé d'y répondre. il m'a fallu écrire des volumes pour prouver la chose la plus simple et la plus évidente. Dix fois au moins l'on m'a demandé un exposé de tout ce que vous avies fait etc. sans me rebuter, j'ay continuellement repeté la meme chose et enfin apres 3 mois de peines et de constance je suis parvenu a convaincre ceux dont l'opinion entraîne celle des autres et j'ay réussi a faire faire le contract cy joint<sup>8</sup> sous le *No. 3*. Il n'est pas a beaucoup pres tel que je l'aurois désiré mais quand je reflechis à quelle espece de gens j'ay eu à faire, aux obstacles qu'il m'a fallu surmonter, je suis en verité étonné d'avoir au moins obtenu un titre pour vous assurer une créance que tout le monde vous contestait, chacun voulant s'en approprier le merite. vous seres sans doute surpris de voir que je vous ai engagé par ce meme contract a continuer la fourniture de tout ce dont l'on pourra avoir besoin puisque j'avois à faire à des etres si peu reconnoissans et si difficultueux, mais outre que vous me l'aves particulièrement reccomandé, cet engagement a plus fait d'effet que toutes mes bonnes raisons ; sans cette proposition de ma part on m'auroit amuzé 6 mois sans me donner aucune réponse decisive. Un jour on me renvoyoit au Ministre de france, le lendemain aux agents americains, mais quand j'ay eu proposé de continuer la fourniture le ton a changé, pressé par le besoin le plus urgent, le Congres a consenti beaucoup plus par force que par reconnaissance à s'engager pour l'ancienne dette, ce devoit etre le premier article du contract que je proposai et il a fallu en passer par ce que j'ay voulu. J'aurai bien désiré faire des conditions qui vous fussent plus avantageuses, mais j'ay été tellement restreint par la generosité et la noblesse de vos Propositions qui toutes ont été prises mercantilement au pied de la lettre qu'il ne m'a pas été possible d'obtenir seulement ce que vous avies tout droit d'exiger, d'abord votre proposition de tout ceder au prix coutant leur a paru asses honnette et ils y ont adhéré en observant toutes fois que vous n'avies

8. Ce contrat de 16 pages fut signé à Yorktown, le 18 mai 1778 par William Ellery, Thomas Adams et Richard Hutson, membres du comité de commerce. Un exemplaire se trouve parmi les Arthur Lee Papers, (1777-1793), relating to the claim of Beaumarchais against the U.S. National Archives and Records, (Record Group 76), Washington, D.C.

pas le droit d'après votre lettre de demander autre chose puisque dans votre première du 18 Aoust 1776 vous prevenez que c'est dans les ports de France que vous livrés vos marchandises etc. Dans le contract passé entre vous, Mr. Deane et Mr. De Monthieu<sup>9</sup>, vous ne paroissiez pas comme l'affreteur, mais seulement comme la caution Deane, ce qui prouve m'a-t-on dit que vous regardiez effectivement vos marchandises comme livrées une fois rendues à bord des batimens qui devoient les porter en conséquence vous n'avez à reclamer à ce que l'on pretend que vos avances. les fraix et faux fraix quelconques que cela a pu occasionner et la commission ordinaire, quand j'ay parlé d'assurance on m'a demandé où étoient les polices ? Il est evident a-t'on ajouté d'après la lettre de Mr. De B... du 18 Aoust 1776 où il dit « que c'est dans les ports de France qu'il livre ses marchandises et qu'il prend ses retours ». Il est evident qu'il ne peut avoir de pretentions à d'autres assurances qu'à celles qu'il auroit pu faire par ordre de la republique ou pour la sureté de ses envoys et dans l'un et l'autre cas les polices d'assurance doivent etre produites : vous voyez maintenant, le plus loyal et le plus genereux des honneurs ou une aveugle confiance dans des gens que vous ne connoissiez pas vous a conduit. ils ne veulent pas convenir que vous vous etiez exposé au danger evident d'etre ruinés si vos premiers vaisseaux avoient été pris, ils soutiennent que cette precaution de tout laisser à leur risque vous empechoit d'en courir aucun... que pouvais-je repondre si non que vous auriez certainement des titres pour constater la legitimite de toutes vos demandes. J'esperois alors que votre grand v<sup>au</sup> m'apporterait votre facture generale vizée et signée par Mr. Deane, vous l'aviez annoncé dans la lettre dont j'étois porteur. Mr. Deane de son coté promettoit tous les details relatifs à cette transaction et si j'eusse effectivement reçu votre facture ainsy réglée, les Assurances y étant comprises, on ne pouvoit me susciter aucune nouvelle difficulté, mais au lieu de cela vous ne m'avez envoyé que les erreurs corrigées des differentes cargaisons arrivées à Portsmouth, ce qui ne peut me suffire pour terminer definitivement vos comptes avec le Congress, à moins que Mr. Deane

9. Ce contrat est reproduit Vol. III, p. 17. *Correspondance Beau-Marchais*.

n'ait apporté avec luy une facture générale en regle, j'attends de ses nouvelles à chaque instant, si d'après toutes les observations que je viens de vous faire, vous prevoyez que je ne puis terminer définitivement à son aide ne manquez pas, je vous en supplie, de m'envoyer par l'occasion la plus prompte possible votre compte général, calculé sur les lettres que vous avez écrit au Congress depuis le 18 Aoust 1776 jusques à ce jour et sur les details que je viens de vous faire, faites moy passer en meme tems, je vous prie vos instructions particulieres sur la maniere dont je dois regler vos comptes, quel engagement je dois exiger du Congress pour le payement etc. dittes moi surtout quel party je dois prendre au sujet de la commission vous m'aviez dit de demander 10 % mais les difficultés que j'ay éprouvées avant d'en venir à faire un contract m'ont fait craindre qu'une nouvelle proposition n'alienat de nouveau les esprits et n'annonçat en moy un homme qui n'avoit aucune connaissance du commerce. Ce qui eut paru trop ridicule ; quoique j'aye dit souvent que vous n'aviez pas cru devoir envoyer yci un homme consommé dans les affaires pour traiter avec un corps aussi respectable et dont tous les ordres devoient estre marqués au coin de la Justice. J'ay représenté vivement que vous n'étiez point un Negotiant à qui les Etats unis avoient fait passer des fonds pour les recevoir sous une autre forme, mais un ami genereux qui aviez exposé votre fortune et celle de vos amis pour les secourir lorsqu'ils manquaient de tout et qu'en consequence la commission qui vous estoit due ne pouvait estre celle que l'on paye ordinairement dans le commerce ; je leur ai donc proposé de laisser cet article en blanc, ajoutant que puisque vous leur aviez laissé le choix des conditions, j'imaginai que pour reconnaître une pareille generosité, ils devoient vous laisser le maitre de proposer vous meme la commission que vous croiriez vous estre due. mais tout leur genie ne s'étend pas jusques à concevoir cette generosité, elle a servi au contraire à faire croire que vous n'étiez qu'un agent secondaire ; il y a certainement beaucoup d'americains et des membres du Congrès meme qui ont fait des expeditions pour France et qui en ont rapporté des Marchandises, mais ils les ont vendues le plus cher qu'ils ont pu sans s'embarasser si le soldat estoit nud, et vous avez tout offert au prix coutant... Comment une conduite si opposée à la leur ne

seroit elle pas la chose la plus incompréhensible ? vous ne vous seriez sans doute jamais imaginé que votre desintéressement eut pu produire un effet si différent de celui que vous deviez en attendre ; enfin après avoir débattu pendant 2 jours cet article j'ay consenti à ce que l'on inserat dans le contract la commission de 2 1/2 % à condition qu'il y aurait un resolved <sup>10</sup> du Congrès vous l'aves cy joint sous le *No. 4*, qui vous laissat le maitre de proposer quelle commission extraordinaire vous croiriez vous être due et ce point doit être déterminé entre vous et *l'agence de Passy*. J'aurois bien voulu qu'il n'eut pas été laissé au pouvoir de pareilles gens de traiter cet objet avec vous, mais on a refusé toute autre espece d'arrangement et forcé par la circonstance critique ou je me trouvois, j'ai cédé sur cet article bien déterminé à y revenir quand vous le voudrés. mon grand objet était de vous faire passer des retours, pour le solliciter vivement et fructueusement il me falloit un titre reconnu par le *Committé* avec qui j'avois à traiter, cette consideration m'a fait acquiescer à ce resolved en attendant que j'ay reçu vos instructions à ce sujet, la commission sur les retours doit être la commission ordinaire et j'ay adhéré exigeant qu'on payeroit les commissions tant yci qu'en france sur l'argent avancé comme sur les marchandises, ce qui porte l'interet de l'argent déboursé à 11 % savoir 6 % comme le produit de toutes les marchandises et 5 % de commission 2 1/2 yci et 2 1/2 en france, sans compter l'addition à la premiere commission qui vous est due, si cette affaire étoit continuée, (ce que cependant je ne vous conseille pas à moins que vous n'ayes des raisons particulieres.) ce serait une des plus grandes affaires de commerce qui ait jamais été faite si l'on pouvoit compter sur la bonne foy des republicains, mais ceux ci surtout n'ont aucun principe; et je desirois bien sincerement de voir tous vos comptes arretés et soldés avec eux, vous aures sans doute de la peine à croire que le *Committé* de commerce ne vouloit jamais consentir à ce que les retours qui vous seront faits vous fussent directement adressés, Mr. Robert Morris étoit un de ceux qui s'y opposoient le plus et comme il est le seul *Neg<sup>t</sup>* au Congrès qui ait jamais fait de grandes operations de com-

10. Une résolution.

merce, son opinion fait loy<sup>11</sup>. Il vouloit que ces retours fussent adressés à un de leurs agens de commerce en France qui auroient vendu les cargaisons à fur et mesure qu'elles seroient arrivées en France et vous eut remis les fonds, par là il trouvoit le moyen d'employer des gens avec qui il est toujours de moitié, il fait ses affaires et toutes celles de la République, comme il a une tres grande influence et un tres grand crédit et que dans le commencement de la revolution surtout, personne ne pouvoit rendre plus de services à l'Amérique que luy par ses connections dans les 4 parties du monde il a fait tout ce qu'il a voulu, tout l'argent destiné à faire des achats dans l'étranger lui a été confié, en consequence il a envoyé dans tous les ports et la Virginie et en general dans tous ceux d'ou l'on peut exporter des productions quelconques, des agens pour faire des achats de tabac et autres denrées, les vaisseaux sur les quels ces marchandises sont chargées appartiennent ordinairement à Mr. De Morris et il les frette au Congress, il a le soin d'avoir toujours la 10<sup>me</sup> ou la 12<sup>me</sup> partie de la cargaison à lui appartenant et le vaisseau est expédié ainsy, par son agent de la Virginie à la consignation de son agent de France et comme cet agent de la Virginie n'est pas obligé de rendre aucun compte de ses expéditions on a bien le tems d'être instruit si le bâtiment expédié est arrivé ou a été pris, dans le premier cas il appartient à Mr. Morris, dans le second cas il appartient au Congress, voilà ce que j'ay soupçonné depuis mon arrivée dans le Continent, ce que presque tous les Membres du Congress soupçonnent et pas un d'eux n'a la force de demander des comptes à Mr. Morris. Il m'a accablé d'honnetetés en toute occasion, et à part l'opposition qu'il a mis à ce que les retours vous fussent adressés je n'ay qu'à me louer de luy, à tous egars, mais comme sa conduite est singulièrement equivoque, je ne me fie pas à luy, j'ay presque obtenu la certitude la plus complete depuis que je suis à la Virginie qu'il n'a jamais fait que ses affaires en ayant l'air de faire celle de la République, mais malgré toutes ses politesses qui ne peuvent pas me seduire lorsqu'il s'agit de vos interets, j'ay écrit contre luy au Congress pour me plaindre qu'il avoit donné à deux vaisseaux que le Committé de

11. Voir lettre # 695, n. 4.

commerce m'avoit promis de vous adresser, une destination différente, j'ay envoyé mon domestique à Philadelphie pour cela et je vous ferai part de l'effet qu'aura produit ma plainte avant de finir cette lettre cy, C'etoit la crainte de voir toutes les affaires sortir de ses mains ou de celles de ses proposés qui l'empêchait de consentir à ce que les retours vous fussent directement adressés et il alloit entraîner le Committé à son opinion lorsque je lui demandai si c'etoit Mr. son frere <sup>12</sup> qu'il choisissait pour etre l'Agent de l'Amerique en france... Cette question faite un peu vivement lui fit changer de ton et enfin après 3 ou 4 jours de debat pour cet article seul, ou est venu à mon opinion, c'est à dire j'ay consenti à ce qu'un Agent eut la liberté de faire ce que Williams a fait à Nantes <sup>13</sup>, examiner les qualités et s'informer des prix des marchandises envoyées comme des retours. J'ay représenté que cette precaution annonçait une defiance peu honnette et infiniment mal fondée et qu'il etoit possible que cette condition seule vous enlevat tout le zele que vous avies temoigné jusques à présent pour l'Amerique, mais on m'a repondu que c'etoit une pure formalité, qu'il etoit indispensable à des gens qui traitaient des interets publics d'etre vigoureux pour n'avoir aucun reproche à essayer, mais qu'on avoit trop de consideration pour vous envoyer un surveillant etc. etc. vous seres peut etre fâché de ce que je me suis engagé a ce que des Lettres de Change tirées sur vous pour 100 mille Livres Sterling dans le courant de 6 mois seroient exactement payées, mais j'etois guidé par une de vos lettres dont j'avois été porteur dans la quelle vous dittes que vous avies réussi à faire un emprunt considerable que vous destinies a faire passer en Amerique et que le retour et l'Amphitrite etoit l'epoque fixée par vos Pretteurs pour remettre dans vos mains les premiers deniers, et j'ay été en outre déterminé à adherer à cet article par un motif que je ne doute pas que vous n'ayies fait valoir, je n'etois pas instruit alors du traité fait entre la france et l'Amerique, mais je savois tout l'interet que les *Dieux de ches nous* prenaient à ces nouveaux republicains

12. Thomas Morris, demi-frère de Robert Morris. Agent commercial à Nantes, alcoolique, provoquant des scandales, il fut remplacé par Jonathan Williams.

13. Voir la lettre # 422.

et selon mon calcul c'étoit vous faire passer un titre pour demander au Ministère la somme pour laquelle je m'étois engagé en votre nom et aujourd'hui c'est un billet à ordre. Comment refuser d'avancer une si modique somme à de très grands et très puissants alliés ? Je serois heureux si vous trouviez au moins dans ce contract les secours momentanés dont vous avez besoin, du moins il tranquilliserait vos créanciers. Ils ne vous tourmenteront plus lorsqu'ils verront leur créance assurée, cet espoir et le désir d'avoir un titre quelconque pour solliciter des retours sont cause que j'ay signé le contract qui, à la première lecture, vous fera peut être beaucoup rabattre de l'opinion honorable que vous aviez de moy. J'ay bien senti qu'il n'étoit pas tel que vous deviez vous y attendre, mais de France d'où nous voyons tout en beau prévoyions-nous les obstacles que je rencontrerois ? J'imaginai alors que rien n'étoit si aisé à traiter que cette affaire et c'étoit plus par un motif d'honneur et un désir sincère de vous obliger que par intérêt que je m'en étois chargé, je ne me consolerais jamais d'avoir entrepris une si forte tâche si ce que j'ay fait en vous étoit point agréable. J'imagine qu'on ne fera pas usage du droit qu'on a de tirer sur vous, au moins le 19 Juin je suis assuré qu'on n'avoit pas encore tiré pour un sol peut-être réservez-vous cette somme pour l'intérêt des billets de *Loan Office* qui comme vous savez est payable en France<sup>14</sup>. Pour peu que vous ayez envie de continuer le commerce avec l'Amérique, mon contract réunira à coup sûr dans vos mains la plus grande partie des envois faits de ce pays cy. il vous a fait connaître aux Délégués des 13 États qui journellement me proposent des affaires pour eux et pour leurs amis ; la fourniture de la République sera entièrement faite

14. Le Congrès a commencé à vendre les certificats d'emprunt en octobre 1776 avec une première émission de \$ 5.000.000 à 4 %. Quatre mois plus tard, l'intérêt a dû être porté à 6 %, pourtant tout le monde se méfiait et les certificats se vendaient mal. En 1777 Vergennes a donné deux millions de livres aux trois Commissaires américains à Paris avec la promesse d'une pareille somme en 1778, pour l'achat d'armes et de munitions. Le Congrès imagina d'utiliser ces fonds pour garantir l'intérêt des emprunts. Cette subtilité n'a pas rencontré l'enthousiasme du public américain et le Congrès a abandonné cette forme d'emprunt en 1779. A ce sujet voir E. James Ferguson, *The Power of the Purse*, (1961), p. 35-41.



par vous et meme il y a un resolved du Congres qui ordonne a leurs agens de s'adresser a vous pour tous les objets contenus dans la facture qu'on leur a fait passer et que vous trouveres cy joint sous le *No. 5*. Je vous envoie aussi sous le *No. 6* le resolved du Congres relatif à cette facture, si cependant comme j'ay eu l'honneur de vous le dire plus haut, vous n'avez pas des raisons particulieres qui vous determinent à continuer ce commerce, je ne vous conseille pas de vous avancer davantage jusques à ce que vous ayes reçu des retours effectifs ou du moins jusques à ce que j'aye vu le tour que prendront vos affaires, lorsque je serai appuyé par Mr. Deane qui malgré sa lettre du 16 février dont vous avez l'extrait à la suite du *No. 2* n'osera certainement pas dire le contraire de ce que j'ay avancé dans toutes les lettres que vous m'ecrivés vous vous loués tant de ses procedés et sur la fin de son sejour en france vous lui avez rendu des services si essentiels que je n'imagine pas qu'il puisse se refuser à attester l'exactitude de toutes les factures dont je suis porteur et dans le premier moment de son retour j'espere qu'en reconnaissance de ses services on ne fera aucune difficulté d'adherer aux comptes que nous pourrons regler ensemble. Depuis que j'ay scu qu'il se disposait à revenir j'ay dit de luy des choses si avantageuses pour ce qui regarde sa mission que je lui ai gagné le suffrage de 10 a 20 membres du congress au moins qui ne le connoissoient pas, je ne doute meme pas qu'il ne soit renvoyé d'une maniere tres honorable en Europe à moins que Carmikael<sup>15</sup> qui a aussi beaucoup à se plaindre de luy ne l'ait desservi. Quant à moy lorsque j'aurai fini mes comptes avec luy je me contenterai pour toute vengeance de lui faire lire l'extrait de sa lettre du 16<sup>fièr</sup> dans la votre particuliere du 28 Mars qui concerne entierement ce *nouveau Politique* que je ne puis appeller notre

15. William Carmichael ( ?-1795). Américain avec une fortune personnelle, il se trouva à Londres en 1775 avec son ami, Arthur Lee. L'année suivante il accepta le poste de secrétaire de Deane à Paris. De retour en Amérique en 1778 il fut élu membre du Congrès pour l'état de Maryland. En 1780 il partit pour Madrid avec John Jay. Il devint chargé d'affaires à Madrid de 1782-1792, date à laquelle William Short le rejoignit pour essayer de conclure un traité avec l'Espagne. Il mourut à Madrid en 1795 à la suite d'une longue maladie.

ami. Vous m'entretenez avec un intérêt bien vif des promesses que vous lui avez faites et du désir que vous auriez de les effectuer. Je vous reconnois bien là, mais quelle possibilité y a-t-il d'effectuer ses promesses ? Cette lettre-cy vous annonce dans le plus grand détail le médiocre bénéfice que vous devez faire vous même et le peu d'espoir que j'ay d'obtenir l'assurance même à 25 % à moins que vous ne fassiez passer des polices qui me servent de titre pour appuyer ma demande, il est certain que si vous aviez à faire à des gens justes, vous l'obtiendriez sans la moindre difficulté, mais vos lettres aux quelles on veut s'en tenir strictement laissent un moyen de refuser, il n'y a pas à douter qu'on n'en fasse usage. Je vous connois trop bien pour n'être pas assuré que le refus vous affligeroit plus pour Mr. D... que pour votre propre compte, mais la certitude que vous eussiez récompensé un homme du moins trop faible ou pour mieux dire trop lâche pour être votre ami, ne doit la-dessus vous laisser aucun regret, mais moi rien ne me consolera de voir à ce sujet vos espérances déçues, vous me représentez que mon intérêt est dans ce cas de commun avec le votre, croyez donc bien que ce motif ne m'occupera jamais, envoyez moi seulement le titre que je vous demande et en général tous ceux que vous croirez m'être nécessaires d'après les détails où je suis entré et reposez vous sur moi du soin de les faire valoir. Je crois que Carmikael est le seul qui ait bien senti tout ce que vous avez fait pour son pays, il est arrivé à York 2 jours avant que j'en parte pour la Virginie, l'instant où je l'ay revu a été un des plus agréables que j'ay passé ici, nous ne nous sommes pas quitté pendant ces 2 jours. Je lui ay rendu le service de luy faire connoître le caractère particulier de tous les Membres du Congress, je lui ay dit ceux qui étoient soumis et ceux qui s'étoient opposés à ce qu'il fut nommé secrétaire d'Ambassade, dans le tems que Mr. Deane fut rappelé il fut question de nommer Carmikael à sa place mais il fut jugé trop jeune et on ne le fit que secrétaire, en reconnaissance de ce qu'il vous doit j'espère qu'il vous servira bien, j'en avois souvent appelé à luy depuis qu'il étoit sur le continent pour les chicanes qu'on me faisoit dans les derniers tems lorsque enfin il a été arrivé à York Town, 2 mois après son débarquement j'ay remis sur le champ au President du Congrès votre lettre pour

le Committé du 20 Xbre celle que vous m'écrivés sous la meme datte, votre memoire à Mr. De Sartine du 18 Sept<sup>bre</sup> 16 et la copie de votre lettre a l'Agence de Passy a l'occasion de l'Amphitritte, j'ay lu moy meme ces 4 pieces au president en le priant d'interroger Carmikael sur tous les points qui luy paroistroient douteux. Je lui ay surtout fait sentir que votre lettre à Mr. De Sartine demontrait bien clairement que les assertions de Ducoudray et de Lee etoient de vils et infames mensonges, la force et l'energie de cette lettre l'ont ettonné, il n'a pas pu s'empecher de me dire qu'il n'auroit pas cru qu'on put ecrire aussi librement à un Ministre en france. Obligé de partir pour la Virginie, je n'ai pas attendu que ces lettres eussent été lues au Congrès mais sous pretexte d'Adieux, j'ai été trouver tous ceux des Membres dont il y a un peu de cas à faire et je leur ay annoncé ces lettres en les envoyant a Carmikael pour tous les eclaircissemens dont ils pourroient avoir besoin. J'espere que pendant mon absence il vous servira bien, il vous le doit à tous egards et il me le doit aussi à moy, vous vous rappelles sans doutte que je l'ai toujours cru votre ami, si je m'etois trompé, je ne voudrois de ma vie parler à un Americain. J'ay continuellement eprouvé combien ils sont faux et de mauvaise foy, vous en aves vous meme une preuve bien cruelle dans la conduite de Mr. D[eane] à votre égard et s'il ne se rencontre pas dans ce grand nombre de republicains quelques asses honnettes qui inspirent au moins en principes à leurs concitoyens l'amerique sera avant bien peu de tems le séjour et l'azile de tous les vices au lieu d'etre celuy de la Liberté et des Vertus, ne connoissant ni l'etendue ni les bornes de son pouvoir et n'ayant personne pour le diriger, le corps representant de cette nation sera composé d'autant de tyrans, chaque etat séparément aura le sien et le peuple sera opprimé de tout coté pour subvenir aux dépenses de 40 à 60 petits roix, pour payer les dettes contractées et soutenir le luxe qui s'introduira yci le jour ou la paix sera faite, il faudra que le Congres impose des taxes considerables, ce qui entrainera de grandes difficultés d'abord parce que le peuple n'y est point accoutumé et qu'il fera certainement peu de cas d'une Liberté qu'il sera obligé de payer tous les jours ; en second

16. Voir lettre # 595.

lieu rien de si difficile à déterminer que la proportion des subsides entre des Etats dont les uns sont très riches par leur production comme la Virginie, le Maryland, la Pensilvanie, la Caroline du Sud tandis que les autres ne se soutiennent que par le travail et le commerce <sup>17</sup>. Ce sont précisément ceux qui ont rendu le plus de service à la republique pendant le cours de cette guerre-cy, toutes les actions d'éclat se sont passées au Nord, la journée de *Lexington*, de *Bunkers Hill* l'évacuation de Boston, la prise de Bourgoigne, voila des actions aux quelles les provinces du sud n'ont aucune part<sup>18</sup> et de leur coté qu'ont-elles fait ? à l'expection de la journée de trenton qui étoit un coup du ciel elles ont été battues partout, sur Longue isle les anglais prirent 2000 hommes et les G<sup>aux</sup> Sullivan et Sterling, au fort Washington 2500 hommes se laisserent prendre sans tirer un coup de fusil, à Brandy Wine, l'armée americaine fut mise en deroute des le premier coup de canon, à German town apres avoir eu d'abord un avantage complet parce que l'ennemi avoit été surpris, ils furent repoussés et battus <sup>19</sup>, croyes vous maintenant qu'il soit aisé de taxer ces provinces pour payer les fraix de la guerre, celles du Nord qui n'ont

17. Les articles de la Confédération prescrivait que la valeur des terrains serve de base pour déterminer la part de chaque état aux dépenses communes. Puisque, pendant la guerre, il était impossible d'estimer la valeur des terrains, les participations furent basées sur une estimation du nombre d'habitants de chaque état.

18. Le commerce de la Nouvelle Angleterre avait été beaucoup plus affecté par les restrictions imposées par l'Angleterre et par le monopole, de la East India Company entre autres, que le commerce du Sud. Ceci eut pour conséquence le Boston Tea Party en 1773, etc. A ce sujet voir Arthur M. Schlesinger, *Colonial Merchants and the American Revolution, 1763-1766* ; Robert A. East, *Business Enterprise in the American Revolutionary Era*, (New York, 1938).

19. Cette suite de défaites subies par l'armée américaine est exacte, mais Francy a oublié la victoire américaine à Princeton, le 3 février 1777. L'ignorance et l'inexpérience de Washington et de son état-major furent en grande partie la cause de ces échecs, ainsi que le manque de discipline des soldats américains. Ce fut le Colonel von Steuben qui allait instaurer la discipline dans l'armée américaine pendant l'hiver à Valley Forge, 1777-1778. Mais ces défaites n'eurent pas lieu dans le Sud comme le prétend Francy mais dans la région qu'on appelle les Middle Atlantic States : New York, New Jersey et la Pennsylvanie.

pas de quoy payer et qui ont tout fait, demanderoient plutost des dedomagemens que de payer des taxes qui seront imposées non seulement pour contribuer aux depenses de la Republique, mais pour soutenir chaque etat en particulier, le mettre en etat de defense etc. ce qui sera tres considerable. J'ai deja vu beaucoup de mecontens, ils disent qu'ils payent beaucoup plus d'impots en un an actuellement qu'ils n'avoient coutume d'en payer en 20 ou 30 avant la guerre. C'est une des raisons pour les quelles il y a tant de mecontens, à l'epoque de la prise de Bourgoigne le papier étoit dans un tel discredit et le peuple si fatigué de la guerre que si ce general et Clinton se fussent reunis <sup>20</sup>, l'Amerique restoit dans la dependance, et je vous avoue que je suis tres convaincu que c'étoit ce qui pouvoit leur arriver de mieux, car à moins qu'il n'existe yci d'autres etres que ceux que j'ay vu depuis que j'y suis, quelque bonne tete qui etablisse leur constitution sur une baze solide avant 10 ans les provinces seront en guerre les unes contre les autres et si elles ont été un moment reunies pour repousser l'ennemy commun le danger passé il y a tout a craindre que cette union momentanée ne soit bientost dissoute. Cependant la Confederation que vous connoissés sans doute est acceptée et ratifiée par la Majeure partie des Etats, mais à moins que le Vice radical ne soit extirpé, il ne faut pas esperer que la bonne foy et les vertus sociales succedent à la defiance et aux mœurs dures et sauvages des Americains. Il y a quelques individus qui au premier abord vous séduisent par un air de franchise et d'honnêteté, mais dans tous ceux que j'ay eu occasion d'éprouver, je

20. Le plan conçu par les autorités de Londres était que le Général Burgoyne descende du Canada en passant par le lac Champlain, capture Ticonderoga et se réunisse avec le Général Clinton à Albany sur la rivière Hudson. Chaque général avait évidemment une assez grande liberté d'action. Au début, Burgoyne, sûr de lui-même, ayant pris Ticonderoga le 5 juillet, continua vers le sud et arriva à Saratoga le 19 septembre 1777, à quarante kilomètres au nord d'Albany. Harcelé de plus en plus par les Américains, Burgoyne demanda à plusieurs reprises que Clinton lance une contre-offensive. Ce dernier ne quitta New York que le 3 octobre et s'arrêta à Fort Montgomery à 150 kilomètres au sud d'Albany. Incapable d'avancer, Burgoyne dut se rendre le 17 octobre. Voir Hoffman Nickerson, *The Turning Point of the Revolution or, Burgoyne in America*, (Boston, 1928).

n'en ay pas trouvé un seul sur qui je voudrois compter, je dirai presque qu'ils sont tous ou mechants ou trop faibles et trop indolens pour faire le mal, ils detestent surtout les français quoique depuis le traité D'alliance, ils font quelques efforts pour nous traiter un peu mieux que auparavant, mais c'est encore du sang anglais qui coule dans leurs veines et leur contrainte lorsqu'ils nous font amitié ne peut echapper a l'œil d'un observateur juste, de tous les français qui sont venus à travers mille dangers offrir genereusement leur service à la republique, il n'y en a pour ainsy dire pas un qui n'ait été remercié des son arrivée ou qui n'ait éprouvé des desagremens continuels depuis qu'il est au service. Ils ont contracté une haine de prevention et un mepris national qui a grand besoin de filtrer à travers plusieurs années de traité de commerce et de bons offices et meme de bienfaits de notre part avant qu'un autre sentiment puisse prendre dans leur cœur la place que celui la y occupe, ne connaissant ni les ressources ni la puissance de la france ils en jugent par le souvenir qu'il leur reste des Gazettes ecrites par les Anglais durant le cours de la derniere guerre et certainement la Majeure partie de la Nation est persuadée que le traité fait entre la france et les Etats unis nous est infiniment plus avantageux qu'à eux memes. je serai bien curieux de savoir l'opinion de Mr. Gerard sur leur compte il a du apprendre à connaitre les hommes dans la carriere qu'il a parcourue. Cependant je doute qu'il puisse aisement appercevoir combien ces gens cy sont faux et fourbes, ils auront grand soin de le menager pour echapper à ses observations et à moins d'etre prevenu, il sera quelques tems avant de les bien connaitre, leur pretendue reconnaissance pour les services que la france leur a rendu et leur simplicité apparente pourront lui en imposer un moment mais certainement avant peu il saura les apprecier à leur juste valeur, en general rien n'est si pitoyable que cette assemblée dont le nom seul imprime en france le respect et l'admiration, le 3/4 des Membres du Congrès sont des hommes sans caractere et sans aucune des vertus qu'une ambition mal combinée et un sot amour propre qui n'a plus de bornes animent seuls, les autres sont de bonnes gens qui paroissent avoir bonne intention, mais beaucoup trop faibles pour avoir une volonté à eux, ils se laissent entrainer par l'opinion du grand nombre, le

president Laurens est un tres honnette negotiant mais il n'est que cela, en affaires importantes c'est une vieille femme. le fameux hancock est exactement le corbeau revetu si Samuel Adams et ses guinées lui etoient enlevés, on verroit le tres pauvre homme à nud<sup>21</sup>. Ce Samuel Adam est un vieux renard qui a du genie et qui depuis long tems s'occupait des moyens de soustraire a l'Amerique a la domination anglaise, on peut meme le regarder comme l'auteur de la revolution<sup>22</sup>, c'est le Brutus americain mais il faut bien qu'il n'en ait pas les vertus car aucun de ses compatriotes ne l'aime. John Adam a une grande reputation, vous êtes à meme de juger aujourd'hui s'il a le merite<sup>23</sup>. Il y a un nommé Lovel<sup>24</sup> dont vous aures sans doute beaucoup entendu parler, qui a mon avis a au moins le merite d'aimer sa patrie avec desinteressement, (ce que tous les français cependant lui contestent), il a toujours été le meilleur amy que j'ai eu au congrès, lui qui jusques la n'avoit pu souffrir aucun français et il m'a rellement rendu des services tres essentiels, une fois seulement il m'a prouvé qu'il etoit aussi attaqué du mal national, la fourberie et la duplicité, c'etoit au sujet de cet agent au quel on vouloit adresser toutes les cargaisons qui vous seroient destinées, il avoit été le premier à me dire que cette defiance en vous etoit malhonnette et lorsqu'on discuta cet article il fut un de ceux qui soutient le plus vivement la necessité de nommer un pareil agent et il appuya son avis de

21. John Hancock était un patriote et un millionnaire. Son utilité basée sur ce dernier fait était reconnue par Samuel Adams. Homme médiocre, aux talents limités, il était néanmoins libéral et populaire en tant que gouverneur de Massachusetts.

22. Samuel Adams (1722-1803), radical, agitateur, maître de la propagande, responsable du Boston Tea Party, il était, disait Jefferson « truly the Man of the Revolution ».

23. John Adams (1735-1826), deuxième cousin de Samuel Adams, deuxième Président des Etats-Unis, 1796-1800. Envoyé à Paris en 1778 pour remplacer Silas Deane, il n'aimait ni Vergennes ni Franklin mais il les respectait. Il était intelligent, compétent, honnête, vaniteux et était surtout connu pour son franc-parler.

24. James Lovell (1737-1814), professeur de langues dans le Boston Latin School, il était interprète auprès du Congrès pour les volontaires français. Il congédia Lafayette et ses officiers comme s'ils étaient les imposteurs. Ennemi de Silas Deane, il brigua sans succès le poste de Franklin à Paris.

reflexions tres indecentes, je ne pus retenir mon indignation et j'allais renoncer à faire jamais aucun traitté avec des gens aussi faux lorsque on me proposa de renoncer à cette pretention pourvu que je consentisse que l'on eut droit de nommer quelqu'un pour inspecter les marchandises, à ce trait-là pres qui peut vous donner une idée de l'homme je n'ay eu qu'à me louer de ses procedés. C'est luy qui m'a communiqué les papiers qui vous interessaient les Memoires de Du Coudray etc. Robert Morris a eu dans un tems beaucoup d'influence, mais depuis qu'on s'est apperçu qu'il s'occupait uniquement de ses affaires en ayant l'air de faire celles du public, la confiance qu'on avoit en luy est infiniment diminuée, quoique pas un Membre du Congress n'ait eu le courage de luy demander compte de sa conduite <sup>25</sup>. Richard Henry Lee<sup>26</sup> qui a toujours eu une tres grande preponderance des le commencement de la revolution est si je ne me trompe un hypocrite qui joue le patriotisme pour servir son ambition, il a des talens, il ecrit avec beaucoup de force, vous imaginés aisement qu'il n'est pas mon ami, cependant il m'a toujours comblé de politesses, m'a beaucoup invité a l'aller voir en Virginie ainsy que son autre frère aussi Membre du Congress qui est un pauvre homme <sup>27</sup>. Il y a encore 4 à 5 Membres, un nommé Morris de la nouvelle York<sup>28</sup>, Duer <sup>29</sup> qui a signé sur mon contract, Drayton

25. Voir lettre # 581, n. 1.

26. Richard Henry Lee (1732-1794), ami de Patrick Henry, John et Samuel Adams, membre du Congrès, 1774-1780. Le 7 juin 1776 Lee proposa la résolution « that these United Colonies are, and of right ought to be, free and independent States ». John Adams appuya la proposition qui aboutit, non sans difficulté, à la déclaration d'indépendance un mois plus tard.

27. Francis Lightfoot Lee.

28. Gouverneur Morris (1752-1816). Elu au Congrès, il y servit deux ans. Comme assistant à Robert Morris (aucune parenté) il a établi le système monétaire décimal qui remplaça les livres, shillings et pence de l'Angleterre. Il était ministre Américain à Paris (1792-1794). Riche, conservateur, ennemi de la Révolution Française, il envisagea même de délivrer Louis XVI.

29. William Duer (1749-1799). Eduqué à Eton en Angleterre, en 1773 il vint en Amérique et s'installa à New York. Il s'y intéressa à la cause de l'indépendance. Devenu membre du Congrès Continental où il servit de 1777-1778, il y joua un rôle important. En 1787 il aida la fondation



de la Caroline du Sud<sup>30</sup>, le Dr. Witherspoon<sup>31</sup>, le G<sup>al</sup> Reed<sup>32</sup> qui pouvant lier ensemble 5 à 6 idées et les exprimer sont regardés comme des oracles et composent rellement le Congress joint à ceux nommés cy dessus, le reste à l'exception d'un Colonel Banister<sup>33</sup> dont j'ay beaucoup à me louer ne vaut pas la peine qu'on

de la compagnie Scioto pour vendre des terrains américains aux européens. Accusé de fraude en 1792 il passa sept ans en prison et fut responsable de la première panique financière dans l'histoire de New York.

30. William Henry Drayton (1742-1779). S'il n'était pas mort jeune, Drayton serait connu comme un chef parmi les patriotes. Eduqué à l'Université d'Oxford, riche, aristocrate et arrogant, il était aussi compétent et courageux. Au commencement de sa carrière, il n'hésita pas de défendre la légalité de l'Acte du Timbre de 1765. Mais peu à peu il changea d'avis et devint président du Congrès provincial de la Caroline du Sud (1775). Cet été-là, en tant que commandant du *Prosper* il livra bataille aux sloops anglais, *Tamar* et *Cherokee*. En 1778-1779, il fut membre du Congrès Continental. Il était un des premiers à reconnaître les défauts des onze articles de la Confédération adoptés par le Congrès le 15 novembre 1777 : les Articles donnaient, selon lui, beaucoup trop de pouvoir au Congrès, c'est-à-dire les Etats du Nord. Il déclara nettement que les intérêts du Sud et ceux du Nord étaient différents, même en opposition. D'où sa réflexion célèbre sur l'avenir des Etats-Unis :

When I reflect, that from the nature of the climat, soil and produce of the several states, a northern and a southern interest in many particulars naturally and unavoidably arise : I cannot but be displeas'd with the prospect that the most important transactions in congress, may be done contrary to the united opposition of Virginia, the two Carolinas and Georgia : states possessing more than one half of the whole territory of the confederacy ; and forming, as I may say, the body of the southern interest... the honor, interest and sovereignty of the South, are in effect up to the care of the north. Do we intend to make such a surrender ?

A ce sujet voir l'étude de William M. Dabney et Marion Dargan, *William Henry Drayton and the American Revolution*, (The University of New Mexico Press, 1962).

31. John Witherspoon (1723-1794) pasteur, premier président du Princeton College, New Jersey, membre du Congrès 1776-1782.

32. Joseph Reed (1741-1785), avocat, il reçut une éducation plus que convenable en Amérique et en Angleterre. Il était aide de camp de Washington en 1777, membre du Congrès en 1778.

33. John Banister de Virginie, membre du Congrès en 1778.

en parle. N'imagines pas que ce soit aucune animosité qui m'ait dirigé en esquissant ces portraits, je vous rends ce que j'ay vu et ce que tous les français que j'ay connu yci ont vu comme moy. Les grands hommes sont aussi rares au camp que dans la partie civile. Ces heros aux quels on osoit à peine comparer les Turenne et les Broglie ont bien perdu à être vu de près, le G<sup>al</sup> Washington est certainement un homme peu ordinaire pour ce pays-cy parce qu'il a de l'honneur, du courage, un desinteressement vraiment patriotique et des vertus sociales, mais il n'a aucune des qualités qui constituent le grand General si l'on en excepte un courage, vraiment rare. Je l'ai beaucoup vu et je crois rellement que c'est le premier homme du continent quoiqu'à dire vrai il est bien difficile de le bien connaitre, il ne parle presque jamais mais à l'aide de quelques officiers j'ay recueilli de luy des traits qui caracterisent au moins l'homme superieur, le G<sup>al</sup> Lee dont la perte avoit tant été regrettée a, à ce que l'on pretend, trahi indignement la patrie dans la derniere action à Monmouth, les Anglais fuyoient avec tout le desavantage possible à travers des chemins qu'ils ne connoissoient pas et étant accablés des chaleurs les plus excessives<sup>34</sup> pour gagner New York, le G<sup>al</sup> Washington les atteignit apres plusieurs jours d'une poursuite non interrompue, il detacha le G<sup>al</sup> Lee avec 5200 hommes pour attaquer l'ennemi et le harceler dans sa marche tandis que luy essayerait de le tourner afin de l'attaquer de tous les cotés, en meme tems le G<sup>al</sup> Lee apres s'être avancé plusieurs milles et avoir reconu à ce que tout le monde assure que les Anglais seroient taillés en pièce s'il les attaquait, ordonna la retraite, le G<sup>al</sup> Washington qui s'étoit mis en marche pour executer son plan d'entourer l'ennemy rencontra cet homme si vanté, fuyant devant des gens qui se savoient, le resultat, on parle de le fusiller, autant valoit qu'il se fit pendre par les Anglais<sup>35</sup>. Le General Gates qu'on appelle

34. 39-40° centésimaux.

35. Charles Lee (1731-1782). Né en Angleterre, soldat de carrière en Amérique, Portugal et Pologne, retourna en Amérique en 1773 avec le grade de colonel de l'armée anglaise en demi-solde. Le 17 juin 1775 il devenait Major-Général dans l'armée américaine. Il espérait la défaite de Washington afin de le remplacer. La bataille de Monmouth, New Jersey, eut lieu le 28 juin 1777 (donc un mois avant cette lettre)

en France le héros du Nord est un bon homme qui a plus de connaissance militaire qu'aucun américain <sup>36</sup>, mais qui doit tout le succès de sa campagne à l'imprudence du G<sup>al</sup> Bourgoigne de s'être engagé dans des bois qu'il ne connaissait pas ou il y a à peine un sentier pour passer 2 ou 3 hommes de front, n'ayant des vivres que pour 6 semaines, 2000 hommes l'auraient aisément arrêté dans ces défilés, que ne pouvoient pas faire 10 à 12 mille chasseurs qui tiroient à 150 pas de derrière un arbre et qui connaissant parfaitement les chemins avoient tous les avantages possibles sur Bourgoigne, à la seule action d'éclat qu'il y ait eu, celle qui est peut être cause de la perte entière du General Anglais, l'affaire de Benington<sup>37</sup>, Mr. Gates n'avoit pas encore rejoint l'armée, les G<sup>aux</sup> Arnold <sup>38</sup> et Flawk ont au moins autant de mérite dans cette victoire qui a sauvé l'Amérique que le General Gates. Je laisse à notre cher Baron <sup>39</sup> le soin de vous dire ce qu'il pense de ces illustres guerriers. Il est comme vous savez sans doute Major General et Inspecteur général de toutes les troupes de l'Amérique, il a rendu à ce pays-cy les plus signalés services. Je désire bien sincèrement qu'il ne s'en repente pas, nous avons vécu dans la plus étroite intimité depuis le moment de notre départ

et les faits que raconte Francly sont assez exacts. Lee fut arrêté et accusé (1) d'avoir désobéi aux ordres d'attaquer (2) d'avoir fui devant l'ennemi. Le procès dura du 4 juillet au 12 août. Lee fut reconnu coupable et son commandement lui fut retiré pendant douze mois. Sa carrière était terminée. A son sujet voir George A. Billias, (ed.) *George Washington's Generals* (New York, 1964) où l'historien John Shy consacre un article important à Lee.

36. Horatio Gates (1728-1806). Né en Angleterre. Après une carrière militaire dans ce pays, il s'établit en Virginie en 1772. Trois ans plus tard il fut nommé chef d'état-major de Washington. Deux ans plus tard après sa victoire à Saratoga il fut proposé pour remplacer Washington. Francly exagère sa compétence militaire. Au sujet du Conway Cabal voir l'analyse par Bernhard Knollenberg, *Washington and the Revolution* (New York, 1940).

37. Bennington Raid, Vermont, 6-16 août 1777 où Bourgoigne a perdu 900 hommes (dont 700 prisonniers) contre 60 pour les Américains.

38. Benedict Arnold (1741-1801). Le général qui allait devenir le plus célèbre traître de l'histoire de l'Amérique. Voir James Flexner, *Traitor and the Spy* (1953).

39. Von Steuben.

de France, les maux que nous avons soufferts ensemble à la mer paraissent avoir écarté les disconvenances d'âge, de rang etc. et nous avons exactement vécu comme 2 freres. Votre aimable neveu qui veut toujours etre le premier au coup du fusil et qui ne manque aucune occasion ou il peut se distinguer est son 1<sup>er</sup> aide de camp, Le Baron l'aime comme son fils et veut vous le ramener digne de vous couvert de gloire et gueux comme un peintre. Car ce n'est point au service de l'amerique ou l'on peut s'enrichir. Je vous dis 2 mots à ce sujet dans la lettre ou je vous rends mes comptes. En general tous les officiers français qui ont servi se sont distingués, mais on leur a fait éprouver tant de desagrement qu'ils ont presque tous quittés et s'en sont retournés au desespoir d'avoir servi une si belle cause. Les officiers américains sont si parfaitement sur leur metier et ils ont un tel amour propre qu'il est impossible à un officier français de servir sous les memes drapeaux qu'eux. On pourrait faire du soldat tout ce que l'on voudrait, il a du moins quelques vertus, la contenance, la fermeté et la patience, J'ay vu moy meme au mois de Janvier dernier dans le froid le plus rigoureux des soldats qui n'avoient d'autre vetement qu'une couverture, sans bas et sans souliers, campé au milieu d'un bois dans la neige jusqu'au genou, de pareilles gens seroient certainement capables de tout s'ils étoient bien conduits, enfin quelques ayent été les ressorts qui ayent joué voila le grand œuvre operé, j'en suis charmé par rapport à vous apres les peines que vous vous eties donné le succes seul pouvait vous recompenser. Il vaut mieux comme je vous l'ay souvent entendu repeter s'exposer à faire un ingrat que de manquer l'occasion d'obliger ; le tems prouvera bientot si mes craintes a ce sujet sont bien ou mal fondées. Aussitot que le fier rodrigue sera party je me rendrai de suite à Philadelphie pour tout finir à l'aide de Mr Deane et Carmikael et tacher de vous venger de cet abominable homme (le politique de Berlin) qui apres avoir reçu de vous toute sorte d'honnetetés et de bons offices vous a indignement trahi lorsqu'il a imaginé que vous ne pouviez plus servir son ambition. Je vous conseille dans tous les cas d'attendre un arretté de compte quelconque avant de commencer à expedier de nouveaux objets et si Mr. adam a invité la conduite de ses collègues, comme vous series necessité par ce nouveau marché à

traitter avec eux, il vaudroit beaucoup mieux faire des speculations particulieres et vous ne manqueriez pas de raisons à donner au Congress pour excuser votre refus de faire plus long tems leurs affaires, au surplus c'est à vous seul à déliberer sur cet objet et à determiner ce qui vous conviendra le mieux ;

Vous serez sans doute fort ettonné de ne pas recevoir une seule reponse à toutes vos lettres. J'en ai parlé mille fois, on m'a toujours promis qu'on écrirait et vraisemblablement on ne l'a pas encore fait. peut-il y avoir rien de plus mortifiant et de plus humiliant pour vous. il ne faut cependant pas que cela vous affecte car les membres du committé du commerce qui sont ceux de qui vous devriez recevoir reponse pourroient presque vous donner 36 bonnes raisons de leur silence et la premiere ne le cederait pas à celle qui fut donnée à henry quatre par les beunois lorsqu'ils vinrent s'excuser de n'avoir pas tiré le canon à son entrée dans la ville.

L'arrivée du frère de Mr. Deane sans lettre pour moy avoit fait le plus mauvais effet, je ne conçois en vérité rien à la conduite de ce defunt agent, si mon contract n'eut pas été signé alors il est certain que je n'aurois rien fini. Car ayant eu besoin d'argent quelques jours après on fut plus de 15 J. à delivrerer si l'on m'en donneroit. Je ne conçois pas cette dispute au sujet de l'amphytrite. Vous sentes aizement combien cette circonstance a du renforcer les soupcons des gens faibles ou prevenus qui m'avoient toujours été opposés. La lettre de Mrs Franklin et Lee est victorieuse. je ne l'ay recue qu'icy. J'en ferai bon uzage lorsque je serai au Congress. En commençant cette lettre ci je m'etois seulement proposé de vous donner un extrait de toutes celles que j'ay eu l'honneur de vous ecrire et d'appeler par ordre les differentes pieces qui y sont relatives, mais insensiblement je me suis laissé entrainer par des détails qui a la lecture m'ont paru bien longs et bien peu corrects. Je souhaite bien qu'ils ne vous ennuyent pas. Ils vous prouveront au moins combien je crains de ne pas vous dire tout ce que je crois pouvoir vous interesser.

Les dattes de mes 11 lettres ecrites entierement a la datte du 16 May sont... La p<sup>e</sup> des 14 15 16 Xbre 1777 recue par vous en mars et repondue par le fier Rodrigue. Je vous dois a l'occasion de cette L<sup>e</sup> un petit detail sur une erreur apparente dans

la quelle j'avois été induit par les circonstances. Je vous marquais que Portsmouth ou Boston étoient les ports les plus avantageux pour la vente effectivement au moment ou je vous écrivais. La Baye de Chesapeak étoit bloquée par 3 V<sup>aux</sup> de ligne et 4 frégates. Il n'y avoit pas à heziter dans le choix de la destination. Je voyois que les objets se vendaient 3, 4 et même 5 pour un. Je me rappellois que Lestargette n'avoit vendu 4 a 5 mois auparavant a la Caroline qu'a 2 et au plus 3 pour 1. Il n'y avoit que 3 ou 4/m que vous avies fait un contract avec Galvan par le quel vous vendies a 100 P% en prenant a Vt C<sup>te</sup> tous les risques de l'aller et du retour. ainsy je regardais une vente à 4 ou 5 comme infiniment avantageuse. Dans une lettre que vous porte le fier rodrigue je vous dis que le V<sup>au</sup> est arrivé dans l'endroit le plus favorable et vous voyes que ce n'est point une contradiction dans mes lettres. les circonstances seulement sont changé, et la Baye etant libre rien ne pouvoit etre plus heureux que d'aborder dans la plus riche province du continent, une des plus peuplées et celle qui avoit le plus souffert par l'interruption du commerce.

ma seconde lettre en datte du 25 May étoit le Dup.<sup>ta</sup> de celle du 14 avec des aditions qui se trouvent repondues dans mes autres lettres, elle devoit etre emportée par le Cap<sup>ne</sup> du flammand qui me la renvoya lorsqu'il se preparoit à aller chercher un fret à charlestown. la 3<sup>me</sup> de Boston du 8 Jier partie par Bordeaux par un Cap<sup>ne</sup> collins neveu du D<sup>eur</sup> franklin, elle étoit adressée à Mrs Gradis et fils.

la 4<sup>me</sup> de Boston du 4 ou 5 Jier mais remise à Mr. Degoy le 12 D<sup>e</sup> 40. J'entre dans beaucoup de details dans cette lettre relativement a vos affaires et a celles du Baron de Stuben. Si vous l'aves reçue vous aures vu que j'ai bien changé de ton sur l'idée que j'avois alors des americains, mais on ne peut connaitre les hommes sans les avoir eprouvés. Le 12 janvier je vous écrivis par 3.<sup>ta</sup> pour vous adresser 3 copies de releves du cargaisons arrivées a Portsmouth. 2 au moins vous sont parvenues, l'une par le navire de Nantes et l'autre par Mr. Adams... Le 13 je remis 4 mots à Mr. De Varaigne que vous aves recu... Le 14 je partis de Boston pour aller trouver le Congrès à York Town en Pen-

40. Capitaine de l'*Amélie*. Voir lettre # 424.

silvanie. J'y arrivai le 14 fev<sup>er</sup> et le 16 je vous ecrivis sur une lettre de votre neveu qui a du vous etre remise par le Beau frere de Mr. De Conway je vous annoncai seulement la fin de ma rude campagne d'hyver et l'espoir que j'avois de terminer aisement et avantageusement vos affaires, j'avois ete seduit par une apparence de bonne foy a la premiere vizite que j'avois rendu aux differens membres du Congres, mais si je vous avois ecrit 8/J. après, mon ton auroit été bien different. l'eloignement des ports et l'embarras de savoir que vous marques au sujet de vos affaires m'ont empeché de vous ecrire aussi souvent que je l'aurois désiré. Je craignois toujours d'etre obligé de contredire le lendemain ce que je vous aurois dit un jour, c'etoit journelement des nouvelles objections, des nouvelles difficultés, J'ay passé ainsy 2 mois 1/2 à chicaner, disputer etc. etc. Dans tout cet intervalle Je ne vous ai ecrit qu'une fois le 15 Mars par le Cap<sup>ne</sup> Nicholsen commandant la fregatte La virginie de 32 canons qui apres avoir été bloquée pendant 15 mois dans la Baye fut prise en faisant une tentative pour sortir, elle avoit du tabaq à bord qu'elle avoit ordre de remettre à votre consignation dans quelque port de france qu'elle abordat apres une croisiere de 14 mois. Juges par la combien il est difficile alors de faire des speculations particulieres et combien il etoit dangereux d'en courir les risques, alors il étoit presque impossible a aucun vaisseau d'entrer dans la Baye ni d'en sortir à coup sûr votre gros ventre eut été pris s'il fut party de france un mois plutost, ainsi adoptons la philosophie de Candide je ne pouvois deviner combien de tems cette Baye seroit encore bloquée et c'est ce qui m'avoit determiné à assurer au moins en france votre capital et un benefice mediocre, mais sur ; si le Congress eut consenti à me payer en Amerique, rien n'auroit été si difficile que de fixer les prix de vos marchandises parce que plusieurs n'etoient pas des objets ordinaires de commerce, et comme aucunes n'avoient été mises en vente, ce qui auroit inmancablement baissé les prix des M<sup>ises</sup> de meme espece arrivées avant les votres, tout cela joint au peu de foy dont on m'a donné les preuves les plus convaincantes m'auroit fait eprouver des difficultés que je n'aurois pas encore surmontées aujourd'huy si j'avois exigé le payement de vos march<sup>ses</sup> yci, et on m'eut donné l'argent que je n'aurois pas osé le mettre en tabaq parce

que de tems en tems les anglais faisoient des descentes et bru-  
loient tous les Magazins a leur portée et j'étois egalement pret  
pour tous les batimens que vous auries pu envoyer yci, car il  
n'y avoit pas moyen de penser à en acheter, encore aujourdhuy  
qui porte 50 à 60 Boucauds de tabac coute 70 a 80/m livres, quel  
benefice ne faut il pas faire sur les marchandises que l'on vend  
pour acheter si cher des retours et comment aurois-je pu faire  
cette avance avec de l'argent qu'on m'auroit au moins passé  
comme celui que j'ay touché. C'est a dire environ 2 # 4<sup>s</sup> le dollar,  
un batiment que je vous aurois expedié à un pareil prix ne vous  
auroit pas a beaucoup pres rendu la mise dehors, ainsy vous  
voyes que si je ne vous ay pas fait des retours et si je n'ay pas  
touché l'avance que vous n'avies chargé de demander, c'est parce  
que je ne le pouvois sans faire dans tous les cas une perte réelle.  
La lettre que je vous ay ecrite par nicholson fut jettée par dessus  
le bord au moment ou il fut pris. Enfin la 11<sup>me</sup> du 5 May est celle  
que devoit porter Mr. Fassy à laquelle devoit etre joint un suple-  
ment que vous aurés eu seul si le batiment qui l'a porté est arrive  
à bon port, je ne vous l'envoye pas par cette occasion cy parce  
que j'en ay extrait tout ce qui etoit relatif à vos affaires.

Il est bien tems de vous laisser reprendre haleine et de ter-  
miner cette lettre cy toute remplie de details particuliers et d'af-  
fairres anterieures à l'arrivée du fier Rodrigue, j'ai adopté cette  
methode de diviser ce que j'ay à vous ecire en plusieurs parties  
afin de vous en rendre la lecture plus facile et de ne point con-  
fondre. J'insère encore dans ce paquet sous le No 7 l'état de ce  
qui a été dechargé par votre V<sup>au</sup> le flammand a Portsmouth. Je  
vous envoye cet état signé de l'agent meme du Congress afin que  
vous puissies en faire uzage en cas que vous voulies faire viser  
votre facture par un des agens à Paris, conformes vous je vous  
prie à la notte que je vous fais passer dans cet etat relativement  
à la maniere d'ecire. dorenavant au Congrès et pour ce qui con-  
cerne l'interet à 6 % et non pas à 5 comme vous l'aves porté.

P.S. Je ne pourrai arretter difinitivement vos comptes qu'apres  
avoir recu l'état de ce qu'ont produit les cargaisons en retour qui  
vous ont été envoyées. vous verres par les connoissemens du fier  
Rodrigue quelle partie de sa cargaison appartient au Congress,  
la moitié vous appartiendra pour le fret et l'autre moitié sera



en deduction de ce qui vous est du. Je n'ai pas fait largement pour le fret a moitié mais on m'a promis de me le payer au prix courant en Virginie et tout le monde donne 1/2 sur 1.

Comme il m'importe de justifier ma conduite sur tous les points, je joins yci sous le No. 8 une attestation de Mr. Landais <sup>41</sup> qui vous prouvera bien evidemment l'impossibilité ou j'étois de gréer une autre coque de batiment avec le superflu des gree-ments embarqués sur le flammand. Dans ce cas cy mon assertion seule n'étoit point competente, mais j'aurai toujours soin de ne jamais rien avancer que je ne puisse le prouver. Je suis bien convaincu de l'honneteté de Mr. Bellon, mais il a fait un metier qu'il ne connaissait pas en armant un batiment ainsy il n'est pas fort ettonant que nous ayant fort mal approvisionés, il se soit imaginé que nous aurions pu faire le tour du monde quoique à la rigueur nous n'avons pas eu pour la Table des vivres fraix pour plus de 45 jours en les menageant depuis notre sortie du port si le batiment étoit retourné il seroit fort aise de s'assurer que Mr. Bellon s'étoit trompé sur le grément comme sur les vivres et autres provisions.

41. Capitaine du *Flammand*.

## 695. De Francy

Le 12 aoust 1778.

Je viens de recevoir la réponse du Congress a l'instant elle n'est pas tout à fait telle que je l'aurois imaginé et meme elle est directement contraire a un des articles de mon contract, je vous envoie ci joint cette reponse sous le No 8 elle vous servira a juger a quelle espece d'homme j'ai affaire mais avec de la patience et les titres que je vous ai demandé, j'en viendrai a bout, le meme courrier m'apporte une seconde lettre de Mr. Sillas Deane par la quelle il me demande avec instance d'aller passer

un jour ou deux avec luy... que c'est de la plus grand importance pour vos affaires ayant une infinité de choses à me dire qu'il ne peut confier au papier. dès que le fier Rodrigue sera party, j'irai le trouver, j'ay reçu aussi en meme tems un mot du President Laurens qui ne me paroît pas tres content de ce resolved du Congress et il me reccomande encore un peu de patience, il faut en avoir beaucoup pour ne la pas perdre entierement avec des pareils etres.

Ainsy malgré toutes mes peines le fier Rodrigue partira seul ne vous emportant que 710 Boucauds de tabac appartenant a la cargaison et 49 autres dont 12 de nous trois le Cap<sup>ne</sup> Mr. Chevallié et moy, 6 pour un malheureux matelot qui a reçu un coup de fusil d'un soldat de la garnison 2 pour Mr. Duval et 1 pour une parente de Mr. Chevallié. Ce vaisseau n'est point armé comme il devoit etre, il ne lui faut que 200 hommes d'equipage<sup>1</sup> et sa batterie d'en haut alors il portera aisement 900 a 1000 Boucauds. J'ay pris le party de concert avec Mr. Chevallié et le Cap<sup>ne</sup> de faire mettre bas 14 canons de 18 avec tout leur attirail sans quoy votre V<sup>au</sup> n'auroit pas remporté 600 Boucauds en tout. Lorsque je serai en Philadelphie, je tacherai de disposer de ces canons de la maniere la plus avantageuse ainsy que de tous les autres objets qui me sont laissés et dont Mr. Chevallié me laissera la notte : Je prendrai sur les objets de la cargaison quelques petits articles de la cargaison pour M. le Cte aux prix ou ils sont a la Virginie par spéculation, ayant envie de les faire porter a philadelphie lorsque j'y iroi dans l'export d'en tirer un meilleur party qu'yci. Je vous préviens de ce projet parce que je n'auroi jamais rien de caché pour vous, surtout pour ce qui concernera vos affaires, de cette maniere vous m'avertirés sur le champ de ce qui pourra vous déplaire et certainement je me ferai toujours une loy de suivre vos intentions sur tous les points et de ne faire que ce qui pourra vous etre plus agréable.

Je vous conseille de vendre la cargaison en retour du fier Rodrigue en gros specifiant expressement dans votre marché qu'on prendra tout l'un dans l'autre, car outre qu'il est de différentes qualités il est tres vraisemblable qu'il se trouvera dans le

1. Il y avait 440 hommes.

nombre plusieurs boucauds pourris car dans ce moment cy il n'y a rien de si hazardé que le commerce du tabac, avant cette guerre cy il existait une loy qui ordonnait sous les peines les plus rigides a tous les inspecteurs de ne pas laisser sortir un seul boucaud de leur magasin sans qu'il fut en bon état, mais cette loy est entierement negligée aujourd'hui et on court beaucoup de risque en spéculant sur cette production. il me semble d'honneur que les américains font tous leurs efforts pour nous degouter de leur commerce et a coup sur ils y reussiront. ils ont en nous la defiance la plus marquée et comme ils nous donnent des sujets continuels de nous defier d'eux il est clair que notre commerce avec eux ne peut être établi sur une base solide et durable a moins qu'il ne se fasse tres promptement une revolution totale<sup>2</sup>.

J'ay oublié de vous dire qu'a son arrivée icy Mr. Chevallié étoit si pressé de vendre sa cargaison qu'il avoit conclu un premier marché avec l'Etat de la Virginie a 5 Sh. 3<sup>s</sup> au lieu de 6 Sh. Mr. De Loyauté lui fit remarquer son erreur en luy reccommandant vivement de m'attendre, il annula le premier marché et conclut 3 ou 4 jours apres celui de 6 Sh. il est d'un caractère si dur et si violent qu'il est bien tems qu'il parte car il s'est querrellé avec tous ceux a qui il a eu a faire et personne ne veut plus traiter avec luy, il faut encore que j'aille au Conseil pour regler un article de son contract quoique tres important a etre generalisé comme tout le reste. C'est l'époque au quel il doit commencer l'interet que sera payé sur la balance du compte, il parait juste que cet interet ait commencé a courir du jour ou les marchandises ont été délivrées, cependant on pretend que ce n'est qu'apres 3 mois du jour du marché (qui est en verité un chef d'œuvre d'inexactitude et de negligence impardonnable). J'ay donné des lettres particulieres pour vous à Mr. Duval et de l'Epine l'un second l'autre Lieutenant de votre vaisseau. Je crois que ce sont

2. Les Américains avaient l'habitude de travailler avec l'Angleterre. Or si les Anglais monopolisaient les affaires, ils donnaient aussi du crédit, des facilités de paiement, etc. Les commerçants américains se méfiaient des Français par instinct. Tout l'argument français de 1776 et 1777 fortement appuyé d'ailleurs par Beaumarchais et selon lequel la France allait remplacer l'Angleterre comme partenaire commercial s'avéra beaucoup trop optimiste.

les deux officiers du bord qui sont les plus attachés a vos interets et ce sont les plus mal traittés. Si Mr. Duval n'etoit pas un peu crâne ce seroit reellement un excellent capitaine, mais il est encore bien verd pour commander une expedition. Quant aux autres officiers qui composent l'Etat major, ils paraissent tous s'occuper beaucoup de leurs affaires. Ce vil motif d'interet personel nous a donné hier a bord la scene la plus scandaleuse et la plus desagreable qu'il vous soit possible d'imaginer. Mr. Montaud m'avoit ecrit il y a quelques jours pour me demander l'etat de la vente et une reconnoissance de sa commission qui fut negotiable, en consultant le traitté que Mr. Chevallié a fait avec vous je vis que les commissions netoient payables que successivement a mesure de l'arrivée des retours en france et je fus exprès à york faire cette representation au Cap<sup>ne</sup> qui commença par se plaindre tres amerement de ce que Chevallié l'avoit trompé, il me fit voir une lettre de vous par la quelle vous lui prometties un et demi pour % de commission sans spécifier ou elle sera payable, il vouloit son argent yci pour le placer de suite et l'emporter en tabac, mais je l'envoyai à Mr. Chevallié qui fut appelé, il y a tres long tems qu'ils ne vivent pas en bonne intelligence. Les lettres de Chevallié vous en auront instruit, ils commencerent leur explication sur un ton tres élevé, bientot les menaces et les gros mots s'en suivirent, enfin le Cap<sup>ne</sup> furieux je ne scais trop pourquoy tres rudement poussa Chevallié hors de sa chambre et appella le Cap. D'armes pour le faire mettre aux fers, on ne peut guere pousser plus loin l'abus de l'autorité. Il y avoit malheureusement des etrangers a bord et cela fit une scene, on ne peut pas plus affligeante, pour moy, je contins autant qu'il fut en mon pouvoir l'un et l'autre et je les priai de descendre à terre avec moy ; n'esperant pas les voir remonter sur le meme vaisseau et étant très embarrassé de savoir le quel y devoit remonter pour que vos interets n'en souffrissent pas. Mr. Chevallié comme armateur du batiment pouvoit faire débarquer le Cap<sup>ne</sup> mais votre expedition étoit manquée... enfin apres leur avoir parlé a chacun d'eux en particulier, je les ay reuni. ils se sont expliqués tranquillement et Mr. De Montaud s'etant soumis a reconaitre son tort devant tout l'etat major et le Cap. D'armes. Mr. Chevallié lui a donné sa parole d'honneur qui'l n'ouvriroit jamais

la bouche de ce qui s'étoit passé et 3 heures apres cette dispute je les ay ramenés a bord au grand étonnement de tout le monde ; a quel excès un intérêt sordide peut conduire un homme ? comme dans tout cet incident cy je n'ay fait a peu pres que le métier de journaliste, vous voudres bien m'excuser si mes details sont si longs et si je ne vous en épargne aucun.

Mr. Roulhac agent des affaires de la Maison Recculé Raimbaud et Basmarin, qui est un aimable garçon plein d'honneur m'a repeté souvent depuis que je suis yci qu'il avoit vu avec bien du regret Mr. Chevallié s'occuper de vendre sa cargaison sans s'adresser a des personnes desinteressées qui l'auroient instruit des prix de tout et lui auroient donné de bons conseils ; à son arrivée il s'entourra de 2 ou 3 escograffes qui ne le laissoient pas un moment seul, de maniere que les gens honnettes ne pouvoient pour ainsy dire pas l'aborder, Mr. Roulhac disoit hautement que s'il vendoit si precipitamment il acheveroit de ruiner le commerce des français, qu'il devoit demander 10 Sh. pour 1 etc. afin d'obtenir 9 ou tout au moins 8. (il n'y a point de doute à faire, en arrivant quelqu'eut été sa demande, on en auroit passé par ce qu'il auroit voulu, le besoin le plus pressant commandoit les acheteurs) mais les agens du Sieur Chevallié peut être par ordre ou par crainte, lui ont persuadé que personne n'avoit vendu aussi cher que ce qu'on lui offroit, tandis que la Virginie elle meme avoit achetté 3 mois auparavant la cargaison entiere du Cap Cottineau <sup>3</sup> de St. Malo a 8 Shillings de la meme monnoye dans un endroit ou ce Cap<sup>ne</sup> auroit été obligé de la donner pour moitié, n'ayant aucune ressource dans l'endroit ou il avoit abordé et d'ou il falloit encore apporter ses marchandises avec des fraix et des risques considerables, Le petit Cap<sup>ne</sup> que Mr. De Montaud a remorqué a vendu 10 pour 1 sans y comprendre le sel le vin et l'eau de vie, en un mot tous ont infiniment mieux fait que le Neg<sup>t</sup> par excellence qui étoit arrivé dans l'endroit le plus favorable de tout le continent que d'humeur cette operation m'a déjà donné et je suis bien loin d'en entre quitte, il part sans pouvoir vous dire a quel moment l'intérêt de ce qui vous est du yci commencera, sans savoir si l'omission coupable de son marché de n'avoir pas

3. Cottineau de Kerloguen.

specifié quelle qualité de tabac lui sera fournie, sera rectifiée, sans savoir si on me fournira l'argent dont je pourrai avoir besoin pour faire acheter d'autre tabac au moment ou je le demanderay, ou s'il me faudra avertir 3 mois d'avance, (question élevée depuis 2 jours parce que encore son brillant contract n'en parle pas) en un mot, depuis l'instant que le chargement est fini, il ne parle que de partir et de peur que quelques difficultés ne l'arretent encore il signe et arrette les comptes comme on les lui présente, sans s'informer s'ils sont justes. au moins voici ce que j'ay a dire a l'appuy de ce que j'avance la. Il y a 3 jours il vint chez moy me dire que tout étoit pret et que le vaisseau pouvoit partir le lendemain j'avois été occupé nuit et jour à preparer mes lettres depuis le commencement du mois ensorte qu'il ne m'avoit guere été possible de me mettre au fait de toutes ses operations, je me rendis donc a bord pour viser les factures et prendre connaissance de ce qu'il avoit fait. Je trouvai alors qu'il avoit donné recu dans l'arreté de ses comptes pour 416 boucauds de tabac et qu'il n'en avoit que 339 a bord appartenant a l'état de la Virginie. Je trouvai aussi un boucaud d'erreur sur la quantité appartenant au Congress et ces erreurs toutes majeures qu'elles étoient n'avoient point été rectifiées par Mr. Chevallié... qui cependant a l'entendre n'étoit retenu que par moy, heureusement que les ventes se sont trouvés continuelement contraires depuis et que nous avons rectifié une partie de ces erreurs quoiqu'il y ait encore 3 boucauds de tabac qu'il ne peut pas savoir s'ils sont perdus ou non, c'est un objet à être traité au Conseil et c'est un objet bien grave, il s'agit de déterminer si nous avons le droit de refuser du tabac pourry et il veut partir demain sans attendre cette decision qui est tres importante pour la suite de ce qui me reste a faire, au surplus il ne me servioit a rien s'il étoit yci pour cela si non a vous porter des comptes plus satisfaisans que ceux qu'il vous remettra, il est infiniment pressé d'aller jouir du fruit de ses travaux et vous demander la recompense de toutes ses peines, que Dieu le benisse et le conduise, je vais fermer tous mes paquets ce soir (15 aoust) et si le vent est bon demain votre fier Rodrigue deployera ses ailes.

Je n'ai pas encore examiné les comptes. c'est une chose que Mr. Chevallié n'est jamais pressé de faire, il est venu me les

apporter hier que j'étois tellement occupé pour mes lettres qu'il ne m'a pas été possible de les examiner, en jettant seulement un coup d'œil dessus j'ay remarqué une chose dont je vous prie de tirer le plus grand party possible. vous avez vu dans le cours de cette lettre cy que j'avois resolu de prendre les reserves sur M. le Cte et en en donnant mon recu, Mr. Chevallié m'avoit proposé de me passer ce marché en mon nom afin que je pus profiter moy meme du benefice qu'il y auroit a faire, lui ayant témoigné toutte l'indignation qu'une pareille proposition m'inspirait et trouvant bien etrange que ce Mr. voulut se meler de regler mes benefices ; je lui dis que la maniere dont je vendrai ces objets ne le regardaient aucunement que pour assurer le total de sa vente et voir d'un coup d'œil ce que luy raporterait sa commission, il n'avoit qu'a me faire une delegation de ces marchandises au prix au quel il les avoit vendu avant mon arrivée. Je ne me serai jamais doutté quil eut pu avoir d'autres prétentions mais je le connaissais encore mal, sentant que sa commission ne porteroit pas sur la vente que je ferois moy meme alors il a voulu m'oter les moyens de faire aucun benefice ou du moins les reduire extremement ; je vous ay dit que les toiles couvertures et brayettes estoient trop cher et de peu de défaitte, que le drap n'etoit plus demandé et comme les reserves portent principalement sur ces objets, ce que vous verres par la notte qui vous en sera remise, il en resultait que le benefice que je pouvois faire portoit sur le sel, le vin et l'eau de vie, de peur sans doute de perdre une tres modique commission sur ces objets, il a asses mal calculé pour vouloir me les passer au prix quils valent reellement, c'est a dire le sel a 50 Sh. le boisseau lorsqu'il l'a vendu a 6, l'eau de vie a 35 Sh. le galon l'ayant vendu a 25 et 30, le thé a 3 pounds la livre, l'ayant vendu a peu pres deux etc. Je n'ai pas pu m'empêcher dans le 1er moment de lui temoigner combien cette conduite de sa part etoit malhonnette en meme tems qu'elle etoit extremement mal adroite puisque vous etes tres autorisé a lui demander rigoureusement compte d'une conduite si extraordinaire il vend a des etrangers a bas prix vos memes marchandises qu'il m'a vendu à moy pour votre compte au prix courant du pays, un tel degré de betise ou d'imprudence n'est pas a peine concevable et il ne sent pas cela. tout en avouant qu'il a tres mal fait de faire sa vente

aussi precipitamment, il dit que s'il avoit a recommencer il feroit de meme et il donne pour raison une concurrence qui ne pouvoit pas exister et qu'il n'avoit pas a craindre dans la province ou il arrivoit. 3 cargaisons comme la sienne ne pouvoient suffire aux besoins des habitans, ainsy, Mr. demandes luy tres serieusement compte je vous en supplie des raisons quil a eu pour donner a un particulier a 25 Sh. le galon la meme eau de vie qu'il vous fait payer a vous 35 Sh. et vous etes dans tous vos droits pour lui faire tenir compte du deficit, il vous a donné la une arme victorieuse pour lui imposer silence toutes les fois quil pretendra avoir bien vendu. il s'est departi de sa pretention sur le sel et sur le thé, il a corrigé cet article, il faut donc bien sentir qu'il ait senti quelle suite cela pouvoit avoir, j'ai voulu accepter sa delegation du sel a 50 Sh. et je m'opposai a ce qu'il alloat le compte, mais au fond peu importe, la proposition en a été faite et cela doit vous suffire pour la conduite que vous avez a tenir vis a vis de luy. J'ay encore fait une remarque qui n'est pas moins importante dans le compte qu'il me presentoit de ses ventes particulieres, et les objets y etoient enoncés en monnoye de la virginie et comme la facture est faite en livres tournois, il s'en seroit necessairement suivi qu'apres son depart je n'aurois pu m'y reconaitre et cependant il y a six jours tout etoit pret disait il etc. Dans le compte de ventes particulieres vous trouveres une deduction d'environ 40 mille livres que je vous prie de passer à compte à Mr. Chevallié qui doit necessairement les payer. Voici le fait.

Il avoit vendu sur la facture toute la cargaison en se reservant quelques articles comme vous pouvés le voir au dos de son beau contract, et il avoit oublié de mentioner dans ses reserves 16 D<sup>nes</sup> de cardes dont il avoit vendu 10 D<sup>nes</sup> a un de ses protegés ; a la verification des marchandises livrées ces cardes n'ont pas paru, le commissaire qui avoit traité pour l'Etat de la Virginie les a exigées, Mr. Chevallié qui s'en etoit défait comme des autres objets a vue de nez sans se soucier de ce que cela pouvoit valoir a répondu qu'il ne les avoit pas. on lui a signifié qu'il falloit les payer au prix courant. il m'a prié de solliciter cette affaire pour luy, il m'avoit arraché cinq a six fois a mes affaires pour aller soit au Conseil ou chez le Gouverneur me disant avec bien de la componction que c'etoit un objet qu'il perdrait s'il etoit condamné



a payer, il a vendu ces cartes 7 Sh. et on les lui fait payer 24 par grace, elles se vendent 30, apres m'etre donné tous les mouvemens possibles il a été condamné alors par une reflexion bien digne de luy, il s'est repenti de s'etre tant avancé mais il n'a pas été fort embarrassé pour revenir sur ses pas a l'article des ventes particulieres il vous en a debitté comme d'un accident, la faute est a luy seul, il doit la payer vous voyes qu'un petit article de 15 D<sup>nes</sup> de cartes fait une difference de plus de 4000 que cela vous serve de regle pour juger la vente, il me reste 6 D<sup>nes</sup> de cartes, je les lui prendrai a 24 Sh. mais il doit payer les autres tenés bon la dessus, je vous en prie.

Lorsque je lui ay representé que son impatience de partir me laissoit vraisemblablement dans le plus grand embarras pour demeler. Tout ce qu'il me laissoit sur les bras et qu'étant aussi bien payé il devoit au moins prendre le peu de peines que la reddition de ses comptes exigeait, le faisant convenir que j'en avois déjà eu plus que luy et que la suite de ses operations m'en preparoient d'immenses, il m'a offert de porter en compte une commission egale a la sienne, disant qu'il en avoit le droit et que c'etoit le moins qu'il me fut du, j'ay ri de sa proposition me felicitant mille fois de n'avoir pas été un homme a consulter mes interets, a coup sur les votres n'en auroient pas été mieux, la proposition de me faire une vente a moy a un prix et de la porter ensuite a un autre lorsqu'elle est faite pour votre compte jointe a celle de me fixer une commission laisse un vaste champ aux reflexions... puisque nous en sommes sur cet objet, je vous prie de me repondre quel traitement vous aves imaginé me faire sur cette affaire cy dont les details vont etre infiniment laborieux, mon contract avec vous ne parle d'ailleurs que de ce que vous doit le Congress et non des objets qui peuvent venir a la suite, mais c'est par vous que cela doit etre réglé et non par Mr. Chevallié qui cependant ayant tout pouvoir sur vous a ce qu'il dit m'a promis que je recevrai de luy 3 mois apres son départ d'yci l'assurance que son traité avoit servi de baze à ce que vous m'accordés sur cette operation. quelque soit la dessus votre decision je vous promets que je vous servirai beaucoup mieux qu'il n'a fait et puisque vous avez en moy la genereuse confiance de laisser la plus grande partie de votre fortune entre mes mains, pourrois je avoir la mal-

honnêteté de prendre avec vous des précautions qui me rendraient indigné de cette confiance honorable, je ne serois pas aujourd'hui chargé de vos affaires. Si j'avois eu une âme assez vile pour cela Oui Mon Très Digne Patron, mon respectable ami (vous m'avez accordé ce titre et j'ose vous assurer que j'en suis digne) vous pouvez compter sur moi comme sur vous même pour tout ce qu'il m'est possible de faire vous avez ditte vous cette opinion de moi, cela m'honore trop pour que je ne fasse pas tout au monde pour la soutenir Ce que Mr. Rouillac avoit prévu relativement à la vente de Mr. Chevallier est arrivé, elle sert maintenant de base à tous les achats et il en résultera nécessairement que toutes les opérations que l'on va faire dorénavant seront écrasantes pour les propriétaires ; 2 vaisseaux français arrivant hier de Cadix appartenant à Mrs Le Couteux et l'autre arrivant de Nantes *La Bergere*, feront vraisemblablement de mauvais voyages s'ils restent dans la rivière d'York ou ils sont arrivés ; Mr. Cerrasson associé de Mr. Couteux, a cependant déjà refusé 7 Sh. pour 1 £ et la *Bergere* n'est arrivée que depuis 2 jours.

J'ai quitté et repris si souvent l'article de Chevallier dans le cours de cette lettre que vous devez être bien fatigué d'en entendre parler, ce serait un sujet intarissable si j'entreprenais de vous rendre tout ce que j'entens continuellement mais il est tems de m'arrêter. Je souhaite que tous les détails dans les quels je suis entré puissent vous servir à le bien connaître et en vérité j'apprendrai avec le plus grand plaisir qu'il n'y a que l'inconsequence et de la légèreté à lui reprocher.

Avez vous fait attention à l'énoncé des connoissances que vous m'avez expédié des marchandises envoyées de St. Domingue, il est dit dans la plupart facture de Marchandises etc. chargées pour compte et risque du Congress etc. un de ces connoissances étant entre les mains du Comité du Commerce comment demander des assurances. J'ay bien besoin de vos Conseils pour cet objet.

Informés vous je vous prie s'il y a moyen de donner à vos correspondants dans les ports moins de 2 % sur le produit des ventes de vos retours parce que je craindrois que le Congress étant convenu de vous payer sur les retours 2 1/2 % ne voulut pas allouer une autre commission à 2 % à un autre. Cela feroit surtout un abus au cas que vous continuies ces opérations, du moins

est cela ma notion peut etre je me trompe c'est ce qu'il vous sera tres aisé de savoir, ce que je peux vous dire, est que l'on imagine icy que vous etant a paris vous ne faites faire dans les ports qu'un courtage dont la commission est d'un 1/2 % cela peut il se faire ?

Du 14 Aoust.

Mr. Duval de la Potinière second Cap<sup>ne</sup> de votre V<sup>au</sup> le fier rodrigue qui vous remettra cette lettre, m'a paru tres digne de la confiance que vous aves eu en luy, il a travaillé avec une ardeur sans egale a tout ce qui etoit de son ressort pour la prompte expedition de ce navire et je crois pouvoir vous assurer que vos interets lui sont chers. Je serai fort aise que vous eussies avec lui une conversation particuliere sur tous les objets qui l'ont personnellement regardé comme radoub, armement, provisionement du V<sup>au</sup> relache etc. il a des choses essentielles à vous communiquer à ce sujet qu'il vous est tres important de savoir avant de regler les comptes de l'armement, il a des Etats et des pieces à vous remettre a l'appuy des details qu'il vous communiquera. vous poves compter sur l'integrité et sur les sentimens de ce Cap<sup>ne</sup> dont le caractere m'a paru tres franc et bien eloigné de la basse dissimulation que l'on ne rencontre que trop communément dans ceux qui ne consultant qu'un vil interet personel changent de maximes selon les circonstances et ferment les yeux surtout pour s'en faire un merite aupres de la personne interessée au mistere. Mr. Duval est vrai et incapable de se laisser seduire par aucune consideration ; l'amour de la gloire seule l'excite et dirige son emulation aux vertus guerrieres je crois pouvoir ajouter la connaissance de son etat. ainsy Mr. je vous le reccomanderai. Si mon merite personel, ce qu'il a deja fait et ce qu'il se propose de faire n'etoient pour luy des titres plus puissans a faire valoir que tout ce que je pourrois vous dire.

J'ai avancé de concert avec Mr. Ch. 2 Boucauds de tabac a Avaloir sur ce qui lui reviendra de ses appointemens et de sa commission.

Le 14 Aoust.

Mr. De Lepine qui se propose de vous remettre luy meme cette lettre est un des officiers qui compose l'Etat major de votre V<sup>au</sup>

le fier Rodrigue. Il est un de ceux qui se sont le plus occupés de vos interets et meme il m'a paru par tous les détails qui m'ont été faits de l'armement de ce V<sup>au</sup> que toutes les operations de radoub, chargement, aprovisionnement etc. ont entierement roulé sur luy et Mr. Duval et precisément les 2 officiers sont les seuls qui ne feront pas un voyage avantageux comme tout le reste de l'Etat Major qui avoient une pacotille qui leur rendra cinq cent pour cent de benefice, il aurait au moins fallu que cette pacotille eut appartenu a tout l'Etat Major d'autant plus qu'il a été fourni beaucoup d'articles de votre V<sup>au</sup> qui auroient pu être vendus a un benefice immense pour mettre le brigantin qui remporte le produit de la pacotille en état de faire voile. Il est au moins juste que sur cet objet ces deux officiers soient gratifiés, car si vous n'exiges pas le payement des objets fournis a ce brigantin au prix ou ils auroient pu être vendus yci, il importe a votre justice comme a la generosité de votre cœur d'avoir egard aux peines et aux soins infinis que ces deux officiers se sont donnés depuis que le V<sup>au</sup> vous appartient. Mr. De Lepine pourra aussi vous être utile dans l'arrette de compte que vous avez a faire avec Mr. Ch... il connait tous les fournisseurs, il sait dans quel etat les differens objets qui composent l'armement ont été embarqués et je ne doute nullement qu'aidé par luy et par Mr. Duval vous ne parvenies aisement a obtenir sur cette expedition tous les details que vous poves desirer.

Au bas de la copie du Resolvet du Congres No. 8 du 1er aoust 1778 il y a pour notte... Mr. Morris<sup>4</sup> a au moins eu le dessous dans cette affaire cy. Il voulait qu'en france comme en Amerique les agens et les correspondants du Congress fussent les siens, mais grace a mes représentations voila Mr. Ross de coté<sup>5</sup>, on a profitté de cette circonstance pour consigner aux commissionaires plus de fond a coup sur qu'il n'est du a Mr. Ross, mais au moins a t'on eu un pretexte. S'il vous revenait quelque chose de

4. Robert Morris, connu comme le financier de la Révolution américaine, était à la date de cette lettre chef de la Commission des Finances du Congrès, tout en dirigeant sa propre maison de commerce. Voir lettre # 581, n. 1.

5. Ross, commerçant écossais installé à Nantes, a transféré par la suite son négoce à Philadelphie.

cet envoy, ne perdez pas de vue que quoique les vaisseaux ne vous soient pas consignés vous n'avez pas moins votre commission de 2 1/2 a prelever sur ce qui pourra vous rester. L'article second de mon contract porte expressement comme vous le verres que tous les batimens qui seront destinés a acquitter une partie de la dette contractée vous seront consignés ainsy le resolt cy dessus tout jesuitique qu'il est, ne peut occasioner d'abus. Je dois entierement m'en prendre au Marché de Chevallié qui vous a donné l'air ainsy qu'a moy d'avoir voulu jouer le Congress en offrant la preference d'une cargaison dont personne n'avoit le droit de disposer que luy.

No. 8 Copie du Resolved du Congres du 1<sup>er</sup> Aoust 1778.

Le Committé de Commerce au quel a été referré une lettre de Mr. De francy du 15 Juillet a fait un rapport qui apres avoir été examiné il a été ordonné que les cargaisons du snow Le Speedwel du Brig. le *Braxton* et des V<sup>aux</sup> Le Johnston et le *Morris* prêts à mettre a la voile d'Amerique pour france seront consignés aux commissionaires du Congress à Paris qui recoivent l'ordre par le resolved ci de finir les comptes de Mr. Ross a Nantes avec le Congress et ne lui payer tout ce qui peut lui etre du avec le produit de la vente des dittes cargaisons et le reste s'il y en a sera remis par eux a Mrs Roderigue hortale etc. au cas qu'ils n'ayent pas besoin de ces fonds pour leur propre usage.

La poste partie de Philadelphie le lendemain du courier qui m'a remis le resolved cy dessus m'a apporté la reponse du Committé du commerce qui contient 2 resolveds le premier comme cy dessus et le second est « ordonné que le V<sup>au</sup> la Virginie chargé de tabac pour le compte du Publiq sera expedie et consigné à Mrs. roderigue hortalez etc. »

N.B. J'ay envoyé d'avance Mr. Duval pour viziter ce batiment. il est absolument hors d'état d'être mis à la mer depuis 2 ou 3 mois. La lettre du President du Committé du Commerce contient au moins un correctif à la consignation des 4 batimens mentionés cy dessus aux commissionaires. Il me dit... J'ay ordre de vous informer que les 4 V<sup>aux</sup> dont vous nous parlés etoient adressés à Mr. J<sup>n</sup> Ross avant votre arrivée a Yorktown afin de

le mettre a meme de terminer quelques marchés entames par luy pour C<sup>te</sup> des 13 Etats. Les commissionaires recoivent par ce resoluved cy ordre d'arretter tous ses C<sup>tes</sup> et je ne doute pas qu'ils ne remettent le reste du produit des cargaisons qui leur seront consignées pour cela a votre Maison.

### 696. De Francy

Williamburg le 14 Aoust 1778.

J'ai eu l'honneur de vous remettre ci-joint mon compte courant avec vous des sommes que j'ai touchées du Congrès à valoir sur ce qui vous est dû à l'époque du premier mois \*. Je vous dois pour balance 31811 # : 14 dont je vous ferai remise de la manière la plus avantageuse à la première occasion favorable qui se présentera.

En avançant de l'argent a M. Le marquis de la Fayette j'ai plus constaté la satisfaction que vous auriez en obligeant un homme qui le mérite à tous egard, que l'intérêt à mon arrivée ce brave et *généreux Republicain* était indignement trompé par ceux mêmes qu'il était venu servir ; il n'a jamais pris d'appointemens <sup>1</sup>,

\* Vous verrés que je n'ai pas parlé de ma commission dans ce compte quoiqu'elle me soit due sur cet objet mais je m'en rapporte entièrement à vous sur ce que vous ferés la-dessus.

1. Dès le 2 décembre 1775 le Congrès avait demandé que le Comité secret trouvât quatre « able and skillful engineers » pour servir dans l'armée américaine en train de se former. Quand Silas Deane arriva à Paris et commença d'accorder des commandements et des hauts grades à des officiers français, il dépassa de très loin son autorité. Il ne fit aucune distinction entre les officiers de génie et ceux de la cavalerie, alors que l'armée américaine était presque dépourvue de troupes à cheval. La plupart des volontaires français ne parlaient pas anglais et s'attendaient néanmoins à recevoir des postes de commandement. Le 12 novembre 1777, Henry Laurens écrivait que Silas Deane était incapable de refuser quoi que ce soit à n'importe quel officier français ou au simple aventurier à la recherche d'un poste dans l'armée améri-

et comme il a pour ainsi dire été le père de tous les malheureux officiers français qui n'avaient pas d'employ, il s'en est nécessairement suivi des dépenses très considérables, et comme il signait sans lire les lettres de change qu'on présentait il avait fait lorsque je suis arrivé beaucoup plus de dépenses qu'il ne l'imaginait ; je l'ai prévenu de l'erreur où il était et dès ce moment ayant pris en moi la plus grande confiance, il m'a prié de le délivrer des Juifs auxquels il avait à faire s'en rapportant entièrement à moi pour

caine, pourvu qu'il se donnât le titre de comte ou de chevalier. Chose encore plus délicate, vers la fin de 1777 les officiers américains avaient acquis une expérience considérable sur le champ de bataille, et l'arrivée d'un officier français d'un rang égal ou supérieur suscitait une jalousie amère. Le résultat fut une réception décevante par le Congrès américain de la plupart des officiers français. Bon nombre de ces derniers, endettés, écœurés par cet accueil retournèrent en France. La Fayette débarqua le 13 juin 1777 près de Georgetown, en Caroline du Sud avec d'autres Français. La réception que lui réserva le Congrès fut peu favorable. Il n'avait que vingt ans, n'avait pas encore reçu le baptême du feu et ne savait que quelques mots d'anglais. Mais le Congrès, apprenant qu'il était riche et capable de payer pour lui-même et quelques aides, qu'il était de plus, membre de la haute aristocratie française, l'investit du rang de Major-Général sans commandement. Washington se prit d'amitié pour lui. A la bataille de Brandywine, le 11 septembre 1777, Lafayette se comporta comme un « brave » et fut légèrement blessé. Entre-temps, son anglais s'était considérablement amélioré. Le 1<sup>er</sup> novembre 1777, Washington écrivit au Congrès la lettre suivante, lettre qui souligne à la fois la compétence de La Fayette et la compréhension du général vis-à-vis de son jeune ami :

« The marquis de La Fayette is extremely solitious of having a command equal to his rank. I do not know in what light Congress will view the matter, but it appears to me, from a consideration of his illustrious and important connexions, the attachmen which he has manifested for our cause, and the consequences which his return in disgust might produce, that it will be advisable to gratify his wishes, and the more so as several Gentlemen from France who came over under some assurances have gone back disappointed in their expectations. His conduct with respect to them stands in a favourable point of view — having interested himself to remove their uneasiness and urged the impropriety of their making any unfavourable representations upon their arrival at home. Besides, he is sensible, discreet in his manners, has made great proficiency in our language, and from the dispositions he discovered at the Battle of Brandywine possesses a large share of bravery and military ardor. »

les engagements que nous prendrions ensemble au cas qu'il me fut possible de lui avancer moi-même l'argent dont il aurait besoin. N'ayant au sujet aucune instruction de vous, j'ai hésité quelque tems (ne redoutant toutefois que quelqu'événement malheureux), car M. de La Fayette est si plein d'honneur que tant qu'il vivra il n'y a pas à douter que ses engagements ne soient fidèlement remplis. Enfin j'ai cédé dans la persuasion que lorsque vous connaîtrez cet aimable seigneur, vous serez enchanté que je lui ai rendu service en votre nom... ayant une fois pris mon parti, je n'ai pas voulu l'obliger à demi, je lui ai avancé de l'argent au même change qui m'était passé par le Congrès, ayant une promesse de lui que l'intérêt commencera à courir pour son compte du jour qu'il cessera pour la république, et qu'en remboursant le montant de ses billets il y sera ajouté cet intérêt pour un an et la commission. Je ne l'ai pas fixée. Ne sachant pas qu'elle pouvait être celle que vous exigez, j'ai fait voir à Mr. de la Fayette que par cet arrangement je changeais la dette d'une nation entière contre celle d'un particulier et il y a été infiniment sensible. Je vous envoie ci-joint sous le No. 1 la copie de son engagement avec moi et sous le No. 2 l'extrait de quelques-unes de ses lettres-cy même deux de ces billets à mon ordre passés par moi au vôtre l'une de 4285.# 15 et l'autre de 36430 #. Si cette manière de vous faire ces remises vous convient, je vous prie de me le dire au cas que Mr. de la Fayette reste encore quelque tems dans le Continent ce qui est très probable j'aurais sûrement occasion de lui faire des avances plus considérables mais je n'ose pas aller en avant que vous ne m'y ayés autorisé.

Quand je suis arrivé j'ai aussi trouvé Mr. de la Rouerie<sup>2</sup> trompé dans le change ; et tirant sur vous pour tout l'argent dont il avait besoin, je l'ai prié de ne rien faire à l'avenir que vous n'aviés certainement jamais imaginé lorsque vous lui donnâtes une lettre de crédit sur M. Morris, qu'il étoit possible qu'on tira sur vous d'Amérique où vous aviés tant de fonds ; et en conséquence j'ai repris une lettre de change d'environ 4 mille livres qu'il avait récemment tirée sur vous. En outre 2 mille écus environ qu'il avait tirés quelque tems auparavant ; j'ai rembourse

2. Rouerie. Voir t. III, 44, n. 1.



à M. Morris la dernière traite, et j'ai avancé en tout à Mr. De la Rouerie tant pour le remboursement de cette traite que de 2142 dollars 5 sh. comme je n'avais encore rien terminé avec le Congrès à l'époque auquel je lui avançais cette somme je pris seulement de lui le billet que je vous remet ci-joint, j'évalue dans mon compte le montant de ce billet à £ 4590.# parce que c'est ce change que j'ai reçu mais avés vous bien le droit d'en demander un autre, celui de 3 pounds *pensylvania currency*, pour un pound sterling était le change ordinaire alors ce qui ferait monter cette somme de 2142 D. 5 sh à 5270.# 18.7. mais si vous voulés lui passer le change qui m'a été accordé, il faut au moins ajouter à 4590.# les intérêts depuis le 24 mars et la commission comme étant un retour fait acompte de ce qui vous est dû par le Congrès. Vous voudrés bien me marquer si je puis aller en avant avec lui.

J'ai un billet du Baron de Steuben de 514 dollars, mais il m'a prié de ne pas vous le faire passer, se proposant de me rembourser lui même sur la vente de la pacotille que je vous ai prié de lui faire passer, le montant de ses deux lettres de change que vous trouverez ci-joint ; vous m'en débiteré lorsque vous aurés expédié des marchandises pour la somme entière puisque je vous en débite dans le compte ci-joint, lorsque je suis arrivé je l'ai trouvé très endetté sans équipage sans cheval. Cela n'était pas étonnant puisque depuis son arrivée du continent il n'avait rien touché du Congrès que ses lettres de change. Un mois à peu près avant que je le rejoigne il avait été fait major et il en a touché depuis les appointemens qui ne lui suffisent pas pour les dépenses auxquelles il est obligé, ainsi vous ne vous refuseré pas je vous prie de lui envoyer la pacotille que je vous demande et même ce serait une belle œuvre d'ajouter quelque chose au montant des deux traites.

J'avais une petite traite sur vous de 25 Louis qui m'avait été remise par M. de Pulawsky<sup>3</sup>, je l'ai passé a l'ordre de Mr. Cail-

3. Casimir Pulaski (1748-1779). Aristocrate polonais, il arriva à Boston en juillet 1777 avec une commission d'officier que Silas Deane lui avait accordée à Paris. Une fois arrivé aux Etats-Unis, malgré son manque de connaissance de l'anglais, il n'hésita pas à demander un rang inférieur seulement à celui de Washington et de Lafayette. Après plusieurs malentendus avec les généraux américains, Pulaski démis-

laud au Pt. de Bordeaux qui s'est perdu sur la côte de la Caroline du nord et qui s'en retourne passage a bord du Fier Rodrigue. Marqués moi je vous prie comment vous êtes avec le Comte de Pulawski, il est très étonné de ne pas recevoir de vos nouvelles. Vous lui aviés promis de lui envoyer des marchandises et vous ne lui avez pas même écrit la dernière fois que je le vis et il ma dit que depuis son départ on avait dû vous remettre encore mille ducats et qu'il ne concevait pas votre silence. Que dois je lui répondre ?

Vous trouverez peut-être l'article de mes dépenses un peu cher, mais consultés tous ceux qui sont venus icy, et vous en jugerés après, j'en ai conservé le compte le plus exact. Dans ces dépenses est compris l'achat de 4 chevaux que je suis obligé de garder toujours pour les différents voyages, que je fais et comme il faut toujours voyager avec les mêmes chevaux, j'en ai toujours un de relais pour reposer un de ceux qui sont à ma voiture, sans quoi j'en perdrai un toutes les semaines ; les chaleurs sont si excessives que trois jours de marche continuelle tuent un cheval : malgré mes précautions j'en ai perdu deux l'hyver en venant de Boston. J'ai deux domestiques dont l'un me sert d'exprès pour envoyer continuellement de tous cotés, vous devés sentir combien cela doit entraîner de dépenses vu surtout le total ou a été le papier pendant tout l'hyver. Mr. Chevallié pourra vous dire avec quel ménage et quelle simplicité je vis<sup>4</sup>.

Je vous envoie aussi ci-joint le compte de ce que vous avez bien voulu avancer pour moi à Marseille ; la traite que je tirai sur vous de cette ville se monte à 7889.# 17.6. dont 972.# 16 S. pour le compte du Baron de Steuben et 600 pour dépense particu-

sionna et organisa une brigade indépendante. Il fut mortellement blessé à Savannah, le 9 octobre 1779. Malgré son courage personnel, sa carrière en Amérique fut plutôt tragique et l'origine de nombreuses déceptions, aggravée par ses vaines prétentions.

4. Francy fut sensible aux commentaires que Beaumarchais a dû lui adresser à propos de son train de vie. Quatre ans plus tard, lorsque Francy était de retour à Paris, Beaumarchais lui écrivit le 26 octobre 1782 de Bordeaux : « ... ce que je désapprouve, c'est que vous nourrissiez trois chevaux à Paris dans votre état : ce luxe est une conséquence et plus qu'une inutilité... que diable avez-vous besoin de ce train ? Eh ! vivez simplement et chassez les inutilités. »

lière, il reste donc 6317, dont j'ai à vous justifier l'employ. Vous avez ce compte très détaillé par lequel vous voyez que 1654.# 17.9. ont été employés soit en provisions pour le Bou<sup>d</sup> qu'en drap serviette dont je manquais absolument et autre objet retenus pour mon usage particulier ce que je porte en déduction suivant l'accord que j'ai fait avec vous. Ainsi je vous dois de reste 4662 # 3.<sup>o</sup>9. de laquelle somme vous voudrés bien vous rembourser sur le produit de la vente de mes douze boucauds de tabac si toutefois vous me les alloüé.

Je vous dois en outre le prix de mes livres et des petits objets que vous avez payé pour moi ainsi que celui de ma montre, je ne puis faire ce compte là moi-même ne sachant pas le prix des livre, mais vous voudrés bien le faire régler par Mr. Cantiny et m'en faire passer copie. J'ai singulièrement à cœur de ne rien négliger.

Je prie Mr. Gudin de me faire passer le Grand atlas complet de l'Amérique j'en ai le plus grand besoin et je vous prie de vouloir bien lui avancer l'argent pour l'acheter.

Faites ordonner si vous voulés bien 12 autres paires de soulier à mon cordonnier.

Je me propose de vous rendre tous les six mois un compte général de ma situation avec vous afin qu'il vous soit plus aisé de suivre mes opérations, je crois que les détails dans lesquels je viens d'entrer vous satisferont au moins sur mon exactitude, les autres matières qui me manquent encore pour être négociant seront le fruit de l'expérience et de l'étude je ne pers pas un moment pour acquérir toutes les connaissances nécessaires.

P.S. Vous verrés dans l'extrait des lettres de Mr. le Mis de la Fayette que c'est à Mr. Gerard avocat rue des Boucheries qu'il faut s'adresser pour le payement, en prévenant M. de la Fayette 2 mois d'avance.

**697. De Francy**

A bord du fier Rodrigue le 15 août 1778.

Votre vaisseau le fier Rodrigue qui n'attend plus que du vent pour déployer ses ailes et aller vous rejoindre, vous porte un très gros paquet de moi qui en contient plusieurs autres. J'ai écrit en plusieurs lettres les détails que j'avais à vous faire sur la situation générale de toutes vos affaires afin de vous en rendre la lecture plus facile et ne point confondre les objets ; vous trouverez sans doute les détails bien longs, peut-être même me suis-je quelquefois répété, mais le désir que j'ai eu de vous mettre au fait de tout ce que j'ai crû pouvoir vous intéresser sera mon excuse.

*1<sup>er</sup> paquet*

Mon premier paquet à lire sous la dénomination AB contient une lettre de 23 pages dans laquelle je vous rends compte de tout ce que j'ai fait depuis que je suis dans le continent. Je vous donne librement mon avis sur tout ce que je pense etc. Ce paquet contient huit pièces auxquelles je me réfère dans le cours de ma lettre.

## Savoir

*Sous le No. 1<sup>er</sup>* un libelle diffamatoire écrit contre vous par du Coudray l'année dernière ; comme en mourant il a laissé ses papiers au pillage il est très possible que ce libelle tombe entre les mains de quelques gens mal intentionnés qui le publient, et il m'a paru important pour que vous sachiez ce qu'il contient, il m'avait été prêté par M. Lovel pour préparer mes réponses aux objections qui me seraient faites et en trois nuits j'en ai tiré la copie que je vous envoie.

*Sous le No. 2* l'extrait de la correspondance de Messr. Franklin Deane et Lée depuis le 6 Xbre 1776 jusqu'au 16 février 1778, je

n'ai pris de ces lettres que j'ai toutes lues que ce qui avait trait à vous. Le reste était de la politique alambiquée et des détails fort peu intéressants et j'étais en outre si pressé pour copier ce qui vous intéresse qu'il m'était bien impossible de m'attacher à autre chose.

*Sous le No. 3* copie de mon contrat avec la traduction qui y est jointe.

*Sous le No. 4* le *Resolved* du Congrès relativement à la Commission qui doit être fixée entre vous et les agents à Paris.

*Sous le No. 5*, la facture et la nouvelle fourniture demandée (si après avoir consulté l'agence vous vous décidiez à faire des envoys considérables que cette demande exigera, ayez donc l'attention d'avoir dans votre maison même les gens que vous serez obligé d'employer pour faire les différents achats).

*Sous le No. 6* le *resolvet* du Congrès relativement à la nouvelle fourniture.

*Sous le No. 7* le Reçu détaillé de la cargaison du Flammand avec une note que je vous prie de lire avec quelque attention surtout pour ce qui regarde l'intérêt que vous avez fixé dans votre arrêté de compte des avances que vous avés faites à Mr. Deane à 5 p % tandis que par l'article 3 de mon contract on s'est engagé de payer 6.

*Sous le No. 8* un certificat de Mr. Landais qui vous prouvera combien Mr. Bellon<sup>1</sup> s'était trompé dans les fournitures qu'il prétendait avoir faites par le vaisseau le Flammand.

### *Second paquet*

Ce second paquet sous la dénomination CD contient un triplata d'une lettre que je vous écrivis d'Yorktown le 11 Juin deux jours après que je fus instruit de l'arrivée de votre bâtiment ; au cas que cette lettre vous soit déjà parvenue je vous pris de la relire pour vous mettre au courant des comptes que je vous écris, ne commencez je vous prie à lire que lorsque vous pourrez donner au moins quatre heures de suite à cette lecture qui vous mettra au fait de tout ce qu'il vous est de la plus grande importance de savoir.

1. Négociant à Marseille.

Ce triplicata contient la copie d'une lettre que j'avais écrite à M. De Montieu sur tous les différents ports du continent pour le prier de ne rien faire sans me voir. Cette lettre est sous la marque A.

Le duplicata d'une lettre que je vous ai écrite le 22 Juillet partie par le bateau le Tartare allant à Bordeaux : dans cette lettre je vous rend compte des opérations de Mons. Chevallié jusqu'à l'époque où je vous écris. Relisez aussi cette lettre dont je suis bien aise que vous ayez connaissance, cette lettre est continué à la 13ème page jusqu'à 2. Cela est bien long mais encore une fois je veux que vous soyez bien instruit de tout. Je me réfère dans le cours de cette lettre à plusieurs pièces renfermées dans le même paquet savoir

*Sous le No. 1<sup>er</sup>* copie d'une lettre qui me fut écrite par le Gouverneur de la Virginie, lors du différend qui s'éleva sur le prix de la facture.

*Sous le No. 2* la copie de l'ordre qui me fut remis par le Comité du Commerce pour prendre dans les différents port de la Virginie tout le tabac dont je pouvais avoir besoin pour charger le Fier Rodrigue, ce qui rendait d'une exécution bien facile mon plan détaillé dans ma lettre du 11 Juin. A la suite de ce No. 2 il y a des observations forts importantes et surtout le compte détaillé de la vente de M. Chevallié que je vous supplie de lire avec attention.

*Sous le No. 3* une lettre de M. Beall qui est le premier négociant de cette ville concernant les démarches qu'il a faites près de Mr. Chevallié lors de son arrivée.

*Sous le No. 4* la copie d'une lettre de Mr. De Carrabas au Comité Secret de Charlestown ou vous verrés que tous ceux qui sont mêlés dans leurs affaires ne cherchent à faire que les leurs.

*Sous le No. 5* la copie de ma lettre à Mr. De Carrabas. Vous voudrez bien me dire en me répondant la conduite que je dois tenir vis-à-vis lui s'il reste quelques unes de vos affaires entre ses mains que vous ne puissiez pas aisement décider dès France.

*Sous le No. 6* un état des marchandises de meilleur défaite dans ce pays-ci si vous vous déterminés à faire des nouvelles opérations malgré les observations que je vous fais à ce sujet le seul moyen

d'en faire d'avantageuses est de se conformer au plan que je vous propose.

*Sous le No. 7* L'Extrait des lettre du président du Congrès et de plusieurs autres membres relativement à vos affaires et en réponse à ce que je leur avais écrit d'ici.

*Sous le No. 8* copie de deux resolvets du Congrès relativement à la consignation de cinq bâtiments que je leur avais demandé (mais il n'y en a pas un en état de mettre à la voile).

### *Troisième paquet*

Ce paquet sous la dénomination *DE* contient une lettre de 6 pages dans laquelle je vous rends compte de ma situation avec vous comme chargé de vos affaires et de ma situation particulière pour les avances que vous faites. Ce paquet contient :

mon compte courant avec vous des sommes que j'ai touché du Congrès pour vous et des remises que je vous fais dont les titres sont joint au dit compte.

une facture des marchandises qui m'ont été fournies à Marseille pour le payement desquelles j'ai tiré sur vous. Cette facture détaillée vous fera voir ce qui reste à ma charge.

ce paquet contient en outre sous le No. 1 copie de la convention faite entre Mr. Le marquis de la Fayette et moi.

Sous le No. 2 extraits de plusieurs lettres de Mr. le marquis de la Fayette relativement à cette convention. Vous verrez dans celle du 12 Juin que c'est à M. Gerard avocat qu'il faut s'adresser pour le payement des billets en prévenant Mr. de la Fayette deux mois d'avance <sup>2</sup>.

2. Ces extraits ont été reproduits par Lintilhac dans son *Beaumarchais et ses œuvres*, p. 439-440 et ensuite par Henri Doniol. Nous les reproduisons ici intégralement. Nous voulons remercier M. John F. Reed, directeur de la Société historique de Valley Forge pour son autorisation de les reproduire. A ce sujet voir l'article : « Beaumarchais, Francy, Steuben and Lafayette : An unpublished correspondance or « Feux de joye », at Valley Forge », *The French Review*, vol. XLIX, 6 mai 1976.

Le M de Lafayette fait mille compliments a Monsieur de francy et est bien fâché de ne pas pouvoir avoir le plaisir de déjeuner avec lui ; il lui envoie une lettre pour Mr. Morris et une autre pour Mr. Laurens ou il prie les deux messieurs de recevoir leur papier en nature par

Sous le No. 3. La valeur des différentes monnays ayant cours dans les différens états, exprimée en argent de france.

les mains. Monsieur de Francy voudra bien avoir la bonté d'attendre pour faire ce paiement une lettre qui le joindra deux jours après son arrivée et dans laquelle il apprendra si l'arrangement de Mr. Lutterloh a reussi. alors le M de Lafayette enverroit cet argeant à monsieur de francy pour le remettre à ses créanciers, il lui demande bien pardon de cette peine et lui souhaite un bon voyage.

du 27 avril au camp de valley forge

Au camp de valley forge le 5 May 1778

J'ai etourdiment oublié, monsieur, la lettre qui devoit etre enfermée dans le dernier paquet envoyé par moi a yorktown, et par laquelle je vous priois de vous charger de mes depêches pour france. M. de gimat va partir pour york afin d'obtenir le plus de nouvelles particulieres possibles par les conversations avec mr. simeon Deane ; je l'ai prié aussi de faire quelques affaires concernant quelques unes de mes compatriotes, et de finir avec vous celle dont nous sommes convenus. Tout ce que vous ferés avec lui sera bien fait, et je m'en rapporte à vous, Monsieur, pour me guider dans des arrangements que j'entends mal, mais sur lesquels j'ai une confiance sans bornes en votre politesse et votre honneteté. Je desire de faire un moins mauvais marché que ceux ou je me suis embrouillé jusqu'ici, mais je serais bien plus fâché que vous en fissiés un desavantageux.

Quant à mes lettres je prie Mr. de gimat de voir s'il n'y a pas d'occasion plus prompte de les faire partir que celle que vous lui offrirés ; peut-etre le president nous en fournira-t-il quelqu'une ; enfin j'espere que vous voudrés bien vous informer avec lui quelle est la meilleure maniere de les faire parvenir.

C'est en vous renouvelant tous mes remerciements, et avec le plus parfait attachement que j'ai l'honneur d'etre, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

le M<sup>s</sup> de Lafayette

Au camp de Val forge le 7 May

Complimentons-nous réciproquement, Monsieur, sur la bonne nouvelle arrivée de france ; notre patrie s'y est prise à tems, et je vous avoüe que ces discours de North, les lettres de Jonhsone, et ces commissaires commencoïent à me donner de furieuses inquiétudes. heu- reusement voici dit-on des articles superbes, nobles, irrefutables, voilà la france glorieuse, l'amerique independante par sa protection, et graces à dieu l'anglettere coulée à fonds, je ne pense pas que le Congrès balance, mais s'ils se permettaïent d'heziter, c'est aux françois d'York à parler, à les couvrir de honte et de ridicule etc. car enfin il est bien



Quatrieme Paquet *FG*

une lettre de six pages dans laquelle je vous rend compte de ce que j'ai fait à bord depuis deux jours que j'y suis avec les observations sur les comptes qui m'ont été rendus par Mr. Chevallié.

---

aisé de leur prouver que leur salut est dans la protection de la france. j'aime leur cause il est vrai avec quelque entousiasme, mais je serois bien fâché, et bien consterné qu'elle réussit dans un sens desavantageux à ma très aimée et très adorée patrie.

le M<sup>s</sup> de Lafayette

J'ai l'honneur de vous envoyer, monsieur, les quittances qui doivent accompagner la premiere, et je vous prie de recevoir de nouveaux remerciements de toutes les peines que vous vous etes donné pour moi. je n'ai que le temps de vous ecrire un mot parcque l'exprès part. les anglois quitteront bientôt philadelphie pour se rendre à new york. le general Clinton a fait l'autre jour une grande expedition contre un detachement de notre armée avec toute la sienne, et n'y a gagné qu'un peu d'humeur et beaucoup de fatigue. M. des epiniers y etoit avec moi. adieu, monsieur, je n'ai que le tems de vous assurer de mon sincere attachement

le M<sup>s</sup> de Lafayette

Au camp de Valley Forge, le 14 May 1778

Je sens bien vivement, monsieur, toute l'honneteté de votre procedé ; et je serois bien fâché qu'il vous detournat plus longtems du soin de vos propres affaires ; il est bien difficile de rien terminer dans le pays que vous habités, et le moment surtout n'est pas favorable. j'attends moi même avec impatience la decision de quelques demandes faites au nom de plusieurs compatriotes dont quelques uns entre autres m'interessent bien vivement, mais on renvoïe de jour en jour, et ces delai me font pour eux beaucoup de peine parce que l'attente est une ennuïeuse situation, c'est bien assés que vous soïés retardé par le Congrès pour mes affaires, sans que vous le soyés encore par moi. ainsi je fais partir sur le champ mon valet de chambre avec mon blanc seing auquel vous pourés remettre tout l'argeant que vous jugerés à propos en en faisant la quittance.

Je vous prie bien instamment d'engager MM. les membres du Congrès a se defaire en ma faveur de quelques gazettes ecrits en francois : j'aurai le tems de les leur renvoïer avant qu'ils aient appris notre langue, et je desire fort les posseder pour quelques jours.

C'est avec le plus grand plaisir que j'ai vu la lettre de M denoailles, elle me paroît du meilleur ton, et ce ton sera soutenu par des combats

Un plan d'opération pour faire revenir en France le plus tôt possible le produit de la cargaison du Fier Rodrigue.

---

Un connoissement de 479 boucauts de tabac chargés à bord de votre vaisseau faisant partie de ce qui vous est dû par l'état de la Virginie pour le produit de la vente de la cargaison de votre vaisseau et de quelques autres ventes particulières comme vous le verrés par les pièces qui doivent vous êtres remises par Mr. Chevallié.

---

et des victoires. il est phisiquement impossible que nous n'ayons pas de succès et que nous n'attrapions pas ce degré de gloire au dessus du commun des peuples naturellement assigné à la nation françoise. nos finances sont au moins en meïlleur état que celles de nos ennemis et nos ressources cinquante fois plus grande, notre marine est sur un bon pied, nos armés bien conduites seront invincibles, et plus nous *sommes françois* ce qui n'est pas d'un petit poids dans la balance de nos avantages. voilà ce qu'il faut repeter tous les jours dans les dîners d'York town.

Si mes compatriotes font la guerre dans quelque coin du monde, je volerai sous leur drapeaux, et aussitôt que la flotte et un *paquet-boat* françois seront arrivés, si je ne recois pas d'ordres precis du roi, je partirai sur le champ pour les isles. il y aura à coup sur des coups portés dans cette partie là, si l'on n'y fait rien, et qu'on fasse quelque chose en europe je m'y rendrai sans différer de Saint domingue ou la martinique, je ne sais encore quelle voïe je prendrai pour le voyage des isles et vous prie de m'enseigner celles que vous croirés les plus courtes, et les plus conformes à la determination ou je suis de ne pas me laisser prendre.

Je vous prie de vouloir bien envoyer la lettre de Mr. Crips, avec un petit mot d'ecrit comme quoi vos affaires ne vous permettent pas d'aller à charlestown. Je vous prie aussi de me mander quand il y aura des paquet boats pour france ; adieu, monsieur, recevés, mille assurances de ma reconnoissance pour tous vos procédés vis-à-vis de moi, et du sincere et parfait attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obeïssant serviteur.

le M<sup>e</sup> de Lafayette

au camp de valley forge le 12 juin 1778

J'ai recu, monsieur, votre lettre du neuf de ce mois et je m'empresse de vous repondre, en vous faisant mes excuses d'avoir oublié de vous mander à qui vous deviés vous adresser pour le payement de mon billet. c'est à M. *Gerard, avocat au parlement rue des boucheries à paris* qui par dessus le marché est mon homme d'affaire. cependant

Un connoissement de 231 boucauts de tabac chargés pour le compte du Congrès à valoir sur ce qui vous est dû.

---

Une lettre pour Mr. Hyndman Lancaster et Cie dans laquelle il y a une lettre de change de 50 pounds sterling. Je vous prie de faire passer cette lettre en Angleterre.

je vous prierois de les montrer aussi deux mois avant l'écheance à M<sup>de</sup> de Lafayette qui donneroit les ordres necessaires pour que cette somme fut prête au tems ou elle sera demandée. je sens que dans votre situation presente il est important d'avoir vos affaires dans la plus grande regle, et ce soin est une suite de la delicatesse que vous m'avez fait si obligeamment éprouver dans tous nos arrangements. mais j'espere etre à paris longtems avant l'écheance de la dette.

J'ai éprouvé, monsieur, le plus grand plaisir en apprenant l'arrivée de votre vaisseau ; je vous en fais bien sincerement mon compliment ; vous me faites une proposition bien tentante et je suis bien loin de la refuser. s'il y a quelque difficulté ce ne peut etre que sur le tems du depart de votre bâtiment, car je me vois obligé de rester ici au moins pour quelques semaines.

Il m'est impossible de partir avant que les anglois aient regagné *new york* ce qui j'espere ne sera pas long, et avant que le 1<sup>er</sup> paquet boat n'ait apporté la declaration de la guerre. j'y trouverai peut etre des ordres du roi qui me decideront, et si je n'en trouve pas je serai libre de faire ce qui me convient ; alors je ne balancerai pas à joindre les drapeaux françois dans quelque país du monde ou il sera possible de guerroyer avec eux. tout bien consideré je n'espere pas partir avant le mois de juillet peut etre vers le milieu, peut etre même à la fin. Si votre beau vaisseau ne mettait pas à la voile avant ce tems-là, je serois bien heureux d'en profiter. vous savés qu'en general les bâtiments sont toujours un peu plus longtems à charger qu'on ne compte. s'il y avoit quelque arrangement à faire sur cela, je vous prie de m'en écrire dans un grand detail ; je suis infiniment flatté de l'idée d'aller sur un vaisseau de 52 canons et 500 hommes d'équipage, qui peut chemin faisant ramasser quelques navires anglois. j'ai la plus grande curiosité de voir un combat naval, et ce seroit une charmante occasion pour le voir d'une maniere agreable.

Vous me mandés des nouvelles bien *sanglantes*, elles sont faites pour donner l'impatience de partir ; je crois encore cependant que l'anglettere se laissera soufleter quelques mois avant de declarer la guerre. leur entêté monarque espere encore beaucoup de ses commissaires, et je ne serois pas ettonné qu'il conservat l'idée de voir l'amerique dependante. ces commissaires sont une raison de plus pour me retenir quelque tems ici. je suis faché qu'il n'y ait personne pour représenter notre

nation, connoître ses interest et les faire valoir, tout ce que je peux faire est d'écrire au congrès et à ses membres, et d'employer l'influence de mes amis. je serois fâché qu'on fit la paix sans avoir le Canada, et plus fâché encore qu'on traitat avec les commissaires autrement que par écrit publiquement. je suis presque sur qu'on ne les ecouterà pas, et je ne doute pas qu'on ne tienne très scrupuleusement notre traité. Je crois cependant qu'il est mieux de ne pas quitter l'amerique jusqu'à ce que deux ou trois points soient éclairés.

je vous serai infiniment obligé, monsieur, de me mander les nouvelles que vous recevés, et m'envoier sur le champ les lettres qui me seront adressées. j'attends avec impatience une lettre qui m'apprenne quand et comment je puis compter sur le beau vaisseau, et vous prie de me croire avec un parfait attachement votre très humble et très obeissant serviteur.

le M<sup>s</sup> de Lafayette

### 698. De Francy

17 Aoust 1778.

Je suis à bord depuis hier travaillant sans un seul moment d'interruption à vérifier les comptes et à les épurer aussi scrupuleusement qu'a pu me le permettre le peu de tems qu'il me reste. La première pièce qui m'a été présenté est la facture des marchandises en réserve qui se montent à £ 73.587.9.3. prix de facture, mais qu'il me passe à 22.665 pounds 2. Shng. 9 d. je ne ferais la-dessus aucune observation, si ces objets m'étaient vendus aux mêmes prix qu'aux autres particuliers qui ont achetés de lui, mais par une prédilection à laquelle je n'aurais pas du m'attendre j'ai trouvé comme je vous l'ai dit ailleurs, que les thé, eaux de vie, vin et anisettes étoient beaucoup plus chers que dans mon marché que dans ceux qu'il avoit fait non seulement avec l'état de la Virginie mais avec des particuliers ; et encore se trouve-t-il que l'eau de vie qui m'a été délivrée a été jeaugé très rigoureusement tandis que faute d'exactitude à la vente qu'il a passé de cet article à un nommé Zauzinger dont il vous fera voir le compte. il a

perdu 181 pounds ou près de 4 mille livres. Il m'est impossible aujourd'hui de vous faire pincer les différents prix qu'il m'a remis revêtus de mes remarques et observations comme il doit vous remettre les mesmes pièces, cette lettre-ci vous servira de clef pour les lire. Vous verrez que je n'ay pas voulu les signer toutes et que sur d'autres j'ay changé la nature des reçus qu'il vouloit me faire donner ; tout inexperimenté que je suis dans les affaires je n'ai passé sur rien sans avoir tout ce qui ma parut obscur ; l'amour propre et la marque de Mr. l'armateur étoient vivement blessés, mais j'ai voulu être instruit de tout et n'ai voulu signer que les pièces qui ne contredisent pas les comptes que j'ai eut l'honneur de vous rendre. J'ai été obligé de faire faire des changements ou de relever quelques erreurs sur toutes les pièces qu'il m'ont passé sur les yeux et qui me fait soupçonner que ce Mr. Chevallié n'est pas le grand negociant que vous avez imaginé.

La seconde pièce qui m'a été présenté est l'état général de tous les objets qui ont été débarqués comme inutile au vaisseau et par accord entre nous et dont je disposerai au meilleur avantage possible, pour votre compte il y avoit au bas de cette pièce une reçu conçu de manière que si je l'avois signé sans le lire je me seroit engagé à vendre tous ces objets pour m'en entendre directement avec lui et pour lui faire passer à lui même tous les retours. Cette espèce de supercherie qu'il a voulu me faire, m'a prouvé bien évidemment que son intérêt personnel le touche infiniment plus que toute autre considération. Vous verrez ce reçu au bas de l'état qu'il vous remettra et le lisant vous apprendre à le connaitre. Je n'ay point de friponnerie ni de malhonnêteté à lui reprocher mais qu'il n'est pas bon de ne souper que de soy même dans une affaire surtout ci avantageuse que l'est celle qu'il fait, j'ai bifé ce singulier reçu pour y en substituer un plus raisonnable où je dis que je m'entendrai avec vous avant de me charger de ces marchandises ; j'ai voulu m'assurer par moi-même si elles existoient en magasin. Mais quelle a été ma surprise en faisant cette visite de voir que tous ces objets étoient dans une confusion à laquelle il était impossible de rien reconnoître : les vins, le sel, l'eau de vie, le vinaigre, les vis, la poudre, les boulets, les afuts, tout étoit tellement mélangé qu'il étoit impossible de savoir la quantité de chacun de ces objets. Les gens

du bord qui avoit été employé à ce travail sous les directions d'un officier négligent ne s'étoient pas donné la peine de rien arranger (en général, Monsieur, je n'ai vu à bord de ce bâtiment que des gens qui se sont occupés d'eux memes entièrement, à l'exception de Mr. Duval et de L'Epine et je ne vous conseille pas de faire jamais un pareil armement). L'on n'avait pas même tiré un reçu de la personne chargé des clefs des magasins et dans un tel désordre sur tous les objets ont me disoit il y a huit jours que tout étoit prêt. J'ai au moins profité du dernier moment qu'il me restoit pour remédier à ces désordres, Mr. Giraud a été à terre avec 30 hommes pour faire mettre ces magasins en ordre et prendre connaissance de tout. Il en étoit bien tems. Une pièce de vin caché sous dix barriques coulait, une barrique de ris avoit été écrasé sous le poids des autres et il étoit déjà moitié gaté et une barrique de sel étoit égarée ; la troisième pièce que j'ai examiné est un compte de divers marchandises retirées de la cargaison que Mr. Chevallié a vendu à part y compris les objets que j'ay réservé. Le tout se monte à 31482£ 17.9. mais comme il n'a pas plut au Mr. de me consulter sur aucune de ces ventes, j'ai refusé de lui donner ma signature parce que ce seroit donner une espèce d'approbation de sa conduite, que je ne peux pas lui donner étant intimement convaincu qu'il ne la mérite pas, et d'ailleurs Mr. Chevallié ayant porté en déduction la somme de 230 pounds 8 Sh<sup>ng</sup> pour ce marché de cordes dont je vous ai parlé, j'ai nettement refusé de signer cette pièce.

La quatrième est le compte des dépenses de la relâche montant dans sa totalité à 4744 Pounds 16 Sh. 3. y compris un article qui ne doit pas en faire partie. C'est la commission du Sr. Mathieu courtier interprète qui à ce que j'imagine auroit du être considéré par lui comme une dépense personnelle parce que s'il m'eut attendu, il n'aurait pas eut besoin de cet homme. D'un autre côté son contrat avec vous lui alloue le remboursement de toutes ces dépenses. aussi c'est à vous à décider cet objet qui en vérité a été bien aisément acquis par le Sr. Mathieu. Il n'a pour ainsi dire rien eut à faire depuis mon arrivée ici et 1250 pounds sont une somme à regarder de près. Comme ce courtage n'a jamais été de mon goût, j'ay aussi refusé de signer le reçu de Mathieu et le compte de la relâche. J'ai donné seulement à Mr. Chevallié une

reconnaissance qui atteste qu'il m'a laissé une copie de ces dépenses.

La cinquième pièce est une facture des tabacs fournis par le Conseil de la Virginie en vertu du contrat de vente passé par Mr. Chevallié avec cet Etat. Comme le bien de votre intérêt m'a déterminé à me mêler de cette affaire de laquelle j'avois d'abord résolu de ne pas prendre aucune connaissance lorsque je fus instruit du marché, des avantages fait par le supercharge de votre bâtiment parce que je ne voulois pas avoir l'air d'avoir part dans une opération si mal combinée, mais ce que je n'aurais certainement fait pour personne, je l'ai fait pour vous, parce que cela vous étoit important et que j'ai été bien assuré que vous distingueries mes opérations de celles de cet homme qui n'a pas agi de concert avec moi. Mon parti pris je suis donc venu à la Virginie, j'ay ai fait toutes les démarches dont je vous instruit et enfin j'ai consenti à prendre la délégation que Mr. Chevallié m'a fait de sa vente entière mais faite bien attention à cette particularité ci, comme charge de tous les deniers, il est tout simple que j'aye commencé par être le chargeur du Fier Rodrigue et effectivement les factures et connoisements sont fait par moi et à Mr. Chevallié qui sans doute sent plus vivement que jamais les désavantages de son marché, a voulu non seulement me passer les produits de sa superbe vente, mais encore il a voulu me présenter comme vendeur et comme le seul homme qui ait agi dans cette affaire et vous en avés la preuve dans les [?] de la facture qu'il m'a présentée pour signer. Il dit facture de trois cent trente neuf boucauts de tabacs chargés à bord du vaisseau le Fier Rodrigue par la Province de la Virginie à valoir sur les 2.000 boucauts qu'elle doit pour partie de payement des marchandises de la cargaison du dit vaisseau que j'ai vendu et livrés à la dite province. La remarque que c'étoit moi qui devoit signer cette dite facture qui m'a été présentée dans un moment de confusion, je lui ai demandé très froidement et d'un ton sec quel pouvait être le motif de cette finesse et comme il m'a balbutié quelques mots qui ne signifiaient rien, je lui ai dit de corriger cet énoncé et j'ai signé cette facture. quelle reflexion 414 % par le droit de faire après des pareils traits. je vous avoue que c'est ce qui m'a le plus affecté dans tout ce que nous avons fait entre Mr. Chevallié et

moi. Néanmoins nous allons nous quitter sans avoir un seul mot ensemble et pour lui prouver que je n'ai pas de [?] c'est lui que j'ai chargé de tous mes paquets. Je prends seulement la précaution de vous envoyer une note exacte de toutes les pièces qu'il renferment et qui vous seront remis par Mr. Cantini.

Les autres pièces qui m'ont été remises par Mr. Chevallié sont un compte courant par rentre de lui à moi pour toutes les dépenses de relâche, et le compte général qui vous sera remis en outre je me suis fait donner une reconnaissance par laquelle de Sr. Chevalier déclare que vous êtes le seul et unique propriétaire du vaisseau le Fier Rodrigue et de sa cargaison j'ai exigé cette pour n'avoir jamais qu'à traiter avec vous et détruire l'idée qu'il avoit donné ici d'une prétendue société avec vous et lui.

Vous voilà bien averti tous les moyens possibles de le bien connaître vous sont offert. Faite usage de tous parce que Monsieur Chevallié a un extérieur de simplicité et de franchise qui pourroit encore vous prévenir en sa faveur si vous commencés par lui pour avoir des détails je l'ai vu sans prévention mais j'ai du moins les preuves les plus convaincantes que son intérêt personnel lui est excessivement à cœur.

J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint deux connaissements de la quantité de tabac que j'ai chargé à bord du Fier Rodrigue pour votre compte à savoir 479 boucauts livrées tant par l'état de la Virginie que par différents particuliers à compte de ce qui vous est dus de la cargaison du Fier Rodrigue et 231 boucauts qui m'ont été délivrés par le congres a compte de l'ancienne dette. Je n'ay encore fait aucun arrangement effective pour le fret de ces boucauts, mais étant convenus qu'on ne payerait que le fret ordinaire je vous préviens que ce sera un demi pour l'autre moitié c'est à dire 115 1/2 boucauts. Ce qui dédommage un peu la cherté excessive du bâtiment. Je ne crains pas avoir des difficultés à essayer pour le règlement de ce fret puisque c'est ce que tout le monde payent dans ce moment dans la Virginie.

Vous trouverez ci-inclus un plan d'opération calculé d'après la connaissance que j'ai du país. Je souhaite qu'il puisse vous être utile et que vous vous y conformiés.

Plan d'opération pour retirer le plus promptement possible les



fonds que vous avez à l'amerique ceux surtout qui proviennent de la cargaison du fier Rodrigue etc.

Vous avés au dela de mille boucauds de tabac qui doivent être délivrés dans la Riviere d'York abord de tout batiment que vous y enverrés. Je vous conseille en conséquence d'en envoyer deux sans perdre un moment de 500 tonneaux chacun pour se charger de toute la quantité que vous avés dans cette riviere à vos risques : Si la guerre n'est pas déclarée au moment ou le fier Rodrigue arrivera vous ne pouvés mieux faire que d'expédier ces deux batimens aussitôt qu'il sera possible de vous les procurer. Vous les chargerés d'un l'est a demeure, de sel, de clouds à boucaut de voiture et de quelque uns des articles dont je vous envoie la notte et ils viendront dans la riviere d'York ou sous deux mois du moment de leur arrivée ils seront chargés et partis.

Vous avés en outre 500 boucauds de tabac qui doivent être delivrés a bord du premier batiment qui ira les prendre à alexandrie a six semaines d'avis. Après le premier novembre, je vous prie d'envoyer aussi sur le champ un vaisseau pour les charger, et comme ce batiment doit être a coup sur les plus long a prendre son chargement le premier qui partira de France doit être destiné pour cet endroit. Il est également nécessaire qu'il ait son lest a demeure du sel et des clouds a boucaut pour payer le pret. Pendant que ces trois batimens s'expedieront, le fier Rodrigue se déchargera et sera pret a repartir presque aussitôt qu'eux, mais alors si la guerre n'est pas declarée, il ne faut pas l'armer comme il l'étoit ce voyage cy, il vous aurait emporté 300 boucauds de plus s'il eut été armé en flutte. Si au contraire nous sommes en guerre il sera nécessaire que les 4 vaisseaux partent ensemble, les trois premiers ayant la destination cy dessus mentionnée et le fier Rodrigue ayant ordre de prendre son chargement à l'entree de la riviere de James. Il sera en sureté contre tout evenement, il y prendra son chargement et lorsque les trois autres auront pris le leur, ils reviendront lui demander protection et tous quatre ensemble vous remporteront en France des retours de quelque importance, mais dans tous les cas vous qui connaissés si bien le prix du tems vous devez sentir qu'il n'y a pas un moment a perdre. Dans le moment present, si nous etions en guerre le fier Rodrigue devrait être aussi respectable qu'il était au voyage ; s'il

vous est possible de m'envoyer plus de 4 vaisseaux j'aurai soin de les remplir mais pour que l'expédition soit plus prompte mon avis est que vous vous en teniez et que vous vous procuriez par consequent en toute propriété trois autres bons voilliers en état de pouvoir porter chacun ses 600 boucauts de tabac. Je vous conseille deux batimens moyens pour la riviere d'York parce qu'il serait très imprudent d'y envoyer le fier Rodrigue pendant l'hiver il y passe des coups de vent terrible et si un aussi gros vaisseau etait jetté a la côte ce qui n'est pas sans exemple dans cette riviere pour peu que les ancrs cassent, il n'y auroit aucun moyen de le relever au lieu qu'a Norfolk il sera a l'abri de tout risque quelconque et des vaisseaux de moindre grandeur dans York seront infiniment moins exposés. Je me tiendrai près de ces 4 expéditions et en outre si je puis soupçonner que le moment soit favorable pour acheter j'aurai le soin d'en avoir toujours une certaine quantité prette afin de ne pas retenir longtems a la planche deux de vos vaisseaux qui pourraient venir sans que je les attendisse.

J'espère avoir fait mon voyage a Philadelphie et être de retour à Williamburg avant la fin de 9bre tems auquel j'attends vos premiers vaisseaux.

Notte des pieces relatives au vaisseau le fier Rodrigue remises par M. Chevallié a M. De Francy lesquelles sont toutes signées de M. Chevallié et de Mr. De Francy

#### Savoir

No. 1 le contrat de vente de la cargaison du fier Rodrigue par M. Chevallié au Conseil de la Virginie.

No. 2 facture de 441 boucauts de tabac fourni par les agents du Conseil en vertu de cette vente.

No. 3 une reconnaissance que j'ai fait donner à Mr. Chevallié par laquelle il déclare que M. De B. est le seul et unique propriétaire du vaisseau le fier Rodrigue et de sa cargaison.

No. 4 Le compte des ventes differentes faites a plusieurs particuliers relativement a la reserve des marchandises de la cargaison.

No. 5 facture de la quantité de tabac au nombre de 183 boucauts fournis par M. Paul Zanzinger.

No. 6 facture de celle qui lui a été remise en raison de la vente

d'une partie de vin et l'eau de vie qui lui a été faite, le tabac énoncé cy dessus en étant la compensation.

No. 7 facture de la quantité de tabac fourni par le Congrès à valoir sur l'ancienne dette.

No. 8 facture des marchandises vendues à M. de Francy par M. Chevallié montantes à P. 22665.2.9. pounds.

No. 9 état des objets gardés pour [?] ainsi que de ceux qui ont été mis en magasin ayant été reconnu pour être d'aucune nécessité au vaisseau et qui doivent être vendus pour le meilleur avantage de l'armement il y a dans cet état un reçu de Hamelin.

No. 10 Compte courant du Sr. Chevallié avec M. De Francy dont le solde s'élève à 195 pounds 18 S. 1p. lequel contient 17 pièces employées au débit dudit compte.

No. 11 dépense de la relâche depuis le 23 mai jusqu'au 18 août.

No. 12 arrêté de compte entre le Sr. Chevallié et l'État de la Virginie.

No. 13 La facture de Beall

No. 14 Le compte général triple.

No. 15 la facture générale de la cargaison.

Instructions données au capitaine avec copie pour Beaumar-chais.

17 Août

A bord du fier Rodrigue.

Mr. Montaud

Comme il est de la plus grande importance pour les intérêts qui vous sont confiés et qui certainement vous sont chers de hâter le plus qu'il vous sera possible votre retour en France, je vous prie très instamment au nom de Mr. De B. et comme fondé de sa procuration de ne point retarder votre expédition à moins de raisons majeures, il est infiniment agréable d'obliger et en cela je serai toujours de moitié avec vous, mais si'il ne vous est pas possible de convoier les bâtiments qui vous suivent sans retarder

vosre marche, je vous prie de hater votre retour autant qu'il sera en votre pouvoir sans vous arreter a aucune autre consideration que l'interet de M. De B. a qui je me ferai toujours un devoir de rendre compte de tout ce qui pourra l'intéresser.

### 699. De M. W. Carmichaël

Philadelphie, 3 septembre 1778.

Cher Monsieur,

J'ai si fort oublié le français depuis mon arrivée ici, quoique je n'aie pas oublié de même mes amis français, que je n'ose pas vous écrire dans cette langue.

Je vous ai écrit deux fois dernièrement au sujet de vos affaires ; de sorte que j'ai le plaisir de vous répéter que le congrès commence à sentir son manque d'attention à votre égard, et avec quelle facile crédulité il a reçu les insinuations basses et malintentionnées des autres ; lesquelles, je le crois réellement, n'auraient jamais eu aucun poids si Ducoudray n'avait pas d'abord répandu des notions toutes à votre préjudice. Je ne puis vous dire si ce malheureux pays sera en état pour le moment de satisfaire à vos justes réclamations, mais je suis sûr qu'il adoptera quelque plan pour arranger cette affaire, de façon qu'il puisse trouver les moyens d'acquitter par la suite ce que son impuissance actuelle peut l'empêcher de faire aujourd'hui ; et sur ces entrefaites le congrès, ainsi que je l'espère et le crois, exprimera publiquement ses sentiments de reconnaissance pour votre généreuse conduite <sup>1</sup>.

Je me suis appliqué de tout mon pouvoir à convaincre mes compatriotes de l'injustice et de l'ingratitude avec lesquelles vous avez été traité, avant l'arrivée de M. Deane, et je me flatte de quel-

1. A ce sujet voir l'article « La réputation de Beaumarchais en Amérique au xviii<sup>e</sup> siècle », *Europe*, avril 1973.

que succès ; ses efforts ont été les mêmes, en sorte que la justice, quoique lente, doit reprendre sa place; je voudrais pour l'honneur de mes compatriotes que nous n'eussions jamais trouvé aucune occasion de leur faire nos représentations.

M. de Francy est en Virginie, et agit pour vos intérêts sincèrement et infatigablement : je l'attends bientôt dans cette ville. Votre neveu a passé avec moi quelques semaines, mais il est commandé avec son général pour joindre l'armée sous les ordres du général Sullivan<sup>2</sup>. C'est un brave qui, quand on le connaît, se fait beaucoup aimer ; il a toute la vivacité de son âge et désire se distinguer. Le général Conway<sup>3</sup> m'a assuré qu'il s'était comporté comme un petit héros à la bataille de Brandywine ; je prends la liberté d'entrer dans ces détails, parce que je sais qu'ils feront plaisir à sa maman, car la bravoure fut toujours une puissante recommandation auprès du beau sexe, et elle doit être charmée d'en trouver autant dans son fils.

Nos arrangements pour les affaires étrangères ne sont pas encore arrêtés ; ainsi j'ignore si je serai continué dans ma place actuelle de secrétaire d'ambassade à votre cour, étant à trois mille milles de distance d'elle, ou bien si je serai employé dans quelque nouveau département<sup>4</sup>.

Le docteur Franklin sera certainement continué à la cour de Versailles, et il y aura un coup porté très-certainement aussi pour faire retomber tranquillement les *Lee* dans l'obscurité d'où ils cherchaient à s'élever ; mais si cela sera effectué ou non, c'est ce qui n'est pas tout à fait assuré. Nous avons autant d'intrigues et de cabales ici, que vous et nos amis en souffrez sur l'autre continent ; eh ! pourquoi n'en aurions-nous pas, en considérant que nous sommes Etats souverains et que nous sommes encore amis et alliés de Louis XVI.

2. Général Sullivan était responsable de l'attaque contre Newport, Rhode Island du 29 juillet au 31 août 1778. Cette attaque se fit conjointement avec la flotte française de l'Amiral d'Estaing.

3. Général Thomas Conway (1733-1800). Né en Irlande, éduqué en France, devenu général en Amérique, il a critiqué le général Washington devant certains membres du Congrès. L'affaire s'est appelée le « Conway Cabal ». Il fut de retour en France vers la fin de 1778.

4. Carmichael sera nommé chargé d'affaires à Madrid.

Notre machine de gouvernement n'étant que telle qu'elle a été inventée, nous avons quelques petits degrés de perfection à lui donner et quelques roues à y ajouter avant qu'elle puisse marcher uniment et avec succès comme nous le souhaiterions. En attendant nous avançons lentement et quelquefois nous roulons sur les pierres assez rudement, Dieu le sait.

Je vous prie de me croire pour jamais votre

### 700. A Franklin

Ce Samedi 5 7bre 1778.

M. De Beaumarchais a l'honneur de présenter son très humble hommage a Monsieur franklin. Il le prie de vouloir bien lui mander, par le postillon porteur de cette lettre, quel jour il pourra conférer avec lui et Mr. Lée, sur l'objet de la Thérèse <sup>1</sup>. Les lettres de Nantes exigent que Mr. De Beaumarchais donne promptement des ordres pour la vente, que le moment favorise.

1. Beaumarchais allait récupérer la cargaison de la *Thérèse* mais non sans difficultés. Pour ses réactions voir sa lettre à Francys, 6 décembre 1778, par. 4.

### 701. De B. Franklin, Arthur Lee, John Adams

Passi September 10, 1778.

In a letter we have received from the Committee of Congress of the 16th of May, we are informed that they had ordered several vessels lately to South Carolina for rice, and directed the Continental agents in that state to consign them to our address.

In the letter from Mr. Livingston to us, dated Charlestown South Carolina 10 June 1778, he has subjected the cargo of the Theresa to our orders.

In your letter to us dated *passi* 8th September 1778 <sup>1</sup>, you demand that the cargo arrived in your own proper vessel should be sold and the money remitted to you, in part for a discharge of what is due to you by the Congress.

We are at a loss to know how you claim the Theresa as your proper vessel, because Mr. Montieu claims her as his, produces a written contract for the hire of demmorage of her, part of which we have paid, and the remainder he now demands of us<sup>2</sup>.

However Sir, we beg leave to state to you the power of instructions we have received from Congress, and to request your attention to them, as soon as possible, and to inform you that we are ready to enter upon the discussion of these matters, at any time and place you please.

But untill the accounts of the Company of Roderigue Hortalez & Company are settled, for what is passed, and the Contract proposed, either ratified by you and us, or rejected by one party, we cannot think we should be justified in remitting you the proceeds of the cargo of the Theresa.

We will however give orders to our agent<sup>3</sup> for the sale of the cargo and that the proceeds of sale, be reserved to be paid to the House of Roderigue Hortalez & Company, or their representative, as soon as the accounts shall be settled, or the Contract ratified. The Powers of Instructions alluded to above are as follows : On the 13 th of April last Congress resolved "That the Commissioners of the United States in France be authorised to determine and settle with the House of Roderigue Hortalez & Co. the com-

1. Nous n'avons trouvé que la lettre du 5 septembre.

2. Il faut distinguer entre le propriétaire du bateau, probablement Montieu, et Beaumarchais, propriétaire de sa cargaison. Beaumarchais ayant été absent de Paris pendant les trois mois précédents, Montieu n'avait pas hésité à demander paiement.

3. Jean-Daniel Schweighauser. Le neveu de Franklin, Jonathan Williams parlait d'épouser la fille de Schweighauser mais quand la famille apprit ses ressources financières ou plutôt son manque de ressources, ce projet fut abandonné.

pensation, if any, which should be allowed them on all merchandises and warlike stores, shipped by them for the use of the United States, previous to the fourteenth day of April 1778, over and above the commission allowed them in the Sixth Article of the proposed contract between William Ellery<sup>4</sup>, James Forbes<sup>5</sup>, W. H. Drayton and William Duer Esq. Committee of Congress and John Baptist Lazarus Theveneau de Francy”.

In the letter of the Committee of Commerce to us, in which the foregoing resolution was enclosed, the Committee express themselves thus—”This will be accompanied by a Contract entered into between John Baptist Lazarus Theveneau de Francy agent of Mr. Peter Augustin Caron de Beaumarchais, representative of the House of Roderigue Hortalez & Company and the Committee of Commerce ; you will observe that their Accounts are to be fairly stated, and what is justly due, paid. For as on the one hand, Congress would be unwilling to evidence a disregard for, and contemptuous refusal of, the spontaneous friendship his Most Christian Majesty, so on the other, they are unwilling to put into the private pockets of individuals, what was gratuitously designed for public benefit<sup>6</sup>. You will be pleased to have their accounts liquidated, and direct in the liquidation thereof that particular care be taken, to distinguish the property of the Crown of France, from the private property of Roderigue Hortalez & Co., and transmit to us the accounts so stated and distinguished. This will also be accompanied by an Invoice of Articles to be imported from France, and Resolves the Congress relative thereto. You will appoint, if you should judge proper, an Agent or Agents to inspect the quality of such goods, as you may apply for the House of Roderigue Hortalez & Co., before they are shipped to prevent any imposition.”

4. William Ellery (1727-1820). Ayant fait ses études à Harvard, avocat et homme d'affaires, il devint membre du Congrès Continental, en mai 1776, fonction qu'il occupa pendant plus de huit ans.

5. James Forbes (1731-1780). Membre du Congrès Continental de 1778 à 1780, représentant l'Etat de Maryland.

6. L'insinuation est nette. Beaumarchais était peut-être en train de vendre aux Américains ce dont le gouvernement français voulait leur faire cadeau.



On the 16th of May last Congress resolved “That the invoice of Articles to be imported from France, together with the list of Medicins approved by Congress, be signed by the Committee of Commerce and transmitted to the Commissioners of the United States at Paris, who are authorised and directed to apply to the House of Roderigue Hortalez & Company, for such of the said Articles as they shall not have previously purchased or contracted for. That copies of the Invoices be delivered to Monsieur de Francy agent for Roderigue Hortalez & Company together with a copy of the foregoing Resolution and that the Articles to be shipped by the House of Roderigue Hortalez & Company be not insured, but that Notice be given to the Commissioners in France that they may endeavor to obtain convoy for the protection thereof.”

By a copy of a Contract between a Committee of Congress and Mr. Francy dated the 16 April last, we perceive that the seventh Article respecting the annual supply of Twenty four Millions of Livres, shall not be binding upon either of the parties, unless the same shall be ratified by Roderigue Hortalez & Company and the Commissioners of the United States at Paris<sup>7</sup>.

7. Vergennes, mécontent de Franklin, soupçonneux de Lee et furieux de la prétendue supériorité morale d’Adams, envoie la lettre suivante à Gérard :

Versailles 16 septembre 1778

Les plénipotentiaires viennent de m’adresser un nouvel office qui renferme deux objets. Le 1<sup>er</sup> concerne l’apurement du compte de M. de Beaumarchais sous le nom de la Maison Roderigue Hortalez & Cie et le second la ratification du contrat que le Congrès ou plutôt le Comité du Commerce sous son nom a contracté avec Francy, agent de Caron de Beaumarchais. M. Franklin et ses collègues désirent connaître les articles qui leur ont été fourni par le Roi et ce que M. de Beaumarchais leur a fourni pour son compte particulier, et ils m’insinuent que le Congrès est dans la persuasion que tout ou au moins une grande partie de ce qui luy a été envoyé est pour le compte de sa majesté. Je vais leur répondre que le Roi ne leur a rien fourni, qu’il a simplement permis à M. de Beaumarchais de se pourvoir dans ses arsenaux à charge de remplacement : qu’au surplus, j’interviendrais avec plaisir pour qu’ils ne fussent point pressés pour le remboursement des objets militaires.

Quant au contrat passé avec le S. Francy, les commissaires ont le

We take this opportunity to inform you Sir, that we are ready to confer with Roderigue Hortalez & Co. or any other person by them authorised for this purpose, at any time and place that they or you shall appoint. We have the Honor to be

Sir

Your most Obedient and very humble  
Servants.

pouvoir de le rectifier ou de le rejeter et ils me demandent conseil sur ce qu'il leur convient de faire. Comme je ne connais point la maison de Roderigue Hortalez et que je ne puis répondre pour elle, il m'est impossible d'avoir une opinion soit sur sa solidité soit sur sa fidélité à remplir ses engagements. Vous voudrez bien, Monsieur, communiquer ces deux réponses au Congrès

## 702. Aux gazetiers et journalistes

Paris ce 10 Septembre 1778.

La variété des récits que les gazettes ont faits de l'arrêt en ma faveur rendu, le 21 juillet de cette année, au parlement d'Aix, dans le long et trop bruyant procès entre M. le comte de La Blache et moi ; les versions dénuées de sens et de vérité que j'en ai vu répandre dans le public, avec plus d'ignorance des faits peut-être que de méchanceté, m'obligent à recourir une seule fois aux rédacteurs des gazettes et journaux, où j'ai tant été déchiré pendant dix ans sur ce procès.

Je vous prie donc, monsieur, d'insérer dans le vôtre ce compte exact, simple et sans fiel, des motifs et de la teneur d'un arrêt qui m'assure à l'estime publique un droit que l'injustice enfin reconnue, et, sévèrement réprimée par cet arrêt, avait tenté de m'enlever.

Jamais, dans aucun tribunal, procès n'a peut-être été plus scrupuleusement examiné que celui-ci au parlement d'Aix. Les magistrats y ont consacré, sans intervalle, cinquante-neuf séances,

mais avec une si auguste circonspection, que les regards curieux de toute une grande ville, extrêmement échauffée sur cette affaire, n'ont rien pu saisir de l'opinion des juges avant l'arrêt du 21 juillet.

Sans y être invités, et de leur plein gré, les plus habiles jurisconsultes de ce parlement se sont empressés de traiter la matière agitée au Palais, mais avec un désintéressement, une profondeur et des lumières qui font le plus grand honneur au barreau de cette ville, et qui serviront sans doute à l'avenir de documents sur l'importante question du faux.

Pendant ce temps, toute la Provence examinait avec attention l'active ardeur du comte de La Blache à épuiser tous les moyens de donner à ses prétentions les couleurs les plus favorables. On admirait surtout le parfait contraste entre la vivacité, la multiplicité de ses démarches, et le travail solitaire, le silence et la retraite profonde où j'ai vécu pendant tout le temps qu'a duré l'instruction.

Ennemi juré des sollicitations des juges, toujours plus fatigantes pour eux qu'instructives pour les affaires, si j'en ai paru porter l'éloignement trop loin dans cette occasion, je dois compte en peu de mots de mes motifs.

Il s'agissait ici pour moi beaucoup moins d'un argent disputé que de mon honneur attaqué. Si j'avais imité mon adversaire, qui ne quittait jamais la maison d'un juge que pour en aller entreprendre un autre, on n'eût pas manqué de m'accuser d'étayer mon droit à l'oreille, et dans le secret des cabinets, par l'influence d'un crédit que je n'ai point, et dont il eût été lâche à moi d'user si je l'avais eu.

Respectant donc l'asile et le repos de chacun, j'ai supplié la cour de m'accorder une seule audience devant les magistrats assemblés, les pièces du procès sur le bureau, pour que tous pussent, en m'écoutant, juger à la fois l'homme et la chose, se concerter ensuite, et former l'opinion générale d'après l'effet que ce plaidoyer à huis-clos aurait produit sur chacun d'eux.

Cette façon d'instruire un grand procès, messieurs, ai-je dit, me paraît la plus prompte, la plus nette, la plus décente de toutes. Elle convient surtout à la nature de mes défenses : alors, ne craignant pas d'être taxé d'y employer d'autres moyens que ceux

qui sortent du fond même de l'affaire, j'espère y remplir honorablement ce que je dois à l'intérêt de ma cause, à l'instruction de mes juges, et au respect de l'auguste assemblée. Mais une pareille faveur ne doit pas être exclusive. Elle est, si je l'obtiens, acquise de droit à mon adversaire ; et quoiqu'il ait déjà pris à cet égard tous ses avantages sur moi, je la demande pour nous deux, en lui laissant le choix de parler avant ou après moi, selon qu'il lui conviendra le mieux.

Ma demande me fut accordée.

A l'appui de deux mémoires fort clairs <sup>1</sup>, mais véhéments, que les plus outrageantes provocations m'avaient arrachés, j'ai parlé cinq heures trois quarts devant les magistrats assemblés. Le comte de La Blache a plaidé le lendemain lui-même aussi longtemps qu'il l'a cru nécessaire à ses intérêts.

Enfin, après avoir bien étudié l'affaire, nous avoir bien lus, bien entendus, la cour, pour dernière des cinquante-neuf séances dont j'ai parlé, a passé la journée entière du 21 juillet à délibérer et à former son arrêt, dont le prononcé, *tout d'une voix*, déboute le comte de La Blache de l'entérinement de ses lettres de rescision, de ses appels, de toutes ses demandes et prétentions contre moi, ordonne l'exécution de l'acte du 1<sup>er</sup> avril 1770 dans toutes ses parties, le condamne en tous les frais et dépens, supprime tous ses mémoires en première, seconde instance, ceux aux conseils, au parlement d'Aix, en un mot tous ses écrits ; et le condamne en douze mille livres de dommages et intérêts envers moi, tant pour saisies, actions, poursuites tortionnaires, que pour RAISON DE LA CALOMNIE.

On peut me pardonner si j'avoue, pour cette fois seulement, que l'odieux substantif *calomnie* a pu plaire à mon cœur et flatter mon oreille. Ce mot énergique, dans un arrêt si grave et tant attendu, est le prix mérité de dix ans de travaux et de souffrances.

Le soir même, allant remercier M. le premier président<sup>2</sup>,

1. *Réponse ingénue de Pierre-Augustin de Beaumarchais à la consultation injurieuse que le comte de La Blache a répandue dans Aix, Marseille, 1778.* In-12. 239 pages.

*Le Tartare à la Légion par M. de Beaumarchais, Aix, 1778.* In-12. 95 pages.

2. Charles-Jean-Baptiste des Galois de La Tour (1715-1802).

j'appris de lui que la cour, en me rendant une aussi honorable justice, avait désapprouvé la véhémence de mes deux derniers écrits ; qu'elle les avait supprimés, et m'en punissait par une somme de mille écus, en forme de dommages et intérêts, applicables aux pauvres de la ville, du consentement de M. de La Blache.

Si les magistrats, monsieur, ai-je répondu, n'ont pas jugé qu'en un affreux procès, par l'issue duquel un des contendants devait rester enseveli sous le déshonneur d'une atroce *calomnie*, ou l'autre sous celui d'un *faux* abominable, il fût permis à l'offensé de s'exprimer sans ménagement après dix ans d'outrages continuels, ce n'est pas à moi de blâmer la sagesse de leurs motifs. Mais, dans la joie d'un arrêt qui élève mon cœur et le fait tressaillir de plaisir, j'espère que la cour ne regardera point comme un manque de respect si j'ajoute aux mille écus ordonnés pour les pauvres une pareille somme volontaire en leur faveur, pour qu'ils remercient le Ciel de leur avoir donné d'aussi vertueux magistrats<sup>3</sup>.

Ma demande m'a été accordée.

Dès le lendemain de l'arrêt, M. le comte de La Blache a imploré la médiation de ces mêmes magistrats, pour m'engager à consentir, sans retard et sans autres frais, à l'exécution amiable de cet arrêt, *auquel il acquiesçait volontairement*.

3. La scène à Aix est décrite dans une lettre de Gudin, datée le 23 juillet 1778, envoyée à Marie-Thérèse de Willer-Mawlaz, future épouse de Beaumarchais. Il écrit :

D'Aix, 23 juillet 1778

Beaumarchais a enfin gagné son procès à Aix. La cause a été jugée en sa faveur tout d'une voix, avec dépens, dommages et intérêts, le Falcoz débouté de toutes ses demandes et prétentions, comme mal fondées et *calomnieuses* ; ce mot est dans l'arrêt. L'affaire a été examinée et discutée ici avec une attention particulière, et les questions de droit ont été traitées avec une clarté et une profondeur qui doivent faire honneur au barreau de cette ville. Le Falcoz était d'une prodigieuse activité et d'une excessive adresse ; tous les jours, il sortait dès cinq heures du matin, il visitait tous ses juges, il courait chez ses six avocats, il se montrait partout. Beaumarchais faisait tout le contraire, il ne voyait personne, il n'allait pas même chez ses juges ; je l'en grondais quelquefois, il me répondait comme le Misanthrope : « Ma cause n'est-elle pas bonne ? » Pour répondre à la consultation de Falcoz, qui

J'ai cru qu'un pareil acquiescement, donnant une nouvelle sanction à l'arrêt, méritait de ma part des condescendances pécuniaires de toute nature.

avançait avec une impudence inconcevable que jamais Beaumarchais n'avait eu de liaisons avec M. Duverney, Beaumarchais lui décocha le mémoire que vous devez avoir reçu, *Réponse ingénue*, etc. Le Falcoz, secondé de Châtillon et de six avocats, ayant présenté sa requête pour faire brûler ledit mémoire par la main du bourreau, et ayant publié un autre mémoire et une autre consultation, signée des six, Beaumarchais leur riposta par un nouvel écrit que vous ne connaissez pas encore, intitulé *le Tartare à la légion*. Il les y traitait en véritable Tartare, si ce n'est qu'il les plaisantait avec plus de gaieté qu'il n'y en eut jamais dans toute la Scythie. Pendant qu'il s'amusait ainsi et qu'il riait avec ses conseils, maints avocats de cette ville communiquaient à lui et à son avocat, ou même faisaient imprimer des écrits qui prouvaient qu'il avait pour lui la loi et les autorités de tous les commentateurs des lois. Les juges gardaient le plus profond silence et examinaient cette affaire avec une sévérité propre à confondre tout téméraire. Notre Tartare demanda à parler à tous ses juges assemblés et à les instruire tous ensemble ; mais comme il ne prétendait aucun avantage sur son adversaire, il demanda la même grâce pour lui ; on la leur accorda, et comme ils parlent bien l'un et l'autre, les deux séances furent très-intéressantes. Mais la fierté, la confiance, la manière franche d'exprimer les faits, les bonnes raisons de notre Tartare ne pouvaient manquer d'entraîner les esprits, que les subtilités de son adversaire, entendu après lui, ne purent éblouir. Les esprits, prévenus depuis deux ans par la consultation du Falcoz et depuis deux mois par ses visites, par ses discours, par son uniforme, son titre et ses allégations, lui avaient tout à coup été enlevés par les réponses vigoureuses du Tartare. Il ne lui restait plus qu'un faible parti de gens obstinément attachés à la noblesse ou à leurs intérêts.

Toute cette ville, qui subsiste de procès, était dans l'attente et dans l'impatience. Les juges délibéraient, les portes du palais étaient assiégées ; les femmes, les curieux, les amateurs, étaient sous une belle allée d'arbres, non loin du palais ; les oisifs remplissaient les cafés qui bordent cette promenade. Le Falcoz était dans son salon, bien éclairé, regardant sur cette allée, notre ami dans un quartier fort éloigné ; la nuit venait, enfin les portes du palais s'ouvrent, ces mots se font entendre : *Beaumarchais a gagné* ; mille voix les répètent, les battements de mains se propagent le long de la promenade, les fenêtres et les portes du Falcoz se ferment soudainement, la foule arrive avec des cris et des acclamations chez notre ami ; les hommes, les femmes, les gens qu'il connaît et ceux qu'il ne connaît pas l'embrassent, le félicitent, le congratulent ; cette joie universelle, ces cris, ces transports le saisissent.

En conséquence, et bien assuré que le substantif *calomnie*, que cet écriteau, trop fièrement peu-être annoncé dans mes mémoires, était pourtant consigné dans le *dictum* de l'arrêt, comme un coin vigoureux dont l'empreinte ineffaçable attestait mon honneur et fixait la nature des torts de mon adversaire, j'ai fait le sacrifice d'un capital de soixante-quinze mille livres que je pouvais toujours garder à quatre pour cent. J'ai passé sans examen à huit mille livres des frais qui, réglés strictement, m'en auraient fait rentrer plus de vingt. J'ai donné les termes de trois et six mois sans intérêts au comte de La Blache qui les a demandés, pour s'acquitter envers moi des adjudications de l'arrêt ; et pour tout dire en un mot, ne me rendant rigoureux que sur le grand portrait de M. Duverney, que j'ai exigé de la main

sent, les larmes le gagnent, et le voilà qui, comme un grand enfant, se laisse aller dans nos bras et y reste évanoui. C'est à qui le secourra, qui du vinaigre, qui un flacon, qui de l'air ; mais, comme il l'a dit lui-même, les douces impressions de la joie ne font point de mal. Il revint bientôt, et nous allâmes ensemble voir et remercier le premier président. Ce magistrat, avec la noble sévérité du chef d'un tribunal auguste, lui reprocha la vivacité de ses mémoires. Il avait raison : comme homme, on doit les approuver ; comme magistrat, on ne le peut pas en conscience. En effet, le parlement les avait trouvés si gais, qu'il n'avait pu se dispenser de condamner le second à être lacéré, non pas par la main d'un bourreau, comme le voulait ce Falcoz, mais par celle d'un huissier, ce qui est bien différent. Pour lui apprendre à être si plaisant, on l'a condamné, outre cette lacération, à donner mille écus aux pauvres de cette ville, et il leur en a donné deux mille, « pour les féliciter, a-t-il dit, d'avoir de si bons et de si vertueux magistrats ». Les mémoires du Falcoz ont été aussi supprimés. En revenant de chez le premier président, nous retrouvâmes la même foule à la maison : les tambourins, les flûtes, les violons se succédèrent avant et après le souper ; tous les fagots du quartier furent entassés et firent un feu de joie. Les gens instruits disaient, en passant sous les fenêtres :

Montrez Héraclius au peuple qui l'attend.

Les dames qui étaient dans l'appartement voulurent jouir de ce spectacle, et obligèrent notre ami à s'approcher d'une fenêtre et à n'être pas modestement cruel pour un peuple qui lui témoignait tant de bienveillance. Les artisans de cette ville ont fait une chanson pour lui, en patois provençal, et sont venus en corps la lui chanter sous ses fenêtres. Tous les cœurs ont pris part à sa joie, et tout le monde, enchanté, le traite comme un homme célèbre, à la probité duquel on vient enfin de rendre la justice qui lui était due.

du meilleur maître au jugement de l'académie, j'ai remis mon blanc-seing aux respectables conciliateurs, et la négociation s'est terminée par une quittance générale de moi, dictée par eux, et conçue en ces termes :

« J'ai reçu de M. le comte de La Blache la somme de soixante-dix mille six cent vingt-cinq livres, à quoi ont été réglées, par la médiation de MM. *de la Tour*, premier président, *de Ballon* et *de Beauval*, conseillers au parlement, toutes les adjudications que j'ai à prétendre contre lui en vertu de l'arrêt du parlement de Provence, rendu en ma faveur le 21 du courant. Lesdites soixante-dix mille six cent vingt-cinq livres provenant, savoir : quinze mille livres pour solde de l'arrêté de compte du 1<sup>er</sup> avril 1770, entre feu M. Pâris Duverney et moi ; cinq mille six cent vingt-cinq livres pour intérêts desdites quinze mille livres, courus depuis le jour de la demande jusqu'à ce jour ; douze mille livres pour les dommages et intérêts à moi adjugés par le susdit arrêt ; huit mille livres, à quoi ont été fixés et amiablement réglés les dépens que j'ai faits, tant aux requêtes de l'hôtel qu'à la commission intermédiaire de Paris et au conseil du roi, jusqu'à l'instance renvoyée au parlement de Provence exclusivement ; et finalement trente mille livres pour les intérêts au dernier vingt, pendant huit années, des soixante-quinze mille livres que M. Pâris Duverney s'était obligé, par le susdit arrêté de compte du 1<sup>er</sup> avril 1770, de m'avancer, sans intérêts, pendant lesdites huit années ; optant, au moyen de ce, pour ne pas recevoir lesdites soixante-quinze mille livres que j'aurais pu, aux termes dudit arrêté de compte, exiger et garder à constitution de rente au denier vingt-cinq, après lesdites huit années expirées, sous la condition néanmoins, et non autrement, que M. le comte de La Blache fera son affaire propre et personnelle des droits que M. Pâris de Mezieu peut avoir sur lesdites soixante-quinze mille livres, en vertu du susdit arrêté de compte, auxquels droits je n'entends nuire ni préjudicier, et que M. le comte de La Blache me relèvera et garantira de toute recherche à cet égard, pour laquelle garantie je me réserve tous mes droits d'hypothèque résultant du susdit arrêt du parlement de Provence. Le susdit paiement de soixante-dix mille six cent vingt-cinq livres m'ayant été fait en deux billets à ordre de M. le comte de La Blache : le premier, de quarante mille six



cent vingt-cinq livres, payable par tout le mois d'octobre prochain, et le second, de trente mille livres, payable par tout le mois de janvier 1779, pour lesquels termes je lui ai prorogé lesdits payements, sans entendre néanmoins déroger à mes droits, que je me réserve au contraire de faire valoir en vertu du susdit arrêt du parlement de Provence, à défaut d'acquiescement des susdits billets à leur échéance, sans laquelle condition je n'aurais pas consenti à ladite prorogation ; et au moyen de tout ce que dessus, ledit arrêt se trouvera pleinement exécuté par mondit sieur comte de La Blache, à la réserve de la rémission du grand portrait de M. Duverney, qui me sera faite à Paris, en conformité dudit arrêté de compte du 1<sup>er</sup> avril 1770, lequel portrait sera de la main des meilleurs maîtres, au jugement des connaisseurs ; et au cas que M. le comte de La Blache n'en ait point en son pouvoir de la qualité ci-dessus, il sera obligé de le faire copier sur un bon modèle, par le plus habile peintre de Paris ; et à la réserve encore que M. le comte de La Blache me remettra toutes les lettres relatives à la recommandation dont la famille royale m'avait honoré auprès de mondit sieur Pâris Duverney ; laquelle rémission me sera également faite à Paris. A l'égard de tous les frais faits au parlement de Provence, je reconnais qu'il m'a été présentement payé par mondit sieur comte de La Blache la somme de six mille trois cent soixante-quatorze livres dix sous, à quoi se sont trouvé monter lesdits frais, suivant la taxe qui en a été faite, pour raison de tous lesquels frais je quitte et décharge mondit sieur comte de La Blache. Fait à Aix, le 31 juillet 1778.

[signé] « CARON DE BEAUMARCHAIS. »

Ensuite est écrit de la main du comte de La Blache :

« Pour *duplicata*, dont j'ai l'*original en main*. A La Roque, ce 31 juillet 1778.

[signé] « FALCOZ, COMTE DE LA BLACHE. »

**703. De Francy**

Williamsburg, le 21 7<sup>bre</sup> 1778.

Après avoir quitté votre fier Rodrigue entre les Capidans la Baue le 19 du mois dernier je revins ici pour achever de regler ce qui n'avoit pu l'être avant le depart de Mr. Chevallié : m'occuper des moyens de vendre le plus avantageusement possible les objets qui m'étoient rester tant de la cargaison de votre vaisseau que ceux qui ont été débarqué et mettre mes comptes et mes livres en règle. Bien secondé par Mr. Giroux et un autre jeune homme<sup>1</sup> que j'ay pris avec moi, tout a remué a la fois et sous 3 jours je partirai pour aller joindre Mr. Deane a Philadelphie. Je vous anonçais dans une de mes lettres emportées par le fier Rodrigue mes craintes sur la qualité du tabac que l'état de la Virginie s'était engagé a vous livrer en partie de payement de votre cargaison, elle n'était que trop bien fondée. Lorsque l'agent de l'état qui avait livré les tabacs a représenté au Conseil que 27 boucauts avaient été refusé pendant le tems de la livraison, il a été décidé que le contract fait par Mr. Chevallié enonsant simplement du tabac, nous n'avions aucun droit de refuser celui qui nous avait été délivré. On a jamais entendu rien de si absurde qu'une pareille décision qui anonce en même temps la mauvaise foi la plus marquée. J'ay fait les représentations les plus fortes au sujet. J'ai dit tout ce qui étoit capable de convaincre le Conseil qu'une pareille décision en détruisant la base la plus solide du commerce étoit en meme tems injuste et oppressive. Je leur ay demandé comment ils concevaient que ces marchandises exigé en bon etat pouvaient etre payé par de la pourriture etc etc. On m'a repondu que les loix etablies par le commerce du tabac seraient renversé si l'on consentait a reprendre du tabac inspecté et de nouveau j'ai été condamné a reprendre les 27 boucauts de tabac pourris,

1. Monsieur Vial.

décision qui n'aurait jamais eu lieu si Mr. Chevallié eu spécifié dans son contrat qu'on serait obligé de lui delivrer du bon tabac en cela cependant il n'est pas le plus coupable, de son coté s'est une omission qui avec tout autre n'auroit pas eu de mauvaise consequence. Mais de la part du Conseil c'est une mauvaise foy et une malhoneteté que l'on a peine a croire, a leur seconde décision j'ay répondu que puisque le Conseil avait été partie dans le contrat qui avoit été fait avec Mr. Chevallié ils ne pouvaient pas être jugés dans les différens qui pouvaient sélever a l'occasion de ce contrat et que voulais que cette question fut jugée par l'assemblé générale de l'etat qui se tient le mois prochain. Ainsi je n'ai pas un moment a perdre pour etre ici de retour avant le 20 du mois 8bre, apres des pareils traits et tous ceux dont je vous ai rendu compte dans mes autres lettres vous voyes combien nous pouvons nous fier a nos nouveaux alliés avant de partir pour Philadelphie j'ai voulu preparer le chargement du fier Rodrigue que j'attends de retour à Norfolk au mois de Xbre. J'ai fait a cet effet une tournée de 3 semaines dans tous les endroits les plus renommés pour la qualité du tabac. J'ai visité les magasins les plus considerables. J'ai acquis dans ce commerce les connaissances que je n'avais pas encore, mais je suis revenu sans rien acheter. Le coup de vent du 11 aout dont vous aures entendu parler par ces funestes efets sur la flotte française <sup>2</sup>, a detruï la plus grande partie de la recolte en moins de 15 jours le prix des tabac a presque doublé il se vend aujourd'hui de 150 à 160. monnoye de Virginie qui est d'une 16 moindre que la notre. Mais la perte du tabac en séchant met a peu pres les chauses au pire de maniere qu'on ne peut faire aujourd'hui des retours qu'avec une perte assurée. Dans ma tournée j'ai acquis que le mal fait par le coup de vent n'avait pas été a beaucoup près aussi grand qu'on le dit et jespère qu'avant l'arrivé de votre vaisseau le prix aura tombé sinon je le chargerai a fret, ou si

2. La flotte d'Estaing arriva le 29 juillet à Newport, Rhode Island, où elle devait coopérer avec l'armée du général John Sullivan. La flotte anglaise de l'amiral Richard Howe attaqua d'Estaing, et la bataille dura du 10 au 12 août. Mais la nuit du onze, une tempête sépara les deux flottes, et le porte-pavillon Languedoc, 90-canons, perdit tous ses mâst et son gouvernail.

vous m'envoyés par d'autres batiments avec lui pour prendre ce que vous avez dans la riviere du York, je le ferai venir la pour se charger. Dans tous les cas je le retiendrai ici le moins possible et je ferai en sorte qu'il vous emporte du bon tabac. S'il etoit chargé a fret ce ne serait que avec du tabac du Congrès de maniere que le tout vous resterait. Je me suis fait donner une reconnaissance du gouverneur de la Virginie et j'ai obtenu que l'interet de la somme qu'il vous restait due en argent commencerait a courrir du 1<sup>er</sup> Juillet cette reconnaissance est de 160603 pounds 13/sh. monnoye de Virginie non compris ce qui vous reste du en tabac. Je n'ay pas touché un sol de cette somme quoique j'aye été dans le cas de faire quelques avances tant pour la relache que pour quelques boucauts de tabac que j'ai achetté à York depuis le depart du navire. Mais comme il me restait encore entre les mains une partie de l'argent qui m'a ete remis par le Congres (comme vous aves du le voir par le compte courant que je vous ai envoyé) je m'en suis servi, et je laisse tout ce qui vous est du par la Virginie porter interet de 6 % jusqu'a ce que des achats convenables me forcent d'y toucher. Avant de partir pour Philadelphie j'ai voulu que les objets qui me sont resté de la cargaison du fier Rodrigue fussent portées dans un endroit ou j'ai cru en pouvoir tirer un meilleur parti après la vente faite par Mr. Chevallié a 6 par 1 - - le prix de marchandises de France a singulierement diminué en Virginie ; trois ou quatre batiments qui sont arrivés apres lui ont vendu tres desavantageusement, mais cela ne m'a point effrayé. J'ai vu le sel de France se vendre 20 1 le boisseau et 30 celui d'Espagne et j'en ai refusé dans ce meme tems 40 pour celui qui me reste du votre parce que je suis bien assuré que l'hiver il se vendra tres bien. J'en ai envoyé la moitié à Richmond au haut de la riviere de James et je ferai vendre le reste à York même. J'avais envie de l'envoyer à Baltimore mais tout le monde y court et je ne doute pas que dans 2 ou 3 mois il se vendra à York meme avec plus d'avantage qu'a [?]. J'ai vendu 4 barriques d'eau de vie et 4 barriques de vin. J'envoie le reste a Baltimore avec le vinaigre et la poudre (je vous prie de lire ce que j'écris au sujet de ces liqueurs a Mr. Chevallié. Jamais on a livré marchandises dans l'etat ou etoit celle la. En moins de 15 jours j'en aurais perdu la moitié si le

lendemain que j'eus quitté le fier Rodrigue je n'avais fait remplir et fait mettre des cercles a toutes les barriques) — j'enverrai en outre a Baltimore quelques balles de drap et de doublures et j'ai déjà fait partir pour Richemond 2 bateau chargés de sel, des couvertures, de la toille ecrue des draps des douilles etc. J'ai pris comme je vous l'ai annoncé quelques uns de ces objets pour mon compte et aux prix encore plus haut que celui fixé par Mr. Chevallié, quoiqu'il m'ait vendu le tout excepté le sel beaucoup plus cher à moi qu'a aucun autre et ce n'est pas du sel que j'ai pris pour mon compte. Lorsque la vente du tout sera faite, je vous en ferai passer le détail et certainement vous n'aurez pas de reproche à me faire. J'ai commis quelqu'un a Richmond pour vendre en détail pendant mon absence et je laisserai a Baltimore Mr. Vial, ce jeune homme dont je vous parle au commencement de cette lettre ci qui es tres entendu dans les affaires et sur l'honeteté duquel je puis entierement me reposer. Je me suis trouvé a Richemond lorsque le 1<sup>er</sup> bateau de marchandises y est arrivé et j'ai ouvert moi meme les balles, dans celle No. 480 contenant des couvertures la facturer en enonce 149 de soldat et il ne s'y en est trouvé que 70 savoir 23 d'officier et 47 de soldat extremement communs.

Dans la balle No. 380 contenant aussi des couvertures la facture en enonce 94 et il ne s'y en est trouvé que 70. savoir 15 d'officiers et 55 de soldat. J'ai fait dresser un proces verbal de ces erreurs et lorsque j'aures disposé de toute les marchandises je vous en ferai passer un double avec le releve de toutes celles qui pourront se trouver.

Je vous envoie plusieurs lettres que j'ai reçu pour Mr. Chevallié depuis son départ. Je les ai ouvertes quoyque il ne me l'eut pas permis parce que il etoit possible quelles en containies pour moi. J'y ai lu beaucoup de choses qui pourront vous interesser, dans un de ces comte surtout il est dit a l'occasion de deux lettres de change à 1100— que vous aviés refusé d'accepter que Chevallié n'a rien à craindre qu'il est [?] vous recacheterés si vous voulés ces lettres avant de les lui envoyer ou vous les brulerés comme vous le jugeres a propos. Le plus gros paquet m'a été envoyé par le gouverneur qui a atesté sur le revers qu'il lui etoit venu déchire comme vous le receves ainsi il ne peut pas se plaindre d'indiscre-

tion pour cela quand aux autres j'ai a lui repondre qu'il pouvait avoir des lettres pour moi et que je n'ai pas voulu m'exposer a les renvoyer.

Il vous a sans doute remis les doubles des deux comptes courants un particulier et l'autre de lui a moi relatif au fier Rodrigue apres les avoir bien étudiés pendant huit jours au moins avec Mr. Giroux qui non plus que moi n'a pas pu concevoir celui relatif a votre vaisseau. Je lui en envoie un qui annonce ma situation réelle qui diferre de plus de 1000 pounds du sien a mon desavantage (erreur bien extraordinaire de la part de Mr. Chevallié). Je suis fort aize qu'elle soit contre moi parce que cela lui annoncera combien je desire etre exact et que je ne lui passerai rien. Mr. Giroux a refondu ce compte de trois ou quatre maniere différentes, et toujours il a trouvé que Mr. Chevallié m'a creditté de trop. Je lui dirai a ce sujet en lui remettant le compte courant qu'il me parait devoir être fait. Je vous prie de lire ma lettre et de faire tirer copie de ce compte avant de lui envoyer. Je suis si pressé dans ce moment ci pour partir pour Philadelphie et régler beaucoup de choses qui ne l'on pas pu l'être pendant la tournée que j'ay faite, qu'il m'est impossible d'entrer dans cette lettre dans tous les détails que je vous donnerai dès que j'aurai recu de vos nouvelles et que j'aurai mi toutes vos affaires sur un bon pied. J'étudie sans cesse pour acquérir beaucoup de connoissances dans le commerce qu'il me manque encore et j'espère que vous seres content de mon travail. J'ay beaucoup a me louer de celui de Mr. Giroux que je vous prie d'accorder ce qu'il vous demande dans sa lettre.

Je vous envoie copie de la notte que je fis abord du fier Rodrigue de toutes les lettres et papiers que ce vaisseau vous apporte. Je remis mon paquet que ce vaisseau vous apporte a Mr. Chevallié. quoyque je soupconnasse qu'il serait très curieux de savoir ce qu'il contenait, mais il est sous huit a dix cachets au moins. Je n' imagine pas qu'il ait la hardiesse de les lever car de ne vous rien dit que je ne soit fort aise que vous lui communiquer et dont je ne l'ay prévenu.

J'ai reçu il y a quelques jours une lettre de Mr. Bellon de Marseille dans laquelle il m'annonce avoir chargé pour mon compte sur le navire le compte de Sabran arrivé à Charlestown des mar-

chandises montant a la somme de 4601—. Il me marque vous avoir ecrit a ce sujet et que vous ne lui avies pas repondu en consequence il a prié l'estargette a qui ces marchandises non consignées de ne me les delivrer que lorsqu'il aurait recu de ces nouvelles. Lestargette ma honnetement offert de les tenir a ma disposition mais je ne veux toucher le produit de la vente que lorsque je saurai qui vous ou Mr. de Montieu aves payé la mise dehors. Je serais tres fché que Mr. Bellon en éprouve un moment de retard pour cette somme qu'il m'a si honnetement avancé sans meme que je ne lui en aye fait la demande mais je ne puis le joindre.

Si vous faittes quelques affaires a Cadiz et que vous n'ayé pas encore choisi un correspondant dans cette ville, je vous recomande la maison de Mr. Vial Montaut. Elle est très solide et très connue. Dans le cas ou j'aurais a faire quelques expéditions pour l'Espagne ou que des vaisseaux expédiés pour france fussent dans le cas de relacher, ce serait a cette maison a qui je m'adreserait. Je la connais par Mr. Vial qui a été pris sur un de leur vaisseaux au mois d'avril dernier et qui demeure maintenant avec moi et par le Cap de votre fier Rodrigue frere de Mr. Montaut d'Espagne. Je leur ecris par la meme occasion relativement au neveu du chef de cette maison et je leur annonce que je vous propose de lier quelques affaires avec eux. Je reçois à l'instant une lettre de la Martinique d'un Mr. de Grandmaison a qui Chevallié avait sans doute proposé quelque spéculation. Vous verrés par cette lettre la certification du certificat que m'a remis Mr. Beal sur les propos que le dit sieur le voit sur mon compte c'est à dire que je ne suis que son agent. Vous verres par cette lettre qu'il ne parle que de lui et qu'il me laisse a la suite de ces affaires. J'ai bien de l'impatience d'apprendre comment vous vous serrés ranger avec lui.

Je vous prie de me rappeler au souvenir de tous nos amis. J'ai enfin reçu ma lettre de Mr. De Montieu comment ce peut-il que vous ayes laissé partir son vaisseau sans m'ecrire un mot. Je m'attendais a recevoir pendant le séjour de Chevallié ici une lettre de vous qui me dirigeat sur la conduite que j'avais a tenir avec lui.

Mr. de St. Aignan ne doit pas etre tres content de lui. Les objets

de sa pacotille c'est a dire les cordes de miroir, les boutons, les boucles, etc. devait se vendre 10 pour un au moins il s'est dépêché de vendre ces articles a vil prix et a des particuliers avant mon arrivée et il m'a laissé les objets les plus lourds et les plus mal achetés qui sont les souliers a 4 qui sont excessivement chers et ils sont si grossiers que je doute qu'il se vende avec avantage, assuré je vous prie Mr. de St. Aignan que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour lui en tirer un bon parti.

Mes respects je vous prie a Mesdames vos sœurs et mille compliments a l'ami Cantini. Il m'avait écrit un mot que je n'ai pas reçu ce lui qui en étoit porteur ayant jetté ces papiers a la mer étant poursuivi je lui écrirai le premier moment que j'aurai de libre. J'ai reçu une lettre de Carmickael il y a deux jours qui m'annonce que Mr. Deane a demandé un brevet de Lieutenant Col pour votre neveu et que le Congrès va vous faire des remerciemens public, il en est bien tems.

P.S. Avant de partir pour Philadelphie j'ai envoyé voir le vaisseau la Virginie pour rendre compte de l'état ou il est au Congrès et pouvoir vous dire si vous devés l'attendre pour que le Colonel Braxton qui doit l'expédier vient de me dire a l'instant qu'il serait prêt a mettre a la voile sous 15 jours. J'ai sur le champ fait faire un triplicata de cette lettre ci que je vous ferai passer par ce vaisseau sous le couvert de celui de vos correspondants a qui le Capitaine s'adressera. Je vais faire une instruction pour le Capne et je lui enverrai la liste de vos correspondants afin qu'aussitôt son arrivée en France vous en soyez instruit. Le bâtiment est chargé de 250 ou 270 boucauds de tabac. Le Colonel Braxton n'a pas pu me dire le nombre au juste. Le tabac est a ce que l'on me dit d'une excellente qualité. Voilà enfin un commencement : quand en verrons nous la fin ?

Depuis quelques jours il ne fait que pleuvoir, ce qui dit-on fera un tres grand mal a la recolte et comme Mr. Le Cte d'Estaing est bloqué dans Boston <sup>3</sup> par les amiraux Byron et Howe réunis,

3. D'Estaing se retira dans le port de Boston pour faire réparer les dégâts. Il fut accusé, par le général Sullivan, qui cherchait un bouc émissaire pour sa défaite, d'avoir abandonné les Américains. La réception de d'Estaing à Boston fut, par conséquent, plutôt mauvaise. La boulangerie que les Français avaient établie en ville fut pillée par la



le prix du tabac haussera a coup sur en France, ainsi au cas que vous n'ayes pas disposé de la cargaison du fier Rodrigue, il est très vraisemblable que le tabac sera cher cet hyver et vous ferés bien d'attendre un moment pour faire la vente si le vaisseau la Virginie vous arrive ce sera dans le meilleur tems pour vendre.

P.S. Ecrit de Frederickbourg le 1er 8bre 1778 en suplement au 3tta de la lettre cy dessus.

Je m'achemine aussi vite qu'il est possible de voyager dans ce pays cy vers Philadelphie. Je n'en suis plus qu'a 220 milles et j'espère y etre dans 15 jours. J'ai trouvé yci en passant Mr. Dallest qui compte partir sur la fin de ce mois. Je me suis arretté un moment pour luy remettre un double de mes lettres. Il a fait un bienheureux voyage. Il a vendu ce qu'il m'a dit a 10 pour un les objets de lourde de faitte et il a laissé quelqu'un a Boston pour detailler le reste. Si Mr. Chevallié avait fait cela que de millions n'auriés vous pas... le prix du tabac augmente toujours et en verité je commence a m'inquieter... que ferai-je de fonds immenses que j'ay a vous s'il ne m'est pas possible de faire des retours. J'attends avec bien de l'impatience votre réponse sur le projet que je vous ai proposé de faire accepter du papier monnoye par le Gouvernement. C'est dans ce moment cy le seul moyen que vous ayiez pour vous faire rentrer promptement vos fonds. Je vais solliciter au Congrès le départ des vaisseaux qu'ils peuvent avoir dans les differents ports du continent et j'espere bien que desormais tous vous seront adressés, mais ils mettent tant de lenteur et de négligence dans leur expedition que je vous prie de faire usage de tous les moyens que vous pouvez avoir pour hater la rentrée de ce qui vous est du. de tems en tems quand je reflechis a la quantité presque inombrable de dollars de papier qui existe et au peu de moyens que ce pays ci a pour payer surtout si la guerre <sup>4</sup>. Je fremis des suites que cela peut avoir. Je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir mais d'un autre cote trouvés

foule et le jeune chevalier de Saint-Sauveur fut tué en essayant de la protéger. Le Congrès du Massachusetts décida d'ériger un monument sur le tombeau du jeune chevalier. Ce fut fait, mais bien plus d'un siècle plus tard, le 24 mai 1917 !

4. La phrase se termine brusquement.

un moyen d'assurer au moins vos fonds au cas de quelque malheureuse révolution. Timeo Danaos et Dona ferentes.

Je suis trop pressé de continuer ma route pour vous en écrire d'avantage, des que je serai en Philadelphie je vous ferai part de ce que j'y aurai fait à l'aide de Mr. Deane qui m'y attend très impatiemment.

#### 704. A M. de Lauraguais

Paris, 28 septembre 1778<sup>1</sup>.

Vous êtes comme *Robin*, monsieur le comte, *toujours le même* : le même esprit de discussion, la même force de raisonnement, et la même grâce d'élocution ; mais à quoi tout cela sert-il ? Changerez-vous les événements ? détruirez-vous la puissance de l'intrigue ? et tout ce que vous direz en matière d'administration ne sera-t-il pas toujours ce qu'on appelle *verba volant* ? Plus malheureux que vous, je vis au moins aussi renfermé. Les mille et une contradictions m'enveloppent, et je marche pesamment au milieu d'une pression, d'un frottement universel. Du courage et des ennemis, voilà ma fortune. Et vous avez besoin d'un prêt de cent mille livres, et vous en apercevez la possibilité dans vos périlleuses délégations ! Vous avez donc oublié Paris, et les hypothèques insuffisantes, et les privilèges toujours exigés, et les nantissements, etc., etc. ?

Monseigneur votre père, à qui vous n'accordez pas autant d'esprit qu'il vous en a donné, — ce qui est bien ingrat, par parenthèse, — me disait l'autre jour un grand mot sur vous, qui répond à cet adage italien : *Di de auro, ma fa di m...* — Il a tout l'esprit possible, lui répliquai-je. — Je ne sais, reprenait-il, quel

1. Lettre probablement partielle citée par Loménie (II, 271-272).

est cet esprit-là, qui met toujours un homme hors de sa convenance, hors de sa fortune, hors de sa sphère naturelle. Il y a huit mois que je n'ai eu de ses nouvelles ; que fait-il ? — Monsieur le duc, il cultive son jardin. — Eh ! Monsieur, son vrai parc était celui de Versailles. — Oh ! diable, ai-je dit en moi-même, cet homme-ci ne raisonne pas trop mal. - - Vos fermiers, Monsieur le comte, vous volent en votre présence ; croyez-vous qu'ils ne le fassent pas aussi bien en votre absence ? La rue de la Harpe et la place Maubert sont à la vérité des rues bien crottées<sup>2</sup>, mais il y a du bruit, des fiacres, des crieurs d'arrêts ; on y renverse des ministres, qui n'en restent pas moins sur leurs pieds ; on y débat des questions oiseuses à force d'être intéressantes ; on y lit la gazette, on y fait des nouvelles, on y forge le fer, parce qu'il y est toujours brûlant, et pour un cerveau très-allumé comme le vôtre, un grand mouvement vaudrait peut-être mieux que l'aspect et la jouissance de votre vallée. Plaisir de vieillard, Monsieur le comte ! Et s'il faut le classer parmi les autres, on doit avouer que la douce culture est le premier des plaisirs insipides.

M. de Sartines et M. de Vergennes me demandent souvent de vos nouvelles avec intérêt, je réponds toujours par un : — Hélas ! il cultive son jardin ; et pour le coup, comme disait Louis XV, il s'occupe à *penser* fortement... ses chevaux.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le comte,

2. Réponse, selon Loménie, à une phrase de la lettre du comte de Lauraguais dans laquelle ce dernier, en proie à sa nouvelle manie d'agriculture, disait à Beaumarchais : « Il faudrait être un usurier ou une c... pour préférer la rue de La Harpe et la place Maubert à la vallée d'Auge. » Malheureusement nous n'avons pas de copie de cette lettre.

**705. A M. de Vergennes**Paris le 3. 8<sup>bre</sup> 1778.

Monsieur le comte

J'étais bien loin de Paris lorsque la lettre de Mr de Raineval<sup>1</sup> est arrivée chez moi. Je n'ai donc pas pu me rendre a vos ordres a l'époque indiquée. Depuis mon retour j'ai fait un voyage à Versailles, mais j'ai été retenu si tard chez Mr de Sartines que vous etiés retiré lorsque j'en suis sorti.

Maintenant je vous demande vos ordres pour un jour ou votre teste déagée de plus grandes affaires pourra m'accorder un moment d'attention, dont je n'abuserai pas. Vous dire que depuis mon retour de Provence j'ai été passer douze jours a Londres<sup>2</sup> c'est peut etre vous donner l'idée de la plus haute imprudence. Cependant en m'ecoutant, vous finirés peut etre par vous convaincre quil y a plus de caractère et d'amour du bien que de légèreté dans cette démarche, qui ne m'a exposé qu'a montrer un peu de fierté et a repousser la plus sotte insulte du sous secrétaire d'état *Portina* par une réponse a la francaise assés vigoureux.

Ne doutés jamais je vous prie Monsieur le comte du tres respectueux attachement du plus dévoué de tous vos serviteurs.

1. Rayneval, Joseph-Matthias Gérard de (1746-1812). De la famille Gérard, originaire d'Alsace, en 1774 il prit le nom de Rayneval pour se distinguer de son frère aîné. En 1778 il remplaça son frère comme premier commis au Ministère des Affaires étrangères ; place qu'il garda jusqu'en 1792.

2. Il serait intéressant de savoir ce que faisait Beaumarchais en Angleterre.

**706. A M. Desentelles**

Paris Ce 3 8bre 1778.

Je suis enfin de retour à Paris, Monsieur, mes affaires personnelles ont nui trop longtems à celles des hommes de lettres dramatiques et leur humeur contre moi peut s'exorcer sans que j'aye droit de m'en plaindre. Ils m'ont honoré de leur confiance et leur affaire n'avance point.

Je vous prie M. de vouloir bien demander à M. Le Maréchal de Duras, un rendez-vous dans lequel il aura la complaisance de me faire part des observations que la Comédie française a eu tout le tems de faire sur notre dernier travail, afin de terminer s'il est possible.

Libre aujourd'huy de toute affaire facheuse et le Parlement d'Aix m'ayant extirpé la coupe qui me blaissait l'épaule depuis dix ans, je veux ne rien entreprendre que la confiance des auteurs en mon zèle, n'ai été justifié par le succès. Si vous désirés avant que je voye M. le Maréchal que nous ayons une conversation instructive au sujet, parlés. Donnés moi jour et heure, le lieu de même à votre choix. Mais je souffre que mes confrères puissent avoir raison avec moi dans leurs plaintes et je désire leur donner promptement satisfaction et de moi et de la chose dont je suis chargé.

J'ay l'honneur d'être avec estime et haute considération Monsieur etc.

Le 7 8bre.

Des affaires tumultueuses ayant dévoré mon tems depuis quatre jours, ma lettre n'est point partie, aujourd'huy c'est moi qui part pour Rochefort ou je vais désarmer un grand vaisseau qui vient de m'arriver d'Amérique. Je serai de retour sous dix jours. Je

vous prie d'employer cet intervalle à nous mettre en état de travailler efficacement sitôt mon arrivée.

Je vous salue.

### 707. A Messieurs les Directeurs et Syndics de la Chambre de Commerce

16 octobre 1778.

Messieurs, j'allais partir de Rochefort pour me rendre en cette ville, lorsque M. de La Touche a reçu un courrier de M. de Sartine, qui le forçait d'en dépêcher un à Nantes, un à La Rochelle et un à Bordeaux. Je me suis chargé du dernier, pour vous, avec d'autant plus de plaisir, qu'il m'est très agréable d'être porteur d'une nouvelle aussi intéressante pour le commerce. Je ne perds pas un instant de vous la faire parvenir à mon arrivée et j'ai l'honneur d'être, avec la plus haute considération, messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

CARON DE BEAUMARCHAIS.

*P.-S.* — Un différend élevé entre M. Montaud, l'aîné, mon capitaine du *Fier-Roderigue*, arrivé de la Virginie, et M. Chevallié, négociant en cette ville, mon armateur et supercargue de ce même navire, allait peut-être exciter entre eux un procès long et dispendieux ; mais moi, qui suis payé pour en être l'ennemi juré, je les ai engagés à s'en rapporter entièrement à vous, messieurs, sur le point de leur discussion, et j'aurai l'honneur, pendant mon séjour en cette ville, de vous remettre le compromis pacifique que je leur ai fait faire et les pièces de chacun à l'appui de leurs prétentions.

A Bordeaux, chez Lannes, traiteur, place du Puy-Paulin.

**708. De Francy**

Philadelphie 19 8bre 1778.

Monsieur,

A mon arrivée à Philadelphie, je rencontre Mr. le Marquis de La Fayette prêt à s'embarquer pour France et je m'empresse de profiter d'une aussi bonne occasion pour vous donner de mes nouvelles ; je vous envoie le quadruplicata d'une lettre que je vous ai écrite depuis le départ de votre vaisseau, et vraisemblablement ce quadruplicata sera la première qui vous parviendra : l'original avait été remis a un Capitaine qui a été pris mais mon paquet a été sauvé et remis a un autre Capitaine qui partait. La seconde sera emportée par M. Dales de Marseille et la troisième par le vaisseau la Virginie qui doit être parti dans ce moment ci à votre consignation. Vous voyez que je ne manque aucune occasion de vous écrire, mais je vois arriver beaucoup de vaisseaux de France qui ne m'apportent rien de vous... je suis sans nouvelles depuis le premier avril et en vérité j'ai grand besoin de vos conseils et de cet encouragement que vous savez si bien donner pour n'être pas entièrement dégoûté de l'Amérique, de ses habitants et de toutes les affaires que j'y ai à traiter. Je ne pourrai pas vous donner cette fois ci de grands détails sur la suite de mes opérations avec le Congrès vu le prompt départ de M. De la Fayette, mais j'espère obtenir du tabac que je vous expédierai par toutes les occasions que j'aurai en attendant les papiers que je vous ai demandé par le fier Rodrigue. Je n'ai encore vu personne, je suis arrivé ici ce matin ayant été retenu en route 18 jours par mil et un accidents. Je vais aller voir Mr. Deane Mr. Giraudet les membres du Congrès. Je reprendrai ma lettre demain.

20. 8bre 1778.

Mr. Deane m'a fait la réception la plus amicale et il parait bien déterminé à faire tout ce qui dépendra de lui pour presser l'arrêté de votre compte, mais n'ayant pas les papiers que je vous ai demandé concernant les assurances il ne me sera pas possible de rien arrêter définitivement. Il faudra me borner à solliciter de prompts retours et c'est ce dont je vais m'occuper essentiellement. Le secours de M. D... ne me sera pas aussi utile que je l'aurois cru ; il y a une cabale très puissante contre lui au Congrès, et je ne crois pas qu'il soit jamais renvoyé en Europe avec un caractère public ; il n'a encore rien fini pour ses propres affaires, on l'avait fait venir disait-on pour lui demander mille détails qu'il ne pouvait pas donner aussi bien d'Europe. Il y a trois mois qu'il est à Philadelphie et il n'a encore été appelé devant le C... que 3 fois ; il a parlé de vous et de tout ce que vous avez fait dans les termes les plus distingués... le parti qui lui est opposé prétend qu'il est associé avec vous dans cette affaire et qu'on ne doit plus s'en rapporter à son témoignage mais il a attesté [?] de M. Gerard qui vous a rendu toute la justice qui vous est dûe lorsqu'on lui a fait des questions ; notre ami Carmikael l'a même forcé un jour fort adroitement à dire sa façon de penser sur votre compte devant tout le Congrès ; dans un repas de cérémonie donné pour son entrée, Carmikael porta votre santé en ajoutant que vous aviez été le plus chaud partisan de ce pays ci et le premier qui avies entrepris de le secourir à vous seul. Il demanda de suite à Mr. G... ce qu'il en pensait et ce ministre dit les choses les plus honnêtes et les plus flatteuses à votre sujet. C'est ce qui échauffa quelques membres du Congrès au point de proposer une motion pour vous élever une statue... mais ils sont si négligents qu'ils ne vous ont même pas encore écrit : le président devait le faire par ordre du Congrès et le Comité de Commerce devait de son côté répondre à toutes vos lettres, rien de tout cela n'est encore fait et tout s'exécute si lentement que je ne puis prévoir en quel tems vous recevrez ces lettres. La reconnaissance a bien peu d'empire sur ces âmes républicaines et surtout sur celles de ces gens que vous avez servi avec tant de noblesse et de générosité, consultés la dessus Mr. De la fayette,



il m'a promis de vous porter lui même ma lettre et d'avoir avec vous des conférences sur ce pays ci. Il doit le bien connaître, c'est à lui et à Mr. de Gimat son 1er aide de camp qui ira aussi vous voir que je me réfère pour les portraits que je vous ai fait passer par le fier Rodrigue et en général pour tous les détails que je vous ai donné. Il vous diront l'un et l'autre combien il faut de force et de résolution pour vivre parmi ces gens ci... Mr. De la fayette qui en a été dégouté dès le premier mois de son séjour dans le continent, mais qui a tenu bon parce que rien ne lui est impossible lorsqu'il le veut, vient enfin de prendre un détour fort adroit pour s'en aller ; il est venu demander au Congrès un congé pour aller passer l'hyver à Paris et solliciter près du Roy un renfort de troupes de terre qu'il espère ramener au printems ; je suis bien assuré que ce n'est qu'un prétexte et qu'il ne reviendra pas sans des raisons puissantes. Si l'on peut jamais compter sur l'amitié des grands seigneurs je crois que je puis compter sur celle de M. De la f... il m'a comblé d'honeteté toutes les fois que je l'ai vu ; il aime beaucoup votre neveu dont il se promet de vous dire le bien qu'il en pense. Je vous envoie cy inclus des diables de fer blanc quoique j'aye tout lieu d'espérer que le fier Rodrigue vous aura heureusement porté ceux que je vous ai envoyé par lui.

### 709. De Francy

Philadelphie 21. 8bre 1778.

J'ai été présenté hier chez M. Gérard par M. Deane et j'ai diné chez lui n'ayant pas été un moment seul avec lui, nous n'avons pas parlé affaire. Si j'en crois ceux qui l'ont sondé à cet égard, il est on ne peut mieux disposé et je me propose bien d'entretenir sa bonne volonté, il s'est généralement fait aimer et estimer de tous ceux qui ont eu à traiter avec lui. Le congrés en fait l'éloge

le plus pompeux et tous les français lui sont extrêmement attachés, il est un peu malade dès qu'il sera mieux j'aurai avec lui quelque conférence mais... J'ai vu tous les différents membres du Congrès et j'ai commencé à parler un peu d'affaires, il n'y a à ce que j'espère plus d'objections à vous faire des retours, mais le Congrès n'a pas de vaisseaux et comme vous avez eu soin d'envoyer ce dont ils avaient besoin successivement pendant deux ans, je viens de découvrir que leurs affaires de commerce ont été négligées au point que le Congrès ne possède pas deux mille boucauds de tabac et au prix ou il est il refusera de s'en procurer. On le vendait 160 Sh. lorsque j'ai quitté la Virginie. Je vais du moins presser de toutes mes facultés pour qu'on vous expédie tout ce qui vous sera possible et comme ils sont fort intrigués de voir la réponse que vous ferés à leur contrat, je vous prie de leur représenter qu'après toutes les avances que vous avés faites, il vous est impossible d'accomplir les conditions de ce contrat à moins qu'on ne vous fasse passer au moins 3 ou 4 mille boucauds de tabac et cependant pour leur laisser quelque espoir vous pourrés ajouter que vous allez réunir tous vos moyens pour commencer de nouveaux envoys, pourvu que de son côté le Congrès tienne enfin la parole depuis si longtems donné de faire des envoys successivement et régulièrement. Lundy 27 courant j'ai rendez vous avec le Committé de Commerce pour examiner sur les livres la quantité de tabac acheté apres quoi je me propose de présenter une pétition au Congrès pour qu'il fasse acheter des vaisseaux et du tabac sans quoi il est impossible de vous faire des retours. Vos intérêts me sont si cher qu'il n'y a rien que je ne fasse toutes les fois qu'il en sera question. En outre je m'en nuye si cordialement dans ce pays ci que je ne perdrai pas un moment pour terminer vos affaires. Je cherche partout ces batimens à fréter mais il s'en trouve bien peu et le fret est si considérable que le Congrès ne veut pas consentir à le payer... que veulent-ils donc faire ?... c'est en vérité une question à laquelle je leur défie de répondre prises sous tous les points de vue... je suis dans ce moment ci occupé de faire fréter un batiment français qui porterait 300 boucauts et qui a 20 canons ; lundi, m'a t'on dit, il sera décidé. Si l'on peut accepter les conditions du Capitaine qui sont 1/2 pour l'autre moitié.

**710. De Francy**

27 8bre.

Il y a cinq jours que j'ai la fièvre et un rhume très considérable cela ne m'a cependant pas empêché de sortir tous les jours pour voir des membres du Congrès, M. Deane etc. mais cela est devenu si sérieux que depuis deux jours je n'ai pas quitté ma chambre et je ne sais quand j'en serai quitte. Dans ces cinq jours je n'ai vu qu'une seule fois M. Gerard qui garde le lit depuis plusieurs jours ayant aussi une tres grande fievre accompagné de rhume : dans la visite que je lui ai rendue je n'ai pu m'entretenir d'affaires mais je l'ai consulté sur un projet que j'ai relativement au Sr. Galvan<sup>1</sup>. L'Estargette en arrivant à Charlestown lui écrit qu'il avait une procuration de vous pour arranger vos comptes avec lui, cet infidel gerens remit pendant six semaines son entrevue avec Lestargette qui etant alors tombé dangereusement malade, le Sr. Galvan proffitte de cette circonstance pour donner sa démission et quitter la Caroline. Il a depuis parcouru tout le Continent en evitant avec le plus grand soin de passer par les endroits ou il savait qu'il pouvait me rencontrer, et il est maintenant à Boston où il cherche une occasion pour s'embarquer. Voici ce que j'ai appris de sa conduite depuis le détail que je vous ai fait à son sujet par le fier Rodrigue. Il chargea votre batiment de riz et d'indigo et il l'envoya pour son compte à la Martinique ou il manqua d'être saisi parce qu'il a laissé beaucoup de dettes dans cette isle. Le négociant à qui il l'avait consigné lui sauva le vaisseau et la cargaison des mains de ses créanciers en jurant qu'elle n'appartenait pas au Sr. Galvan, et du produit de la vente ce négociant acheta un autre batiment qu'il chargea de sucre caffé etc. et l'expédia pour la Caroline ou il est heureusement arrivé et a fait un second voyage depuis à ce que l'on m'a dit, je n'ai pu savoir ce qu'était devenu votre vaisseau, vraisem-

1. Voir l'explication donnée par Galvan, lettre # 724.

blement Le Sr Galvan avait écrit à son correspondant de la Martinique de l'expédier pour France après avoir vendu la cargaison car il n'est pas revenu dans ce pays ci. S'il est arrivé en France vous saurés tout par qui s'est brouillé avec Galvan sur la fin, mais c'est un misérable qui l'a secondé dans tout jusqu'au voyage de la Martinique ou après la vente faite de Sr. Varage a été très étonné de ne pas recevoir une portion considérable du produit de cette vente et alors il s'est déchainé contre Galvan. Maintenant je suis singulièrement embarrassé. Je n'ai avec moi même aucun papier relatif à cette affaire, je ne recois de vous aucunes nouvelles et si ce fripon là s'embarque vous perdés 10 mille livres sterlings qu'il a touché pour votre compte. J'ai essayé de persuader au président du Congrès et aux autres délégués de la Caroline, qu'ils auraient à vous payer tout l'argent qu'ils avaient compté au Sr. Galvan. Ils m'ont répondu que le dit Sieur était porteur d'un ordre de vous qui l'autorisait à toucher de l'argent tant pour les dépenses que ferait le bâtiment que pour acheter de quoi le charger. Comme j'étais absent de Paris lorsque vous fites ce malheureux marché, je ne sais aucun détail mais voici le parti que je prends comme chargé de votre procuration pour toutes vos affaires en Amérique. J'envoie la mienne en blanc à M. Holker agent de la marine de France qui dans ce moment c'i est à Boston avec la flotte <sup>2</sup>. C'est l'avis que m'a donné M. Gerard. Je fais à M. Holker le détail de cette affaire et je le prie de la confier à un avocat que j'ai connu au Congrès l'hiver dernier. Si le Sieur Galvan n'est pas à même de rendre ses comptes de suite, je prie M. Holker de le faire arrêter comme ayant appris qu'il se disposait à quitter le continent, et pendant ce tems je recevrai les papiers que vous avies remis à L'Estargette ou de vos nouvelles qui me mettront à même de lui faire rendre le compte

2. Jean Holker (1745-1822). Un des inspecteurs de la manufacture en France, Holker était envoyé en Amérique en 1777 par Vergennes. Gérard dans une lettre à Sartine (17 juillet 1777) écrit : « J'ai exercé les pouvoirs que vous avez bien voulu me confier en faveur du S<sup>r</sup> Holker. Je crois avoir rempli vos intentions en lui donnant un brevet d'agent de la marine du Roy et celui de Consul à Philadelphie qu'il a désiré ». Holker utilisant son poste, se lia avec Robert Morris dans la spéculation au point où il fut obligé en 1781 de démissionner.

le plus exact : ne restés donc jamais si longtems sans m'écrire. Vous en voyez la conséquence outre ma satisfaction particulière cela est essentiel pour vos affaires. M. De Gimat qui vous remettra cette lettre parce que M. Le marquis de la fayette est parti de Philadelphie sans qu'il me fut possible de la finir vous dira si le Sieur Galvan aura été arrêté. C'est par lui que j'écris à Boston ou il va rejoindre M. de la fayette pour s'embarquer, outre cette précaution de m'adresser directement au Sr. Galvan, j'ai écrit deux fois à M. Lorrys frères négociant français à Newten dans la Caroline du Nord pour les prier de saisir en votre nom un bâtiment appartenant à Galvan arrivé à Newten il y a un mois. Je n'ai pas encore reçu réponse mais vous voyez que j'ai fait usage de tous les moyens qui étaient en mon pouvoir pour que vous ne soyez pas dupe de ce misérable escroc quoique vous ne m'ayés donné d'instruction à ce sujet, mais je vous ai voué tout mon tems et toutes mes facultés et pourvu que je sois bien soutenu par vous, je vais faire ma partie du mieux qu'il sera en mon pouvoir. J'ai examiné avec M. Deane mes factures, le contrat que j'ai fait avec le Congrès et autres papiers relatifs. Il a été de mon avis que le contrat n'était pas a beaucoup près aussi avantageux qu'il aurait dû l'être, mais aussi il est convenu que dans la circonstance ou je me trouvais, je n'avais pû mieux faire. Vous me jugerés vous même par les détails que je vous ai fait et parce qu'on vous dira. D'après votre lettre du mois d'aoust 1776, vous n'auriez droit à aucune assurance, mais puisque vous n'avez jamais reçu de réponse à cette lettre et que pour exposer moins vous avez assuré, il suffit d'envoyer votre facture générale bien exacte et bien détaillée les polices d'assurance avec les comptes de ce que vous avés reçu du Congrès, vous joindrés à cette facture tous les frais et faux frais quelconque que vous avez faits, les intérêts et avances d'argent, la cargaison du flammand comprise et alors je fixerai la dette et m'en ferai donner une reconnaissance aussi bien attestée que cela sera possible. M. D[eane] m'assure qu'il retournera en France le mois prochain et comme il y a plusieurs points à décider entre vous et le Docteur Franklin seul ministre à la Cour de France aujourd'hui, savoir la commission et les assurances, M. D... vous sera très utile pour lui représenter la vérité telle qu'elle est et en conséquence je me garderai bien de lui

dire ce que j'ai découvert à son sujet. Une fois connu il n'est plus à craindre. Nous sommes très liés ici. Il vient me voir tous les jours dans mon lit mais je ne puis pas compter sur son influence pour rien faire en Amérique. Il ne peut finir ses propres affaires et s'il part aussi promptement qu'il le dit à coup sur il partira sans qu'elles soient terminées et il s'en retournera dans un caractère particulier pour établir une maison de commerce à Lorient avec différentes autres personnes très considérables en crédit dans ce pays ci, je pourrai vous en écrire les détails quand je serai mieux, on m'a proposé d'y être associé et si je n'avais pas été malade depuis que je suis ici, je saurois à quoi m'en tenir. Je vous ai déjà parlé de cela dans une longue lettre.

Je ne vous marque aucunes nouvelles Mr. De la Fayette et de Gimat vous en donneront de beaucoup plus fraîches que je ne pourrai le faire et ma fièvre me tient depuis deux heures. Dès que je serai rétabli, je vous instruirai de la suite de vos affaires car tout malade que je puisse être j'importe par de fréquents billets responsables au porteur etc.

### 711. De Francy

Le 3.<sup>ta</sup> remis a Maullon party sur le Jeune Achille Cap<sup>ne</sup> Aug.<sup>in</sup> Picon.

4.<sup>ta</sup> au Secretaire et l'ambassadeur.

Philadelphie 10 9bre 1778.

Dpuis le départ de votre vaisseau le fier Rodrigue <sup>1</sup>, j'ai eu l'honneur de vous écrire une lettre fort longue en date du 21 7bre que j'ai fait partir par quadruplicata comme je ne puis douter

1. Le 3 octobre 1778, l'intendant du port de Rochefort écrit au ministre de la Marine, Sartine : « Ce Fier Roderigue parti de la Bay de Chesapeake le 25 août est arrivé ici. Ce vaisseau paraît avoir fait un voyage brillant. »

que vous ne receviez au moins une copie avant celle ci, je ne vous l'envoie pas, je joins seulement à cette lettre copie d'une que je vous ai écrit il y a 3 semaines et dont M. De Gimat, premier aide de camp de M. De La Fayette, est porteur. Vous verrez dans cette lettre que je ne suis arrivé ici que le 19 8bre ayant été arrêté en Virginie beaucoup plus longtemps que je ne l'avais imaginé pour disposer des marchandises qui m'étaient restées de la cargaison du fier Rodrigue. Depuis que je suis à Philadelphie, j'ai été malade 15 jours, mais je suis assez bien actuellement et je m'occupe des moyens de vous faire passer de prompts retours, ce qui me paraît bien difficile. Les affaires du Comité de Commerce ont été si entièrement négligées depuis deux ou trois ans que le Congrès n'a aujourd'hui ni vaisseaux de transport, ni denrées en magasin pour faire passer des fonds en Europe (je vous ai fait à ce sujet un détail très circonstancié dans une de mes lettres emportées par votre vaisseau). J'ai examiné il y a quelques jours les livres du Comité. Il n'a pas dans ce moment ci plus de 1600 boucauds de tabac en magasin et peut être le quart est-il pourri ? J'ai écrit à ce sujet au Congrès, je vous envoie ci-joint copie de cette lettre, avant de cacheter celle ci j'espère avoir une réponse dont je vous ferai part. J'étais très impatient de rejoindre M. Deane ici, espérant qu'il me serait de la plus grande utilité, mais il ne peut absolument rien, ses propres affaires ne finissent point et il est vraisemblable s'il repasse en France cet hyver, qu'il partira sans être justifié ou du moins sans obtenir un resolvet honorable du Congrès dans lequel on lui témoigne qu'on est content de ses services. Il imagine que lorsqu'il sera à Passy, il fera faire au Vieux Docteur tout ce qu'il voudra et il me conseille de renvoyer l'arrêté des comptes à être fait entre vous et ce dernier. Il est presque impossible que cela soit autrement puisque la Commission doit être fixée entre vous et les plénipotentiaires. Mais j'ignore quelle influence aura M. Deane sur son ancien collègue lorsque l'autorité ne sera plus partagée entre eux. Il se promet de faire beaucoup... il va s'établir en France à demeure. Il y a apparence qu'il y a gagné de l'argent dans les fonds pendant son séjour et il est vraisemblable qu'il ne perd pas son tems ici. Il est lié d'intérêt avec le richissime Moris<sup>2</sup> avec M. De Chaumont,

2. Robert Morris.

Mr. Holker et un nommé Duer membre du Congrès. Ils font de grandes spéculations qui à ce qu'on dit réussissent on ne peut mieux. Quelqu'un m'a dit que M. Duer au nom et avec les fonds de cette société paye en papier toutes les dépenses que fait M. Le Cte d'Estaing à Boston et qu'il recoit pour cet argent dont le discrédit augmente tous les jours par la trop grande quantité qui circule des lettres de change sur France au pair. Si cela est vrai, tous ceux qui sont intéressés dans cette affaire feront des bénéfices très considérables. J'en ai parlé à M. Deane en lui proposant de lui remettre de vos fonds pour faire passer en France de la même manière, il m'a répondu qu'il n'était pour rien dans l'arrangement qu'avait fait M. Holker et qu'il croyait que le change auquel il passait l'argent à M. D'Estaing était quatre pour un. Cependant tout l'argent qu'avait ici M. De Chaumont repassera en France par la même voye et les ventes qui ont été faites dans le commencement ne permettraient pas qu'on fit des retours à un aussi grand désavantage. Si je devais vous faire passer le produit de la cargaison du fier Rodrigue à un pareil change, il y aurait une perte assurée sur ces retours et cependant M. Chevallié prétendait avoir fait votre fortune. Je vous envoie incluse une lettre pour lui où il est beaucoup question de vous. Je vous ai déjà fait passer cinq ou six paquets que j'avais reçu pour lui depuis son départ et qui aurait du achever de vous faire connaître l'homme si vous les avez reçues.

Ma lettre a été lu en Congrès hier 9, et de suite on a appointé un Comité pour examiner les livres de commerce et pour délibérer entre eux sur la manière de faire de prompt retours. Ce Comité a décidé de faire faire toutes les affaires de commerce par deux négociants qui n'auront absolument que cela à faire et qui seront surveillés par un ou deux membres du Congrès. Jusqu'à présent ces affaires ont été faites par un Comité du Congrès qui ne s'en est jamais occupé parce que réellement il est impossible qu'étant obligés de siéger au Congrès depuis 9 heures du matin jusqu'à 3 heures après midi se rassemblent de nouveau à 6 heures du soir pour s'occuper d'affaires qui demanderaient une assiduité continuelle. Il en est résulté que le Comité ne pouvant pas tout faire n'a rien fait et comme il a été changé tous les mois, ces affaires ont été absolument négligées.



Si le plan de nommer des négocians pour les faire est approuvé par le Congrès comme je l'espère, alors je saurai à qui m'adresser et tout ira beaucoup mieux. On va donner des ordres pour que le seul bâtiment de transport qu'a le Congrès, soit chargé pour être expédié sous le convoi de la Bergère ce vaisseau de 20 canons qui vous portera 150 boucauts de tabac. On m'assure que ce bâtiment peut porter de 550 à 600 boucauts. S'il arrivait avec la Bergère cela vous fournirait du moins les moyens de respirer un moment. Je désirerois bien que le fier Rodrigue arrivât avant le départ de ces deux bâtimens. Je les retarderai jusqu'à ce qu'ils fussent chargés.

J'ai reçu il y a deux jours votre lettre du 7 mai de Marseille. J'ai répondu d'avance à tous les articles surtout à ceux qui concernent M. Chevallier et les affaires que nous devons faire de concert. Je ne puis rien ajouter à ce que je vous ai dit à ce sujet. Les détails que je vous ai fait sur M. Deane ont dû vous faire voir que vous avez toujours été beaucoup plus son ami qu'il n'a été le votre. Il m'a parlé hier de cette lettre dont je vous ai envoyé un extrait, en me disant que lorsqu'elle avait été écrite, il n'était pas encore bien instruit lui même de ce qui regardait les armes, munitions, etc. Je ne lui ai pas dit que j'ai lu tout ce qu'il a écrit, et il feint de croire que le Congrès même n'a pas reçu la lettre, tandis qu'elle a été envoyée par quadruplicata et que son frère, Carmikael et le Capitaine Corier qui en avaient chacun une copie sont arrivés.

Il n'est pas possible de passer dans le commerce le papier d'emprunt du Congrès et je puis m'en servir quand je veux. D'ailleurs je n'ai pas d'argent à employer pour m'en procurer. Tout celui qui m'est resté de la vente de vos marchandises porte le même intérêt de 6 % en lieu que les billets d'emprunt ne sont payables qu'au terme fixe de trois ans. Le prix du tabac se soutient à 160 shillings le boucaut et l'on prétend qu'il sera à 200 avant un mois, cependant il ne se fait aucune exportation et les demandes sont infiniment moindre qu'il y a six mois. Tous les négocians que je connois en Virginie m'écrivent que le prix dépendra des demandes que feront les français ainsi je n'achèterai que le plus tard que je pourrai.

Cette lettre vous sera remise par un très brave officier irlandais

Mr. Mollens qui a fait ici deux campagnes <sup>3</sup>. Les détails qu'il vous fera sur ce pays ci se rapporteront à ceux de tous les officiers qui ont passé en Amérique.

M. Gérard me dit hier soir que la flotte de M. D'Estaing était prête à mettre à la voile le 28 du mois dernier ; il est vraisemblable que sa destination est nos isles, mais c'est un secret. Le 3 de ce mois l'amiral Byron a fait voile de New York avec 10 vaisseaux de ligne, deux frigattes et 128 batimens de transport. On est un peu inquiet sur la destination de cette flotte ; on craint qu'elle n'aille à Boston, d'autres croyent qu'elle va à Carlestown, mais il est plus probable que la destination est la Jamaïque. Il n'y a pas d'apparence que les Anglais évacuent New York cet hyver, la campagne est absolument finie.

Votre neveu est venu me joindre ici il y a deux jours. Il vient de faire la campagne avec beaucoup de distinction. Mais comme il paraît que la guerre est à peu près finie par terre, il commence à s'inquiéter sur ce qu'il fera. Voilà tous les français repartis et il paraît désirer comme eux de retrouver les Anglais dans un autre continent. Il vous écrit par M. Mullens sans doute il vous fera part de ses projets. Il passera l'hiver avec moi s'il n'a rien de mieux à faire. Le marquis de Bretigni qui s'est sauvé de St. Augustin et qui est enfin arrivé ici a un projet pour aller attaquer la Floride ; s'il obtient les secours qu'il demande votre neveu le suivra à cette expédition.

Le baron de Steuben va arriver ici bien dégoûté aussi du service américain et du pays. Il n'a pas été dégoûté du tout. On prétend qu'il n'est rien moins qu'un grand militaire et l'on se moque surtout de cet ordre qu'il porte qui n'est nullement regardé en Allemagne. Tous les prussiens qui sont venus ici sont assurés n'avoir jamais connu même son nom de manière qu'il a beaucoup de désagrémens. Il est très vraisemblable qu'il va quitter le service. Ce qui m'embarrasse infiniment, il vous doit déjà beau-

3. Thomas Mullens (1736- ? ). D'origine irlandaise, il est parti pour l'Amérique comme aide-de-camp du Preudhomme de Borre. Il fut nommé le 11 juin 1778 lieutenant-colonel pour sa bravoure à Brandywine et à Germantown. Rentré en France en 1778, il retourna en Amérique avec l'armée de Rochambeau en 1780. Il participa à la bataille de Yorktown et rentra en France en 1783.

coup et à coup sur il aura encore recours à moi je fera tout ce qui sera en mon pouvoir pour m'en débarrasser.

J'espère tourner en Virginie sous 15 jours. Il ne sera pas trop tard pour avoir la dispute qui s'est élevé au sujet de vos tabac, décidée par l'assemblée générale qui tient jusqu'au 15 Xbre.

J'ai reçu la lettre de notre ami Mr. Gudin et je me propose de lui répondre si Mr. Mollen ne part pas ce matin comme il le croit. Dans tous les cas assurés le je vous prie de toute mon amitié pour lui.

P.S. Il y a ici un nommé Savary ancien secrétaire du commandant de [?] qui est venu en Amérique pour proposer au Congrès de la part des entrepreneurs de la manufacture de Charleville, une fourniture d'armes de toute espèce. Il avait été envoyé dès le mois de may 1777 mais il a été pris et détenu un an en sorte qu'il n'est arrivé à Philadelphie que depuis 3 mois. Ses conditions pour les fusils étaient que ses commettants feraient en France tous les frais pour les envoyer dans les ports qu'ils prendraient à leur compte le fret et tous les risques et qu'on leur payerait en France à un an de crédit 40 £ pour chaque fusil. Ce prix m'a paru bien modéré, mais il m'a dit que les entrepreneurs ne les faisait payer au Roi que 18... il me semble que vous les avez payé beaucoup plus cher et a coup sur cela fera quelque difficulté à l'arreté des comptes parce qu'on a pris notte icy des prix que M. Savary proposait.

Il est fort dangereux pour tout vaisseaux même d'une moyenne grandeur de rencontrer la rivière de la Delawarre ; les Américains l'on presque entièrement fermée avec leurs chevaux de frize qu'il est impossible de relever, ainsi cela nuira beaucoup au commerce de Philadelphie.

M. Deane m'a dit que son opinion était que vous deviez avoir 10 % de commission tant sur les envois que sur les retours ; et c'est ce qu'il veut que vous proposiez lorsqu'il s'agira de régler cet objet ; mais il faut pour cela attendre son retour. Il va enfin directement attaquer *Mad. Mary Johnston* ; ennuyé de ne pouvoir finir ses affaires, il en appelle au Public, et il y a des preuves fort claires que ladites dame entretient des correspondance avec l'ancienne mère patrie, et que désespéré de n'avoir pas eu plus d'influence dans les grandes affaires qui se sont faites, elle veut

avoir a elle seule le mérite d'une réconciliation. Si M. Mollens arrive sans malencontre en France, vous serez à coup sur le premier en France qui sereés instruit de cette nouvelle. M. Gérard n'en sait encore rien lui même.

Je ne trouve pas à me défaire de vos canons d'une manière avantageuse. On ne veut pas me les payer en tabac et en vérité je n'aime pas le papier monnoye. J'ai vendu la poudre avec beaucoup davantage et le pis aller sera de remettre les canons sur un vaisseau si je n'en trouve pas leur valeur, ce dont je ne désespère pas encore.

L'émission du papier monnoye se monte actuellement 90 millions de dollars tandis qu'avant la guerre la circulation entière des espèces dans les 13 provinces n'allait pas à 30 millions D. ce qui rends très aisé à concevoir la dépréciation de ce papier. Il s'en manque beaucoup qu'il n'ait aujourd'hui la même valeur qu'au moment de mon arrivée malgré les grandes révolutions politiques qui auraient dû assurer son crédit. Outre l'émission de ces 90 millions de dollars continentaux, chaque etat a son papier different ce qui augmente la circulation sur le total de près de 15 millions de dollars et tous les jours l'on en imprime. Si l'on obtient pas un prêt en Europe qui rétablisse le crédit du papier comme la circulation augmente de jour en jour, je frémis pour les suites... dans un corps ausi nombreux que celui qui représente la nation, il ne se trouve pas un homme qui puisse donner un plan salutaire pour le rétablissement de leurs finances. Combien de fois en causant avec l'ami Carmikael, nous vous avons désiré ici. J'oubliais de vous dire qu'il va être un très honorable membre du Congrès. Sa province lui a fait demander s'il voulait se décider à rester en Amérique parce qu'elle le députerait au Congrès. Il l'a accepté et vraisemblablement il fera son entrée la semaine prochaine.

**712. De Francy**

Philadelphie le 17 9bre 1778.

Le départ de M. Mullens a été retardé 4 à 5 jours, je n'ai fermé mon paquet qu'au dernier moment espérant vous apprendre quelque chose de nouveau. Mais rien n'est encore décidé sur le plan qui doit être adopté pour mieux régler les affaires de commerce. Deux ou trois plans ont été présentés au Congrès et l'on discute pour déterminer celui qui sera adopté. J'espère que désormais vos affaires seront beaucoup moins négligées. Notre ami Carmikael entre au Congrès demain et a coup sur il fera tout ce qui dépendra de lui pour qu'on vous fasse passer des retours. Je suis très lié avec tous les membres du Congrès, mais j'aurai dans Carmikael un ami auquel je pourrai m'adresser avec confiance. Il ne m'a pas encore remis le montant des 200 L. St. que vous lui donates à Paris mais avant de quitter Philadelphie j'arrangerai cette affaire avec lui. Mr. Le marquis de la Fayette est tombé malade à moitié chemin de Philadelphie à Boston et à coup sur cette lettre-ci vous parviendra avant le paquet dont il a bien voulu se charger. Si M. Mullens n'est pas pris je n'ai été instruit de sa maladie que hier au soir sans quoi je vous aurois envoyé par cette occasion ci copie exacte de tout ce que renferme le paquet qu'il vous remettra. Il sera reconduit en France par Landais sur une frégate américaine appelée l'alliance.

M. De Gimat a manqué le Sr. Galvan. Il a été informé à Fishkill que j'étois à Philadelphie et il est retourné à la Caroline par un chemin de détours. Je vais envoyer ma procuration à Edenton ou son frère a sa maison et ou probablement il restera quelque temps pour le faire arrêter. Son frère a gagné beaucoup d'argent et si ledit Sieur était arrêté dans ce moment ci il est vraisemblable que vous ne perdriez rien. Je vais faire passer des ordres

dans tous les ports et a moins qu'il n'aille vivre dans les montagnes avec les sauvages, j'espère qu'à la fin il sera rencontré.

(Le 3.<sup>ta</sup> remis comme ci-dessus à Maillon. 4.<sup>ta</sup> au Secret<sup>re</sup> de l'ambassad.)

### 713. A Mme de Godeville

Lundi soir 23 9bre 1778.

Si quelque chose, ma chere amie, pouvait consoler le pauvre claquemuré d'être en chartre privée, ce serait d'y rencontrer une chate plus privée que vous ne l'etes.

Pourquoi donc ne pas boire et manger, faire la douce affaire et puis dormir ensemble et puis toujours recommencer ?

Les creanciers ni le grand conseil ne pourraient rien contre cette vie inocente et le tems se filerait sans ennuy jusqu'à celui de la liberté pleineière !

J'y travaille autant qu'il est en moi. Dès que la requête sera faite je n'aurai plus besoin de celui qui la fait, et j'irai bon train sur les demarches dans une route bien enfilée. Jusque la je ne puis que prier, presser et mesme importuner.

J'envoye a notre ami<sup>1</sup> l'ouvrage de M<sup>r</sup> Anquetil pour le desen-

1. Il s'agissait de son ami et secrétaire Gudin. Ce dernier, de retour à Paris après le procès à Aix, avait rédigé une grande épître à Beaumarchais dont voici le début :

Ainsi du parlement la sévère injustice  
A de tes ennemis confondu la malice.  
Ils se flattaient pourtant que leur art ténébreux  
Qui d'un *vil sénateur* en des temps malheureux  
Avait fait incliner la vénale balance  
De nos vrais magistrats surprendrait la prudence.

Publiée dans le *Courrier de l'Europe*, on avait modifié le texte en substituant « qui d'un vil sénateur » une allusion au juge Gozman, par « Qui d'un sénat profane... », qu'on a vu comme une allusion au

nuyer de vos rigueurs <sup>2</sup>. C'est le seul exemplaire qui soit a Paris, et c'est le M<sup>is</sup> de S' Simon qui me l'apporte de Hollande.

Je vous dis a tous deux qu'a votre place je patienterais fort agréablement : mais que si l'inquiétude nuit a votre douce prison,

parlement Maupeou. Or si ce parlement n'existait plus, ses membres se trouvaient membres du grand conseil. Gudin, menacé de prise de corps, a dû se réfugier dans le Temple où se trouvait Mme de Godeville. Dans son *Histoire de Beaumarchais*, Gudin raconte l'incident :

Chacun le félicitant à son retour sur le gain de son procès, les uns de vive voix, les autres par lettres, je crus devoir lui en faire un nouveau compliment, et comme je lui avais déjà dit en prose ce que je pensais, je lui adressai une épître en grands vers. Cette épître courut Paris et passa la mer à mon insu, tandis que Beaumarchais allait courir les côtes et faire sans moi un très-court voyage à Nantes ou à la Rochelle. Je ne songeais point à mal, et je me croyais parfaitement en sûreté, lorsqu'un jour, étant chez moi, à table entre ma mère et ma nièce, je reçois un petit billet de Madame Denis, nièce de feu M. de Voltaire ; elle m'aimait beaucoup à cause de l'extrême attachement que j'avais toujours eu pour son oncle. « Vous venez d'être décrété, me mandait-elle, de prise de corps par le Grand Conseil ; vous allez être arrêté. C'est pour des vers imprimés dans le *Courrier de l'Europe*. Vous n'avez pas un moment à perdre. » Je n'en perdis pas, j'avais lu ce billet tout bas, et, quittant la table sans rien dire, je passai dans mon cabinet, m'habillai à la hâte et me réfugiai chez Beaumarchais. Je lus ce billet à Madame de Beaumarchais. J'envoyai chercher mon ami, M. F... et M. Genée de Brochot, homme de loi très-expérimenté ; nous tîmes conseil. Mon premier soin fut de charger mon ami d'aller prévenir ma mère de l'étrange visite qu'elle allait recevoir des gens du Grand Conseil, de lui en dire la raison et de la prier de ne point s'alarmer, de répondre qu'elle ignorait où j'étais ; qu'il était possible que je fusse avec Beaumarchais à cent lieues de Paris.

Genée de Brochot me conseilla de ne pas me laisser prendre. « Ces messieurs du Grand Conseil, haïssant cordialement Beaumarchais, pourraient fort bien, me dit-il, se venger de ses *Mémoires* sur son ami, et être fort expéditifs à le condamner, puisqu'ils ont commencé par le décréter de prise de corps sans informer contre lui, ce qui est violer toutes les lois. » Je le crus, et, tout délibéré, dès que la nuit fut close, je sortis par une petite porte qui donnait sur une rue détournée, et, bien accompagné par deux ou trois amis, je me retirai dans l'enclos du Temple.

Ce château, ce vaste terrain que Philippe le Bel enleva si scandaleusement aux Templiers et qui fut depuis cédé aux chevaliers de Malte, étaient alors, grâce aux privilèges de cet Ordre, un lieu d'asile, non pour les criminels, mais pour toute personne qui, sans avoir commis

mon ami peut venir chez moi, ou je le maintiens autant en sureté que chez vous. J'irais le lui dire moi mesme : mais j'attens un autre infortuné qui l'est bien plus que lui ; car il va perdre un bel etat, sa considération, ses amours, et sa patrie, sans quil

aucun délit grave, avait pourtant une affaire fâcheuse, telle, en un mot, que mon affaire.

L'usage était de se faire inscrire, en arrivant, sur les registres du baillif du Temple. Il me demanda quelle cause m'engageait à réclamer les privilèges du lieu. « Sont-ce des dettes ? — Je n'en ai pas. — Une rencontre ? — Mes ennemis, si j'en ai, ne m'ont jamais attaqué qu'avec leur plume. — Quelque querelle de jeu, quelque affaire de femme ? — Je ne joue jamais, je n'ai jamais causé ni désordre dans une famille, ni scandale dans une maison de joie. — Mais pourquoi donc ? — Pour des vers que de graves personnages ne trouvent pas bons, vers imprimés, je ne sais comment, à Londres, dénoncés, je ne sais pourquoi, à Paris, et que le Grand Conseil, qui n'a point la police des livres et qui n'est point juge de ce qui se fait en Angleterre, prétend être injurieux à un tribunal qui n'existe plus, parce qu'ils font l'éloge d'un homme que ces équitables magistrats voudraient qu'on ne louât jamais. »

Il n'hésita pas à m'accorder l'asile que je demandais. « Mais, me dit-il, l'usage est que ceux qui viennent ici changent de nom ; comment voulez-vous qu'on vous appelle ? — Le Blanc, car je le suis et je prétends toujours l'être, en dépit de tous les dénonciateurs et de tous les censeurs, soit des tribunaux ou des journaux, tous un peu trop enclins à juger sans informations préalables, encore que la loi et le bons sens en ordonnent. — Où voulez-vous loger ? — Dans le très-petit appartement que la belle madame de Godeville occupe dans votre enclos, et qui veut bien que je partage avec elle sa chambre, sa table, ses meubles, pendant ma clôture. — Vous n'y serez pas mal ; c'est une femme fort belle et de beaucoup d'esprit. »

Ce fut en effet chez elle que je trouvai l'asile le plus doux que jamais homme décrété ait rencontré dans le monde Elle était au Temple pour ses dettes, et nous ne cessions pas de rire en pensant que nous logions ensemble, elle par décret du Châtelet, et moi par décret du Grand Conseil.

Cela nous parut si gai que, le lendemain, nous l'écrivîmes à M. de Sartines, qu'elle connaissait beaucoup. Nous lui envoyâmes d'assez drôles d'épigrammes que nous faisons ensemble sur mon affaire. Ce n'était ni à ce ministre ni à son ami le lieutenant de police que nous voulions celer ni ma conduite ni ma retraite, et nous continuâmes ce petit commerce clandestin tout le temps que je demeurai séquestré.

Beaumarchais, de retour à Paris, apprit mon aventure, en ressentit un juste courroux, vint me prendre et m'emmenner chez lui. « Soyez



y ait de sa faute, et malheureusement sans que je puisse rien pour lui que de l'encourager à souffrir.

Ma vie est terrible depuis mon retour et chacun usurpe le bien dont je suis le plus avare, *mon tems* ; et chacun a raison

sûr, me dit-il, qu'ils ne vous feront arrêter ni dans ma voiture ni dans ma maison. »

Il fut trouver M. de Maurepas, et lui dit que j'allais porter plainte au Parlement contre le Grand Conseil, et que mon affaire, compromettant l'un avec l'autre ces deux grands tribunaux, ferait encore plus de bruit que la sienne. « Ce n'est pas cela qu'il faut faire, lui repartit le comte de Maurepas ; que votre ami présente une requête au Conseil, et nous anéantirons bientôt ce décret rendu *ab irato*. »

L'affaire fut promptement évoquée au Conseil, qui me donna d'abord *les grands chemins* pour prison. M. de Mirbeck, avocat au Conseil, y présenta un mémoire vigoureux. Le décret fut anéanti ; je fus rendu à mon état civil, et le fond de l'affaire fut renvoyé pour être jugé, en cas que le Grand Conseil ou moi voulussions qu'elle le fût par-devant les requêtes de l'Hôtel.

M. de Mirbeck, pour avoir été un peu trop énergique en parlant des membres du Grand Conseil, fut suspendu pendant trois mois de ses fonctions d'avocat au Conseil, et ne voulut recevoir pour prix de ses travaux que ma seule amitié, qu'il avait justement acquise et qu'il aurait bien méritée, quand même sa générosité aurait souffert que j'y joignisse une autre récompense.

Dans le temps même que cette affaire était pendante au Conseil, et que je logeais chez Beaumarchais, mon ami, M. de Lalande, astronome que l'Europe regrettera longtemps, et un brave officier à la famille duquel M. le Voltaire avait rendu de grands services, vinrent plusieurs fois me solliciter et me presser de mettre dans les journaux quelques mots propres à calmer le courage des magistrats qui m'avaient décrété ; mais j'étais élevé à l'école d'un homme qui n'admettait point de faiblesse, et je répondis toujours que si le Grand Conseil eût observé les lois, en informant sur cette affaire avant de décréter un homme domicilié, j'aurais été au-devant de la procédure et lui aurais remis une copie exacte de mon épître, telle que je l'avais faite et non telle qu'on l'avait imprimée à Londres sur une des copies qui couraient Paris, et qui avaient été défigurées par de mauvais plaisants, mais que je ne leur devais point d'égards, puisqu'ils n'en avaient eu ni pour mes droits ni pour la loi.

Beaumarchais m'ayant tiré de cette crise, notre amitié en devint plus vive, et, dès ce moment, nous fûmes unis à la vie et à la mort.

2. Anquetil-Duperron, Abraham-Hyacinthe (1731-1805). Orientaliste, en 1771, il publia en trois volumes sa traduction du *Zend-Avesta*. En 1778, il publia *Législation orientale, ouvrage... montrant quels sont en*

avec moi ; car tous les malheureux me sont bien chers : Gudin est celui que j'aime le mieux ; aussi ne mangerais pas un morceau qui me fasse du bien qu'il n'ait recouvré ce qu'il n'a pas mérité de perdre.

J'attens ce soir a ce sujet mon conseil et mon guide âne, et demain, après demain au plus tard, le Parlement sera saisi de son affaire <sup>3</sup>. En attendant, ma douce amie promettés que notre ami se saisisse de la votre, et si vous pouviés tous les deux *foutre* un, ou quatre bons coups pour l'amour de moi, je vous promets d'y prendre part et de m'en réjouir comme si j'en etais barbouillé moi mesme.

Je vais demain a Versailles. Vous aurés de mes nouvelles après demain.

Allons, ma Belle amie ! un peu de gaieté spermatique embellit bien les cuisses d'une femme et réjouit fort le cœur d'un prisonnier.

Ce serait ma recette a moi si jetais avec vous.

*Turquie, en Perse et dans l'Indoustan les principes fondamentaux du gouvernement*, où il combattait le système de Montesquieu. Le livre a paru chez Rey à Amsterdam. Etant donné l'intérêt de Gudin dans la science politique, il s'agit probablement de ce dernier livre.

3. Voir la lettre de Beaumarchais au garde des Sceaux, le 28 décembre 1778.

#### 714. A M. de Montieu

Paris 24 9bre 1778.

Je reçois votre lettre de Nantes, Monsieur, dans laquelle je vois que l'appétit vous vient en mangeant et que vous venez d'ajouter la belle frégate et deux brigantins à la petite escadre, je ne vous cache pas que je commence à être effrayé de la mise hors de cette entreprise, non que je croye que nous courions des risques, mais parce que les retards seuls de son retour en France pourroient

nous jeter dans le plus grand embarras, c'est sur quoi vous devez faire de mûres réflexions tant parce que je suis déjà posté au delà de mes mesures que parce que les lettres sur les trésoriers au retour de la martinique peuvent essuyer quelque retard, quoique M. de Sartines m'ait assuré le contraire. Il croit n'avoir fait avec vous qu'un marché conditionnel, c'est à dire qu'il ne sera tenu de prendre nos farines et autres provisions à la martinique que dans le cas où il en manqueroit pour le service. Je n'ai nullement été affecté de sa remarque parce que je crois qu'il y aura bien plus d'avantage à les vendre à la colonie qu'au Ministre ; mais il en résulte qu'il peut être moins échauffé sur la nécessité des convois qu'il vous a promis. On m'a déjà dit que nous étions bien forts et qu'on avait grand besoin des frégates du Roi dont nous étions plus en état que personne de nous passer. Je dois ce soir avoir à Versailles une grande conférence à ce sujet chez M. le Cte de Maurepas où j'espère remettre les choses dans leur véritable point de vue, c'est ce que le premier courrier vous apprendra. Ne me laissez pas manquer de vos nouvelles ; pressés de tout votre possible l'armement du Roderigue pour lequel tous les ordres du Ministre doivent être arrivés à Rochefort quand vous recevrez cette lettre. Si vous allez à Bordeaux, comme vous me le marquez, recommandez à M. Gradis la recherche la plus prompte de tous les matelots de la méditerranée pour le *Hardi*<sup>1</sup>, parce que M. Varage qui en reprend le commandement dit que pour sa voilure il lui faut absolument quelques matelots provençaux ; il me demande au lieu de 14 canons qui sont sur ce petit navire d'y mettre deux pièces de canon de 24 avec lesquels il prétend qu'il attaquerait une frégate et ne craindrait personne ; parce que masquant ces deux canons sur deux affuts sans roues des deux côtés de grand mât et ne faisant montre que de canons de 4 qui seraient de bois, sa petitesse le feroit approcher de tout ce qui croirait ne devoir pas le redouter et il ferait glisser alors ses deux canons sur l'avant ne présenterait que la proue et aurait pour lui toutes les chances du combat le plus avantageux ; comme il va partir pour Bordeaux, vous pourrez approuver ou rectifier son idée, c'est

1. *Le Hardi* avait déjà fait le voyage à Portsmouth, New Hampshire sous le capitaine Varage. Elle fera partie du convoi de 1779. Voir # 719, n. 1.

un brave garçon qui ne cherche que l'avancement et veut se le procurer à coup de canon dans le cas où son projet vous plairait nous mettrions la petite en cargaison et ce serait à Rochefort que nous prendrions les canons de 24 si nous n'en trouvions pas à Bordeaux. Vous ne me mandez pas si vous avez fait partir le *Zéphir*<sup>2</sup> ; j'ai écrit à nos amis tout ce qu'ils avaient à faire à son arrivée. Mr. Ragnot à qui j'avais donné à Bordeaux une recommandation pour ferme générale à obtenir, non pas d'elle mais du Ministre que ses marchandises qu'on regarde comme à moi eussent le passage libre par terre de Dunkerque à Bordeaux ; où elles n'arriveraient pas avant le 20 décembre ; je crains bien pour lui que nous ne soyons partis et je l'espère pour nous. N'oubliez pas d'employer tous vos soins à reculer les échéances des farines qui m'ont été fournies par mes correspondans, et mettez toute chose en tel état que dans le court séjour que vous comptez faire à Paris avant le grand départ, nous puissions nous affermir comme le Roc contre tous les accidens de l'avenir. Adieu, Monsieur, vous connaissez tous les sentimens inviolables et sincères avec lesquels je suis etc.

2. *Le Zéphyr* venait d'être construit apparemment pour le compte de Pelletier du Doyer à Nantes. Elle était armée de 18 canons et portait un équipage de 69 hommes.

### 715. De Francy

(Original remis à Mr. Conway —  
le 3<sup>tt</sup>a remis comme ci contre à  
Maillon — 4<sup>tt</sup>a au Secrétaire  
de l'Ambassadeur)

Philadelphia 24 9bre 1778.

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint copie de deux lettres que je vous ai écrites depuis que je suis à Philadelphie. La pre-

mière par Mr. De la fayette et la seconde par M. Mullens ; depuis le 17 du courant jour du départ de ce dernier rien n'a encore été décidé par le Congrès relativement à la demande que j'ai faite. On me répond qu'on a la meilleur envie de vous payer, mais que le tabac étant si excessivement cher dans ce moment-ci, ce serait un moyen sur d'augmenter le discrédit de papier que d'en acheter puisqu'on serait obligé de faire une nouvelle émission pour le payer. Notre ami Carm. qui siège au Congrès depuis 3 jours me conseille d'attendre patiemment encore quelques jours, me promettant de faire une motion pour qu'on prenne les mesures indispensablement nécessaires pour vous faire passer des retours. Le Congrès s'occupe à rétablir les finances qui sont dans le plus mauvais état malgré notre alliance et les succès des américains, la raison en est que la circulation des espèces est au moins quadruplé de ce qu'elle devrait être, et il y a beaucoup moins de marchandises qu'avant la guerre de manière que le discrédit augmente journellement en proportion de l'abondance de l'argent et de la rareté des marchandises si le Congrès n'obtient pas un emprunt en Europe, ou s'il ne trouve pas quelque moyen d'accréditer son papier, tous ceux qui en ont des sommes considérables courent de très grands risques. Tout augmente continuellement, les denrées d'exportation sont hors prix le tabac est à ce que l'on me marque à 200 le quintal. Quels moyens de faire les retours lorsqu'on a vendu comme à fait M. Chevallié. Néanmoins je ne me désespère pas un très petit emprunt en France rétablira promptement le Crédit du papier et d'après ce que je vous ai écrit par le fier Rodrigue, je ne doute pas que vous n'ayez trouvé quelque moyen de rendre à nouveau service à l'Amérique. Vous l'avez pour ainsi dire arraché aux anglais il faut maintenant empêcher une banqueroute qui arriverait infailliblement si le discrédit du papier continuait. C'est surtout pour vous qu'il faut travailler dans ce moment ci. J'espère au moins obtenir avant mon départ de quoi charger les vaisseaux que je vous ai demandé. Je les attends le mois prochain et je les chargerai sans retard tant avec la quantité de tabac qui est dû par la Virginie qu'avec celle qui me sera fournie par le Congrès.

J'ai enfin rejoint le Sr. Galvan. Il est arrivé à Philadelphie le lendemain du départ de M. Mullens et certainement je ne le quit-

terai pas qu'il ait rendu ses comptes. Il ne me sera pas possible d'être instruit de tout ce qu'il a fait parce qu'il se réfère a Varrage pour beaucoup de choses. Mais voici ce qu'il m'a dit arrivé à Charlestown. Il ne put pas acheter de l'indigo pour vous faire des retours parce que le prix était triplé depuis son départ de la Caroline. En conséquent il convient avec Varrage de le charger moitié à fret et moitié pour votre compte. Il expédia votre vaisseau pour la Martinique ou du produit de la partie de la cargaison chargée pour votre compte, Varage devait acheter un bâtiment de 300 tonneaux qu'il enverrait à la Virginie charger du tabac. Le Sr. Galvan recut après la délivrance de vos marchandises 75,000 pounds de la Caroline a compte de ce qui vous était dû l'état se réservant de payer la ballance lorsque les certificats signés de M. Deane ou d'un notaire et qui sont exigés dans le contrat que vous avez fait avec Galvan, seraient produits : les fusils dailleurs et la poudre avaient donnés beaucoup de doutes sur l'exactitude de la facture dont Galvan était porteur, et l'on ne voulut arrêter aucun compte avec lui. On lui remit seulement la susdite somme et au lieu de s'en servir pour charger au moins votre bâtiment en entier pour votre compte ou pour faire acheter du tabac, il l'a remit a son frère qui fait le commerce dans ce pays ci et qui au lieu de l'employer pour votre compte l'a fait valoir pour le sien comme vous verrés par une lettre originale que je vous ai envoyé par M. De Gimat : vous observerés qu'en outre le Sr. Galvan l'ainé a frété pour son compte la moitié de votre bâtiment, lequel frêt doit avoir été payé à ce qu'il dit par Mr. Serjontan son correspondant de la Martinique à Varage. C'est un fait que je ne pourrait éclaircir dans ce moment ci, mais j'espère bien recevoir de vos nouvelles avant de rien terminer définitivement avec ledit Sr. Voici le parti que j'ai pris. Je l'ai prié de faire venir par un exprès qu'il a envoyé il y a 4 jours tous les papiers relatifs à cette affaire afin que M. Deane puisse donner le certificat exigé par l'état de la Caroline pendant qu'il est ici. De là je l'emmène à la Virginie avec moi pour y recevoir des mains de son frère tout l'argent qu'il a reçu déduction faite de ce qu'il a avancé à Varrage et de ce qu'il a payé pour votre riz. Cela me donnera le temps de recevoir tous les papiers concernant cette expédition que je vous ai demandé par le fier Rodrigue. Il est bien

evident que cet homme a abusé de votre confiance ou du moins qu'il n'en était pas digne. Car malgré tout ce qu'il m'a dit je suis convaincu qu'il a expédié votre vaisseau pour la Martinique parce qu'il y avait besoin de fonds. Autrement il l'aurait envoyé au capitaine où il était très probable qu'il se procurerait un vaisseau de 300 tonneaux puisque vous y avés une maison ce qu'il n'ignorait pas, ou plutôt il aurait sur le champ expédié ce vaisseau pour France entièrement chargé de riz afin de vous donner avis de la situation de vos affaires qui ne peuvent jamais désormais vous être avantageuses. Vous serez bien heureux si vous n'y perdies rien : je ferai certainement tout ce qui dépendra de moi pour vous en tirer le meilleur parti possible, et je ne laisserai aller le Sr. Galvan que lorsqu'il m'aura rendu le compte le plus exact. M. Deane chez lequel j'ai eu avec lui un entretien de deux heures pourra vous dire comment je l'ai traité. Il se propose de passer en France dès que cette affaire-ci sera finie. Il m'a prié de vous dire que je m'étais trompé sur son compte dans mes précédentes lettres, mais je me permets de douter qu'il ait agi honnêtement. Il prétend vous avoir écrit au moins 20 fois. Avez-vous reçu un canon d'un fusil crevé qu'il vous a envoyé par M. De Verneuil. Il est important que vous releviez cette erreur avec M. Demontieu. Il est vraisemblable qu'elle vient de M. Bellon qui a délivré des caisses sans les faire ouvrir. Je vous envoie une lettre de notre cher Baron. Il est arrivé ici il y a quelques jours pour y passer une partie de son hyver. Les rapports qui m'avaient été faits sur son compte sont faux. Il est le seul qui tienne bon. On dit qu'il n'a plus aucune considération à l'armée mais j'ai bien de la peine à le croire. Il est devenu l'ennemi personnel du Gal Lee, dans sa justification le général attaque ouvertement le Baron qui a déposé contre lui et il est vraisemblable que si M. Lee est justifié, le Baron et lui auront une affaire <sup>1</sup>. Votre neveu l'a quitté depuis

1. Le général Charles Lee était accusé d'incompétence à la bataille de Monmouth (28 juin 1778). Trouvé coupable par le Conseil de guerre (12 août 1778), il fut relevé de son commandement pour douze mois. Le 5 décembre 1778, le Congrès confirma la sentence. Pendant son procès, Lee mit Steuben sérieusement en cause, ce qui mena presque à un duel entre ces deux militaires. Lee justifia sa conduite dans un article qui parut dans le *Pennsylvania Packet* du 3 décembre 1778. Le Colonel John Laurens, fils du Président du Congrès, le provoqua en

quelque tems, il ne m'en a donné d'autres raisons sinon qu'il n'y avait rien à faire avec le Baron au camp et qu'il ne s'était pas soucié d'être mêlé dans sa querelle épistolaire avec le Général Lee qui dans sa justification parle du Baron et de ses aides de camp. Il vous écrit par M. De Conway porteur de celle ci et vraisemblablement il vous fait part de ses projets. Il paraît décidé à retourner en France. C'est l'avis du Baron et le mien. Il est très brave. Il a d'excellentes qualités mais vous pouvés l'employer beaucoup plus utilement pour lui à Paris qu'en le laissant au service ou il perdrait à coup sûr son tems. Il ne faut pas compter sur l'accomplissement du contrat fait entre vous et M. Deane à son sujet. Le Congrès ne l'a jamais ratifié, et si la guerre de terre est finie ce qui est probable il n'aurait absolument rien à faire ici. Il se propose de passer sur le premier de vos batimens qui abordera dans le continent.

Le Baron m'a lu sa lettre. Il y traite un objet relatif à moi dont nous avons plusieurs fois parlé pendant la traversée et comme les lettres qu'il vous a écrit antérieurement ne vous sont pas parvenues, il a voulu m'obliger en vous en parlant. Mais je sens l'impossibilité de l'exécution et j'y renonce. Je l'aurois même prié de ne vous en rien dire si j'avais su qu'il en avait le projet. Je compte beaucoup sur votre amitié j'espère mériter votre approbation, mais je n'aurais jamais l'imprudence de vous demander des choses qu'il ne sera pas immédiatement en votre pouvoir de m'accorder et qui pourraient vous demander des démarches désagréables.

Vous aurés à coup sur tout le détail du délabrement de la flotte de l'amiral Byron avant que vous ayez reçu ma lettre Mr. de Conway qui s'en charge vous en fera part ainsi que de tout ce qu'il peut y avoir de nouveau au moment de son départ.

duel et Lee fut blessé. Voir l'étude de John R. Alden, *General Charles Lee, Traitor or Patriot*, 1951.



**716. A M. le comte de Maurepas**

ce 27 novembre 1778.

Monsieur le Comte,

L'affaire de mon malheureux ami P... me serrait si fort le cœur et occupait tant ma tête l'autre soir, que j'oubliai totalement de vous dire ce que j'ai l'honneur de vous écrire : vous en ferez l'usage que vous voudrez.

Si le roi, par hasard, n'avait pas encore fait son choix, sur le cadeau qu'il veut faire à la reine pour son heureux accouchement, j'ai sous la main quelque chose qui a le triple mérite d'être tellement un présent royal que cela ne peut convenir qu'à la reine, d'être parfaitement inconnu et de pouvoir s'acquérir par une rente et sans bourse délier dans ce moment-ci. Ces trois qualités m'ont paru propres à mériter la préférence à ce cadeau s'il en est encore temps. C'est une garniture de cheminée en cristal de roche, garnie, ornée et semée de toutes les pierreries du monde.

La pièce du milieu est un grand poisson de cristal caparaçonné en diamants et portant un vase de cristal tout enrichi de pierreries qui contient une pendule, laquelle correspond à un carillon dans le corps du poisson ; le tout est porté par des dauphins de cristal et posé sur une terrasse chargée de coraux auxquels sont suspendus des diamants en poires de toutes les couleurs, ainsi que des pierres de choix bien mélangées, comme rubis, saphirs, émeraudes, etc., dont la terrasse est semée ; ainsi que de grosses perles qui servent de coquilles à des tortues d'émail. Un socle de marbre blanc est le soutien du tout, et tout cela est de la plus grande richesse et surtout du plus grand goût. Deux vases de cristal de roche très richement ornés de diamants et de guirlandes de pierreries sont les deux pièces de côté ; enfin deux flambeaux aussi de cristal de roche et tout aussi somptueusement enrichis que le reste, achèvent cette garniture de cheminée composée de cinq pièces.

Si cette légère esquisse d'une très-belle chose, absolument unique en son genre, pouvait exciter la galanterie, le désir, ou seulement la curiosité du roi, on porterait cela chez vous, Monsieur le comte, bien en cachette : le roi pourrait le voir aussi mystérieusement, et dans le cas où cela agréerait à Sa Majesté, le tout serait un beau jour sur la cheminée de la reine avant qu'aucun ne s'en doutât : et vous savez de quel assaisonnement l'ignorance et la surprise sont en pareil cas. Maintenant vous croyez peut-être à ma description qu'une pareille garniture doit coûter la rançon de François I<sup>er</sup> ; mais l'homme qui s'est échauffé la tête sur cette superbe composition, qu'il a réellement osé destiner à la reine, pour son accouchement, est un joaillier diamantaires qui veut se retirer des affaires. Voilà pourquoi une rente lui convient. Il estime sa garniture plus de 200,000 livres, et la donnera pour moins de 160. Il consent même, après le cadeau consommé, si l'estimation de son chef-d'œuvre ne va pas plus haut que sa vente, de subir la perte qu'on voudrait, tant il est sûr d'avoir fait la plus belle collection de pierreries avec la plus grande économie.

J'ai tout dit. Rejetez ou admettez mon idée ; mais faites-moi la justice d'en regarder l'offre et l'annonce comme une suite du très-respectueux dévouement avec lequel je suis, etc.

### 717. D'une jeune fille<sup>1</sup>

D'Aix, ce 1<sup>er</sup> décembre 1778.

Monsieur,

Une jeune personne accablée sous le poids de ses douleurs vient chercher près de vous des consolations. Votre âme, qui lui est

1. Parmi les nombreuses femmes qui ont connu Beaumarchais, Mlle Ninon, âgée de 17 ans à cette époque, semble avoir d'abord séduit Beaumarchais et ensuite ses biographes, en commençant par Loménie qui lui consacre plusieurs pages, d'où nous tirons cette lettre (*Lomé-*

connue, la rassure sur la démarche qu'elle ose faire et qui lui paraîtrait inconséquente, si elle s'adressait à tout autre que vous. Mais n'êtes-vous pas monsieur de Beaumarchais, et ne dois-je pas espérer que vous daignerez prendre ma cause et diriger la conduite d'une fille jeune et sans expérience ? Je suis moi-même cette infortunée qui vient déposer ses peines dans votre sein ; daignez me l'ouvrir. Laissez-vous toucher au récit de mes maux... Ah ! s'il est des cœurs endurcis, le vôtre n'est pas du nombre.

Vous serez, Monsieur, sans doute étonné que, sans avoir l'honneur d'être connue de vous, je m'adresse directement à vous ; mais n'accusez que vous seul, si vous avez gagné les suffrages de chacun. Il n'est pas une âme sensible qui, en vous lisant, ne se soit sentie pénétrée d'admiration et comme entraînée vers vous par un attrait invincible. Vous voyez en moi une de vos plus zélées admiratrices. Que de vœux n'avais-je pas faits pour vous dans un temps où vous aviez tout à craindre de l'injustice des hommes ! que ne puis-je vous peindre ma joie lorsque j'appris que l'on vous avait enfin rendu la justice que vous méritiez !

Vous dirai-je, Monsieur, que je ressens pour vous une confiance qui n'est pas ordinaire ? Vous ne sauriez vous en offenser ; mon cœur me dit de suivre ce qu'il m'inspire. Il me dit que vous ne me refuserez pas votre secours. Oui, vous m'aidez, vous soutiendrez l'innocence opprimée ; c'est à vous qu'appartient cette gloire. Je suis délaissée par un homme à qui je me suis sacrifiée ; je me trouve victime de la séduction sans m'y être abandonnée. J'avoue en pleurant, et non en rougissant, que j'ai cédé à l'amour, au sentiment, mais non pas au vice et au libertinage, qui est si commun dans ce siècle dépravé. J'ai déploré, même dans les bras de mon amant, la perte que je faisais. Plus je versais de larmes sur ce douloureux sacrifice, plus je croyais avoir de mérite à le

*nie*, II, 72-81). Selon ses biographes, Ninon s'appelait Amélie Houret et avait épousé le comte de la Marinaie. Ce serait grâce à l'intervention de son amant, le député Manuel, que Beaumarchais, prisonnier de l'Abbaye, aurait pu échapper aux massacres de septembre 1792. La liaison entre Amélie Houret et Beaumarchais dura jusqu'à la mort de ce dernier. Deux de leurs dernières lettres ont été publiées par Renée Quinn, « Beaumarchais et Amélie Houret : Une Correspondance inédite », *Dix-huitième Siècle*, VII, 1975.

consommer. Oui, j'ose le dire, dans le sein même de l'amour, j'ai conservé la pureté de mon cœur.

. . . . . J'ai longtemps combattu, je n'ai pu me vaincre. La cruelle privation qui m'était imposée durait depuis trop longtemps. Etre cinq ans sans voir un homme que l'on adore, ah ! *ce n'est pas dans la nature.*

Je jouissais de quelque considération ; il me l'a enlevée. Je n'ai que dix-sept ans, je suis déjà perdue de réputation. Avec un cœur pur et des inclinations honnêtes, je vais être méprisée de chacun. Je ne puis me faire à cette idée, elle m'accable et me désespère. Non, je ne veux pas être la victime d'un fourbe qui fut assez lâche pour abuser de tant d'amour. L'ingrat ! depuis l'âge de douze ans je lui avais engagé mes plus tendres affections. Je l'adorais. J'aurais répandu jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour assurer sa félicité. Hélas ! je sens qu'il m'est toujours plus cher. Je ne puis vivre sans lui. Il doit être mon époux, il le sera. Si j'étais libre, je serais dans cet instant au pied du trône. Ma jeunesse, mes malheurs, ma figure, qui n'est point désagréable, tout intéresserait pour moi ; mais, prisonnière, pour ainsi dire, d'un père et d'une mère qui ne me perdent jamais de vue, je ne puis rien entreprendre sans leur consentement. Dieu préserve qu'ils sussent mon aventure ! Je serais perdue. Et d'ailleurs ils s'opposeraient à mes desseins. Que deviendrais-je ? Ah ! Monsieur, prêtez-moi votre secours, tendez-moi votre généreuse main, faites renaître les consolations et l'espérance dans mon âme oppressée ! Je ne veux pas faire de la peine à mon perfide ; non, je l'aime trop. C'est au pied du trône que je désirerais porter ma plainte. Si vous daignez m'aider, je me promets tout. Vous avez des protections, Monsieur ; vous connaissez le ministre, il vous considère. Eh ! qui pourrait vous refuser la considération qui vous est due à si juste titre ? Dites-lui, Monsieur, qu'une jeune personne qui implore votre secours implore sa protection, qu'elle gémit et soupire nuit et jour ; elle ne demande que la justice... Comme je désire que mes parents ne soient pas instruits de mes desseins, je ne vois qu'une chose qui pût me réussir, ce serait d'obtenir une lettre de cachet pour me conduire à Versailles seule, avec la permission seulement, si cette grâce m'était accordée, de mener une femme de chambre. Je vais bien vite, direz-vous ; mais,

quand on aime, on appréhende tout. J'entends parler de mariage. S'il se marie, que deviendrai-je ? Je n'ai rien à opposer ; je n'ai à faire valoir que mon amour. Il n'y paraît pas assez sensible pour espérer de le toucher. Je crois cependant pouvoir dire sans présomption que je ne suis pas indigne de sa tendresse. Il doit dans le fond me rendre justice. Il n'oppose à mon bonheur que ma fortune, qui n'est pas assez considérable pour arranger ses affaires, qui ne sont pas trop en ordre. Il n'a aucune aversion pour moi. Je n'ai rien qui puisse en inspirer. Le seul crime dont je sois coupable envers lui est de le trop aimer. Ne m'abandonnez pas, Monsieur ; je remets ma destinée entre vos mains ! Daignez prononcer mon arrêt, daignez me rendre à la vie. Vous seul pouvez me faire chérir une existence que mes douleurs me font détester. Si vous me faites la grâce de me répondre, vous aurez la bonté d'adresser votre lettre à M. Vitalis, rue du Grand-Horloge, à Aix, et sur mon adresse, simplement : à M<sup>lle</sup> Ninon. Vous voudrez bien me pardonner, Monsieur, si je vous tais encore mon nom. Ne l'attribuez pas, je vous en conjure, à mon peu de confiance. Votre probité m'est connue. Je sais, oui, je sais qu'avec vous je n'ai rien à craindre ; mais une crainte, une certaine crainte que je ne puis vaincre, que je ne saurais définir, me retient encore. Vous avez des relations dans Aix ; j'y suis très-connue. Dans les petites villes, on sait tout ; vous savez combien on y est méchant. Je vous en prie, que personne ne soit admis dans la confiance que j'ai pris la liberté de vous faire.

Ne sachant pas votre adresse, je l'ai fait demander à M. Mathieu <sup>2</sup>, qui, sur ce que je gardais l'incognito, faisait quelque difficulté de me la donner. Il pourrait vous l'écrire, vous le connaissez beaucoup... Je croirais vous offenser si j'achevais. Non, non, je ne dois rien appréhender de vous <sup>3</sup>.

Monsieur, j'ai l'honneur d'être, avec les sentiments de la plus parfaite considération, votre très-humble et très-obéissante servante,

NINON.

2. C'était le procureur de Beaumarchais à Aix.

3. Lettre partielle, censurée par Loménie.

## 718. De Chevallié

Rochefort le 5 Xbre 1778.

Monsieur

Je répons aux deux lettres des 24 et 28.9bre derniers, sur la première je n'ai pas manqué d'aler sur le champ communiquer à Mrs les Commandt et Intendant de la marine ce que vous me mandés de M. de Sartine, et comme ma lettre de Samedi dernier vous l'a annoncé, ce Ministre n'a point écrit aussi clairement qu'il vous l'a dit à raison du nombre d'hommes nécessaire à votre fier Roderigue et bien loin d'en donner cinq cent cinquante c'est qu'il n'en détermine point la quantité et recomande en terme exprès et écrits de sa main, parlant à ces Messieurs, *Soÿes sobres* sur l'objet des matelots à donner au fier Roderigue.

Le courrier de mercredi dernier a apporté une dépêche à la tête de laquelle le Ministre y a mis, *Pour vous Seul*, c'est au Commandant qu'elle est adressée et qui me l'a communiquée, *ainsi à vous seul à mon tour*, c'est l'ordre pour armer en toutes diligences, les trois vaisseaux neufs de 74 canons, deux brulots et d'autres petits batiments qu'il indique de faire passer à Brest. On a ordonné sur le champ la levée de tous les gens de mer qui sont dans les quartiers dépendants de l'Intendance de Rochefort. M. l'Intendant qui ne savoit encor rien Mercredi me promit qu'il aloit nous servir rondement pour l'equipage et hier luy ayant été communiqué et à M. le Commandant l'article de votre lettre qui me parle de votre entendu avec les Ministres du Roy, l'un et l'autre m'ont dit en termes très précis qu'ils aloient commencer par aler de l'avant sur les armements du Roy, et M. l'Intendant m'a dit particulièrement qu'il ne donneroit pas un seul matelot au fier Roderigue avant les vaisseaux du Roy, sans un ordre exprès de M. de Sartine qui en détermine la quantité et la préférence aux vaisseaux. Il m'a ajouté, vous pouvés l'écrire à M. de Beaumar-

chais et l'assurer que j'écriroy ce que je vous dis demain au Ministre et que telle sera ma conduite jusqu'à sa réponse. M. le Commandant m'annonçat qu'il luy falloît 2000 hommes pour faire face à tous les objets d'armement qui luy étoient ordonnés.

Vous voila au fait comme moi sur notre position et dans le retard qu'éprouvera infailliblement l'expédition de votre vaisseau si vous n'allés promptement au devant du mal dont il est menacé. Il faut que vous soyés encor instruit que M. l'Intendant m'a assuré que s'il recevoit M. de Sartine l'ordre tel qu'il luy fait, qu'alors il nous servira sur le champ et a souhait.

M. Montaut et moi avons envoyé un recruteur à Marennes, La Tremblade, et en Oléron. Il se proposoit même d'y aler luy même aujourd'huy mais le tems est si mauvais qu'il renvoye la partie. J'en enverrois un autre demain à La Rochelle, et j'écriray à Bordeaux demain au soir. Enfin nous alons agir de notre mieux pour faire des hommes autant que possible.

Vous sçaurés que le grand mât a du mal, qu'on va le mettre à terre pour le bien visiter et le faire raccomoder. C'est au chantier de la Mâtüre du Port que cette réparation se fera.

Je n'ay encore pas pu savoir au vrai la quantité du lest qu'il y avoit de trop dans le vaisseau. Tout ce que j'en sçais jusqu'à présent c'est que le V<sup>au</sup> ayant à bord tout celuy qui lui est nécessaire, il en a été rendu dans le port plus de 60 tonneaux. C'est de M. le Commandant luy même de qui je le tiens, ma première vous dira le reste dans le vray.

Vous sçaurés par M. Montieu lui même comment nous nous sommes mis d'accord ensemble. Je le serai toujours de même quand ce sera pour aler au meilleur but de vos intérêts.

Vous avés ci joint la coppie de la réponse que j'ai reçu des armateurs de la Pallas. M. Charret qui doit vous aler voir à Paris est de mes amis.

Les 2436 # que m'a remis M. de fautrel luy ont été remboursés dans ma traite sur vous appliqués aux dépenses de l'armateur du fier Roderigue. Voila le simple de cecy. C'est comme si j'avois eu cet argent de Pierre ou de Jacques.

Les 801909 livres de tabac sont le poids brut et au vrai qui a été fait à terre ici devant les employés et les 70787 livres sont celuy de la terre également vraie des boucauds, bariques etc. et

l'état que je vous en ay remis est absolument conforme à celui qui a été envoyé aux fermiers généraux, ainsi d'après ces éclaircissements les 731 122 livres sont le poids net et effectif du tabac que j'ai dans mes magasins et sur laquelle quantité il reviendra à chacun des chargeurs dénommé au bas du même état les 42050 livres qui leur appartiennent sauf à faire payer le fret à ceux qui le devront ainsi que vous voudrés l'entendre les 12 p% 1/2 de la différence du poid de Virginie à celui de France est juste, et l'application faite sur celui des chargeurs seulement, l'est aussi, puisque leur poid est confondu dans les 801909 livres. J'estime que vous me comprendrés à présent.

Je vous salue et j'ay l'honneur d'être avec un respectueux attachement Monsieur votre très humble et très obéissant serviteur.

### 719. A Francy

Paris, le 6 décembre 1778.

Je vous dépêche en avant le corsaire *le Zéphyr* pour vous prévenir que je suis prêt à mettre à la mer une flotte de plus de douze voiles à la tête desquelles est *le Fier Roderigue*, que vous m'avez renvoyé, et qui m'est arrivé à Rochefort le 1<sup>er</sup> octobre en bon état. Cette flotte peut contenir de cinq à six mille tonneaux, et elle est armée absolument en guerre <sup>1</sup>. Arrangez-vous en consé-

1. Ce convoi allait consister de dix bâtiments de commerce sous la garde du *Fier Roderigue*, armé de 52 canons. Arrivé à la hauteur de l'île de la Grenade, le 6 juillet 1779, il fut réquisitionné par l'amiral d'Estaing, qui commandait la flotte française, et contraint de participer au combat contre la flotte anglaise de l'amiral Byron. Son capitaine fut tué, trente-cinq de ses hommes mis hors de combat, et le navire criblé de boulets. La perte financière subie par Beaumarchais ne serait remboursée en partie qu'en 1786 après des demandes interminables de son propriétaire.



quence. Si mon navire *le Ferragus*<sup>2</sup>, parti de Rochefort en septembre, vous est parvenu, gardez-le pour le joindre à ma flotte en retour. Ceci est un armement commun entre M. de Montieu et moi. Nous avons composé les cargaisons sur l'état de marchandises que vous m'avez envoyé par *le Fier Roderigue*, quoique à dire vrai je me sois plus essentiellement occupé des moyens de ravoir mes fonds que de les accumuler sans cesse. La plus forte partie du chargement sera donc de tafia, sucre, et d'un peu de café. Ayant beaucoup de place en allant, nous avons même pris le fret que nous avons trouvé ; mais nous ne rapporterons rien à personne en revenant.

Ainsi quincaillerie anglaise, draps, gazes, rubans, étoffes de soie, clous, toiles, agrès, des essais dans plusieurs genres de toiles peintes, papier, livres, brosses et généralement tous les articles que vous avez préférés, nous vous les envoyons. Faites en sorte que cette flotte reste à la planche le moins possible ; car, quoiqu'elle soit forte et très-bien armée, il ne faut pas que les avis qu'on aura de son séjour où vous êtes donnent le temps à nos ennemis de se disposer à barrer notre retour. 1° le commerce, 2° la guerre.

Elle vous arrivera au plus tôt dans le cours de février, étant destinée à faire un détour en allant pour approvisionner nos colonies de farines et salaisons dont elles ont grand besoin, et dont le produit, nous rentrant en lettres de change sur nos trésoriers avant le retour de la flotte, nous mettra en état de faire face, en l'attendant, à la terrible mise-hors que cet armement nous coûte Elle ne doit mettre à la voile que dans les premiers jours de janvier.

Vous recevrez par *le Fier Roderigue* tous mes comptes avec le congrès bien en règle, l'assurance comprise, et *sans polices four-nies*, parce que j'ai été moi-même mon assureur, et que c'est une chose hors de doute, à la décision de tout le commerce d'Europe, qu'assurer ou courir les risques d'assurance donne un droit incon-testable au payement. Il en résulte seulement que le congrès ne

2. Le *Ferragus* s'appelait également le *Romain* et *l'Amélie*. Ce bateau sous le nom de *l'Amélie* avait déjà fait un voyage pour Beaumarchais à Saint-Domingue. Voir lettre # 542.

payera point les cargaisons qu'il n'aura pas reçues et qui auront été raflées en route sur les vaisseaux envoyés d'Europe. Je joindrai à mes comptes l'état exact de ce que j'ai reçu du congrès malgré l'infidèle députation de Passy, qui m'a disputé chaque cargaison de retour, et qui m'aurait encore arraché celle de *la Thérèse*, si M. Pelletier<sup>3</sup>, bien instruit par moi, ne l'avait pas vendue d'autorité. Cette injure perpétuelle indigné mon cœur et m'a fait prendre l'irrévocable résolution de n'avoir plus aucune relation avec la députation tant que ce fripon de Lee en sera. Il faut que les Américains entendent bien mal leurs intérêts pour laisser à notre cour un homme aussi suspect et surtout aussi malhonnête.

L'on m'a promis, mon cher, votre commission de capitaine, j'espère être assez heureux pour vous l'envoyer par *le Fier Roderigue* ; mais pourtant n'y comptez que quand vous la tiendrez dans vos mains. Vous connaissez notre pays ; il est si grand qu'il y a toujours bien loin de l'endroit où l'on promet à celui où l'on donne. Bref, je ne l'ai pas encore, quoiqu'elle soit promise.

Tous les autres détails vous arriveront par *le Fier*. Eh ! que diriez-vous si je vous mettais à même, à son arrivée, d'embrasser à bord notre ami Montieu ? Il en a bonne envie ; mais cela n'est pas encore décidé.

Je n'ai reçu aucun argent pour M. le comte de Pulaski que celui qu'il m'a remis lui-même, sur lequel je viens de payer cent louis à son acquit. Je vous enverrai son compte bien net. Il devait m'écrire, et je n'ai jamais reçu de ses nouvelles.

J'approuve ce que vous avez fait pour M. de Lafayette. Brave jeune homme qu'il est ! c'est me servir à ma guise que d'obliger des hommes de caractère. Je ne suis pas encore payé des avances que vous lui avez faites ; mais je suis sans inquiétudes. Il en est ainsi de M. de la Rouërie.

Quant à vous, mon cher, je me réserve de vous écrire de ma main ce que je veux faire pour vous. Si vous me connaissez bien, vous devez vous attendre que je vous traiterai amicalement. Votre

3. Pelletier du Doyer était un riche armateur de Nantes qui représentait Beaumarchais dans cette ville. Il était souvent en correspondance directe avec Francy en Amérique.

sort est désormais attaché au mien pour la vie. Je vous estime et vous aime, et vous ne tarderez pas à en recevoir les preuves. Rappelez-moi souvent au souvenir et à l'amitié de M. le baron de Steuben. Je me félicite bien, d'après ce que j'apprends de lui, d'avoir donné un aussi grand officier à mes amis les *hommes libres* et de l'avoir en quelque façon forcé de suivre cette noble carrière. Je ne suis nullement inquiet de l'argent que je lui ai prêté pour partir. Jamais je n'ai fait un emploi de fonds dont le placement me soit aussi agréable, puisque j'ai mis un homme d'honneur à sa vraie place. J'apprends qu'il est inspecteur général de toutes les troupes américaines ; bravo ! dites-lui que sa gloire est l'intérêt de mon argent et que je ne doute pas qu'à ce titre il ne me paye avec usure.

J'éai reçu une lettre de M. Deane et une de M. Carmichaël ; assurez-les de ma tendre amitié. Ce sont là de braves républicains, et qui seraient autant utiles ici à la cause de leur pays que ce bas intrigant de Lee lui est funeste. Ils m'ont flatté l'un et l'autre du plaisir de les embrasser bientôt à Paris, ce qui ne m'empêchera pas de leur écrire par *le Fier Roderigue*, bien fier de se voir à la tête d'une petite escadre, qui, je l'espère, ne se laissera pas couper les moustaches. Elle a promis au contraire de m'en apporter quelques-unes.

Adieu, mon cher Francy, je suis pour la vie tout à vous.

## 720. A M. Dupré de Saint-Maur

Paris, ce 6 X<sup>bre</sup> 1778.

Pour tenir, Monsieur, la parole que j'ai donnée à tous mes amis de Bordeaux, et pour entrer autant qu'il est en moi dans vos vues très saines et très utiles à l'érection finale de la nouvelle salle de spectacle ; je n'ai pas négligé, en arrivant ici, d'instruire M<sup>r</sup>. le Maréchal de Richelieu de tout ce que votre sagesse et votre amour

du bien vous ont inspiré à ce sujet. J'en ai depuis raisonné avec plusieurs bons esprits qui tiennent à notre administration ; le résumé de tant d'opinions consultées est que tout le monde desire autant que vous et moi de voir finir ce superbe édifice au plutôt, et qu'il faut éviter l'emprunt de la Ville par lettres patentes à cause des suites que vous savez et nous aussi <sup>1</sup>.

Mais, dans le resserrement où sont aujourd'hui les finances, vous sentez, Monsieur, qu'aucun secours en argent ne peut partir d'ici. Je vois seulement qu'on ne prêteroit à favoriser le prêteur des 5 ou 600 mille livres qu'il faut, d'un doux arrêt du Conseil qui assigneroit son remboursement sur les fermiers de l'octroi, et l'intérêt de l'emprunt sur les revenus de la Salle avec avantage pour lui. Ces intérêts qui doivent être regardés comme une augmentation des dépenses de l'erection du Théâtre semblent d'abord offrir une charge de plus ; mais comme ils seraient retrouvés et fort au delà dans l'accélération des jouissances et du produit de la salle achevée en huit mois, au lieu de huit ans qu'il faudrait sans ce prêt, on doit regarder cette charge à peu près comme nulle.

Tout cela bien entendu, bien consulté, bien digéré, voici ce que j'oserois proposer comme la solution la plus nette et la plus prompte du Problème à résoudre. Si vous réussissez, Monsieur, à lui donner secrettement l'essor à Bordeaux, je vous promets de travailler bravement à lever ici toutes les difficultés qui seront solubles et surtout d'aller vite en besogne. Telle est mon idée :

1. Beaumarchais a fait de nombreux séjours à Bordeaux. Il y fréquentait, entre autres, Victor Louis, architecte de la célèbre salle de spectacles, dont il suivit le travail avec intérêt. Le 18 mai 1779, il lui promit d'assister, avec le maréchal de Richelieu, à l'inauguration de cette salle. Nous savons peu de ses relations avec l'intendant Dupré de Saint-Maur. Beaumarchais lui écrivit le 24 décembre 1782 pour solliciter une diminution d'impôt en faveur de son partenaire, Carrier de Montieu, qui venait d'acheter la terre de Saint-Magne, terrain qu'il serait obligé de revendre lors de sa faillite en 1785. En 1783, l'intendant rendit de nouveau des services auprès d'un autre ami de Beaumarchais, M. d'Aguins. A ce sujet voir l'article de Paul Courteault, « Beaumarchais et l'intendant Dupré de Saint-Maur » dans la *Revue historique de Bordeaux* (1919), XII, 43-46. Voir également l'étude de Charles Marionneau, *Victor Louis* (Bordeaux, 1881).

Que les actionnaires fassent à la Salle le prêt de 600 mille livres demandés, soit qu'ils le puissent de leurs biens, soit qu'ils doivent emprunter eux-mêmes. Il est vrai qu'on ne leur donnera pas une jouissance de 30 ans, équivalente au moins à 1,200 mille livres, pour dédommagement d'un prêt qui, se remboursant en quatre années à 150 mille livres par an, ne doit porter en intérêts jusqu'à l'acquittement parfait, que 75 mille livres ; ainsi qu'il est démontré plus bas.

Mais comme il est juste que ce prêt soit avantageux aux actionnaires-prêteurs en leur assignant les remboursements partiels, jusqu'à extinction du capital sur l'octroi, dans la forme et aux époques adoptées par les fermiers, on leur accorderoit, pour intérêt de leur argent et récompense de leurs soins, la location privilégiée de la salle intérieure à moitié de sa valeur réelle, pendant les cinq premières années de la jouissance ; ensuite aux deux tiers de la valeur, pendant cinq autres ; puis aux trois quarts, pendant les cinq suivantes, et enfin, après quinze années de ces paiemens modérés, ils commenceroient seulement à rendre la valeur totale de la location.

Supposons maintenant que cette valeur soit estimée à 24 mille livres par an ; les Actionnaires sont trop bons calculateurs pour ne pas voir l'extrême avantage d'un prêt dont portion rentreroit tous les mois et dont l'intérêt n'en courrait pas moins ensuite à leur profit pendant quinze ans ; quoique le remboursement total fut opéré dans quatre ; et cela suivant la proportion établie dans le tableau suivant :

	£		£
Capital prêté .....	600,000	1 <sup>re</sup> année d'intérêts	30,000
1 <sup>re</sup> Année de remboursement par les fermiers .....	<u>150,000</u>		
Reste dû sur le capital	450,000	2 <sup>e</sup> année d'intérêts	22,500
2 <sup>e</sup> Année de remboursements par les fermiers . .	<u>150,000</u>		
Reste dû sur le capital	300,000	3 <sup>e</sup> année d'intérêts	15,000

3 <sup>e</sup> Année de remboursements par les fermiers . . .	£ 150,000		£
Reste dû sur le capital	150,000	4 <sup>e</sup> année d'intérêts	7,500
4 <sup>e</sup> Année de remboursements par les fermiers . . .	150,000		
		Intérêts dus .....	75,000

On ajoute ici par forme d'observation que de calcul fait, d'après les remboursements partiels de chaque mois, il n'est dû d'intérêt légal en 4 années que 61,200 livres, au lieu de 75,000 livres, à quoi ils ont été portés dans le compte ci-dessus : ce qui fait déjà 13,800 livres de bénéfice.

Valeur de la location de la salle estimée annuellement à 24,000 livres :	£
Cinq années de jouissance à 12,000 livres de rabais donnent en bénéfice .....	60,000
Cinq années suivantes à 8,000 livres de rabais donnent idem .....	40,000
Cinq années suivantes à 6,000 livres de rabais donnent idem .....	30,000
Bénéfices touchés en 15 années . . . .	130,000

Il est donc clair qu'en 15 années les actionnaires prêteurs toucheraient 130,000 livres pour l'intérêt de 600,000 livres remboursés en quatre ans. A mon avis, ce n'est pas une mauvaise affaire ; on peut trouver des croupiers à ce prix. C'est à peu près 11 pour cent d'intérêt, sauf les retards de ses rentrées, compensés par la succession non interrompue des remboursements de mois en mois.

Quant à la sûreté de ces remboursements ; indépendamment des assignations sur les fermiers de l'Octroi ; l'arrêt du Conseil leur donnerait hypothèque ou même privilège sur la location totale de l'édifice, jusqu'à l'acquittement parfait de la dette ; ainsi nulle équivoque sur la sûreté du remboursement. J'ai porté l'emprunt à la somme de 600,000 livres, quoi au dire de M<sup>r</sup>. Louis, 450 mille livres soient suffisans pour achever la salle ; parce qu'il y a 136 mille livres prêtés sur la caisse de M. de Carcy, dont

M. Neker paraît désirer promptement le remboursement, et quelques autres petits objets également exigibles.

Enfin pour que personne ne fût mécontent, je vois que le Roi se serait pas éloigné d'accorder dès à présent à la ville le produit progressif de la location des actionnaires qui s'accroîtrait toujours en assignant seulement aux jurats un utile emploi de cet argent, soit en faveur des hôpitaux de la ville, soit à tel autre usage digne de la bienfaisance du Monarque et confié à la sagesse des administrans.

Il résulterait de cet arrangement, Monsieur, que les actionnaires auraient à très bon prix pendant quinze ans, le privilège de la location de la salle ; que la ville, qui ne doit aspirer à la concession totale que dans 30 années, en aurait portion dès aujourd'hui, et la totalité dans 15 ans ; que la salle serait finie l'année prochaine ; que le public jouirait plutôt, et que toutes les prétentions exclusives des Jurats et des Actionnaires étant réduites à moitié, chacun auroit encore sa bonne part aux avantages, et que le Roi seul auroit été généreux. *Amen.*

Tout cela, comme vous voyez, peut se faire par un arrêt du Conseil, et sans aucun besoin de la puissance intermédiaire, dont le concours me paroît autant inutile à la concession des grâces du Roi, qu'il est important à la fonction des lois et au maintien des propriétés.

Je ne crois pas avoir besoin de vous observer, Monsieur, que pour réussir, ceci doit se traiter promptement et sans bruit, entre vous, moi, et plusieurs autres ; ce qu'on nomme enfin une jolie petite intrigue dont le louable objet justifiera la marche un peu cachée ; et c'est tout ce qu'il faut ; car ce monde est si plaisamment arrangé qu'à mon avis, pendant que les petits évènements occupent toujours les grands escaliers, les grandes affaires ne s'y font jamais que par les petits.

Vous connaissez l'attachement respectueux avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

**721. A M. de Sartine**

Paris, ce 12 décembre 1778.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander une nouvelle lettre à M. de Marchais <sup>1</sup>, sans laquelle il jure ses grands dieux qu'il ne donnera pas un seul homme au *Fier Roderigue*, qui deviendrait bientôt l'humble Roderigue, car il ne peut être fier que par vos bontés ; --- plus l'ordre de me livrer les canons, boulets, etc., etc., par voie de compensation, au lieu de ce mot si dur, *argent comptant*, qu'on nous jette à la tête pendant que nous avons les mains pleines de réclamations légitimes, et que nous demandons à être payés de nos avances faites et de nos fournitures pour la marine, les plus claires possibles.

Je ne puis croire, Monsieur, que je sois plus maltraité que le dernier des corsaires, parce que j'en suis le plus audacieux. Je vais croiser à travers l'Océan, convoier, attaquer, brûler ou prendre des écumeurs, et parce que j'ai 60 canons et 100 pieds de quille, je me verrais moins bien accueilli que ceux qui ne vous vont pas à la jarretière ! J'ai trop de confiance en votre équité pour le craindre. Mon *Fier Roderigue* est absolument en guerre et sans aucune cargaison. Pendant que les autres se videront et se rempliront, lui croisera fièrement et balayera les mers d'Amérique. Voilà, Monsieur, sa vraie destination. Voyez vous-même si votre sage ordonnance est moins applicable à lui qu'à tous les projets de frégate qui ne sont encore que dans les espaces de l'imagination, pendant que *le Fier Roderigue* est prêt à labourer l'Atlantique aussitôt que vous lui permettrez d'avoir des matelots.

Si je me présentais aujourd'hui devant vous et que j'eusse l'honneur de vous proposer de construire et d'armer un vaisseau

1. Jacques Marchais, intendant à Rochefort.



de cette importance, et toujours propre à tenir lieu d'un vaisseau de roi partout où je l'enverrai, croyez-vous, Monsieur, que vous lui refuseriez des canons et le titre de capitaine de brûlot pour son commandant d'aussi faibles encouragements pour d'aussi grands objets ne seraient rien à vos yeux. Comment donc vous est-il moins précieux étant tout fait que s'il était à faire ?

Je vous demande bien pardon ; mais la multiplicité des objets qui vous occupent a pu vous dérober une partie de l'importance de mon armement, consacré au triple emploi d'encourager le commerce de France par mon exemple et mes succès, d'approvisionner les îles sur ou sous le vent qui en ont le plus grand besoin, et de conduire au continent de l'Amérique, dans le temps le plus orageux, une flotte française marchande si considérable, que les nouveaux Etats puissent juger par cet effort du vif désir que la France a de soutenir nos nouvelles liaisons de commerce avec eux.

C'est à votre sagesse que je présente ces graves objets ; il n'en est point, j'ose le dire, de plus dignes de l'attention et de la protection d'un ministre aussi éclairé.

## 722. A M. de Miromesnil, le Garde des Sceaux

[décembre 1778]<sup>1</sup>

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous adresser la requête au conseil du roi de mon ami M. Gudin de la Brenellerie, qui réunit au génie le plus attrayant la simplicité d'un enfant, de Candide, et qu'en votre qualité de protecteur des lettres en France, vous jugerez digne de toute votre bienveillance, s'il avait plus l'honneur d'être connu de vous.

1. Lettre partielle non datée, reproduite par Loménie, II, 70.

**723. De M. Galvan**

Philadelphie 12 décembre 1778.

M. De francy m'a communiqué, Monsieur, la copie d'une lettre que vous écrivit à M. Lestarget, laquelle contient une information qui vous est parvenue par M. franklin. Je plains fort ce Monsieur s'il n'a pas sur les affaires publiques des détails plus fidèles que sur ce qui me regarde. Le fait est, Monsieur, que depuis mon retour en Amérique sur le vaisseau le hardi juques au 19 Juillet 1778 je ne suis point sorti de Charlestown. J'ai quitté alors cette ville pour joindre l'armée du nord à Whiteplains, mais ce voyage ayant été fait par terre, vous voyez que je n'ai pas eu un seul instant le pied hors du continent. Vous avez trop été la victime de la calomnie pour en être la dupe, et j'espère que les informations que vous recevrez par M. De francy vous donneront de moi une toute autre opinion que celle qu'on a essayé de vous inspirer. M. franklin, pour un homme d'état, ou qui se destine à l'être, me semble un peu léger dans ses délations.

Je vois qu'il vous est parvenu très peu de mes lettres, c'est pourquoi je dois vous faire ici un résumé de toutes mes démarches relatives à vos intérêts.

Je n'ai vu la facture de la cargaison du hardi qu'au moment de mon embarquement de Marseille. J'eus l'honneur de vous écrire en mer, et je vous marquai qu'il convenait de m'envoyer un certificat de M. Deane qui la revêtit d'une authenticité que le président de la Caroline avait exigée, ce que je croyais absolument nécessaire pour lever les difficultés que je prévoyais devoir naître de ce déffaut de formalité. Nous arrivâmes, non à Charlestown, mais à Ediston, où nous apprimes que six vaisseaux de guerre croisoient sur la côte. Je me rendis aussitôt, par rivièrre, à Charlestown, et M. Rutledge donna des ordres pour y faire transporter, dans des allèges, toute la cargaison du hardi. Le navire s'y rendit

ensuite, et cette opération, pour laquelle M. Varage se donna des soins extraordinaires, dura un mois. Je remis la facture à M. Rutledge qui se récria beaucoup sur le prix et la qualité de la poudre et des fusils, ainsi que sur l'article des frais pour le transport des canons de Strasbourg à Marseille. Néanmoins il m'assura que tout serait payé aux termes du contract lorsque les prix coutans seroient déceement constatés. Il me fit compter 75000 pounds à compte, et me donna un reçu que je vous ai envoyé par M. Varage. Vous m'aviés engagé à faire armer votre navire en corsaire ; le prix des denrées n'offrait qu'une perte considérable ; la côte bordée d'ennemis rendait les risques fort grands. Je me concertai avec M. Varage, et il nous parut que ce qu'il y avait de plus avantageux à faire pour vous, était de mettre à bord du hardi une cargaison de la moindre valeur possible, que je pris même la précaution de faire assurer, et de charger le reste à fret, afin seulement de pouvoir acheter un bâtiment qu'on nous disait être très bon compte à la martinique, lequel seroit envoyé à la Virginie pour y charger de tabacs. En conséquence, je fis passer à mon frère à fredricksburg, ce qui me restait de votre argent, en le priant de le garder en dépôt jusques à l'arrivée d'un bâtiment qui devait lui être expédié de la martinique pour votre compte, sur lequel il ferait mettre un chargement de tabacs pour vous être envoyé à l'adresse de votre correspondant à Nantes. Mr. Sargent et M. Varage à qui j'avais confié le soin de vos intérêts à la martinique, m'ont, depuis, écrit qu'il avait été impossible de remplir ces dispositions. Il est bon de vous dire que M. Varage, qui était sous voile le 3 novembre, fut obligé de rentrer dans le port de Charlestown, et que, deux jours après, il y fut mis un embargo qui dura trois mois, et ne fut tiré qu'à votre considération, et sur mes fréquentes représentations au Conseil. Vers la fin de Juin, au moment de mon départ pour l'armée, M. Lestarget me remit une lettre, la seule que j'aye reçue de vous, qui me recommandait vos intérêts que je n'avais jamais perdus de vue. Je m'informai de M. Lestarget s'il était muni des certificats de M. Deane, et apprenant qu'il ne l'était pas, et que M. Deane et M. de francy étaient tous deux à Philadelphie, nous laissâmes l'affaire en suspens jusqu'à ce que je puisse m'aboucher avec ces messieurs. Je partis de Charlestown sans revoir M. Lestarget

qui était dangereusement malade, et je lui envoyai un paquet de papiers qui m'avait été laissé cacheté par M. Varage, et qui depuis a été transmis à M. De francy. Arrivé à Philadelphie, et n'y trouvant point celui ci, qui était alors à Williamsburg, je lui écrivis de s'adresser à mon frère qui lui transmettrait tous les papiers qui vous concernent, ainsi que l'argent qui m'était resté entre les mains des 75000 pounds reçus. Je me rendis à l'armée sans aucune inquiétude sur cet objet, et ce n'est qu'en retournant à Philadelphie que j'appris par M. De francy que mes lettres ne lui étoient point parvenues, et que l'affaire n'était point réglée. Je lui proposai alors de dépêcher un exprès à fédéricksburg pour aller quérir les papiers et l'argent, mais il a préféré de ne recevoir le tout qu'à la Virginie, et quoique ce voyage dérange extrêmement, mes projets, j'ai consenti à le faire avec lui, et je n'attens que l'instant de sa commodité. J'ai cependant dépêché un exprès à mon frère pour lui demander votre facture, sur laquelle nous tacherons d'obtenir l'attestation de M. Deane. Je continuerai d'exécuter le zèle dont j'ai toujours été pénétré pour vous afin de vous obtenir de l'assemblée de la Caroline, un dédommagement proportionné à la perte que cette affaire vous cause. Si j'eusse prévu la dépréciation du papier continental à laquelle il faut principalement l'attribuer, je me fusse bien gardé de vous engager à l'entreprendre. Mais je voyais de loin et je partageais l'illusion qui nous a tous éblouis. Je n'ai jamais entendu vous passer aucune commission. C'est sur ce pied que je règle avec M. De francy, et je ne saurais trop vous répéter combien je suis sensible au tort que vous fait cette affaire, et avec combien d'ardeur je rechercherai toute ma vie les occasions de vous en dédommager, quelque indirectement qu'elle me concerne. Je ne vous ferai point un étalage des peines, des soins, des fatigues, des désagrémens, des dépenses que cela m'a occasionnés. J'en serai trop payé si je conserve votre amitié, et j'y compte par ce que vous savez perdre 200 mille livres sans perdre en même tems la raison et la justice.

J'ai l'honneur d'être avec un parfait et sincère attachement  
Mon cher Monsieur votre très humble et obéissant serviteur.

**724. De Francy**

Philadelphie le 19 Décembre 1778.

(Par un bateau américain  
2<sup>ta</sup> remis à Maullon parti avec picon  
3<sup>ta</sup> Sec.<sup>re</sup> à l'Ambassade.)

Je profite d'un petit bateau prêt à mettre à la voile de ce port pour vous annoncer que sous peu de jours j'espère vous donner des nouvelles plus satisfaisantes que celles que je vous ai fait passer depuis mon arrivée dans le continent. On commence enfin à croire que vous êtes le meilleur ami qu'ai jamais eu l'Amérique en France, et l'on me promet de s'occuper sérieusement des moyens de vous faire des retours. Après avoir écrit plusieurs fois tant au Congrès qu'au Président de ce corps depuis que je suis à Philadelphie pour presser ces retours. J'ai fait un extrait des différentes lettres que vous m'avez écrites pour être lu dans l'assemblée du Congrès, afin de prouver qu'on ne doit pas espérer que vous teniez la partie du contrat qui vous engage pour les fournitures qu'on attend d'Europe. Si l'on ne vous met pas à même d'acquitter vos engagements antérieurs. C'est la première fois qu'on a bien senti de qu'elle importance est le contrat dont je vous ai fait passer plusieurs copies, on n'a fait aucun préparatif depuis, parce qu'on s'est imaginé malgré toutes mes représentations que vous continueriez vos envois, etant une fois assuré d'être payé. Mais l'extrait de vos lettres, et l'assurance positive que j'ai donnée au Congrès, qu'on ne devait rien attendre de vous avant qu'on ne vous ait envoyé des retours, a fait sentir la nécessité de prendre des mesures en conséquence. On a établi un nouveau comité de commerce, auquel préside Mr. Laurens, ancien

Président du Congrès <sup>1</sup>, et je suis très assuré qu'avec un homme aussi rempli de bonne volonté et aussi zélé pour la cause, tout ira beaucoup mieux : le comité de commerce s'est toujours si peu occupé des affaires qui le regardaient directement, et les agents qu'on a employés ont été si peu fidèles qu'il n'y a aucun préparatif fait pour acquitter les dettes étrangères. J'avais demandé au mois d'avril dernier qu'on achetât 15 à 20,000 boucauds de tabac afin de faire des fonds pour lesquels on pourrait tirer sur vous toutes les fois qu'on auroit besoin d'argent en Europe. Le Comité qui faisoit dans ce temps les affaires du commerce me répondit qu'on auroit toujours plus de tabac qu'il n'y auroit de vaisseaux pour l'exporter, et aujourd'hui qu'on examine les comptes de près, ce tabac n'existe plus, parce que depuis le mois d'avril jusqu'à ce moment ci le prix de cette denrée a augmenté de 140.£ par quintal. On pouvoit alors s'en procurer une quantité quelconque pour 40.£, et aujourd'hui on ne peut en avoir pour 180.£. L'on sait que c'est la seule production qui puisse être exportée, et des spéculateurs instruits que le Congrès n'était pas pourvu, ont tout acheté ce qu'il y avoit à vendre. Il s'agit maintenant de rétablir ces affaires dont l'état devient pire de jour en jour par le discrédit incroyable du papier monnoie quoique je vous en aie souvent dit la raison. Vous aurez peine à imaginer que la valeur de ce papier est au moins 50 % au dessous de ce qu'elle a jamais été. La circulation est plus que quadruple de ce qu'elle devoit être : si le Congrès avoit dans ce moment ci un crédit établi en France de 10 à 12 millions seulement il pourroit aisément rendre au papier toute sa valeur. Le change est à 775 £ monnoie de Pensilvanie pour 100 £ St. On donne même jusqu'à 800 %. Le Comité chargé de mes affaires va proposer deux plans au Congrès relatifs à vous et à leurs affaires publiques. Le 1<sup>er</sup> est d'acheter du tabac et de l'indigo à quelque prix que ce soit, et de vous l'envoyer par tous les vaisseaux qu'il sera possible de se procurer. Le second est de solliciter un emprunt en Europe qui vous seroit également remis tant pour continuer les fournitures qu'on vous a demandées, que pour faire honneur aux lettres de change qui seroient

1. Laurens avait démissionné comme Président du Congrès le 9 décembre.

tirées sur vous. Et en attendant que *l'un de ces plans puisse être exécuté*, j'ai demandé qu'on vous fit passer des lettres de change tirées par le Congrès sur le Dr. Franklin a six mois de vue pour £ St. 50 à 60 000 espérant que de pareille traites seraient négociables. Toutes ces propositions sont maintenant devant le Congrès, et j'espère sous très peu de jours voir enfin quelque chose de décidé. Il n'y a plus d'objections opposées à la légitimité de vos demandes, et l'embarras des moyens sera désormais le seul obstacle que j'aurai à vaincre. Le Congrès a ordonné au Comité auquel mes demandes ont été référées de préparer deux lettres pour vous, l'une de remerciements<sup>2</sup> et l'autre relative à vos affaires. J'espère que votre neveu en sera porteur. Comme la guerre est à peu près finie ici, et que malgré qu'il y ait très bien servi, il n'aime point cet état, je lui ai conseillé, ainsi que tous ceux qui le connaissent de retourner en France, étant à même là de prendre le genre de vie qui lui conviendra le mieux. Il est rempli d'excellentes qualités, il est aimé de tous ceux qui l'ont connu, mais il est un peu inconstant, et je ne doute pas que vous ne l'ayez bientôt fixé lorsqu'il sera près de vous. Il n'a pas donné sa démission, il a seulement demandé un congé de quelques mois pour aller en France, et dès qu'il y aura quelque chose de décidé sur vos affaires, il partira pour aller joindre Mr. le Mis de la Fayette à Boston et s'embarquer avec lui. Il vous portera copie de tout ce que je vous ai écrit depuis le départ du fier Rodrigue.

J'ai été arrêté ici beaucoup plus longtemps que je ne l'avais cru lorsque je quitta Williamsburg où je devrais être actuellement pour faire terminer par l'assemblée générale cette dispute au sujet des tabacs mais j'y ai envoyé Mr. Giroux avec un Mémoire très détaillé de l'état de la question et je ne doute presque pas que je n'obtienne la justice que je demande, j'aurois bien désiré y aller moi même mais il ne m'était pas possible de laisser vos affaires où elles en sont.

Mr. Gérard, de qui j'ai beaucoup à me louer à tous égards m'a fait part il y a quelques jours d'une proposition qu'il a faite au

2. Cette lettre de remerciements du Congrès américain sera datée le 15 janvier 1779 et sera signée par John Jay, Président du Congrès. (Voir Loménie, II, 175-176.)

Congrès relativement aux munitions et objets d'artillerie que vous avez envoyés ici. Les prises de Mr. le Cte d'Estaing n'ont pas suffi à beaucoup près pour payer les vivres qui lui ont été fournis par ordre du Congrès, et la Cour de France doit une balance considérable. Mr. Gérard a en conséquence proposé de se charger de la dette de toutes les armes en promettant de remettre vos reçus pour l'acquit de cette dette, la cour devant s'entendre avec vous <sup>3</sup>.

3. Vergennes à Gérard, extrait de sa lettre du 16 septembre 1778:

Ces plénipotentiaires viennent de m'adresser un nouvel office qui renferme deux objets, le 1<sup>er</sup> concerne l'apurement du Compte de M. de Beaumarchais sous le nom de la maison Roderigue, Hortalez et Co<sup>e</sup> et le Second la ratification du contract que le Congrès ou plutôt le Comité du commerce sous son nom, a contracté avec le S<sup>r</sup> Thevenau de francy agent du S<sup>r</sup> Caron de Beaumarchais \*. M. Franklin et ses Collègues desireroient connaitre les articles qui leur ont été fournis par le Roi, et ceux que M. de Beaumarchais leur a fournis pour son compte particulier, et ils m'insinuent que le Congrès est dans la persuasion que tout ou au moins une grande partie de ce qui luy a été envoyé est pour le compte de S. M<sup>te</sup> je vais leur répondre que le Roi ne leur a rien fourni, qu'il a simplement permis à M. de Beaumarchais de se pourvoir dans ses arsenaux à charge de remplacement ; qu'au surplus j'interviendrois avec plaisir pour qu'ils ne fussent point pressés pour les remboursements des objets militaires \*\*.

Quant au contract passé avec le S<sup>r</sup> francy, les Commissaires ont pouvoir de le ratifier ou de le rejeter, et ils me demandent conseil sur ce qu'il leur convient de faire. Comme je ne connois point la maison Roderigue, Hortalez et C<sup>e</sup> et que je ne puis répondre pour Elle, il m'est impossible d'avoir une opinion soit sur sa solidité, soit sur sa fidélité à remplir ses engagements, Vous voudrez bien, M, communiquer ces deux réponses au Congrès ; je suis persuadé d'avance qu'il en sentira la justesse.

\* Lettre du 10 septembre 1778.

\*\* Inclus dans cette lettre se trouvait une copie du contrat passé entre le Congrès américain et Roderigue Hortalez et Cie, daté le 16 avril 1778, y compris la traduction en français. Mais ces instructions n'arrivèrent pas à Philadelphie avant l'envoi par Gérard des deux lettres suivantes :

A Vergennes

à Philadelphie le 4. Décembre 1778

Monseigneur,

Le Congrès qui a recommandé si fortement à ses Commissaires et à son ministre Plenip<sup>te</sup> en France d'obtenir l'aveu du ministère de S. M.



Cette proposition auroit pu accréditer les rapports du Dr. Lee, mais Mr. Gerard y a prévu en annonçant que c'étoit à vous seul que le Congrès étoit redevable de tous les secours qui avoient été envoyés, que c'étoit vous qui le premier aviez représenté et fait

relativement à l'intention de faire don aux Etats de l'artillerie et des munitions fournies par M. de Beaumarchais ne m'en a fait parler icy que très legerement. J'ai été d'ailleurs frappé de ce qu'on traitoit cette affaire, plustôt comme le payement d'une dette contractée, que comme un bienfait qu'on sollicitoit ou qu'on attendoit de la generosité du Roi.

J'ai considéré d'un autre côté que les arrangemens qui ont été pris pour la fourniture de l'Escadre du Roi ont été dispendieux et les moyens de faire des remises difficiles. Il m'a paru en conséquence que c'étoit le cas de menager les finances du Roi et de ne faire aucun usage du pouvoir que vous aviez bien voulu me confier de renoncer à cet objet de créance. J'ai d'après ces reflexions, Mgr insinué à M. Le Président que le Congrès trouveroit un grand avantage à la compensation dans son compte avec S. M<sup>te</sup> puisqu'il épargneroit les frais et les dangers attachés à la fourniture des marchandises de retour cette insinuation a été débattüe au Congrès, beaucoup de membres tiennent à l'opinion enfantée par les assertions de M. Arthur Lee et je serois bien etonné qu'on prit un parti avant d'avoir reçu vôtre reponse; Mais en attendant Il m'a paru que mon insinuation pouvoit préparer une compensation utile aux finances de S. M<sup>te</sup> et contribuer à guerir le Congrès des fausses Notions que M. Lee leur a données.

J'avoue, Monseigneur, que je n'ai aperçu aucun inconvenient dans ma demarche, puisque l'issue dépendra toujours de la détermination du Roi. La seule objection qu'on m'a faite, c'est que ce seroit déceler les secours secrets que la france a donnés aux Etats unis ; mais j'ai répondu que cet inconvenient pouvoit être facilement évité, en convenant simplement que le Roi se chargerait de satisfaire le S<sup>r</sup> Beaumarchais et que les Etats unis recevroient sa décharge pour argent comptant.

Le Congrès s'assemble maintenant deux fois par jour pour s'occuper de ses finances. L'objet de cette dépêche intéressant le ministere de la marine, j'espere, Monseigneur, que vous voudrez faire agréer à M<sup>gr</sup> de Sartine qu'elle lui soit commune à vous.

Extrait de la lettre du 6 décembre 1778 de Gérard à Vergennes :

Le Congrès n'est pas plus riche en denrées qu'en papier monnoye ; Il n'a pas encore remis à l'agent du S. Beaumarchais des retours suffisants pour couvrir l'intérêt des sommes non répétées ; pour diminuer l'impression naturelle de ces verités on a saisi un expédient que je dois m'abstenir de caracteriser. On a promis à ceux qui porteroient leurs fonds dans le *Loan office* qu'ils toucheroient les intérêts en france

sentir à nos Ministres les grands avantages qu'on pourrait retirer d'une alliance avec l'Amérique, et que s'il se chargeoit d'une partie de votre dette, ce n'étoit pas moins pour vous tirer de la gêne cruelle ou il savait que vous deviez être, que pour faciliter à la Cour de France les moyens de s'acquitter promptement.

Mr. Deane après avoir passé ici cinq mois sans pouvoir finir ses affaires a publié une adresse au peuple d'Amérique. Je vous l'envoie incluse <sup>4</sup>. Cet écrit a fait le plus grand bruit, il est cause que Mr. Laurens s'est démis de sa place de Président, parce que le Congrès n'a pas voulu adhérer à une motion qu'il avait faite pour censurer cet écrit comme injurieux au Corps représentant de la nation. Cette motion ayant été rejetée, le Président quitta la chaire. Mr. Jay de la Nlle York a été élu en sa place<sup>2</sup>. C'est

à raison du six pour cent, ce qui au cours du change et de l'argent leur produit vingt quatre, trente et jusqu'à trente six pour cent selon les circonstances, en vendant leur argent monnoyé [où leurs lettres de change pour du papier]. cet engagement, Monseigneur, vous paroîtra sans doute étrange, mais ce qui l'est encore plus c'est que cette opération n'a eu d'autre fondement que les assertions personnelles de M. Arthur Lee et que sur une baze aussi frêle on ait tiré quatre millions de livres sur le Docteur francklin. Ce ministre ne sera pas peu embarrassé à y faire honneur, surtout après avoir mandé en commun avec ses collegues qu'ils avoient simplement des espérances à cet égard, mais les partisans des Lée repondent aux objections que la France pourvoyera à épargner aux Etats unis l'affront de voir renvoyer leurs lettres de change protestées.

4. Ses commentaires étaient publiés dans le *Pennsylvania Packet* (5 décembre 1778), et adressés aux « Free and Virtuous Citizens of America ». (Ils sont reproduits dans les *Deane Papers*, III, 66-76). La démarche de Deane avait rendu l'affaire publique et l'avait envenimée. Le Congrès s'est divisé en deux factions et Laurens, le Président, qui favorisait Lee, s'est vu forcé de démissionner. Il était succédé par John Jay. Thomas Paine, auteur du *Common Sense*, a publié « Letter to Silas Deane » (2 janvier 1779, *Pennsylvania Packet*) où il a insinué que les armes qu'avait envoyées Beaumarchais étaient un cadeau, donc que Gérard, ministre français à Philadelphie, avait menti. Gérard a vivement protesté contre cette accusation, et Paine, secrétaire du Committee of Foreign Affairs, a dû démissionner.

5. John Jay (1745-1829). Petit-fils d'un Huguenot, il fit ses études de droit à Kings College, New York (aujourd'hui, Columbia University). Il servit comme Président du Congrès Continental du 10 décembre 1778 jusqu'au 27 septembre 1779 quand il fut nommé ministre améri-

un nouveau membre que l'on dit rempli de mérite. Payne, auteur du *Common Sense* a répondu par des sottises à Mr. Deane, je vous envoie aussi cet écrit la dispute entre Mr. Deane et MM Lee deviendra à coup sur très vive. Je recueille tout ce qui s'écrit de part et d'autre et je vous le ferai passer par la lère occasion sure que j'aurai.

cain à Madrid. A son sujet, voir l'étude de Richard Morris, *John Jay, The Making of a Revolutionary : Unpublished Papers, 1745-1780* (New York : Harper et Row, 1975). Vol. I. Deux autres volumes vont paraître.

### 725. A Mlle Ninon

Paris, ce 19 décembre 1778.

Si vous êtes, jeune inconnue, l'auteur de la lettre que je reçois de vous, il en faut conclure que vous avez autant d'esprit que de sensibilité ; mais votre état et votre douleur sont aussi bien peints dans cette lettre que le service que vous attendez de moi l'est peu. Votre cœur vous trompe, lorsqu'il vous conseille un éclat comme celui que vous osez entreprendre, et quoique votre malheur puisse intéresser secrètement tous les gens sensibles, son espèce n'est pas de celles dont on peut venir solliciter le remède au pied du trône. Ainsi, douce et spirituelle Ninon, vous devez renoncer à un plan dont votre inexpérience peut seule vous dérober l'inutilité. Mais voyons en quoi je puis vous servir. Une demi-confiance ne mène à rien, et les circonstances véritables d'un aveu bien naïf pourraient me fournir les moyens peut-être de faire disparaître les obstacles qui éloignent votre amant d'une aussi charmante fille. Mais souvenez-vous bien qu'en me demandant le secret vous ne m'avez encore rien dit. Si vous me croyez bien sincèrement le galant homme que vous invoquez, vous ne devez pas hésiter à me confier votre nom, celui de votre amant, son état, le vôtre, son caractère, son genre d'ambition, quelle diffé-

rence dans vos fortunes semble l'éloigner de celle qu'il abusa. Le parti que vous croyez pouvoir tirer de vos parents par le silence ou par un aveu m'est encore nécessaire à connaître. Quels sont les entours de votre perfide ? Par où le croyez-vous attaquant ? En me choisissant pour votre avocat, il faut me croire digne aussi d'être votre confesseur. Quelles sont les circonstances qui ont pu causer une absence de cinq ans ? Comment vous êtes-vous revus ? Sur quel espoir, sur quelles promesses vous a-t-on amenée aux dernières bontés ? Le trait de faire cacher un ami pour le rendre témoin de son triomphe me donne un peu d'horreur pour celui qui vous inspire encore de l'amour. On pardonne de la légèreté dans un jeune homme, on peut le ramener par mille moyens ; mais, ma belle, que dire à l'âme atroce, à l'homme qui s'est plu à déshonorer celle qui le préférait, qui s'est livrée à lui sur la foi de l'amour et de l'honnêteté ? Ce jeune homme me paraît aussi indigne de vos regrets que de nos efforts communs, quels qu'ils puissent être. Voyez vous-même, essayez vos forces contre un penchant aussi mal placé. La vertu n'est pas de prodiguer l'amour à un objet indigne, mais de vaincre l'amour qu'on sent pour un indigne objet. Au reste, je ne puis qu'appliquer des préceptes généraux à des maux particuliers dont tous les détails me sont inconnus. Votre bonheur doit peut-être sortir de votre imprudence même. Nulle trace de votre faiblesse ne peut donner un avantage réel à votre indigne amant. Je suppose encore qu'il n'a pas de lettres de vous. Oubliez-le, ma belle cliente, et que cette malheureuse expérience de vous-même vous tienne en garde contre toute autre séduction du même genre. Ou si votre petit cœur, entraîné par l'attrait du passé, ne peut goûter l'austérité d'un pareil conseil, ouvrez-moi donc ce cœur tout entier, et que je voie, en étudiant tous les rapports, si j'en puis tirer quelque consolation à vous donner, quelque vue qui vous soit utile et agréable.

Je vous promets la plus entière discrétion, et je finis sans compliment avec vous, parce que la manière la plus franche est celle qui doit vous inspirer le plus de confiance. Mais ne me cachez rien.

**726. A Messieurs les Honorables Membres du Comité  
des Affaires étrangères à Philadelphie**

Paris ce 20 Xbre 1778.

Messieurs,

Lorsque Mr. Deane votre premier député est arrivé en France, il a rencontré dans ma personne un partisan zélé de votre cause, un ami fervent de vos intérêts, et surtout un avocat, un solliciteur ardent auprès du Roi de France et de ses Ministres en faveur de votre naissante République.

J'ai fait plus, Messieurs, n'étant pas moi-même un assez fort capitaliste pour monter par mon exemple le courage des négocians français qui hésitaient encore s'ils devaient diriger leurs spéculations vers vos ports, j'ai par mes soins échauffé la générosité de plusieurs personnes plus riches que moi, lesquelles se fiant à mon intelligence et à ma probité m'ont remis des fonds considérables avec la liberté d'en user en votre faveur par la voie d'un commerce honorable et sous la promesse que je leur ai faite d'établir entre vous et moi une circulation rapide d'envois et de retours qui fissent bonifier leurs fonds, mais loyalement, généreusement et sans concussion.

Si je fis cette promesse à mes associés, Messieurs, c'est parce que je me fiaï moi-même à la parole, à l'honneur de votre agent Mr. Deane qui ne cessa de m'assurer qu'il attendait à tout moment des vaisseaux chargés de denrées de votre païs, lesquelles seraient toujours remises en mes mains à mesure de leur arrivée dans le nôtre. Alors je commençai des achats de toute nature pour l'habillement, le soutien et l'armement, de vos troupes.

J'allai plus loin, Messieurs, votre député Mr. Deane ne trouvant personne qui voulût lui louer ou vendre des vaisseaux pour transporter ces marchandises, sans la garantie d'un homme riche en ce païs, je m'offris à lui. Votre député trouva non seulement cette

garantie dans mon zèle et dans mon amitié, mais j'avançai pour lui dans cette occasion près de cent mille écus. Cet argent ne m'est point rentré.

Ses correspondans de Bordeaux, disait-il, abusaient de ses besoins pour lui faire payer trop cher l'argent nécessaire à sa subsistance ; il me fit prier de lui en prêter sous promesse de me le rendre avant peu, je lui remis généreusement ce dont il avait besoin. Cet argent ne m'est point rentré.

Il voulut engager des officiers à passer chez vous mais il fallait des avances considérables : ce nouveau prêt ne refroidit pas mon zèle, il le trouva dans ma bourse et cet argent ne m'est point rentré <sup>1</sup>.

Il me donna même des soins si puissans que, malgré les obstacles de la politique européenne, je déterrai et j'obtins à des conditions raisonnables des canons de bronze et toutes sortes d'autres munitions de guerre dont je chargerai nos navires en concurrence avec les habillemens et les fusils que j'achetai ailleurs. Mais cette politique européenne s'opposant toujours à des opérations si utiles pour vous, après avoir espéré souvent une sourde protection de la part du gouvernement, les Anglais vinrent contre moi et je ne rencontrai bientôt plus qu'obstacles. Tous mes vaisseaux l'un après l'autre furent arrêtés dans les ports retardés dans leur marche ou forcés de se destiner pour des îles. Ce fut alors, Messieurs, que les difficultés animant mon zèle, je n'épargnai plus ni argent, ni soins, ni démarches pour adoucir ces prohibitions ou pour les éluder. Mais malgré l'intérêt que votre cause inspire à tout le monde ici, la politique se trouvant souvent la plus forte, ce n'est qu'avec des pertes de tems et d'argent énormes, des courses et des travaux incroyables, que je suis parvenu à remplir une partie de mes vues à votre égard.

Mr. Deane a vu mes peines, il en a souvent été touchés. M. Carmikael ami et confident des affaires de M. Deane et qui porte cette lettre en Amérique sans cesse été surpris de mon courage et de mon zèle infatigable. C'est lui dont j'invoque le témoignage auprès de vous sur ces faits. Il vous dira si jamais un seul améri-

1. A noter la répétition, trois fois, de cette phrase. Beaumarchais est de plus en plus désenchanté des honorables membres des divers comités à Philadelphie.

cain a trouvé un refus chez moi, il vous dira si je ne les ai pas traités comme mes frères.

A travers tous ces travaux entrepris pour vous seuls, Messieurs, je ne me plaindrais point de l'éloignement désobligeant que votre nouveau député Mr. Franklin a constamment marqué pour ma personne, si cet éloignement n'allait pas aujourd'hui jusqu'à l'injustice de vouloir s'emparer de la première cargaison de retours qui me vient par mon vaisseau l'Amphitrite.

Croiriez vous, Messieurs, que ce Député d'ailleurs homme du plus grand mérite, affable pour tout le monde en ce pays, et mangeant sans cesse chez les gens les plus indifferens à la République, croiriez vous, dis-je, que ce Député n'a pas encore eu depuis un an qu'il est en France l'honnêteté de mettre une seule fois le pied dans ma maison<sup>2</sup>. Mes amis en ont été outrés pour moi de colère, ils en ont conclu que je les avois engagés dans une mauvaise affaire puisque ceux que j'obligeais me traitaient si malhonnêtement. Mais je les ai constamment assurés que ce Député se défendait de me connaître, comme il le disait lui-même, seulement pour ne pas avoir l'air de critiquer ou déranger ce qu'avait fait son collègue Mr. Deane avant lui.

Quelque mauvaise que fût cette raison pour se dispenser de me faire une politesse que ce député n'a refusé qu'à moi, mes amis s'en sont remis à mon esprit conciliant du jugement que je devais porter d'une conduite aussi bizarre. Ce jugement de ma part, Messieurs, a été le plus doux et le plus sage de tous. J'ai distingué la Nation de son député. Mécontent de celui-ci, je n'ai pas cessé de servir celle-là. Son collègue Mr. Dean n'en a pas moins en toute occasion trouvé dans moi l'ami le plus chaud, et dans ses embarras ma bourse et mes soins n'ont jamais discontinué d'être à son service.

Aujourd'hui, Messieurs, je suis épuisé d'argent et de crédit comptant trop sur des retours tant de fois promis, j'ai de beaucoup outrepassé mes fonds, ceux de mes amis, j'ai même épuisé

2. Benjamin Franklin, soupçonneux de Beaumarchais dès son arrivée à Paris, l'appelle « Monsieur Figaro » même dans sa correspondance officielle. Beaumarchais, qui avait beaucoup de respect pour les découvertes scientifiques du vieux docteur, était particulièrement blessé par son attitude.

d'autres secours puissans que je m'étais d'abord procurés, sous ma promesse expresse de rendre et restituer avant peu.

Au bout d'un an d'attente inutile sur une somme de près de cinq millions avancés pour vous et après que la Députation a éludé sous toutes les formes possibles de jamais me remettre un sol sur les fonds qui leur sont arrivés, un de mes vaisseaux m'apporte enfin pour 150 mille livres de riz et d'indigo, et ce même Mr. Franklin qui jamais n'avait voulu se mêler de mes affaires, tant que j'avais de l'argent, choisit le premier instant qu'un aussi faible retour arrive à ma compagnie pour s'immiscer dans nos affaires et nous retenir des fonds qui nous appartiennent à tant de titres respectables et qui surtout sont devenus si nécessaires à la conservation, au soutien d'un crédit sans lequel il m'est impossible d'aller plus loin.

Je n'ai donc pas cru déroger. Messieurs, à la conduite généreuse, franche et loyale que j'ai toujours tenue envers vous en m'opposant fermement à l'injure que Mr. Franklin veut me faire. J'ai fait arrêter et saisir ma propre cargaison entre les mains de mon correspondant de Lorient à qui Mrs les Députés n'ont pas rougi d'écrire que cette cargaison n'était pas à moi, mais bien à eux, et qu'on n'en devait remettre les fonds qu'à eux seuls.

Je vous prie donc, Messieurs, de trouver bon que je traite dorénavant avec vous seuls directement. Je vous ai envoyé à cet effet Mr. de Francy mon agent général avec une magnifique cargaison et mes factures. Je vous fais remettre par ce même agent cette lettre-ci avec la copie de celle que j'ai écrite il y a trois semaines à votre députation résidente à Passy, laquelle députation n'a pas encore seulement daigné m'honorer d'un seul mot de réponse.

Tant d'injures, tant d'ouvrages accumulés n'ont pourtant pas diminué mon zèle pour vos intérêts. La lettre que j'écris à mon agent avec ordre de vous la communiquer vous en donnera la preuve la moins équivoque, et le témoignage de Mr. Carmikael homme aussi honnête qu'instruit et zélé sur vos affaires et qui a servi sans relache la cause de la République, le témoignage de ce digne ami, dis-je, vous convaincra que je n'articule pas un mot ici qui ne soit même au dessous de la vérité la plus exacte.



J'espère, Messieurs, avant peu vous donner des marques plus efficaces encore, s'il est possible, du respectueux attachement avec lequel je suis Messieurs Votre très humble et très obéissant serviteur.

[*signé*] RODERIGUE HORTALEZ et COMP.

### 727. De M. Dupré de Saint-Maur

Bordeaux, ce 22 X<sup>bre</sup> 1778.

J'ai cent fois, Monsieur, proposé aux jurats, pour accélérer la construction de la Salle de spectacle, des moyens assez analogues à celui que vous m'indiquez. Je leur en avois même offert un bien moins onéreux, car j'aurois trouvé ici sur mon crédit les fonds nécessaires pour achever la Salle dans une année, s'ils avoient voulu assurer la rentrée de ces fonds en me remettant de simples délégations sur le fermier des octrois, payables jusqu'à concurrence à raison de cinquante mille écus par an, et en y ajoutant l'escompte des avances. Ces offres sont consignées dans différentes lettres que je leur ai fait écrire par M. le Directeur-général des finances. Les réponses qu'ils y ont faites sont assez curieuses, mais comme elles ne contiennent pas en vérité un grain de sens commun, il me seroit difficile de vous en faire l'analyse. On a cependant eu la bonté de s'en contenter, par égard sans doute pour les protecteurs qui sont venus à l'appui. Quoi qu'il en soit, Monsieur, je tenterai bien volontiers de faire agréer votre plan et j'ai commencé par tâter à cet égard les actionnaires, qui sont maintenant occupés à en délibérer. Ils ne sont pas extrêmement disposés à prêter leur argent, même avec les avantages qu'ils y trouveroient, parce qu'ils craignent que, malgré tous les arrêts du Conseil possibles, le Parlement ne leur cherche chicane et ne détruise les engagements qu'on auroit pu prendre avec eux. Vous devez sentir d'après cela que si il est si difficile de les décider, il le

sera tout autrement d'avoir le consentement des jurats qui espèrent trouver des fonds à meilleur compte et qui, au pis aller, préféreroient de les payer plus cher, pour ne pas avoir affaire aux actionnaires. D'ailleurs les jurats ont pris dans ce moment-ci un singulier parti, c'est de ne plus vouloir s'expliquer sur rien jusqu'à ce que leur propriété soit assurée par lettres-patentes qu'ils ne cessent de demander ; il ne m'a pas même été possible de les engager à donner leur avis sur un projet de distribution du bâtiment de la Salle de spectacle tendant à distinguer ce qui pourroit faire objet de location particulière d'avec les dépendances nécessaires de la chose principale. Soiez donc persuadé, Monsieur, que si le Ministre ne prend pas sur lui de décider, l'on n'en viendra jamais à bout par voie de conciliation. Je vous manderai toutefois le résultat de la délibération des actionnaires, désirant beaucoup que votre génie inventif nous facilite les moyens d'applanir les difficultés très-multipliées qui se présentent dans l'arrangement dont il s'agit.

### 728. A M. de Miromesnil, le Garde des Sceaux

Paris, le 28 décembre 1778.

Monseigneur, en vous rendant de très-humbles actions de grâces de la liberté provisoire que le roi a accordé à M. Gudin de la Brenellerie, permettez-moi de solliciter l'arrêt définitif qui casse et annule l'étrange arrêt du grand conseil.

Ce tribunal, plus étrange encore que son arrêt, avait chargé ses huissiers de fouiller exactement tous les papiers de mon ami, pour tâcher d'y trouver quelque chose qui lui donnât prise sur moi. Ils s'en sont expliqués ; mais n'ayant vu de moi chez lui que mon portrait gravé, ils ont eu la sottise, en décrivant jusqu'aux verres, cadres et estampes qui ornaient son cabinet, de mettre dans l'annotation des gravures ces mots : *et notamment une estampe représentant le sieur Caron de Beaumarchais.*

Certes, mon cher huissier, tu as raison, ai-je dit en lisant ce mot *notamment*. Mon portrait offre *notamment* le souvenir du plus sanglant reproche qu'on puisse faire au méchant tribunal auquel le grand conseil a la bonhomie de s'identifier aujourd'hui. C'est donc moi *notamment*, Monseigneur, que ces messieurs poursuivent dans la personne de mon ami.

Si j'avais eu à plaider la cause de M. Gudin devant eux, aussi bon logicien qu'ils sont injustes magistrats, je leur aurais dit en trois mots latins : est-ce comme grand conseil, Messieurs, que vous m'ataquez ? Je ne puis point bénéficier, *nescio vos*. Est-ce comme juge naturel des ouvrages imprimés ? Vous n'êtes point le parlement ; *non bis in idem*. Est-ce enfin comme les tristes mânes d'un parlement enterré ? Que voulez-vous de moi, ombres plaintives ? *Non mortui laudabunt me, Domine* ; voilà pour le décédé : *Neque omnes qui descendunt in infernum* ; voilà pour ceux qui le défendent.

S'ils avaient trouvé mon plaidoyer gaillard, je leur aurais répondu d'un ton plus sérieux, qu'il l'était bien moins que l'indiscret arrêt par lequel ils s'étaient arrogé le droit d'attenter à la personne et à la liberté d'un citoyen.

Monseigneur, il est de la justice du roi, de la vôtre, et surtout de votre amour pour la paix, d'empêcher à jamais cet inquiet tribunal d'ouvrir sans cesse matière au conflit de juridiction entre le parlement de Paris et lui.

Je suis, avec le plus profond respect, Monseigneur,

FIN DU TOME IV

### ADDENDA, CORRESPONDANCE, TOME III

#### 729. A Monsieur Deane, rue et près l'hotel de la Vrilliere Porte St. Honoré A Paris

Paris, ce 19 avril 1777.

Mr Le Chevalier D'Orseval, Monsieur, neveu de feu Mr Le Maréchal de Conflans, Américain de naissance et possédant

mesme des biens en Canada, me prie de vous le reccomander. Il désire retourner dans son paÿs et aider vos braves compatriotes et les siens à recouvrer la liberté commune. Il a tant de titres à votre bienveillance que j'ai cru ne vous faire aucune peine en joignant ma reccomandation à ses prières. Il vous expliquera ce qu'il désire. J'ai l'honneur d'être avec la plus haute considération, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

### **730. A Monsieur Deane, agent des colonies unies**

Paris le 4 mai 1777.

Je viens de recevoir Monsieur une lettre de Mr Pelletier de Nantes du 29 arrivant de Mindin qui m'apprend que la thérèze a mis à la voile le 27 avec le meilleur vent du monde. Encore un de parti. Je ne suis pas inquiet de celui cy comme des autres parce que son expédition ni son chargement n'étant point simulés, les anglais ou l'inspecteront ou tireront contre lui le canon d'hostilité qui déterminera la guerre.

Reste l'heureux à Marseilles ce que je pourai embarquer à Dunkerque a fret je le ferai je profiterai de toutes les occasions pour tout ce qui marche encore vers nos ports du fond de nos manufactures : mais je suis à bout de voir pour trouver de l'argent. On dit que les agens de l'Amérique en ont reçu. Je ne sais pas encore de qui ni par ou. Mais croyés vous en pouvoir faire un plus utile emploi que de me mettre en etat de continuer des opérations aussi nécessaires au succès de votre pays que les miennes. On dit mesme qu'ils ont pris une maison de banque à Paris. Si je croyais que Mrs de Passy eussent fait cette insulte à ma maison que de donner les affaires du congrès à quelque étranger je ne cesserais pas pour cela de servir l'Amérique parce qu'elle est bien étrangère à ce procédé inoui. Mais je romprais tout com-

merce avec des gens qui sembleraient avoir pris tache de faire du pis qu'ils peuvent pour desservir leur paÿs. Je ne vous confonds point avec eux Monsieur, mais je trouve que vous n'employés pas assés de force pour les ramener à mon égard dans tous les actes d'injustice qu'ils me font éprouver.

Je n'en suis pas malgré mes reproches avec moins d'attachement et de véritable estime Monsieur votre très humble et très obéissant serviteur.

Mon postillon a ordre de vous remettre cette lettre en allant à Versailles mais il n'a pas le tems d'attendre la réponse. Vous me la ferés en venant diner le jour qu'il vous plaira.

### 731. A Silas Deane

Paris 7 7bre 1777.

J'ai laissé faire, Monsieur, à Mr. Williams ce qu'il a voulu, en approuvant qu'on chargeat un aussi chétif navire que la *Mère Bobi* d'une partie de marchandises à moi ; parce que je dois me preter à tout ce qui paraît tendre au transport d'Europe en Amérique, de tant d'objets balotés d'un port à l'autre, et souvent d'un vaisseau dans l'autre. C'est avec bien de la peine que j'ai pu faire sortir de Dunkerque la *Marie Catherine* chargée d'artillerie, munitions, marchandises, etc. tout le reste était déjà embarqué sur un second vaisseau, lorsqu'un ordre du Ministre de la guerre est venu, et l'a fait décharger publiquement. Le vaisseau est parti sans ma cargaison, et il m'a fallu payer la moitié du fret et tous les frais de chargement et déchargement.

Depuis j'ai fait faire des caisses d'une forme capable de défigurer tout ce qu'on y mettra, et à la première occasion propice de les embarquer de nouveau. Je tenterai encore une fois la fortune, ou l'infortune ; car celle ci vient presque toujours ou l'on cherche l'autre.

Depuis, j'ai expédié à Marseille le navire *le hardi* par la caroline : Il est vrai, Monsieur, que cette expédition vous est étrangère en votre qualité d'agent du Congrès général ; mais vous savés que les besoins de la Caroline ne sont pas moindres que ceux des autres états confédérés, et que c'est sur l'éloge que vous m'avés fait vous mesme de Mr. Rutledge président du Congrès particulier, et de sa probité, que j'ai fait ce nouveau sacrifice.

Je vous rapelle tous ces objèts, non pour faire un reproche à Mr. Deane, de la position ou je me trouve, car je le crois trop honête homme pour me voir dans l'embarras ou je suis, sans m'en tirer s'il le pouvait, mais uniquement pour lui prouver que rien ne m'arrête, quand je vois un joint favorable à nos envois, puisque je crois pouvoir l'assurer qu'avant peu je ferai partir *l'heureux*, vaisseau de Marseille qui languit depuis si longtems après son départ que l'autorité a toujours arrêté.

Je l'ai fait charger peu à peu, et la nuit, depuis près de deux mois, mais ayant été vendu dans ce port comme vous savés, l'ambassadeur d'Angleterre a encore obtenu que celui lui serait déchargé : ce qu'on a fait à midi avec scandale. Mais ce qu'il est bon que mon ami sache, c'est que j'ai trouvé moyen de le faire recharger, en laissant sur le port, et dans l'arsenal, de vieille artillerie destinée à la fonte et qui par son volume a masqué le nouveau chargement nocturne que j'ai fait faire du *flamand*, que nous ne nommerons plus *l'heureux* ; ce nom lui va trop mal depuis deux mois. Enfin on le croit vuide d'artillerie, et j'ai la liberté de l'expédier pour St. Domingues.

Je vous préviens que je vais envoyer Mr. de Francy en Amérique et qu'il partira *par le flamand*. Il y a une infernale obscurité dans la conduite que Mrs. de Passy tiennent avec moi que je veux éclaircir, que depuis un an, je n'aye pas reçu une lettre du congrès, c'est ce que je ne puis comprendre et qu'il est très important que je pénètre enfin. Ne pouvant le faire par aucune autre voie, je vais donner une procuration générale à francy et un plein pouvoir de mettre au grand jour et ma conduite et mes travaux. Je sais que ce parti nerveux peut déplaire à quelques gens, mais je veux désormais fouler aux pieds toutes les petites considérations pour lesquelles je n'ai eu jusqu'à présent que trop de faible égard. J'espère que mon francy sera porteur de recommandations

les plus fortes de votre part. J'y compte, de mesure que vous pouvés compter sur la vérité des sentimens que je vous ai voués et avec lesquels j'ai l'honneur d'être pour la vie Monsieur et ami votre très humble et très obéissant serviteur.

### 732. A Mr. Morris

Marseille ce 17 9bre 1777.

Cette lettre, Monsieur, vous sera remise par Mr. Perrier, capitaine en second du vaisseau que Mrs. Ricard et Merle négocians du port de *Celtes* vous expédient. Je saisis cette occasion de vous renouveler l'assurance de tous mes sentimens et vous prévenir que si vous n'aves pas encore reçu de nos nouvelles par le vaisseau le flamand parti de Marseille et chargé d'objets les plus importans à la république vous ne tarderés pas j'espère à le voir arriver à Boston. Je ne perds pas une occasion, malgré les obstacles de toute nature qui m'environnent de vous donner des preuves du véritable attachement que je porte à votre cause.

Mr. De francy chargé de tous mes pouvoirs et qui monte le vaisseau le flamand est chargé d'entrer dans les plus grands détails avec vous et le comité secret des affaires étrangères. Votre ami Mr. Deane l'homme le plus essentiel de toute votre affaire en France et celui que la république y doit le plus fixer pour les interêts de la cause connoit le mérite et la discrétion de Mr. de francy. Il vous mettra tous au fait d'une foule de choses impossibles à écrire. Il connoit à fond le terrain du pays ou je vis et travaille pour vous. Si vous pouvés rendre quelque service à Mr. Perrier qui vous rend cette lettre, j'en partagerai sa reconnaissance. C'est un bon marin qui m'est très fort recommandé. L'on nous dit ici que Philadelphie est prise et que Mr. Washington a été battu. Nous n'en croyons rien, car nous savons qu'à la rentrée du Parlement d'Angleterre, il faut toujours répandre des

nouvelles dont le succès vrai ou faux, combatte les cris du peuple et les attaques de l'opposition sur cette guerre. En tout cas quand il serait vrai que Mr. Howe eut pris cette ville, il n'aurait gagné, selon moi, sur l'Amérique que l'espace de terrain sur lequel est bâtie Philadelphie. Ce serait quelques arpens bien batis de perdus, sauf à les recouvrir. Mais qu'est-ce que cela ferait à la grande cause de la liberté ? rien, tant qu'il reste des hommes, du courage, et de la vertu.

Je vous salue, Monsieur, en attendant qu'un nouvel effort de ma part et qui ne tardera pas à vous porter de nos nouvelles sur un vaisseau formidable vous prouve de plus en plus que je suis avec tout l'attachement à votre cause et le respect dû à ceux qui la défendent.

Monsieur votre très humble et très obéissant serviteur

RODERIGUE HORTALEZ et COMP.

Faites parvenir, je vous prie, cette lettre à Mr. de francy s'il est heureusement arrivé au continent.

### 733. A Mr Silas Deane à Passy <sup>1</sup>

Paris ce 3 Xbre 1777.

A mon arrivée de Marseille, Monsieur, j'ai appris l'arrivée de l'Amphitrite à Lorient. J'étais bien loin de croire que sa cargaison put m'être disputée ; cependant j'apprens par Mrs Berard frères de cette ville, que Mrs Franklin et Lée ont écrit pour empêcher qu'elle ne me fut remise, disant qu'elle leur est adressée, et mise à leur consignation, pour l'acquittement de leurs dettes en Europe. N'ayant point traité directement avec ces

1. La réponse de Deane à cette lettre se trouve dans le volume III, # 611.



Messieurs, je n'ai rien à leur répondre, mais je dois les renvoyer à vous, et c'est vous à qui je m'adresse moi mesme, pour vous demander, et vous prier de leur dire, si vous connoissés dans le monde entier une propriété qui appartiennent plus à aucun homme, que la cargaison médiocre de l'amphitrite est à moi. Venue en retour de mes avances au Congrès, sur le mesme navire qui les a portées au continent, navire dont j'ai avancé le fret d'allée et de retour, et premier acompte sur une dette immense acumulée depuis dix huit mois, quoi qu'elle dut estre soldée entiere-ment avant une année. C'est a vous, Monsieur, que je demande raison de la conduite de vos collègues, tout ce que je vous dis ici, et les droits de ma réclamation peuvent-ils leur estre inconnus, étrangers, ou indifférens ? S'ils ne me font pas promptement raison, non seulement je saisirai cette cargaison, mais tous les navires du Congrès qui arriveront dans nos ports, et si ces messieurs croient qu'il est sans danger pour l'honneur et le crédit de leurs commétans, de me faire une injure, une injustice, et une insulte publique en Europe, c'est moi qui les dénoncerai au Congrès, et qui développerai toute la misérable intrigue, par laquelle on a mille fois essayé de me dégouter de lui rendre service en mon paÿs. Il faut que cela ait été poussé bien loin, puisque je ne reçois pas un seul mot du Congrès, en réponse à toutes mes lettres, mais seulement une lettre de Mr. Langdon<sup>2</sup>, qui m'accuse la réception de mon navire et de sa cargaison. On a sans doute intercepté ce qui m'est venu dans le paquet de ces Messieurs : mais je le saurai quelque jour et je m'en ferai faire raison. En attendant, Monsieur, je réclame la cargaison de l'Amphitrite, et comme elle ne suffit pas à beaucoup près, pour me tirer d'embarras, je vous demande et à vos collègues qu'une autre somme assés forte y soit ajoutée je ne puis douter qu'ils ne soient en etat de satisfaire à ma demande puisqu'ils payent des choses qui leur ont été fournies très postérieurement à mes avances, et certainement d'une façon bien moins généreuse.

Le pauvre Fautrel, mon capitaine de l'amphitrite, pour prix de m'avoir obéi, contre les ordres du ministre, vient d'être mis en

2. John Langdon s'est occupé du déchargement à Portsmouth du *Mercure* et du *Flammand*.

prison<sup>3</sup>. Je lui avais assigner une gratification de deux mille écus pour son voyage, cet incident me forcera de l'augmenter en dédommagement et ce sont encore de nouveaux faux frais que je ne sais comment chasser ni qui me les rendra. Je vais écrire à Mrs les commissionnaires de l'Amérique une lettre que je vous prie d'appuyer de toutes vos forces <sup>4</sup>. Vous le devez à votre pays, à votre honneur, à mes besoins, à la justice et enfin à tous les sentimens avec lesquels vous savez que je suis Monsieur votre très humble et très obéissant serviteur.

3. Voir lettre # 611, n. 1.

4. Le lendemain de cette lettre, le 4 décembre 1777 donc, Beaumarchais se trouvait à Passy chez les députés américains quand la nouvelle de la victoire de Saratoga arriva. Voir lettre # 612.

INDEX



## INDEX DES NOMS CITES

- Achiel, 157.  
 Adams, John, 75 n. 1, 81, 81, n. 5, 82 n. 7, 179, 179 n. 23, 180 n. 26, 184, 1886, 226, 229 n. 7.  
 Adams, Samuel, 179, 179 n. 21, 179 n. 22, 179 n. 23, 180 n. 26.  
 Adams, Thomas, 166 n. 8.  
 d'Augins, 288 n. 1.  
 Aimé de la Rochelle, 65.  
 d'Alainval, 106.  
*L'Alliance*, 265.  
*Amélie* [voir *Ferragus*] 28 n. 3, 74, 155, 156 n. 22, 186 n. 40, 285 n. 2.  
*Amphitrite*, 158, 164 n. 6, 165 n. 7, 171, 175, 185, 307, 316 317.  
 Anquetil-Duperrou, Abraham - Hyacinth, 266, 269 n. 2.  
 Arlequin, 58.  
 Armistead, William, 138 n. 8.  
 Arnold, Benedict, 183, 183 n. 38.  
 Arnoux, 63.  
*L'Arthésien*, 54, 64 n. 1.  
 d'Artois, comte, 72.  
*Athalie*, 38.  
 Aubespine, marquis de l', 87, 129.  
 Augé, 16.  
 Austin, Jonathan, 16 n. 1.  
*L'Aveugle par crédulité*, 16.
- Ballon, 236.  
 Bancroft, Edward, 19 n. 4, 81 n. 6, 97.  
 Banister, John 133 n. 3, 154, 154 n. 19, 181, 181 n. 33.  
*Le Barbier de Séville*, 16 n. 1, 161 n. 2.  
 Barthe, Nicolas-Thomas, 39, 102.  
 Bartholo, 16 n. 1.
- Beall, Samuel, 151, 151 n. 16, 210, 223, 243.  
 Beaumarchais, Mme de [voir de Willer-Mawlaz.] 266 n. 1.  
 Béchet de Rochefontaine, Etienne-Nicolas-Marie, 60, 60 n. 3, 128.  
 Beuval, 236.  
 Bellegarde, colonel Alexandre Cassier de, 42 n. 4.  
*Belle Poule*, 67 n. 2.  
 Bellon, André, 189, 209, 242, 243, 275.  
 Bérard, frères, 316.  
*La Bergère*, 198, 261.  
 Bileirose, 116.  
 Biran, duc de 42 n. 4.  
 Blaise, 58.  
 Blin de Sainmore, 39.  
 Blondel, 111.  
 Brancas, marquis de, 65 n. 1.  
*Braxton*, 132 n. 2, 142 n. 12, 201.  
 Braxton, Carter, 142 n. 12, 244.  
 Bretigni, marquis de, 262.  
 Broglie, duc de, 182.  
 Burgoyne, général, 10, 10 n. 2, 18, 18 n. 3, 43 n. 1, 75, 102 n. 1, 176, 177, 177 n. 20, 183, 183 n. 37.  
 Byron, amiral John, 166 n. 1, 244, 262, 276, 284 n. 1.
- Cailhava de l'Estandoux, 39, 102.  
 Caillaud, 205.  
 Candide, 187, 293.  
 Cantini, 30, 57, 63, 124, 129, 207, 220, 244.  
 Carabasse, 154, 154 n. 20, 155, 210.

- de Carcy, 290.  
 Carmichael William, 43, 121, 123, 140, 142 n. 12, 143, 152, 157, 173, 173 n. 15, 174, 175, 184, 224, 225 n. 4, 244, 252, 261, 264, 265, 273, 287, 306, 308.  
 Cerrasson, 198.  
 Chalmers, 116.  
 Chamfort, Nicolas-Sébastien Roch, 39.  
 Charret, 283.  
 Chatam, Lord, 9, 43 n. 1, 74.  
 Châtelus, 71 n. 1.  
 Chatillon, 233 n. 3.  
 Chaumont, Leray de, 259, 260.  
*Cherokee*, 181 n. 30.  
 Chevallié, 53, 56, 60, 60 n. 3, 60 n. 4, 63, 87, 97, 98, 118, 121, 123, 125, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 138 n. 8, 139, 141, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 206, 210, 213, 214, 217, 218, 219, 220, 222, 223, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 245, 250, 260, 261, 273, 282.  
 Chevallié, Mme Charlot, 128, 130.  
 Choiseul, duc de 32 n. 4, 62.  
*Le Clairvoyant*, 130.  
 Clinton, général, 20 177, 177 n. 20, 211 n. 2.  
 Col, lieutenant, 244.  
 Collins, 186.  
*Common Sense*, 302 n. 4.  
 Conflans, maréchal de, 311.  
 Conway, général Thomas, 187, 225, 225 n. 3, 272, 276.  
 Corier, capitaine, 261.  
 Corneille, Pierre, 77.  
 Cottineau de Kerloguen, 193, 193 n. 3.  
 Courrier de l'Europe, 25 n. 1, 102, 102 n. 1, 103, 103 n. 2, 116, 266 n. 1.  
 Gripps, John, 211 n. 2, 214, 95, 96, 97, 117, 120, 120 n. 4, 121, 123, 143, 144, 145, 151, 154, 155, 158, 159, 163, 164 n. 6, 165 n. 7, 167, 173, 173 n. 15, 174, 175, 179 n. 23, 179 n. 24, 184, 185, 189, 202 n. 1, 205 n. 3, 209, 224, 238, 244, 246, 251, 252, 253, 255, 257, 259, 260, 261, 263, 274, 275, 276, 287, 294, 295, 296, 302, 302 n. 4, 305, 306, 307, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 316 n. 1.  
 Deane, Simeon, 67 n.2, 98, 211 n. 2.  
 Degoy, 28, 28 n. 3, 29, 156, 156 n. 22, 186.  
 Delaubépie, 106.  
 Delap, 142 n. 12, 151 n. 16.  
 Denis, Mme, 266 n. 1.  
 Desainmore, 102.  
 Desentelles, 99, 249.  
 des Epiniers, 211 n. 2.  
 Des Essarts, 16, 16 n. 1.  
 d'Estaing, amiral, 86 n. 13, 116, 116 n. 1, 117, 225 n. 2, 239 n. 2, 244, 244 n. 3, 260, 262, 284 n. 1, 300.  
 d'Harvelay, 114.  
 Dorsius, John, 155, 155 n. 21, 156.  
 Drayton, William H., 156 n. 24, 180, 181 n. 30, 228.  
 Dorat, Claude-Joseph, 14.  
 Dubourg, Barbeau, 161 n. 2.  
 Duer, William, 180, 180 n. 29, 260.  
 Duponceau, Pierre S., 29 n. 6.  
 Dupré, de Saint-Maur, 287, 288 n. 1, 309.  
 Durand, 30.  
 Duras, maréchal de, 38, 99, 100, 101, 104, 249.  
 Durival, 68, 68 n. 2, 69.  
 Duval de la Potinière, 127, 135, 148, 190, 191, 192, 199, 200, 201, 218.  
 Duverney, Pâris de, 233 n. 3, 235, 236, 237.  
 Edenton, 265.  
 Ellery, William, 166 n. 8, 228, 228 n. 4.  
*L'Engageante*, 116.  
 d'Ennery fils, 153.  
 d'Eon, chevalier, 12, 12 n. 1, 13, 25, 33, 52, 62, 72, 104.

- L'Estarjette, 124, 140, 146, 152, 156, 157, 158, 186, 243, 255, 256, 294, 295.
- Eugénie, 30 n. 8.
- Eyriès, 74.
- Falcoz de la Blache, comte, 111, 112 n. 1, 158, 230, 231, 232, 232 n. 1, 233, 233 n. 3, 235, 236, 237.
- Fassy, 29, 29 n. 5, 188.
- Fautrel, Nicolas, 283, 317.
- Favart, Charles-Simon, 39.
- Ferers, Lord, 62.
- Ferragus*, 285, 285 n. 1.
- Fier Rogerigue, 11, 41 n. 3, 53 n. 1, 54, 55 n. 2, 57, 57 n. 1, 60 n. 3, 60 n. 4, 87 n. 2, 97, 118, 119, 120, 122, 122 n. 5, 123, 124, 125, 130, 131, 132, 134, 136, 137, 140, 141 n. 10, 142, 142 n. 12, 145, 151, 151 n. 17, 152, 153, 157, 158, 159, 160, 161, 184, 185, 186, 188, 190, 194, 199, 200, 206, 208, 210, 214, 219, 220, 221, 222, 223, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 245, 250, 251, 253, 255, 258, 258 n. 1, 259, 260, 261, 271, 273, 274, 282, 283, 284, 284 n. 1, 285, 286, 287, 292, 299.
- Le Flammand, 28, 28 n. 1, 29 n. 5, 29 n. 6, 31 n. 1, 50 n. 3, 117, 124, 154, 155, 157, 160, 161, 164 n. 6, 186, 188, 189, 189 n. 4, 209, 314, 315, 317 n. 2.
- Forbes, James, 228, 228 n. 5.
- Forth, Nathaniel Parker, 61, 61 n. 1, 65 n. 1.
- Francis, de [voir Théveneau de Francy], 32, 125.
- Façois I<sup>er</sup>, 278.
- Francy, Jean Baptiste Lazarus Théveneau [voir Théveneau de Francy].
- Franklin, Benjamin, 9 n. 1, 19 n. 4, 31 n. 1, 41 n. 2, 65 n. 1, 79 n. 1, 82 n. 7, 95, 162, 162 n. 3, 163, 164 n. 6, 165 n. 7, 179 n. 23, 179 n. 24, 185, 186, 208, 225, 226, 227 n. 3, 229 n. 7, 257, 259, 294, 299, 300 n. 3, 307, 307 n. 2, 308, 316.
- Frédéric le Grand, 31 n. 1, 95.
- Fruguiere, 116.
- Galvan, 146, 156, 157, 186, 255, 255 n. 1, 256, 257, 265, 273, 274, 275, 294.
- Gates, général Horatio, 182, 183, 183 n. 36.
- Gazette de Boston*, 102 n. 1.
- Genée de Brochot, 115, 266 n. 1.
- Gérard, avocat, 207, 211, 214 n. 2.
- Gérard, Conrad Alexandre, 85 n. 12, 86 n. 13, 145, 145 n. 13, 145 n. 14, 178, 229 n. 7, 252, 253, 255, 256, 256 n. 2, 262, 264, 299, 300, 300 n. 3, 301, 302 n. 4.
- Germain, Lord George, 10, 10 n. 2, 43 n. 1.
- de Gimat, colonel Jean-Joseph, 211 n. 2, 253, 257, 258, 259, 265, 274.
- Girardot et Haller, 57, 89, 129, 130.
- Giraud, 126, 126 n. 4, 145, 148, 149, 150, 158, 218, 238, 242, 299.
- Giraudet, 251.
- Giroux, voir Giraud.
- de Godeville, Mme, 34, 37, 58, 87, 104, 266, 266 n. 1.
- Goëzman, Mme, 111, 266 n. 1.
- Governor Johnson*, 132 n. 2, 142 n. 12, 201 (Johnston).
- Gradis, Abraham, 186, 271.
- Grand, M., 10, 10 n. 3, 11, 15, 16 n. 1.
- Grand, Mde, 15.
- Grandmaison, de, 243.
- Gribeauval, Jean Baptiste de, 32, 32 n. 3, 32 n. 4.
- Grignan, 54, 57.
- Gudin de la Brenellerie, 30, 39, 102, 114 n. 1, 115 n. 1, 123, 123 n. 7, 207, 233 n. 3, 263, 266 n. 1, 269 n. 2, 270, 293, 310, 311.
- Guignes, 65 n. 1.
- Guillaume Tell*, 34 n. 1.
- Hamelin, 223.
- Hancock, John, 29, 29 n. 4, 30, 31, 179, 179 n. 21.
- Le Hardi*, 50 n. 3, 156 n. 23, 271, 271 n. 1, 294, 295, 314.
- Harrison, 142 n. 12.
- Henri IV, 185.
- Henry, Patrick, 138 n. 8, 160 n. 1, 180 n. 26.

- Henryon de Pansey, [pseud. de Mercier] 106, 107.  
 Heraclius, 233 n. 3.  
 L'Hereux [coir Le Flammand], 28 n. 1, 312, 314.  
 Holker, Jean, 67 n. 2, 256, 256 n. 2, 260.  
 Houret, Amélie [voir Ninon], 278, n. 1.  
 Howe, amiral, 32, 43 n. 1, 174, 239 n. 2, 244, 316.  
 Hutson, Richard, 166 n. 8.  
 Hyndman Lancaster et Cie, 211 n. 2.  
 Jay, John, 173 n. 15, 299 n. 2, 302, 302 n. 4, 302 n. 5.  
 Jefferson, Thomas, 179 n. 22.  
*Le Jeune Achille*, 258.  
 Johnston, Mary [pseud. de Lee], 154, 154 n. 18, 263.  
*Journal de l'Abbé de Véri*, 50 n. 2, 71 n. 1.  
 Lafayette, marquis de, 179 n. 24, 202, 202 n. 1, 204, 205 n. 3, 207, 211, 211 n. 2, 251, 252, 253, 257, 258, 259, 265, 273, 286, 299.  
 Lafond, 126.  
 La Harpe, 14, 71 n. 1.  
 de Lalande, 266 n. 1.  
 de La Marinaie, comte, 278 n. 1.  
 La Motte-Picquet, 64, 64 n. 1.  
 Landais, Pierre, 29 n. 5, 189, 209, 265.  
 Langdon, John, 28, 28 n. 2, 29 n. 4, 317, 317 n. 2.  
*Languedoc*, 239 n. 2.  
 Lannes, 250.  
 La Place, 39, 102.  
 de La Touche, intendant, 60 n. 2, 250.  
 de La Tour, Charles-Jean-Baptiste des Galois, 232 n. 2, 236.  
 Lauraguais, duc de, 65 n. 1, 82, 82 n. 7, 161 n. 2, 164, 164 n. 6, 246, 247 n. 2.  
 Laurens, Henry, 119 n. 3, 156 n. 24, 157 n. 25, 179, 190, 202 n. 1, 211 n. 2, 297, 298 n. 1, 302, 302 n. 4.  
 Laurens, John, 275 n. 1.  
 Leblanc, 39.  
 Le Couteulx, 198.  
 Lee, Arthur, 9 n. 1, 19 n. 4, 41 n. 2, 65 n. 1, 75 n. 1, 79, 79 n. 1, 80, 81, 81 n. 4, 81 n. 6, 82, 82 n. 7, 83, 84, 85, 92, 93, 96, 163, 163 n. 4, 164 n. 6, 165, 165 n. 7, 166 n. 8, 173 n. 15, 175, 185, 209, 226, 229 n. 7, 286, 287, 300 n. 3, 301, 302 n. 4, 316.  
 Lee, général Charles, 65 n. 1, 182, 182 n. 35, 275, 275 n. 1, 276.  
 Lee, Francis Lightfoot, 79 n. 2, 163 n. 5, 180 n. 27.  
 Lee, Richard Henry, 79 n. 1, 163 n. 5, 180, 180 n. 26.  
 Lee, William, 81 n. 3.  
 Lefèvre, Pierre-François-Alexandre, 39.  
*Législation orientale...*, 269 n. 2.  
 Le Maistre, capitaine, 130.  
 Le Mierre, Antoine-Marin, 34, 34 n. 1, 39.  
 Le Noir, lieutenant de la Police, 11.  
 de Lépine, 191, 199, 200, 218.  
 Lewis, Francis, 142 n. 12.  
 L'Eyrier le Coureur, 128.  
 Livingston, 227.  
 Lorry, 257.  
 Louis XV, 69 n. 1, 76, 247.  
 Louis XVI, 10 n. 2, 76, 84 n. 11, 180 n. 28, 225.  
 Louis, Victor, 105, 288, 290.  
 Lowell, James, 133 n. 3, 162 n. 3, 179, 179 n. 24, 208.  
 de Loyauté, 191.  
 Lutterloh, Henry Emanuel, 211 n. 2.  
 Manuel, 278 n. 1.  
 Marchais, Jacques, 292, 292 n. 1.  
*Marie Catherine*, 313.  
 Marmontel, 20 n. 1, 22, 71 n. 1, 102.  
 Mathieu, interprète, 218.  
 Mathieu, procureur, 281.  
 Maullon, 258, 266, 272, 297.  
 Maupeou, 266 n. 1.  
 Maurepas, comte de, 11, 13, 17, 43 n. 1, 52, 61 n. 1, 63, 65, 65 n. 1, 67, 68, 69, 70, 71, 71 n. 1, 72, 73, 75, 76, 82 n. 7, 85, 89, 108, 109, 110, 113, 164 n. 6, 266 n. 1, 271, 277.  
*Mémoires secrets d'une fille publique*, 69 n. 1.  
 Mercier, Louis-Sébastien, 100, 101, 102, 106.



- Mère Bobi*, 313.  
*Mercure*, 164 n. 6, 317 n. 2.  
 Merle, 315.  
 Mezieu, Paris de, 236.  
 Mirbeck, avocat, 266 n. 1.  
 de Miromesnil, Hue, 293, 310.  
 Montansier, Marguerite Brunet de, 76, 76 n. 1, 101.  
 Montaut, l'aîné, capitaine, 57, 57 n. 1, 61, 63, 126, 135, 137, 148, 150, 153, 192, 193, 223, 250, 283.  
 Montésquieu, 269 n. 2.  
 de Montieu, Jean-Joseph Carrier, 42, 42 n. 4, 60 n. 1, 124, 126, 145, 153, 154, 157, 167, 210, 227, 227 n. 2, 243, 270, 275, 283, 285, 286, 288 n. 1.  
*Morris*, 201.  
 Morris, Gouverneur, 180, 180 n. 28.  
 Morris, Robert, 142 n. 12, 151 n. 16, 154, 159, 169, 170, 171 n. 12, 180, 180 n. 28, 200, 200 n. 4, 204, 205, 211 n. 2, 256 n. 2, 259, 259 n. 2, 315.  
 Morris, Thomas, 171 n. 12.  
 Mullens, Thomas, 262, 262 n. 3, 263, 264, 265, 273.  
  
 Necker, Jacques, 48, 50 n. 2, 71, 71 n. 1, 89, 108, 109, 113, 291.  
 Nicholson, capitaine, 187, 188.  
 Ninon, 278 n. 1, 281, 303.  
 de Noailles, 211 n. 2.  
 North, Lord, 9, 74, 89, 211 n. 2.  
 Norton, John Hartley, 142 n. 12, 151, 151 n. 16.  
  
 d'Orsenval, chevalier, 311.  
  
 Paine, Thomas, 302 n. 4.  
*Pallas*, 283.  
 Pelletier du Doyer, 28, 272 n. 2, 286, 286 n. 3, 312.  
*Pennsylvania Packet*, 275 n. 1, 302 n. 4.  
 Perrier, 315.  
 Pezay, marquis de, 71 n. 1.  
 Philippe le Bel, 266 n. 1.  
 Picon, Augustin, 258, 297.  
 Preudhomme de Borre, 262 n. 3.  
 Préville, 16.  
*Prosper*, 181 n. 30.  
*Prosperine*, 116 n. 1.  
  
 Pulaski Casimir, 205, 205 n. 3, 206, 286.  
  
 Racine Jean, 38, 39, 101.  
 Ragnot, 272.  
 Raimbaud et Basmarin, 193.  
 Raçonnet, 62.  
 Rayneval, Joseph-Matthias Gérard de, 76, 248, 248 n. 1.  
 Reed, général Joseph, 181, 181 n. 32.  
*Regulations for the Order and Discipline of the Troops of the United States*, 31 n. 1.  
*Réponse ingénue...*, 233 n. 3.  
*Reprisal*, 61 n. 1.  
 Ricard, 315.  
 Richelieu, duc de, 110 n. 1, 111, 287, 288 n. 1.  
 Rochambeau, général, 32 n. 3, 262 n. 3.  
 Rochon de Chabannes, 20, 20 n. 1, 23, 27, 33, 36, 39, 40.  
 Roderigue Hortalez, 42 n. 4, 51 n. 1, 80, 91, 94, 142 n. 12, 161 n. 2, 163, 201, 227, 228, 229, 229 n. 7, 230, 300 n. 3, 309, 316.  
*Romain*, 285 n. 2.  
 Romanet, François-Adrien de, 32, 32 n. 3.  
 Ross, John, 142 n. 12, 200, 200 n. 5, 201.  
 de la Rouerie, 204, 204 n. 2, 205, 286.  
 Roulhac, 193, 198.  
 Rousseau, Pierre, 39.  
 Rutledge, John, 156 n. 24, 157, 294, 295, 314.  
  
*Sabran, Le Comte de*, 242.  
 Saint-Aignan, marquis de, 61, 87, 128, 243, 244.  
 Saint Germain, 11, 95.  
*Saint Julien*, 55.  
*Saint Michel*, 54, 64 n. 1.  
 Saint-Sauveur, chevalier de, 244 n. 3.  
 Saint Simon, marquis de, 266.  
 Saint-Vincent, Mme Vence de, 110, 110 n. 1, 111, 111 n. 2.  
 Sargenton, 295.  
 Sartine, 50 n. 2, 67, 69 n. 1, 71, 85, 175, 247, 248, 250, 256 n. 2, 258 n. 1, 266 n. 1, 271, 282, 283, 292, 300 n. 3.  
 Saurin, 20 n. 1, 23.

- Sauvigny, Bret de, 39, 101, 102.  
 Savary, 263.  
 Schweighauser, Jean-Daniel, 227 n. 3.  
 Sedaine, Michel-Jean, 14, 14 n. 1, 20 n. 1, 22.  
 Segur, maréchal de, 60 n. 3.  
 Serjontan [voir Sargenton] 274.  
 Shelburne, Lord, 43 n. 1.  
 Short, William, 173 n. 15.  
 Sigismond, 58.  
 Smith, Samuel et John, 125, 125 n. 1.  
 Snow, 132 n. 2, 201.  
 Speedwell, 132 n. 2, 201.  
 Sterling, 176.  
 von Steuben, baron Friedrich Wilhelm, 29 n. 6, 30, 31, 31 n. 1, 32 n. 2, 94, 124, 154, 176 n. 19, 183, 183 n. 39, 184, 186, 205, 206, 262, 275, 275 n. 1, 276, 287.  
 Stormont, Lord, 61, 62 n. 2.  
 Suffolk, Lord, 43 n. 1.  
 Sullivan, général John, 176, 225, 225 n. 2, 239 n. 2, 244 n. 3.  
 Swinton, Charlotte, 102 n. 1.  
 Swinton, Samuel, 102, 102 n. 1, 116.  
  
*Tamar*, 181 n. 30.  
*Tartare*, 210.  
*Le Tartare à la légion*, 232 n. 1, 233 n. 3.  
*Thérèse*, 155, 226, 226 n. 1, 227, 286, 312.  
 Théveneau de Francy, Jean Baptiste Lazarus, 28, 28 n. 1, 28 n. 2, 29 n. 6, 31 n. 1, 41, 41 n. 1, 69 n. 1, 91 n. 1, 95, 96, 98, 117, 120 n. 4, 125 n. 2, 131, 142 n. 12, 160, 162 n. 3, 165 n. 7, 176 n. 19, 182 n. 35, 183 n. 36, 189, 201, 202, 206 n. 4, 208, 211 n. 2, 216, 222, 223, 225, 226 n. 1, 228, 229, 229 n. 7, 238, 251, 253, 255, 258, 265, 272, 284, 286 n. 3, 287, 294, 295, 296, 297, 300 n. 3, 308, 314, 315, 316.  
 Théveneau de Morande, Charles, 69, 69 n. 1, 70.  
 Tronçon du Coudray, 32, 32 n. 3, 161, 161 n. 2, 163, 165, 175, 180, 208, 224.  
 Turenne, 182.  
 Van Neck, 158 n. 27.  
 Varage, 156, 156 n. 23, 256, 271, 271 n. 2, 274, 275, 296.  
 de Varaigne, 180.  
 de Vauricourt, Mlle, 72 n. 2.  
 de Vedel, 111, 112.  
 le Veigneux, 124.  
 Vergennes, 9, 9 n. 1, 12, 13, 13 n. 2, 17 n. 1, 19 n. 4, 25, 25 n. 1, 33, 43, 43 n. 1, 50 n. 2, 51, 52, 52 n. 2, 55, 61, 65, 65 n. 1, 68, 68 n. 1, 70, 71, 74, 75, 77, 79, 81 n. 4, 82 n. 7, 85, 86 n. 13, 88, 90, 97 n. 1, 102 n. 1, 108, 109, 112, 114, 115, 116, 120 n. 4, 145 n. 14, 161 n. 2, 172 n. 14, 179 n. 23, 229 n. 7, 247, 248, 256 n. 2, 300 n. 3.  
 de Verneuil, 275.  
*La Veuve de Malabar*, 34 n. 1.  
 Vial, 238 n. 1, 241, 243.  
 Villette, Charles, marquis de, 72, 72 n. 2.  
*Virginia*, 142 n. 12, 187, 201, 251.  
 Vitalis, 281.  
 Voltaire, 72, 72 n. 2, 266 n. 1.  
 Warville, Brissot de, 103 n. 2.  
 Washington, George, 31 n. 1, 60 n. 3, 134 n. 5, 176 n. 19, 182, 182 n. 35, 183 n. 36, 202 n. 1, 205 n. 3, 225 n. 3, 315.  
 Wentworth, Paul, 9 n. 1.  
 Wickes, Lambert, 61 n. 1.  
 Wilkes, John, 164 n. 6.  
 de Willer-Mawlaz, Marie-Thérèse, 30, 30 n. 8, 124, 145, 233 n. 3.  
 Williams, Jonathan, 171, 171 n. 12, 227 n. 3, 313.  
 Witherspoon, John, 181, 181 n. 31.  
 Zantzingher, Paul, 216, 222.  
*Zend-Avesta*, 269 n. 2.  
*Zéphyr*, 272, 272 n. 2, 284.

## TABLE



## TABLE DES MATIERES

624. A M. de Vergennes, 1 <sup>er</sup> janvier 1778 .....	9
625. A M. de Vergennes, 3 janvier 1778 .....	12
626. A M. de Vergennes, 4 janvier 1778 .....	13
627. De Michel-Jean Sedaine, 4 janvier 1778 .....	14
628. A M. Grand, 5 janvier 1778 .....	15
629. De Des Essarts, 7 janvier 1778 .....	16
630. A M. le comte de Maurepas, 9 janvier 1778 .....	17
631. A Rochon de Chabannes, 9 janvier 1778 .....	20
632. De Rochon de Chabannes, 10 janvier 1778 .....	23
633. De M. de Vergennes, 10 janvier 1778 .....	25
634. Billet circulaire d'invitation, 11 janvier 1778 .....	26
635. A Rochon de Chabannes, 11 janvier 1778 .....	27
636. De Francy, 11 janvier 1778 .....	28
637. Du baron de Steuben, 12 janvier [1778] .....	31
638. A Mlle d'Eon, 13 janvier 1778 .....	33
639. De Rochon de Chabannes, 14 janvier 1778 .....	33
640. A Mme de Godeville, 14 janvier 1778 .....	34
641. De Rochon de Chabannes, 15 janvier 1778 .....	36
642. A Mme de Godeville, 16 janvier 1778 .....	37
643. Compte rendu de l'Assemblée de la Société ses auters dramatiques, 18 janvier 1778 .....	38
644. De Rochon de Chabannes, 19 janvier 1778 .....	39
645. De Rochon de Chabannes, 20 janvier 1778 .....	40
646. A Francy, 20 janvier 1778 .....	41
647. A M. de Vergennes, 22 janvier 1778 .....	43
648. A M. de Vergennes, 25 janvier 1778 .....	51
649. A M. de Vergennes, [janvier 1778] .....	52
650. De Chevallié, 31 janvier 1778 .....	53

651. A M. de Vergennes, 2 février 1778 .....	55
652. De Chevallié, 3 février 1778 .....	56
653. A Mme de Godeville, 4 février 1778 .....	58
654. De Chevallié, 7 février 1778 .....	60
655. A M. de Vergennes, 7 février 1778 .....	61
656. De Chevallié, 4 février 1778 .....	63
657. A M. de Vergennes, 15 février 1778 .....	65
658. A M. de Vergennes, 18 février 1778 .....	68
659. De M. Durival, 19 février 1778 .....	69
660. A M. de Vergennes, 23 février 1778 .....	70
661. A M. de Vergennes, 28 février 1778 .....	71
662. De M. Eyriès, 5 mars 1778 .....	74
663. A M. de Vergennes, 10 mars 1778 .....	75
664. De Mme de Montansier, 12 mars 1778 .....	76
665. A M. de Vergennes, 13 mars 1778 .....	77
666. Mémoire secret pour les ministres du Roi, seuls, 13 mars 1778 .....	79
667. A Chevallié, 14 mars 1778 .....	87
668. A Mme de Godeville, 14 mars 1778 .....	87
669. A M. de Vergennes, 16 mars 1778 .....	88
670. A M. de Vergennes, 21 mars 1778 .....	90
671. A Messieurs Les Honorables Membres du Congrès Général, 23 mars 1778 .....	91
672. Au baron de Steuben, 29 mars 1778 .....	94
673. De Silas Deane, 29 mars 1778 .....	96
674. A Silas Deane, 30 mars 1778 .....	97
675. A M. le maréchal de Duras, 5 avril 1778 .....	99
676. De M. le maréchal de Duras, 6 avril 1778 .....	100
677. Compte rendu de l'Assemblée de la Société des auteurs dramatiques, 9 avril 1778 .....	100
678. De Swinton, 10 avril 1778 .....	102
679. A Mme de Godeville, 11 avril 1778 .....	104
680. A M. le maréchal de Duras, 11 avril 1778 .....	104
681. De Mercier, 12 avril 1778 .....	106
682. A M. de Vergennes, 19 avril 1778 .....	108
683. A M. de Vergennes, 20 avril 1778 .....	109
684. De Mme de Saint-Vincent, [sans date] .....	110
685. A Mme de Saint-Vincent, [sans date] .....	111
686. A M. de Vergennes, 24 avril 1778 .....	112

687. A M. de Vergennes, 26 avril 1778 .....	114
688. A M. de Vergennes, 30 avril 1778 .....	115
689. A M. de Vergennes, 19 mai 1778 .....	116
690. De Francy, 11 juin 1778 .....	117
691. De Chevallié, 15 juin 1778 .....	125
692. De Mme Chevallié, 30 juin 1778 .....	128
693. De Francy, 22 juillet 1778 .....	131
694. De Francy, 31 juillet 1778 .....	160
695. De Francy, 12 août 1778 .....	189
696. De Francy, 14 août 1778 .....	202
697. De Francy, 15 août 1778 .....	208
698. De Francy, 17 août 1778 .....	216
699. De M. W. Carmichaël, 3 septembre 1778 .....	224
700. A Franklin, 5 septembre 1778 .....	226
701. De B. Franklin, Arthur Lee, John Adams, 10 septembre 1778 .....	226
702. Aux gazetiers et journalistes, 10 septembre 1778 .....	230
703. De Francy, 21 septembre 1778 .....	238
704. A M. de Lauraguais, 28 septembre 1778 .....	246
705. A M. de Vergennes, 3 octobre 1778 .....	248
706. A M. Desentelles, 3 octobre 1778 .....	249
707. A Messieurs les Directeurs et Syndics de la Chambre de, Commerce, 16 octobre 1778 .....	250
708. De Francy, 19 octobre 1778 .....	251
709. De Francy, 21 octobre 1778 .....	253
710. De Francy, 27 octobre 1778 .....	255
711. De Francy, 10 novembre 1778 .....	258
712. De Francy, 17 novembre 1778 .....	265
713. A Mme de Godeville, 23 novembre 1778 .....	266
714. A M. de Montieu, 24 novembre 1778 .....	270
715. De Francy, 24 novembre 1778 .....	272
716. A M. le comte de Maurepas, 27 novembre 1778 .....	277
717. D'une jeune fille, 1 <sup>er</sup> décembre 1778 .....	278
718. De Chevallié, 5 décembre 1778 .....	282
719. A Francy, 6 décembre 1778 .....	284
720. A M. Dupré de Saint-Maur, 6 décembre 1778 .....	287
721. A M. de Sartine, 12 décembre 1778 .....	292
722. A M. de Miromesnil, le Garde des Sceaux, [décembre 1778]	293
723. De M. Galvan, 12 décembre 1778 .....	294

724. De Francy, 19 décembre 1778 .....	297
725. A Mlle Ninon, 19 décembre 1778 .....	303
726. A Messieurs les Honorables Membres du Comité des Affaires étrangères à Philadelphie, 20 décembre 1778 .....	305
727. De M. Dupré de Saint-Maur, 22 décembre 1778 .....	309
728. A M. de Miromesnil, le Garde des Sceaux, 28 décembre 1778	310
FIN DU TOME IV .....	311
ADDENDA <i>CORRESPONDANCE</i> , TOME III .....	311
729. A Monsieur Deane, rue et près l'hôtel de la Vrilliere Porte St. Honoré A Paris, 19 avril 1777 .....	311
730. A Monsieur Deane, agent des colonies unies, 4 mai 1778	312
731. A Silas Deane, 7 septembre 1777 .....	313
732. A Mr. Morris, 17 novembre 1777 .....	315
733. A Mr. Silas Deane, a Passy, 3 décembre 1777 .....	316